

plupart des écoliers de St-Symphorien n'étaient point riches, avaient déjà un certain âge et se destinaient à l'Eglise. Plusieurs cependant, surtout l'année suivante, appartenaient à la bourgeoisie d'Annonay. Ils étaient venus là, sur la recommandation du chanoine Duret et de M. Picansel, enfin rentré dans sa paroisse de Notre-Dame d'Annonay, d'où la Révolution l'avait tenu éloigné près de dix ans.

A la rentrée de 1801-1802, le nombre des élèves augmenta sensiblement ; une trentaine furent reçus comme pensionnaires à la cure ou dans des dépendances, et plus de cent externes vécurent dans les maisons du village ou dans des fermes voisines. Au nombre de ces nouveaux élèves fut M. Pierre Tourvieille, qui arriva au mois de Mars 1802, comme élève de philosophie. Le personnel des professeurs s'accrut aussi, et nous devons signaler parmi eux M. Augustin Payan que nous retrouverons, ainsi que M. Tourvieille, dans la suite de cette histoire.

Citons, pour confirmer nos dires, les souvenirs que nous a conservés M. Mouly, sur ces premiers temps du collège : « Le nombre des étudiants augmentait tous les jours ; non seulement on y venait des paroisses voisines, d'Annonay et d'autres villes du département, mais encore des départements voisins, attendu qu'il y avait des jeunes gens du Puy, de Grenoble, de sorte qu'en 1801 et 1802, il y avait au moins 140 élèves. »

« Comme il n'y avait pas assez de local à la cure, on loua la maison de Louis Maron, possédée

aujourd'hui par Martel, de Veyrines, où l'on faisait les études, ensuite, on allait réciter à la cure. Plusieurs particuliers en logeaient un certain nombre, tels que Fourel, Issartial, Blachier, Bergognon et autres. On y faisait les études relatives au séminaire. Il y en avait au moins une vingtaine qui étaient en surplis le dimanche ; ils s'emparaient du chœur, des chapelles de Notre-Dame, de Saint-Laurent et de la partie qui est au devant de la table de communion jusqu'à la porte du clocher. C'était un plaisir d'y assister aux offices, car on y chantait supérieurement ».

« M. le Père Bruyas Imbert, ancien missionnaire de Monistrol, réfugié au Vernet, y venait faire des discours, le dimanche à l'église et les jours ouvriers à la cure. St-Symphorien devint célèbre pendant les trois ou quatre ans qu'il fut occupé par le collège. Il y avait quatre messes dans ce temps de calamités ; aujourd'hui que le culte est libre, il n'y en a qu'une ».

« Quand la troupe de soldats qui commettaient à Satillieu des horreurs qu'il n'est pas permis de nommer, venait à St-Symphorien, soi-disant pour faire partir les garçons de la réquisition, ceux du collège, dont la majorité n'était pas en sûreté à l'égard de la conscription, étaient obligés de décamper en se retirant dans leurs familles ».

Un inspecteur d'Académie eût certainement trouvé à reprendre dans l'organisation matérielle de cet établissement, mais l'Instruction publique n'existait guère en 1800-1802, et l'école de St-Symphorien rendait à la société un service inappré-

ciable, en procurant à près de 150 enfants ou jeunes gens une instruction qu'il était difficile de se procurer ailleurs à cette époque. Une statistique ministérielle de 1802 signale, en effet, l'existence de quelques écoles centrales assez prospères et d'une dizaine d'écoles libres, telles que Pontlevoy, Sorèze, Juilly, Tournon, qui avaient traversé la Révolution sans être trop inquiétées, grâce à certaines circonstances particulières et à l'esprit plus que libéral et conciliant de leurs directeurs et professeurs.

L'école de St-Symphorien eût paru moins nécessaire, si le collège de Tournon avait inspiré plus de confiance au clergé et aux familles chrétiennes. Malheureusement, les Oratoriens, qui le dirigeaient avant 1789, avaient prêté les divers serments schismatiques exigés des prêtres pendant la Révolution et ne les avaient pas encore rétractés. De là, la nécessité d'un collège vraiment catholique.

Le programme des études n'était pas, à ce moment, aussi compliqué, aussi étendu que de nos jours. A St-Symphorien, on alla au plus pressé ; les littératures latine et française formèrent la base de l'enseignement, complété d'ailleurs par l'histoire, la géographie, les éléments des sciences mathématiques et physiques. Quelques élèves y étudiaient la philosophie, et plusieurs des jeunes maîtres des classes élémentaires consacraient leur temps libre à l'étude de la théologie, sous la direction de M. Actorie, qui occupait aussi la chaire de rhétorique.

Quoique ancien professeur de collège et de sé-

minaire, expérimenté et compétent dans les questions d'éducation, M. Actorie n'avait rien voulu régler sans l'autorisation et les conseils de Mgr d'Aviau. Il le consulta donc sur l'organisation matérielle, le régime alimentaire, les moyens de surveillance, l'ordre des exercices et la distribution des heures de classe. Monseigneur répondit à toutes ces questions avec une précision remarquable ; il donna sa décision sur divers points délicats avec cette profondeur de vue et cette sûreté de jugement que peut seule procurer une longue expérience de l'enseignement.

Mgr d'Aviau était en effet un homme d'éducation. Vicaire général de Poitiers, il avait été chargé, pendant de longues années, de la direction des établissements diocésains d'instruction. Ami fervent, même passionné de la littérature et des sciences, il s'entretenait volontiers de ces matières avec ceux qui les avaient étudiées. Il connaissait les auteurs classiques, français, latins et grecs, non pas superficiellement, mais dans les plus minutieux détails aussi bien que dans l'ensemble, comme s'il les avait toujours cultivés. Grâce à ses soins intelligents, les études dans les établissements du diocèse de Poitiers, avaient marché de pair avec celles des collèges les plus réputés de la capitale, tels que Louis-le-Grand et Charlemagne. Quel que fût son amour pour les fortes études, l'abbé d'Aviau attachait encore plus d'importance au développement des convictions religieuses et de la piété dans les âmes. Ses recommandations à ce sujet étaient d'autant plus pressantes, qu'il prévoyait

mieux les ravages qu'allaient bientôt exercer les doctrines de la philosophie antireligieuse, que l'Encyclopédie répandait déjà un peu partout.

Après la Révolution qui avait déchaîné, selon ses prévisions, toutes les passions humaines, Mgr d'Aviau voulait, plus que jamais, une éducation forte, mâle, religieuse. Il désirait sans doute préparer pour l'avenir des hommes assez forts pour maîtriser leurs passions et des citoyens capables de se rendre utiles à la société, mais il ambitionnait surtout de former des lévites pieux pour le sanctuaire où il faut, non point des qualités communes, mais des vertus solides.

Il insista donc, auprès des maîtres de St-Symphorien, pour que l'éducation donnée par eux revêtit un caractère de simplicité grave et d'austérité religieuse, plus nécessaires que jamais. Il exigeait pour cela que les maîtres donnassent l'exemple. On n'avait pas de peine à le faire, s'il faut en croire les récits d'un témoin, M. Payan. Selon lui, les privations sans nombre auxquelles on était condamné pour le logement, la nourriture et le vêtement, pas plus que les rigueurs de l'hiver sur le sommet d'une montagne élevée, n'étaient comptés pour rien. L'union des cœurs la plus étroite, l'amour du travail, une tendre piété, un dévouement à toute épreuve régnaient à l'école de St-Symphorien. On y goûtait un bonheur particulier que venait doubler encore le souvenir récent de tous les malheurs passés.

Les élèves partageaient, bien entendu, les inconvénients et les peines résultant de l'insuffisance

et de la mauvaise disposition des locaux, mais ils les supportaient courageusement et même gaiement. Ils acquéraient là une endurance, une force de volonté, une virilité de caractère que ne leur eût pas procuré, au même degré, la vie dans un établissement pourvu, non pas de tout le confort moderne, mais seulement de ce que nous regardons aujourd'hui comme indispensable. La vue de ces maîtres si dévoués à l'œuvre de leur éducation, au milieu de tant de difficultés, jointe aux sacrifices de chaque jour et, si l'on peut parler ainsi, de chaque instant du jour, était la prédication la plus éloquente, la plus capable d'inspirer aux écoliers une noble émulation dans le travail et dans la pratique de la vertu.

Sa délicatesse de conscience faisait à Mgr d'Aviau un devoir strict de veiller sur les auteurs que les élèves devaient étudier. Consulté par M. Lapierre si l'on pouvait laisser entre leurs mains les œuvres complètes de Racine, il répondit qu'il ne voudrait pas le permettre indistinctement : « Il y a dans *Phèdre*, dans *Bérénice*, dans *Andromaque*, des vers bien passionnés ; la magnificence de la poésie ne sert qu'à dorer la coupe où le poison est distillé avec art ; que de gens ont commencé à dévier en lisant ces sortes d'ouvrages ! Si j'en appelais à leur témoignage, aujourd'hui qu'ils en ont fait l'expérience, ils seraient de mon avis ! Ah ! du moins que leur expérience nous serve de leçon pour les enfants qui nous sont confiés. Je voudrais que l'on fît pour eux un recueil de pièces choisies où l'on ferait entrer *Athalie*,

Esther et d'autres compositions où la Religion n'a rien trouvé à dire ». Dociles à ces instructions, les directeurs furent toujours d'une réserve qui alla jusqu'à la sévérité dans le choix des ouvrages dont ils permettaient la lecture à leurs jeunes élèves. Leurs successeurs se sont montrés fidèles à la prudente direction de leur vénérable fondateur sur ce sujet, de même qu'ils se sont efforcés de conserver toujours parmi eux, malgré l'affaiblissement des mœurs et les progrès du luxe, l'esprit de simplicité, de mâle énergie et même d'austérité qu'il avait su inspirer aux maîtres et aux élèves dans ses visites assez fréquentes au cours des années 1800 et 1801.

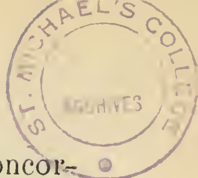
Sa dernière visite eut lieu en Novembre 1801, alors que l'établissement comptait près de 150 élèves ; il fut reçu aussi solennellement que le permettaient les circonstances. L'auteur de sa vie, Mgr Lyonnet, nous a laissé le récit de cette cérémonie : « A son arrivée, écrit-il, cette pieuse jeunesse, si bien dirigée par ses habiles instituteurs, battit des mains en signe de joie et de bonheur ; le temps des arcs-de-triomphe, des colonnes de reconnaissance, des pyramides d'honneur, n'était pas encore venu : il fallait encore de la discrétion et de la modération dans son enthousiasme, afin de ne pas réveiller des susceptibilités et éviter des haines mal éteintes : mais les couronnes, les inscriptions, les compliments ne manquèrent pas; toutes les muses s'inspirèrent pour célébrer le retour de celui qui était à juste titre, comme nous

l'avons déjà relaté, le Mécène, ou plutôt le bienfaiteur de cet établissement ».

« Le prélat reçut leurs félicitations et leurs vœux avec la bonté souriante d'un père qui revient au milieu de ses enfants. Il leur rendit avec usure en soins et en prières les souhaits qu'ils daignaient former pour lui. Son passage était comme celui d'un fleuve bienfaisant qui porte le tribut de ses eaux aux campagnes desséchées. Il donnait de la vie aux études et de l'élan à la piété. Toute cette petite famille recueillit comme des oracles les paroles qui sortirent de sa bouche ».

Cette visite se prolongea plusieurs jours et eut plutôt le caractère de l'inspection d'un père, qui veut se rendre compte par lui-même du travail et des progrès de ses enfants et qui désire surtout leur prodiguer ses encouragements, avant de les quitter pour ne plus les revoir.

Au mois d'août 1801, Mgr d'Aviau avait donné sa démission d'archevêque de Vienne, sur la demande que le pape Pie VI lui en avait faite ainsi qu'à ses collègues de l'épiscopat français ; il n'administrait donc ce diocèse qu'à titre provisoire, et jusqu'à ce qu'un accord fût intervenu entre le Saint-Siège et le Gouvernement pour une nouvelle délimitation des diocèses et pour la nomination des titulaires. Au mois d'avril 1802, il fut nommé archevèque de Bordeaux ; la partie du Vivarais qui relevait de son diocèse, fut rattachée presque entière au département de l'Ardèche et appartint dès lors au diocèse de Mende. On sait que le siège



épiscopal de Viviers avait été supprimé au Concordat. Terminons ce chapitre en empruntant à M. Mouly les notes qu'il a rédigées sur les faits relatifs à l'école de St-Symphorien.

« 1801. — Dans le courant du mois de Janvier ou de Février 1801, Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, se rendit à St-Symphorien, non plus incognito comme les autres fois ; il était logé à Lhermuzière. Le lendemain, le collège s'y rendit en cortège et le conduisit en pompe à St-Symphorien. L'on carillonnait la cloche ; il y donna la confirmation aux laïques et des ordres aux séminaristes. En automne, il se rendit encore à Lhermuzière, le collège lui fut au devant en ordre de procession ».

« Sur la fin de Mars, retraite à St-Symphorien par M. Rigoulet ».

« Le mardi 13 Juillet 1802, translation des reliques de St François-Régis, de Grangeneuve à l'église paroissiale ; les 140 élèves du collège y assistent. M. Polly était alors vicaire de Lalouvesc ».

« Le soir du même jour 13 Juillet, Mgr de Chabot, évêque de Mende, arriva à Lhermuzière où il passa la nuit, et le lendemain il se rendit à Veyrines, où les jeunes gens du collège l'attendaient pour recevoir des ordres ecclésiastiques ».

« Le jour de la Fête-Dieu, on fit une belle procession du St Sacrement, de l'église à Gonnet, où l'on avait fait un reposoir. Jamais on n'avait vu à St-Symphorien une si belle procession ; l'on s'était procuré des ornements ; les supérieurs du collège faisaient tenir les rangs. Le St Sacrement était porté par M. Ladavière, vicaire ; des enfants du

collège, habillés de blanc, jetaient des fleurs, et étaient commandés par M. Actorie ».

CHAPITRE II

Transfert à Annonay

La visite de Mgr d'Aviau à l'école de St-Symphorien, en novembre 1801, fut bien la dernière du fondateur à ses enfants ; mais en les quittant, il leur laissait un protecteur dans la personne de M. Léorat Picansel, curé d'Annonay, son ancien vicaire général, auquel Mgr de Chabot, évêque de Mende, venait de conférer le même titre pour le Haut-Vivarais.

Chassé d'Annonay, avec son vicaire, M. Malgontier, par les fureurs révolutionnaires, M. Picansel avait émigré en septembre 1792 et était rentré secrètement pendant l'été de 1797, dans l'espoir de se rendre utile à son troupeau. Le 18 Fructidor le força, presque aussitôt après son retour, de se réfugier dans les montagnes de St-Symphorien et de St-Pierre-des-Macchabées, et ce ne fut guère qu'au commencement de l'année 1800, qu'il put se montrer à Annonay. Confident intime de Mgr d'Aviau, qu'il avait souvent accompagné dans ses courses apostoliques pendant l'année 1799, et parfaitement instruit de tous les projets que le saint prélat avait formés pour le rétablissement de la religion dans son diocèse, il avait contribué pour sa part, à la prospérité de l'école de St-Symphorien en décidant, dès l'année 1801, quelques familles de sa paroisse à y envoyer leurs enfants, et leur faisant espérer que cet établissement serait

transféré dans la ville d'Annonay, dès que les circonstances le permettraient.

Après deux ans d'existence, le gouvernement du Consulat paraissait établi sur des bases solides ; il s'occupait de réparer les maux causés par les excès de la Révolution et de ramener les divers organismes de l'Etat à un fonctionnement normal et régulier ; une ère de paix à l'extérieur, de calme à l'intérieur, de travail et de réorganisation sociale, semblait s'ouvrir. C'est pourquoi M. Picansel s'occupa de réaliser le projet de Mgr d'Aviau, en préparant le transfert à Annonay de l'école de St-Symphorien.

Aidé de son vicaire, le chanoine Duret, allié aux familles les plus honorables de la ville, il négocia un traité entre les deux directeurs et l'administration municipale composée de MM. Desfrançais de Lolme, maire, Barou de Canson et Tavernier, adjoints.

Cette convention, signée le 3 Vendémiaire, an XI, (3 octobre 1802), ne contenait pas des conditions fort avantageuses pour les locataires, ainsi que M. Picansel le reconnait dans ses Mémoires : « Les directeurs répondirent avec empressement à l'invitation qu'on leur fit de venir à Annonay, mais la municipalité se prévalut de cet empressement pour se montrer peu généreuse à leur égard. Elle leur céda la maison des Cordeliers qu'elle avait achetée quinze mille francs, pour un loyer de douze cents francs, plus les réparations à faire immédiatement, estimées quatre mille francs. Ces dignes ecclésiastiques, très désintéressés, ne mar-

chandèrent sur rien et payèrent, en quelque sorte à la ville, la liberté qu'elle leur donna d'élever ses enfants et de les former à la piété aussi bien qu'à la science ».

On ne saurait mieux dire : la ville, en effet, obtenait ainsi, sans bourse délier, une institution qu'elle eût dû, plutôt, subventionner ; elle retirait le huit pour cent du prix de son immeuble, que les travaux à la charge des locataires devaient améliorer. Mais, si elle avait fait une excellente affaire, on n'en saurait dire autant des directeurs qui se montrèrent dans ce marché, plus zélés pour le bien que prudents et avisés.

Les locaux des Cordeliers comprenaient seulement le rez-de-chaussée et le premier étage de la maison située sur la rue Montgolfier, la chapelle, sur l'emplacement de laquelle est construit le théâtre, un bâtiment à un seul étage parallèle à la chapelle, remplacé aujourd'hui par l'école communale de filles. Un jardin assez vaste s'étendait devant le couvent ; il se terminait par une pointe qui en fut séparée, quand on ouvrit la rue Montgolfier et sur laquelle on bâtit la maison qui forme l'angle de cette rue et de la place des Cordeliers. Entre les trois bâtiments était une cour ; au-dessus, un petit jardin ; à la suite et plus haut encore, un mauvais terrain s'élevant en pente jusqu'à l'école des Frères, dite de St-Denys.

Pour transformer en collège ce couvent abandonné depuis dix ans, il fallait beaucoup de réparations ; on se borna aux plus nécessaires. L'église était très vaste, le chœur servit de chapelle, la nef

fut convertie en salle d'étude et en salle de récréation, la sacristie et quelques chapelles latérales devinrent des classes. On transforma en dortoirs le bâtiment parallèle à la chapelle. La cuisine et le réfectoire, au rez-de-chaussée, reprirent leur ancienne destination, ainsi que les chambres du seul étage du bâtiment central.

Une soixantaine d'élèves de St-Symphorien avaient, en Septembre 1802, passé d'une maison à l'autre avec leurs maîtres et se prêtèrent très volontiers aux travaux d'aménagement.

Pour être moins rudimentaire que celle de Saint-Symphorien, cette installation n'en était pas moins modeste et réellement bien pauvre. Qu'on en juge par les souvenirs que nous a conservés M. l'abbé Tracol qui fréquenta le collège, comme externe, de 1808 à 1812, et qui commença d'y enseigner en 1814 : « Les classes qui étaient au rez-de-chaussée, du côté du jardin devenu depuis la cour d'entrée, n'avaient point de plancher, mais seulement une espèce de glacis ou plutôt de pavé en fort mauvais état ; d'autres, qui s'ouvraient dans un corridor, ne voyaient jamais le soleil et avaient, au lieu de plancher, un carrelage ; qu'on juge si elles étaient froides pendant l'hiver : un banc fixé le long du mur servait de siège aux élèves. La salle d'étude était meublée de tables étroites sur lesquelles chaque élève fixait un pupitre pour déposer ses livres et écrire par-dessus. Ces pupitres étaient de hauteurs et de formes différentes, ce qui offrait un coup d'œil fort désagréable. Il se passa bien du temps avant que cette salle fût

éclairée avec des quinquets, ainsi que l'église et le réfectoire. On se servait tout simplement de chandelles communes fixées sur de hauts chandeliers de bois, que l'on mouchait tous les quarts d'heure, à un signal donné ».

Ce mode d'éclairage, assez rudimentaire même pour ceux qui ne connaissaient pas encore l'usage du gaz, de l'acétylène et de l'électricité, ne fut guère remplacé que vers 1820 ; car une note, relevée sur les livres de compte, nous apprend qu'à cette époque on remettait à un élève de Ste-Claire, 50 fr. de sa pension « pour avoir soin des quinquets ».

Continuons à citer M. Tracol : « Il n'avait pas été possible de diviser les élèves en deux sections ayant chacune leur salle d'étude et leur cour distinctes. La cour servant aux récréations communes n'était pas alors fermée du côté d'en haut comme elle l'a été depuis, et, quoiqu'il n'y eût qu'un surveillant d'office, l'ordre régnait, le règlement était observé : disons-en autant de la récréation qui se prenait le soir après souper, soit dans la cour en été, soit dans la salle en hiver ».

« Nécessairement on était assez gêné au réfectoire fait pour une communauté et non pour un collège, qui n'était pas alors agrandi et réparé comme il le fut depuis. On se contentait d'assiettes en terre jaune et d'écuelles de même genre : cela dura assez longtemps. D'abord des externes, puis des élèves de Ste-Barbe, sous le nom de réglementaires, sonnaient la cloche, balayaient l'église, les classes et la salle d'études, allumaient

les chandelles et les lampes, enfin, servaient à table les maîtres et les élèves du collège ».

« On aura peine à croire comment l'ancien couvent des Cordeliers, avant les réparations qui ont été faites en 1827, avait pu recevoir jusqu'à 160 pensionnaires. Aussi, la plupart des professeurs se contentaient d'avoir pour chambre un coin du dortoir, où l'on couchait au milieu des élèves, ou quelque classe qui ne fût pas un lieu de passage, une fois les élèves congédiés. Il va sans dire que, de cette manière, les anciens seuls pouvaient avoir un peu de feu pendant l'hiver. Nos lits, dans les dortoirs, n'étaient, comme ceux des élèves, que des planches posées sur des tréteaux, avec une paillasse et un matelas; nous y avions cependant de mauvais rideaux ; on ne savait pas ce que c'était que descente de lit et ce ne fut qu'en 1828 qu'il y eut un chauffoir commun pour les jeunes professeurs. A peine aurait-on trouvé à cette époque dans toute la maison un simple fauteuil de paille. Il n'y avait guère que la chambre de M. le Supérieur, qui eût des rideaux aux fenêtres ».

« La lingerie était au rez-de-chaussée, entre deux classes, dans une salle sans cheminée et sans poële, on lavait la lessive dehors, et on l'étendait dans des galetas d'emprunt ».

« Jamais l'état sanitaire de la maison n'a été plus satisfaisant que pendant ces vingt-cinq années de privation, de gêne et de pauvreté. Cette absence de bien-être ne déconcertait pas les respectables familles qui envoyaient leurs enfants au



Cure-Ecole de Saint-Symphorien-de-Mahun

collège ; tout le monde y était heureux et content. L'ordre, la régularité, le bon esprit y régnaient, et il sortait du collège des élèves distingués dans dans toutes les carrières ».

M. l'abbé Filhol fait à ce propos les réflexions suivantes qui nous paraissent fort justes : « Personne ne songeait à se plaindre d'un régime où l'amour du bien-être rencontrait si peu l'occasion de se satisfaire ; on se livrait au travail avec ardeur, la gaîté la plus franche présidait à tous les jeux. C'est que le luxe n'avait pas atteint à cette époque les proportions désastreuses où il est parvenu de nos jours, et l'on voyait encore régner, dans un grand nombre de familles haut placées, cette simplicité de mœurs qui avait été la gloire et le bonheur de nos aïeux. Il n'y avait donc rien d'étonnant que leurs enfants pussent aisément se passer de ces délicatesses qui énervent l'âme autant que le corps, et se plier, sans trop de peine, à une règle si propre à former des caractères fortement trempés, et à leur procurer des santés fortes et vigoureuses ; aussi cette absence de confortable n'empêchait-elle pas les parents de venir en foule confier ce qu'ils avaient de plus cher au monde, à des maîtres dont ils avaient pu apprécier le zèle et le dévouement ».

Il nous a paru intéressant d'examiner si les faits confirmaient ces appréciations en apparence un peu optimistes. A cet effet, nous avons relevé sur les plus anciens livres de compte que nous avons trouvés (1808-1821), les noms suivants appartenant à la seule noblesse. La plupart de ceux qui

les portaient passèrent de six à huit ans au collège ; on verra que cette liste justifie amplement les affirmations de MM. Tracol et Filhol : d'Argout, d'Aymes, d'Agrain, de Barjac, de Berne, de Barin, de Bouchaud, de Bronac, de Burine, de Canson, de Carrière, de Charbonnel, de Chabord, de Chabrillan, de Chaulnes, de Chateauneuf, de Chiavari, de Chaussande, de Clavière, de Combes, de Contagnet, de Collongue, de Colonjon, des Essarts, de France, de Franconière, de Fontaine, de Fabrias, de Gatellier, de Gigord, de Grille, du Grail, de Harenc, d'Honoraty, d'Hugues, de Jonquières, de Jacquemont, de la Tour, de la Rochette, de Lavillardière, de Laboulie, de Laforêt, de Larouveure, de la Roque, de Labaume, de la Majorie, de Mazenod, de Miraval, de Montivert, de Missolz, de Montgolfier, de Monteil, de Molines, de Mauduit, du Mouchet, de Noyan, de Nolhac, du Peyron, de Revol, de Riverieul, de Sablon, de Salmard, de Sasselange, de Selle, de Soras, de Taurier, de Varax, de Veyrans. Nous pourrions y ajouter les noms de toutes les familles bourgeoises de la région, mais nous le croyons inutile.

Dès le commencement de l'année 1802, avant même d'avoir traité avec la municipalité d'Annonay, MM. Actorie et Lapierre s'étaient empressés de faire, auprès du préfet de l'Ardèche, les démarches nécessaires pour assurer au nouvel établissement, sinon la protection, du moins la tolérance bienveillante du gouvernement.

Une école centrale par département, — dont quelques-unes seulement étaient florissantes, —

une dizaine d'écoles privées, constituaient à cette époque tout l'outillage de l'enseignement secondaire en France. Cet enseignement était non seulement à réorganiser, mais en quelque sorte à créer de toutes pièces. C'est pourquoi le gouvernement accueillait avec une bienveillance marquée les hommes de bonne volonté qui ouvraient à leurs risques et périls des maisons d'éducation. Les idées de large tolérance et de liberté religieuse avaient déjà fait de si grands progrès, que les autorités civiles ne s'effrayaient pas de voir des prêtres fonder de pareils établissements. Aussi, le préfet de l'Ardèche, M. Robert, accueillit-il favorablement la demande des directeurs de l'école de St-Symphorien et reconnut-il provisoirement leur maison comme école secondaire.

Un peu plus tard, cette reconnaissance devenait définitive par un arrêté des Consuls du 5 Frimaire an XI (26 Novembre 1802) (1).

La loi du 11 Floréal an X (1er Mai 1802), qui organisait et régissait l'instruction secondaire et à laquelle se référaient les Consuls, se résumait en ces trois articles :

« 1°. — Les préfets et sous-préfets visiteront les écoles où l'on enseigne le latin et le français, les premiers principes de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, et qui pourront être considérées comme écoles secondaires : ils dresseront procès-verbal du nombre des professeurs, de celui des élèves, des inconvénients et des avantages des locaux ».

(1) Voir les pièces justificatives. N° 1.

« IIº. — Les communes ou les instituteurs qui voudront établir des écoles secondaires, devront adresser leur demande au sous-préfet qui donnera son avis : 1º sur la capacité et la morale des personnes proposées soit pour la direction et manutention, soit pour l'enseignement ; 2º sur les inconvénients et les avantages de l'établissement proposé et adressera le tout au préfet qui donnera son avis ».

« IIIº. Les visites des préfets et sous-préfets pourront avoir lieu plusieurs fois chaque année, et au moins une fois dans le mois de Messidor ; ils devront faire un rapport de cette visite obligatoire pour faire connaître la tenue de la maison ».

Le 22 Nivôse an XI (13 Janvier 1803) le sous-préfet de Tournon, instruit du transfert de l'école de M. Actorie à Annonay, écrivait au maire de cette ville la lettre suivante :

« Je vous adresse ci-joint, citoyen, l'arrêté des Consuls du 5 Frimaire dernier, qui érige en école secondaire le pensionnat du citoyen Actorie ».

« Je ne doute pas que ce bienfait ne soit pour les chefs de cette école et pour les élèves un nouveau motif d'émulation. Vous voudrez bien veiller à ce que l'enseignement soit exactement conforme aux dispositions de l'article 6 de la loi du 11 Floréal an X, et que l'arrêté ci-joint soit mis à exécution ».

« Je vous salue, BAUDE ».

Un décret daté du quartier général impérial du Pont-de-Briques, près Boulogne-sur-Mer, le 7 Fructidor an XII (25 Août 1804), confirma l'arrêté des Consuls (1).

---

(1) Voir les pièces justificatives. Nº 2.

Ce dernier décret fut probablement rendu à la suite d'une inspection, dont les Mémoires de M. Picansel nous ont conservé le souvenir :

« 1803. — Des commissaires, dit-il, nommés par le Gouvernement pour faire la visite et l'examen des collèges, se rendirent dans la ville pour remplir cette commission. Ils furent très satisfaits de l'instruction des élèves qu'ils examinèrent avec grand soin. Ils donnèrent des éloges bien mérités au Principal, M. Actorie, et à tous les maîtres, et ils firent nommer cinq élèves, dont trois de la ville, aux bourses du lycée de Nîmes. On ne pourrait rien ajouter, en effet, à la surveillance et aux soins que l'on prend dans ce collège ».

Le décret du 11 Floréal an X, que nous avons cité plus haut, ne fut abrogé qu'en 1808 et forma jusqu'à cette époque la législation peu compliquée de l'enseignement secondaire. Les décrets-lois du 17 Mars et du 17 Septembre 1808 réglèrent les conditions de l'enseignement public secondaire, soit dans les lycées et collèges, soit dans les institutions qui suivaient le même programme que les collèges.

Nous devons en citer quelques articles pour faire connaître le régime nouveau sous lequel l'institution d'Annonay vécut et se développa.

« A dater du 1er Janvier 1809, l'enseignement public sera confié exclusivement à l'Etat. — Tout établissement quelconque d'instruction qui, au 1er Janvier 1809, ne se serait pas muni du diplôme auprès du Grand-Maître, cessera d'exister. — Pour la première formation seulement, il ne sera pas nécessaire que les membres de l'enseignement

soient gradués, ils ne seront tenus de l'être qu'à dater du 1er Janvier 1815. — Les individus qui auront exercé pendant dix ans des fonctions dans l'enseignement public, demanderont au Grand-Maître le diplôme du grade correspondant aux fonctions qu'ils exercent maintenant ».

En vertu d'un autre article, les chefs d'institution pouvaient obtenir les grades de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-sciences. C'est à ce titre que M. Lapierre reçut ces deux diplômes en 1815, car alors il remplissait depuis dix ans les fonctions de chef d'institution. Ce même décret rétablissait les grades de bachelier, licencié, agrégé, docteur, que la Révolution avait abolis. Pour être bachelier, il fallait avoir seize ans et répondre oralement à tout ce qu'on enseignait dans les hautes classes des lycées. Ce programme était passablement vague ; on aurait pu demander un peu plus de précision, des limites un peu mieux déterminées, si l'on eût tenu à ce grade ; mais comme il n'était guère nécessaire, croyons-nous, que pour l'enseignement, il était peu recherché. On en peut juger par ce fait, que la Faculté de Paris elle-même n'en délivra que quatre-vingt-quinze, pour les sciences, de 1810 à 1819. Dans le nombre, combien peut-être furent obtenus, comme ceux de M. Lapierre, sans examen, par le seul fait d'avoir enseigné ou surveillé dix ans dans un collège ou lycée ! Il faut aller jusqu'à 1830, pour voir le baccalauréat organisé à peu près sur le mode actuel, exigé à l'entrée d'un grand nombre de carrières et devenu en quelque sorte une institution d'Etat.

Par un autre article, l'Université devait prélever, dans toutes les écoles secondaires, une rétribution de un vingtième de la pension de chaque élève. Les demi-pensionnaires, les externes payants ou gratuits, devaient la même rétribution que les pensionnaires de l'Institution dont ils suivaient les cours. Les chefs des Etablissements devaient la prélever eux-mêmes et la transmettre au Recteur de l'Académie ; ils en étaient personnellement responsables. Ce fut là, pour les directeurs d'Annonay, qui versèrent de ce chef à l'Etat une moyenne de 3.000 à 4.000 francs par an, de 1809 à 1850, une charge d'autant plus lourde, qu'un bon nombre d'élèves de Ste-Barbe et de Ste-Claire ne pouvaient même pas payer les dix-huit francs de rétribution légale fixée pour l'Institution d'Annonay. Sans doute, chaque année, on exemptait de la rétribution scolaire, sur le vu de certificats d'indigence, une quinzaine d'élèves, mais pendant de longues années, les directeurs durent la payer pour une cinquantaine d'élèves auxquels ils donnaient déjà l'enseignement gratuit.

Dès que l'école secondaire de St-Symphorien eût été transférée à Annonay, un certain nombre d'élèves vinrent en suivre les cours en qualité d'externes, les uns gratuitement, les autres moyennant un rétribution de douze francs par mois. La plupart étaient des enfants de la ville qui se destinaient au commerce, à l'industrie ou à l'armée ; les autres étaient des jeunes gens de la campagne qui se croyaient appelés à l'état ecclésiastique. Parmi ces derniers, quelques-uns ne reculaient devant

aucun sacrifice pour répondre à leur sainte vocation, et s'estimaient trop heureux de pouvoir gagner quelque argent, en remplissant au collège les fonctions de règlementaires ou de servants. Ils vivaient très sobrement dans de modestes pensions alimentaires spécialement établies pour eux en ville.

Fort mal nourris et souvent plus mal logés encore, ils rencontraient, d'une part, de nombreuses difficultés pour se livrer à un travail sérieux dans ces maisons particulières, par suite de l'absence de discipline et de surveillance et, d'autre part, n'ayant en dehors des heures de classe, d'autres lieux de récréation et de réunion que les rues et les places publiques, ils se trouvaient, par le fait même des circonstances, exposés à bien des tentations, à bien des périls pour leurs âmes. En 1807, nous ne savons à propos de quoi, on eut à regretter quelques désordres parmi ces écoliers et l'on se crut obligé d'en exclure une cinquantaine.

On surveilla, dès lors, de plus près les pensions où ils vivaient, on leur imposa à toutes un règlement très sévère ; mais, quelles que fussent la surveillance et la bonne volonté, il dut souvent rester en souffrance ; car les maîtresses de pension ne pouvaient exercer une autorité bien efficace sur des jeunes gens, dont l'âge variait, en général, de quinze à vingt-cinq ans.

Cette situation déplorable à tous égards toucha le cœur de quelques personnes zélées et généreuses qui, à la rentrée de Novembre 1808, en réunirent un certain nombre pour l'étude et la pension alimentaire dans deux maisons différentes. Dans le

courant de l'année 1808, M. l'abbé Duret loua, pour 150 francs par an, une petite maison dite « du Château » à quelques Messieurs de la ville qui en avaient fait un lieu de réunion. Cette maison, berceau de l'établissement de Ste-Barbe, qui a rendu de si grands services au diocèse et à la ville, était alors bien peu de chose. Elle comprenait au rez-de-chaussée, un cellier et une cave ; au premier étage, une cuisine et deux ou trois petites chambres ; au second étage, trois pièces et au-dessus, un galetas. La démolition des cloisons transforma les salles du deuxième étage en dortoir et celles du premier en salle d'étude ; le jardin devint une cour ; enfin on tira parti de ce local étroit, irrégulier, incommode, aussi bien que l'on put, en attendant mieux.

En 1814, on prit en location une remise et une grange attenantes à ladite maison. Cette partie des bâtiments fut jointe aux autres et cédée pour six ans, à raison de 350 francs par an. On ouvrit alors un passage entre la première maison et la remise, qui devint la salle d'étude ; la grange fut convertie en dortoir et mise en communication avec le premier étage de la maison au moyen d'un corridor très étroit pratiqué en partie dans le rocher.

Le 25 Février 1818, les membres de l'œuvre acquirent la propriété des bâtiments et de leurs dépendances moyennant la somme de douze mille francs. On construisit alors, en avant de la cuisine, un petit bâtiment dont le rez-de-chaussée servit de salle de récréation couverte, le premier étage, de réfectoire et le second, de dortoir. On éleva

ensuite deux étages au-dessus de la salle d'étude pour avoir un dortoir de plus, des chambres et un galetas, et on pratiqua un escalier dans cette partie de la maison. La salle d'étude qui n'était pavée qu'avec des cailloux, fut réparée et rendue plus commode, la cour fut agrandie au moyen de quelques voûtes jetées sur le rocher. Ainsi, cette pauvre maison, avec toutes ses irrégularités, se trouva plus logeable et plus propre à sa destination.

Ce fut à cette époque, c'est-à-dire à la rentrée de 1819-1820, que M. l'abbé Duret, qui avait donné sa démission de vicaire de la paroisse en 1816, résolut de s'arracher au sein d'une famille pleine de respect et d'affection pour lui, en allant s'établir à Ste-Barbe, au milieu de ses chers élèves. Un logement plus que modeste, une table frugale, les exercices d'une vie laborieuse et réglée, étaient d'ailleurs parfaitement conformes à ses goûts. Plus près de son intéressante communauté, il croyait pouvoir lui être plus utile. Il n'en fallut pas davantage pour le décider à faire généreusement son sacrifice.

Ce fut la même année, au 1er Novembre, que la maison de Ste-Barbe perdit son père temporel, M. Antoine Peyron, qui avait secondé avec un zèle actif les efforts et les projets de M. l'abbé Duret, son ami. Pieux, charitable, il se prêtait de grand cœur à rendre service ; l'habitude des affaires qu'il avait acquise dans le commerce, jointe à la vivacité naturelle de son esprit, en faisait un auxiliaire précieux et fertile en ressources. Il fut, tant à Ste-Barbe qu'à Ste-Claire, dont nous parle-

rons plus loin, comme le père nourricier des jeunes gens peu favorisés des biens de la fortune. L'acquisition, la réparation et les constructions de Ste-Barbe avaient coûté environ trente mille francs. M. Duret avait fourni une bonne partie de cette somme ; les libéralités des généreux chrétiens qui formaient le bureau de cette œuvre, d'abord purement paroissiale, avaient fourni le reste. Une liste de ces dons, trouvée dans les papiers de M. Duret, nous a montré, une fois de plus, que la générosité et la noblesse du cœur se rencontrent dans les conditions modestes aussi bien que dans les classes élevées de la société.

Ste-Barbe n'a jamais eu, d'ailleurs, d'autres ressources que celles de la charité, excepté de 1822 à 1825, où cette pension reçut du diocèse, à titre de section du Petit-Séminaire, une subvention de douze cents francs. La pension était de deux cent vingt francs, sur lesquels il fallait prélever la rétribution universitaire, les frais de surveillance, les impôts, etc. Et même la plupart des élèves ne payaient pas cette somme pourtant si minime ; ainsi en 1820-1821, sur cinquante-deux élèves présents à Ste-Barbe, sept étaient absolument gratuits, trois payaient la demi-pension, les autres un peu plus. Le directeur remarquait que la somme des secours ou des grâces, comme on disait alors, s'était élevée à un peu plus de trois mille francs, et cette somme était la moyenne des faveurs depuis plusieurs années.

Pour nourrir ses enfants, M. Duret ne craignait pas de se faire quêteur et surtout de mettre sa

famille à contribution. Il en obtenait des provisions de toute nature : lard, blé, châtaignes, pommes de terre, haricots, etc., que les fermiers ou les domestiques de ses parents lui apportaient.

La petite maison de Ste-Barbe n'avait pu abriter, on le comprend, tous les élèves externes étrangers à la ville ; un bon nombre vivaient encore dans deux ou trois pensions un peu mieux surveillées qu'autrefois, et dont la principale, celle de Madame Ravier, était située dans une grande maison du quartier de la Recluzière. Dès l'année 1811, sinon plus tôt, ils se réunissaient pour l'étude et la récréation dans une partie du monastère de St-Claire, louée à cet effet à M. Johannot qui en était alors propriétaire. Encouragé par M. Picansel, secondé par les conseils et l'expérience de M. Peyron, M. l'abbé Tourvieille, professeur de mathématiques, loua pour cinq cent cinquante francs par an, l'aile du bâtiment située le long de la rivière de Deûme, et y établit une pension pour les externes. L'ancien réfectoire des Religieuses leur servit de réfectoire et de salle d'étude, les étages supérieurs furent transformés en dortoirs et en chambres pour le directeur et le surveillant. La cour était comprise entre la maison et la rivière.

M. Tourvieille s'y installa au mois de Novembre 1812. Jusqu'en 1822, on put le voir chaque jour accompagner ses élèves au collège, où il faisait ses cours. Il eut d'abord pour surveillant M. l'abbé Mey, nommé plus tard à la cure de Vanosc, et

ensuite, à partir de 1814, M. l'abbé Pagès, qui devait lui succéder comme directeur.

Le prix de la pension était de deux cent vingt francs, comme à Ste-Barbe, mais le chiffre des grâces ne s'élevait pas aussi haut et un grand nombre d'élèves payaient toute la somme exigée. Nous devons rappeler ici l'existence, à Ste-Claire comme à Ste-Barbe, d'assez nombreux caméristes qu'on désignait alors sous le nom d'ustensilistes. C'étaient des enfants auxquels les parents fournissaient leur nourriture et qui ne payaient que quelques francs par mois pour la surveillance, le logement, l'éclairage, etc.

M. Tourvieille donna à ces jeunes gens des soins particuliers, il rendit en peu de temps cette pension nombreuse et florissante ; il supprima ainsi complètement, pour le plus grand bien moral et matériel du collège, les inconvénients et les dangers des pensions particulières, où la surveillance des maîtres ne pouvait s'exercer, malgré leur bonne volonté, que d'une manière insuffisante.

En 1819, M. Tourvieille étendit son œuvre. A cet effet, il loua le jardin qui était au milieu du cloître, pour en faire une nouvelle cour, une partie du clos qui devint un jardin, et l'ancienne église des Religieuses. Cette pièce très vaste fut divisée en deux parties pour servir, l'une de salle d'étude, et l'autre de salle de récréation. Le tout lui fut loué au prix de mille cinquante francs. Les anciennes salles d'études et de récréation furent transformées en classes, et M. Tourvieille ouvrit en son nom une école de français.

Cette création répondait à un besoin réel. Au collège on ne donnait que l'enseignement secondaire, et plusieurs pères de famille, ne pouvant y laisser de longues années leurs enfants, parce qu'ils les destinaient au commerce ou à l'industrie, désiraient une école avec un enseignement plus approprié à leurs besoins et à leurs projets d'avenir.

M. Tourvieille ouvrit son école le 1er Novembre 1819. Le programme comprenait la grammaire, l'histoire de France, la géographie, l'écriture, la tenue des livres de comptes, l'arithmétique et la géométrie pratiques. Ce fut l'origine des classes de français qui, en 1827, durent être annexées à l'Institution secondaire du collège. M. Tourvieille avait si bien organisé et dirigé son école que, deux ans plus tard, en 1821, il reçut du Ministre de l'Instruction publique une médaille d'argent en reconnaissance de ses services et à titre d'encouragement, pour son zèle à favoriser les progrès de l'enseignement.

La pension des élèves de cette école fut de trois cents francs pour les internes, de cent cinquante francs pour les ustensilites et de cent francs pour les externes.

Le nombre des élèves de Ste-Claire, tant pensionnaires qu'externes, se maintint aux environs de cent cinquante jusqu'en 1827, époque où les classes de français se firent au collège. De nouveaux aménagements pratiqués à Ste-Barbe en 1832, permirent alors de recevoir dans cette maison les latinistes de la pension de Ste-Claire qui cessa ainsi d'exister.

Nous devons mentionner ici une autre création, qui appartient à la période suivante de cette histoire, mais que nous ne pouvons séparer de la fondation du collège à laquelle elle se rattache intimement : c'est celle de l'Externat surveillé. Pendant toute cette première phase de l'existence du collège, un certain nombre d'enfants de la ville suivaient les classes en qualité d'externes libres. D'une part, l'expérience démontrait qu'il y avait de nombreux inconvénients à les recevoir ; d'autre part, plusieurs pères de famille demandaient que l'on pût garder leurs enfants toute la journée. Cédant à leurs sollicitations, M. Duret avait dû, au commencement de l'année scolaire 1820-1821, recevoir quelques externes dans l'étude de Ste-Barbe. Il fit en 1822, de la création d'un externat surveillé, une des clauses du bail qu'il passa avec la ville en son nom et au nom de M. Tourvieille qui continuait, de concert avec lui, l'œuvre de Messieurs Actorie et Lapierre.

Pour cette fondation, M. Duret loua près de Ste-Barbe un local appartenant à M. Giraud. Il y fit une salle d'étude, un préau couvert pour la récréation, et le reste du terrain servit de cour. En 1860, l'Externat fut transféré dans la maison du Peloux, et l'on y construisit les dortoirs actuels de Ste-Barbe.

Les élèves de l'Externat payaient alors douze francs par mois, ou seulement huit francs, s'ils ne suivaient que les classes de français. Ces prix étaient ceux du prospectus, mais, à l'Externat comme à Ste-Barbe et à Ste-Claire, des réductions

considérables étaient faites. Les comptes prouvent que, pendant de très longues années, elles ont varié de quinze à dix-huit cents francs, sur les sommes qui auraient dû être normalement payées.

Après avoir exposé la situation matérielle des diverses sections qui se rattachaient à l'Institution secondaire d'Annonay, nous sommes en droit de dire que cet établissement fut une œuvre religieuse, sociale et populaire de premier ordre, puisqu'elle mettait l'enseignement et l'éducation à la portée des plus pauvres. La charité chrétienne recommençait ainsi, sur de nouvelles bases, les œuvres détruites par la Révolution au plus grand désavantage des classes laborieuses qui, sous l'Ancien Régime, avaient produit tant d'hommes distingués, grâce à l'éducation reçue gratuitement dans les maisons ecclésiastiques ou religieuses. On sait qu'avant 1789, la gratuité totale ou partielle de l'enseignement secondaire était assurée à plus de la moitié des élèves, par des fondations ou des bourses qui ne grevaient en rien le trésor public. La statistique donne, en effet, pour les dernières années du règne de Louis XVI, le chiffre de quarante mille boursiers sur soixante-douze mille élèves.

Les hommes qui avaient fondé l'Etablissement d'Annonay voulaient contribuer pour leur part au relèvement de la Religion et de la Patrie : ils entendaient faire, avant tout, une œuvre religieuse et sociale, travailler pour la gloire de Dieu, pour le bonheur et la grandeur du pays. Ces nobles sentiments, ces motifs élevés, pouvaient seuls les

soutenir dans les épreuves, dans les contradictions et dans les difficultés de tout genre qu'ils rencontrèrent sur leur chemin, et dont ils ne furent d'ailleurs ni surpris ni déconcertés, parce qu'ils n'ignoraient pas que la lutte et la contradiction sont le lot ordinaire des œuvres de Dieu et de ses instruments.

CHAPITRE III

Les hommes

Quels furent donc ces hommes de foi, ces ouvriers de la première heure ? Il est peut-être temps de le dire. Ils sont au nombre de six, ceux qui portèrent surtout le poids du jour, qui furent les colonnes et les soutiens de l'édifice. Ce sont, avec les deux fondateurs, MM. Vallon, Payan, Polly et Tourvieille.

Une des plus grandes grâces que Dieu ait faites à la maison d'Annonay, a été de lui donner un supérieur aussi digne que M. Actorie. Tous ceux qui eurent le bonheur de le connaître et de vivre sous sa direction, s'accordaient à dire qu'ils avaient sous les yeux, en sa personne, une règle vivante. L'égalité de son caractère, l'uniformité de sa conduite, annonçaient un homme de communauté, un homme de foi, pour qui le joug de la règle était un besoin, plus encore qu'un devoir. Il ne se départit jamais de ses habitudes d'ordre, d'exactitude, disons mieux, de ponctualité littérale qu'il avait apportées du séminaire. Il les regardait comme essentielles à des hommes qui vivent en communauté, non seulement pour leur propre perfection, mais pour le bien qu'ils sont appelés à faire aux autres. Il était le premier à tous les exercices et prévenait tout ce qui aurait pu être un obstacle à cette exactitude.

A peine, par exemple, les élèves entraient-ils à

la chapelle, qu'il était au pied de l'autel pour commencer la messe de communauté. « Hâtons-nous, disait-il un jour qu'on le retardait, la dévotion se perd quand on doit attendre. » Il n'avait rien de singulier, rien d'affecté dans sa piété et il s'en tenait aux exercices que M. Picansel avait fixés dans son règlement pour les professeurs. Il faisait avec aisance et dignité toutes les cérémonies, sans rien omettre de ce qui est prescrit dans les Rubriques.

Il avait fait de fortes études théologiques au grand séminaire de Die où il enseignait la philosophie, même avant son ordination sacerdotale ; il les approfondit encore pendant les sept à huit ans qui s'écoulèrent entre sa rétractation du serment à la Constitution civile du clergé et sa venue à St-Symphorien. Aussi se chargea-t-il volontiers, dans le nouvel établissement, d'enseigner la philosophie aux élèves et la théologie aux jeunes professeurs ; toutefois, il ne conserva la philosophie que jusqu'en 1807, époque où le nombre des élèves augmenta et où il dut consacrer plus de temps à la direction de la maison.

Il joignait à la science de la théologie plusieurs autres qualités nécessaires à l'orateur sacré, une voix sonore et bien timbrée, une diction nette qui ne laissait pas perdre un seul mot, une grande aisance dans les gestes parfaitement appropriés aux sentiments exprimés. Cependant, il écrivait et apprenait tous ses sermons, mais sa mémoire, rendue plus sûre par un grand exercice, le servait si bien qu'on n'apercevait ni embarras, ni travail. Ses sermons, d'ailleurs, étaient surtout d'un théologien,

solides, forts en preuves ; le style en était digne, correct, toujours entraînant et souvent pathétique.

Prédicateur zélé, goûté et suivi, il fut appelé pendant au moins quinze ans à prêcher les stations quadragésimales à Die, à Montélimar, à St-Nizier et autres paroisses de Lyon, dans les cathédrales de Mende, de Valence et de Grenoble.

Quelque bien que pussent faire ces prédications, elles étaient cependant regrettées par certains de ses collaborateurs qui trouvaient, à ces absences d'au moins six semaines chaque année, des inconvénients assez sérieux pour le bon ordre et le fonctionnement de la maison.

Ces inconvénients n'existaient pas, au même degré, pour la direction des Sœurs de St-Joseph de St-Félicien, dont Monseigneur de Mende l'avait chargé, en 1811, à la mort de M. Rouchouse, curé de Satillieu. Il remplissait à leur égard, avec son zèle et sa régularité accoutumée, ses fonctions de supérieur. A la vérité, elles l'obligeaient à des visites assez fréquentes, mais de peu de durée, et c'était surtout pendant les vacances qu'il s'occupait plus activement de cette communauté ; il y donnait alors, ou faisait donner par quelque professeur du collège, les exercices de la retraite annuellle.

En 1819, il avait prêché le carême à la cathédrale de Mende ; Monseigneur de Mons qui avait pu, pendant son séjour dans sa ville épiscopale, le juger et l'apprécier encore mieux que par le passé, le supplia d'accepter les fonctions de supérieur du grand séminaire. Quelque peine qu'il eût à quitter l'œuvre du collège d'Annonay qui lui était si chère,

M. Actorie crut devoir se rendre aux désirs du premier Pasteur, dont la voix était pour lui celle de Dieu même, car il avait pour principe de ne reculer devant aucun sacrifice, lorsque la volonté de Dieu lui apparaissait clairement.

Il amena avec lui, comme économe, M. l'abbé Tourvieille Reynaud, alors professeur au collège et mort en 1841, curé de St-Paul-le-Jeune. M. Actorie succédait à M. Bichon, prêtre pieux et instruit, mais qui ne possédait pas suffisamment les qualités nécessaires pour le gouvernement d'un grand séminaire. Il apparut comme un réformateur, trop régulier, trop méticuleux, trop autoritaire ; avec cela, il était étranger au pays, à l'esprit et au caractère des jeunes séminaristes. Quelles que fussent sa prudence et la sagesse de ses vues, il s'aperçut bientôt qu'il ne trouvait pas dans les esprits cette docilité qu'il aurait désirée et qu'il jugeait indispensable. Il décida donc de se retirer à la fin de l'année, au grand regret de Monseigneur, qui lui avait donné cependant sa confiance pleine et entière et qui finit par se rendre à ses raisons. Il rentra à Annonay pour l'année scolaire 1820-21 et y resta jusqu'en Septembre 1822, époque où il se retira à St-Félicien pour s'employer uniquement à la direction des Sœurs de St-Joseph.

Monseigneur de Mons l'avait nommé vicaire général de Mende en 1819. Il lui offrit cette même charge quand il fut nommé, en 1822, à l'Archevêché d'Avignon. M. Actorie déclina cette honorable proposition et préféra consacrer ses derniers jours à l'humble ministère de la direction des

Religieuses de St-Félicien. A cette époque de sa vie, il aida aussi puissamment de ses conseils, de son expérience et de sa parole apostolique, M. Tourvieille, curé des Vans, qui avait fondé, depuis quelques années, une communauté de Religieuses destinées à l'enseignement dans les paroisses rurales.

Il travailla dans l'intérêt de sa chère communauté jusque vers 1834 ou 1835 ; à cette époque, ses facultés intellectuelles diminuèrent progressivement, si bien qu'à la fin de sa vie, il tomba dans un état voisin de l'enfance qui le rendait méconnaissable et qui serrait le cœur de compassion. Il ne se souvenait plus de rien ; tout le long du jour, sa principale et presque unique occupation était de réciter ses prières, mais il faisait de vains efforts pour s'en acquitter convenablement. Il mourut le 21 Mars 1838.

MM. Tourvieille, Payan et Polly, seuls survivants avec M. Lapierre, âgé et malade, de la première génération des professeurs, allèrent à Saint-Félicien rendre les derniers honneurs à celui qui avait été leur ami, leur père, plutôt que leur supérieur, et qui avait assuré, par son zèle et ses éminentes qualités d'éducateur, le succès de l'Institution d'Annonay.

M. Actorie avait une taille élevée, une démarche grave et réfléchie, même imposante, bien que son visage n'eût rien de triste ni d'austère. Il était d'un caractère enjoué, aimable et gai en conversation et d'une égalité d'humeur admirable. Quand il accordait une permission à un maître ou à un élève, c'était toujours avec une grâce parfaite et souvent

quelques mots d'amitié. S'il était obligé de refuser, il donnait sa raison de manière à faire goûter son refus. S'il demandait un service, c'était avec certains détours insinuants et flatteurs, accompagnés d'un sourire d'amitié qui faisait tout accepter. « Les talents sont à charge, aurait-il dit en riant, il faut donc que vous m'aidiez à faire telle chose. »

Il portait, dans l'ensemble de sa conduite, cet heureux tempérament de douceur et de fermeté par lequel un supérieur sait se concilier le respect et l'amour de ceux qu'il doit gouverner. Il savait, à l'occasion, montrer l'énergie et la fermeté nécessaires, parler et agir avec toute l'autorité d'un supérieur. Quand il était obligé d'en venir là (et ce fut rarement) on se sentait forcé de courber la tête et de s'humilier, d'autant plus qu'on était moins accoutumé à ce langage rigoureux. Quand il paraissait, de loin en loin, dans les classes, exclusivement pour punir certains élèves qui lui avaient été dénoncés, tous étaient silencieux et tremblants. Un supérieur, disait-il, doit être pour ses élèves comme une divinité cachée qui ne doit intervenir pour la discipline que rarement et par nécessité, pour ne pas compromettre son autorité en la prodiguant.

Il eut toujours, grâce à ses éminentes qualités intellectuelles et morales, sur les maîtres, sur les élèves et sur les domestiques, la plénitude d'autorité, l'ascendant irrésistible nécessaires à un supérieur. Il sut les conserver et les employer avec une merveilleuse prudence pour maintenir parfaitement l'ordre et la discipline dans un établissement si nombreux et si mal installé.

Il fallait un supérieur de son caractère énergique, secondé par des hommes comme lui, bien trempés dans la foi et animés de ce courage que seule la Religion peut donner, pour triompher des difficultés matérielles qui se rencontrèrent au début de l'entreprise. On eut à lutter aussi contre des difficultés d'un autre genre. L'établissement comptait à peine quatre ans d'existence, que déjà il faisait ombrage. Le sous-préfet de Tournon se rendit à Annonay et adressa à M. Actorie des paroles si violentes, nous ne savons à quel propos, que le digne supérieur crut devoir donner sa démission.

Les membres du conseil municipal, affligés de cette tracasserie qu'ils ne comprenaient pas, jaloux de conserver des hommes qui méritaient si bien l'estime publique, vinrent prier M. Lapierre de prendre aux yeux du gouvernement le titre de chef d'institution qu'abandonnait M. Actorie. Leur peine était d'autant plus grande que l'année précédente (1805), le collège avait failli être fermé, faute de ressources, ainsi que nous le verrons plus loin.

Devant les sollicitations pressantes de la municipalité et les fortes et graves raisons que lui fit valoir M. Picansel pour soutenir cette œuvre si utile à l'Eglise, M. Lapierre se résigna, mais à la condition expresse, que M. Actorie continuerait à exercer l'autorité de supérieur dans la maison et auprès des parents, car il ne se sentait ni le goût, ni les aptitudes nécessaires pour un pareil ministère.

A la rentrée de 1806-1807, M. Lapierre prit donc le titre de principal de l'Institution secondaire

avec toute la responsabilité, qu'elle comportait au point de vue légal, et continua à s'occuper de l'administration temporelle, tandis que M. Actorie, sous le titre nouveau de directeur des études, fut en réalité le chef et le supérieur incontesté de la maison.

Animés d'un même esprit, ces deux hommes restèrent inséparables, sans l'ombre d'un dissentiment ; tout en se maintenant chacun dans ses attributions, ils surent se concerter à propos pour les affaires de la maison, ils agirent toujours avec l'harmonie la plus parfaite d'esprit et de volonté et obtinrent des succès dignes de leur foi et de leur dévouement.

Si M. Lapierre avait pris l'économat pour sa part, il n'en remplaçait pas moins d'une façon très suffisante M. Actorie, pendant ses longues stations de Carême. Chef de la maison, responsable devant l'Etat, il se tenait, d'ailleurs, parfaitement au courant des moindres détails de l'organisation des classes, des matières de l'enseignement, du travail et de la conduite des élèves.

Dans sa longue administration de plus de trente-cinq ans, il se montra économe habile, sage et prudent. Les occasions ne lui manquèrent pas d'utiliser ses qualités rares de bon sens, dans l'organisation matérielle du collège, l'appropriation des locaux, les négociations avec la municipalité pour le renouvellement du bail et pour les travaux à faire.

M. Lapierre fut un modèle d'ordre et de méthode pour les affaires temporelles ; il put, grâce à un judicieux emploi des modiques ressources dont

l'œuvre disposait, lui faire traverser heureusement les passes les plus difficiles, sans en compromettre l'existence dans les hasards d'une mauvaise administration.

Ce serait méconnaître complètement le caractère de M. Lapierre, que de le croire uniquement occupé aux soins matériels et à l'administration temporelle de l'établissement. Il ne trouvait pas, dans cette très utile collaboration à l'œuvre entreprise, un aliment suffisant pour son âme sacerdotale. Il faut le voir sous une autre face. Les Religieuses Ursulines, réfugiées d'abord à Saint-Symphorien dans la maison paternelle de leur supérieure, M[me] de Lhermuzière, étaient venues, dans le courant de 1803, s'établir au couvent de Ste-Marie d'Annonay. M. Lapierre, leur ancien curé, devint leur aumônier, et en remplit fidèlement toutes les obligations, alors même que l'âge les lui rendait plus pénibles ; ainsi, les dernières années de sa vie, quoiqu'il lui fallût une demi-heure pour aller du collège au couvent, il ne permettait pas à un confrère de le remplacer, par exemple, pour la Sainte Messe ou pour la bénédiction du T. S. Sacrement. Ce modeste et consolant ministère auprès des épouses de Jésus-Christ et de leurs jeunes élèves convenait parfaitement à son genre de piété douce et paisible. « M. Actorie, disait-il en souriant, est fait pour les grandes chaires, pour les auditoires nombreux et choisis, il ne me faut à moi qu'un cloître avec des enfants et quelques religieuses, c'est tout ce que je puis faire ». Ceux qui l'ont connu et qui l'ont entendu prêcher dans l'église

paroissiale d'Annonay, taxaient d'exagération ce jugement dicté par l'humilité, qui fut sa vertu prédominante. M. Félix, recteur de l'Académie de Nîmes, bien placé pour l'apprécier, ses fonctions l'ayant mis en rapports fréquents avec lui, ne pouvait taire son admiration pour l'humilité de M. Lapierre, qui avait voulu rester au second plan et laisser à M. Actorie l'autorité qui lui appartenait et qu'il aurait été à même d'exercer fort convenablement. C'est pourquoi M. Félix voyait dans l'union si étroite, si parfaite de ces deux hommes de caractères différents, une preuve des desseins de Dieu sur l'œuvre qu'ils avaient établie.

A côté des deux fondateurs, nous devons donner la première place dans ce récit à M. Vallon qui fut, dès l'origine, un des maîtres de St-Symphorien. Nous ignorons l'emploi qu'il y remplit, mais à Annonay, il eut de toutes les fonctions de l'enseignement la plus laborieuse, la plus pénible, la plus ingrate, mais aussi la plus méritoire, puisqu'il fut près de vingt-cinq ans préfet de surveillance.

Il avait acquis sur son petit monde une autorité incontestée ; sa présence seule suffisait pour faire régner l'ordre et le silence. Cependant la position n'était pas commode, car il eut jusqu'à cent soixante élèves dans la même salle d'étude, et dans la même cour, qu'une simple barrière de bois séparait des jardins et des propriétés voisines. Il commandait, paraît-il, comme on savait le faire à cette époque, où l'esprit militaire se glissait partout ; il gouvernait à la baguette ; avec lui, l'exactitude et l'obéissance absolue étaient de rigueur. On nous l'a

dépeint portant sur tous un œil vigilant, un trousseau de clefs au bras, rigoureux observateur du règlement et voulant absolu le règne de la loi ; aussi Monseigneur de Charbonnel, son ancien élève, l'appelait-il un « terrible surveillant ». Le spirituel prélat ajoutait : « Il fut un saint prêtre, mais à ranger dans la classe des saints redoutés de leurs sujets. »

S'il fut sévère aux autres, il le fut encore plus à lui-même, et le caractère de sa sainteté fut l'austérité. Règle vivante, il donnait à tous l'exemple d'une vie dure et mortifiée : il ajoutait à ses pénibles fonctions des rigueurs et des pénitences qui affaiblirent certainement sa robuste constitution. On ne peut dire cependant que sa sévérité fût excessive pour les enfants, car, s'il était inflexible pour les infractions à la règle, il cherchait plutôt à les prévenir et à les empêcher. « Dire le bien qu'il a fait dans l'établissement, écrivait M. Tourvieille, par sa scrupuleuse exactitude à la règle et sa vigilance si active, serait chose impossible : Dieu seul le connaît, comme aussi lui seul peut le récompenser. Pendant le long espace de temps qu'il a été préfet de surveillance, la Religion et les mœurs des élèves ont mérité à l'établissement la confiance dont il a joui auprès des parents et l'estime de l'Université. » Nous ne pourrions rien ajouter à ces éloges décernés à M. Vallon par celui qui avait été vingt ans son collaborateur, et son supérieur pendant quatre ou cinq ans. Vers 1827, il quitta l'enseignement pour le saint ministère qu'il exerça dans plusieurs paroisses et mourut en 1840 à La Fare, son

pays natal, après avoir distribué en bonnes œuvres, comme l'avaient fait d'ailleurs MM. Actorie et Lapierre, le produit de ses économies du collège d'Annonay.

Le souvenir laissé par M. Augustin Payan fut tout différent de celui laissé par M. Vallon, du moins aux étourdis tels qu'Armand de Charbonnel. Doué d'un caractère doux, affable, toujours égal, M. Payan personnifiait, auprès de ses anciens élèves, le type de la bonté. Il était né à Chassiers en 1771 d'une des principales et des plus religieuses familles du pays. Il avait fait d'excellentes études au collège d'Aubenas, sa rhétorique notamment sous le Père Rouvile, ex-jésuite, qui fut mis à mort à Privas en haine de la foi. Le jeune Payan terminait ses études classiques, quand la Révolution ferma les séminaires ; il fut ainsi obligé de renvoyer à plus tard la réalisation de son vœu le plus cher, et de se livrer aux travaux de la campagne. Sa famille était une des plus riches, des plus religieuses et des plus attachées à la royauté ; il n'en fallait pas tant, à cette époque, pour s'attirer des persécutions. Elle fut donc classée parmi les familles suspectes et en butte à de fréquentes perquisitions domiciliaires ; deux de ses enfants ayant rejoint plus tard l'armée royale en Vendée, le père Payan n'eut qu'à fuir et à se cacher, pour échapper à la prison et peut-être à l'échafaud. Le jeune Augustin fut moins heureux : un jour qu'il lisait avec quelques autres citoyens une affiche portant les noms des proscrits du district, il exprima le désir de voir finir une époque si désastreuse. Dé-

noncé aussitôt, il fut mis en prison à Largentière et n'en sortit qu'au bout de quatre ou cinq jours, heureux de s'en tirer à si bon compte. Non moins heureux pour le service militaire, il évita la première conscription décrétée par la Convention, grâce à un vice de constitution qui disparut presque aussitôt et ne devait reparaître que deux ans avant sa mort.

Dès que le calme fut rétabli, M. Payan ne songea plus qu'à suivre l'impulsion de la voix divine qui l'appelait au sacerdoce. Ayant appris la fondation de l'œuvre de St-Symphorien, il se hâta de dire adieu à sa famille et à ses amis, pour se rendre dans l'asile que la Providence lui offrait. Il arriva muni de certificats qui le firent accueillir à bras ouverts. Nous avons trouvé celui que lui avait délivré son curé, et nous croyons devoir l'insérer dans cette histoire, autant pour l'honneur et la louange du jeune Payan que comme pièce typique de l'époque. On y retrouve le souvenir ému des peines morales endurées par ces prêtres héroïques, au spectacle des souffrances et des malheurs de l'Eglise de France.

« Ego, infra scriptus, omnibus quorum interest, testor egregium parochianum et in Christo carissimum Augustinum Payan, ad annum trigesimum provectum, optimis vita et moribus ornatum, incolumem, hoc sanguineis lacrymis deflendum trajecisse tempus, non solum ab impiorum comitiis et hereticorum et schismaticorum abstinuisse conventibus, sed semel et iterum, cum periculo luctasse et recessisse, in sua bene moratum, in pietate, in fide,

in castitate omnibus exemplaria præbuisse ; ad sacram sinaxim, in quantum fuere tempora, accessit et per menses communicasse, demum prœclaris virtutibus prœditum ; eum, Deo adjuvante, vigilantem, fidelem et docentem devenire servum, me pluries certiorem esse, in quantum potest humana fragilitas ; ad fidem omnibus his præbendam, datum Chasseriis die 7 Junii 1801.

PAVIN, parochus.

« N. B. — Cantor est, et in hac parte, si placet, alios edocere potest ».

— « Je soussigné atteste à tous ceux auxquels il appartiendra, que Augustin Payan, mon excellent paroissien, qui m'est très cher en Jésus-Christ, est d'excellente vie et mœurs. Il a traversé sans tâche ce temps qu'on doit pleurer avec des larmes de sang ; non seulement ils s'est abstenu des réunions des impies et des assemblées des hérétiques et des schismatiques, mais il a lutté et s'est éloigné, en courant des dangers ; sa conduite a été bien réglée. Il a donné à tous des exemples de piété, de foi, de pureté, il a assisté à la Sainte Messe autant que les temps le permettaient et il a fait ses communions du mois ; enfin il possède de grandes vertus. Je suis bien assuré, autant que le permet la fragilité humaine, qu'avec l'aide de Dieu il deviendra un serviteur vigilant, fidèle et capable. En foi de quoi, donné à Chassiers le 7 Juin 1801.

PAVIN, curé.

« N. B. — Il est chantre et peut, si l'on veut, enseigner cette partie ».

M. Payan professa les classes de grammaire

pendant quelques années, puis la rhétorique au moins quinze ans, jusqu'en 1825, époque où il devint préfet des études. Il remplit en même temps les fonctions d'aumônier de l'Hôpital de 1811 à 1820. Il cessa les fonctions de préfet des études en 1832 et remplaça son ami, M. l'abbé Gamon, comme aumônier des Religieuses du Sacré-Cœur. Il avait collaboré à la fondation de cette petite communauté, en donnant une somme d'environ six mille francs pour la construction du monastère, qui devait être plus tard affecté à l'école des Frères et finalement devenir l'école supérieure des garçons. Il l'aida de ses conseils et de sa direction spirituelle, et ne fut pas étranger à la résolution qu'elle prit de s'agréger à la Congrégation fondée par Mme Barrat. Il ne conserva dès lors au collège jusqu'à sa mort, arrivée en 1847, d'autre emploi que celui de confesseur. Pendant plus de trente ans, il fut le directeur de conscience de la plupart des élèves, grands et petits. Plus d'un lui dut, après Dieu, sa vocation sacerdotale ou religieuse. Sa piété angélique était attrayante et il savait, en un langage qu'on aurait dit emprunté à S. François de Sales, la faire passer dans les âmes. L'amour de Dieu se réflétait sur son visage ; le feu intérieur dont il était consumé embrasait aussi le cœur de ses pénitents et cherchait toutes les occasions de se manifester au dehors. Par exemple, le soir après souper, il aimait à prendre sa récréation au milieu des élèves ; c'était pour lui une occasion de continuer son apostolat. A peine était-il entré dans la salle de récréation ou dans la cour, que les plus



M. LAPIERRE, Supérieur



M. l'Abbé de MONTGOLFIER

jeunes s'empressaient autour de lui pour entendre quelqu'une de ces histoires édifiantes qui leur faisaient tant de plaisir.

M. Polly ne craignait pas, lui aussi, de mettre son rare talent de narrateur au service de la jeunesse, pendant les récréations et les promenades. Il possédait un fonds presque inépuisable de traits et d'anecdotes. Il les contait aux élèves avec une verve toute gauloise et savait donner aux faits les plus banals le ton qui plait à l'esprit et la pointe heureuse qui burine dans la mémoire de l'auditeur.

Jusqu'à son extrême vieillesse, il accompagna les élèves en promenade, et prit au milieu d'eux la récréation de midi. C'est là qu'il continuait l'apostolat commencé dans ses fameux catéchismes du dimanche soir, où il réunissait toute la communauté et qu'il fit pendant les dernières années de sa vie, avec un succès inouï.

Il paraissait avoir un secret à lui, pour mettre la doctrine chrétienne à la portée de toutes les intelligences ; il avouait d'ailleurs qu'il s'y était beaucoup appliqué, et que faire le catéchisme n'était pas aussi facile qu'on le croit communément. Son ton, son accent, son geste, ses éclats de voix avaient quelque chose de particulier qui commandait absolument l'attention. Sa parole vive, imagée, primesautière, saisissait fortement les enfants ; des traits piquants, des comparaisons heureuses, des expressions pittoresques gravaient profondément dans leur mémoire les vérités qu'il leur enseignait. Ces détails expliquent cette parole d'un prêtre distingué, qui prétendait avoir appris autant et même

plus de théologie aux catéchismes de M. Polly que pendant son grand séminaire.

Né à St-Symphorien en 1772, M. Polly avait fait de fortes études d'abord au collège et ensuite au grand séminaire du Puy, qu'il quitta par la force des choses, en 1792, après sa troisième année de théologie. Retiré dans sa famille, il vit mourir son père auquel il succéda, l'année d'après, comme maire de la commune ; il rendit, en cette qualité, d'accord avec ses concitoyens, de grands services aux prêtres réfugiés à St-Symphorien.

A plusieurs reprises, en effet, pendant les années de la Terreur 1793 et 1794, des bandes de Jacobins annonéens se donnèrent la mission de faire la chasse aux prêtres réfractaires cachés dans les montagnes. La position de St-Symphorien permettait de les voir, près d'une heure avant leur arrivée ; aussi trouvaient-ils le maire prêt à les recevoir avec tous les égards qui leur étaient dus. En hiver, ils avaient besoin de se réchauffer, et en été, de se rafraîchir ; comme M. Polly était bon patriote, il ouvrait libéralement sa cave et faisait bien les choses. Il se chargeait même de présider aux perquisitions ; mais c'était en vain qu'on fouillait les hameaux et les fermes signalés aux patriotes ; jamais on ne réussissait à mettre la main sur le moindre calotin ; car, prévenus par les gens du village, les prêtres avaient eu le temps de fuir dans les bois, pendant que les patriotes faisaient honneur aux provisions du citoyen maire. Mais, si la chasse aux curés avait été infructueuse, en revanche, ces patriotes zélés avaient du moins largement réparé leurs forces, et

c'était déjà pour eux une agréable compensation. Ils quittaient St-Symphorien, heureux et satisfaits ; on avait bien mangé, bu mieux encore, la gourde était remplie pour le retour ; aussi on ne manquait pas de célébrer les vertus civiques et la générosité de ce maire intelligent. Sa cave lui valait un brevet de civisme, dont il usait pour soustraire les prêtres à la prison ou à l'échafaud. Il conserva jusqu'à la mort un joyeux souvenir des bons tours qu'il avait joués aux persécuteurs et, cinquante ans plus tard, c'était avec un fin sourire qu'il contait ce qu'il appelait ses « farces de jeunesse ».

Toutefois, l'administration de la commune et celle du vaste domaine de sa famille ne lui faisaient pas négliger le soin de sa vocation qui se fortifia de plus en plus dans cette épreuve. S'il faut en croire une tradition qu'a bien voulu nous communiquer M. le chanoine Desmartin, il lui arriva une aventure assez singulière. « Un jour, labourant ses terres, il cassa son araire, il en chercha un autre, il le cassa encore et même, dit-on, un troisième. Décidément, s'écria-t-il alors, je ne suis pas fait pour labourer la terre et il retourna à ses études ».

Quoiqu'il en soit de ce fait, dès que M. Polly eut appris, à la fin de 1798, l'ouverture de l'école de théologie de Monestier, il s'y rendit et y reçut le sous-diaconat dans des circonstances dont Mgr Lyonnet nous a conservé le souvenir ; il fut ordonné diacre à Annonay, dans la maison de Madame de Laborie, et enfin prêtre en 1800, dans l'église de Vernosc.

Nous empruntons à l'histoire de Mgr d'Aviau le récit de l'ordination de Monestier, rédigé par un des prêtres élevés en ce jour au sacerdoce, M. l'abbé Dumas, mort curé de Boulieu.

« Il y eut à Monestier une ordination assez considérable ; un certain nombre de sujets étrangers s'étaient joints à ceux du diocèse. Les uns venaient du Puy, les autres de Toulouse, deux enfin, du fond de la Vendée. La cérémonie eut lieu, au milieu de la nuit, dans la grange du presbytère qu'on avait disposée comme on avait pu pour cette cérémonie. Personne d'entre les fidèles n'y fut admis ; il ne s'y trouva, outre les ordinands, que les officiers nécessaires au service du prélat. La solitude du pays, le silence de la nuit, les rideaux de lit qu'on avait jetés en guise de tenture devant des murs de simple pisé : tout contribuait à donner à la solennité un air qui rappelait les temps primitifs de l'Eglise. On croyait assister à une des consécrations qui se faisaient dans les catacombes sur les corps tout sanglants des martyrs ».

« L'impression redoubla quand Monseigneur, vêtu de ses habits pontificaux, une crosse de bois à la main, une mitre de carton doré sur la tête, parut sous ce toit de chaume : il adressa ces paroles du Pontifical à l'archidiacre, en se tournant du côté des jeunes clercs qui étaient rangés en couronne autour d'un autel improvisé : « *Scis ne illos dignos esse?* « Savez-vous s'ils sont dignes ? » M. Cartal remplissait les fonctions d'archidiacre, il répondit incontinent : « *Et scio et testificor, quantum nosse sinit humana fragilitas, illos dignos esse.*

Autant que la fragilité humaine permet de le connaître, je sais et j'atteste qu'ils sont dignes d'être promus aux saints ordres. »

« Alors le Pontife, les larmes aux yeux et le cœur vivement ému, prononça le *Deo gratias* d'usage ; mais à ce mot, que de paroles attendrissantes sortent de sa bouche ! « Oui, mes enfants, c'est bien maintenant plus que jamais que nous pouvons dire *Deo gratias*, que nous devons bénir la miséricorde divine, que nous devons célébrer ses louanges. Car, mes très chers enfants, si jamais vocation fut inspirée du ciel, n'est-ce pas la vôtre ? N'est-ce pas Dieu lui-même qui vous a appelés ? N'est-ce pas lui qui a mis dans votre cœur cette généreuse résolution ? Oh ! sûrement la chair et le sang n'y sont pour rien. Que viendraient-ils chercher dans le sanctuaire ? Il n'y a plus de bénéfices, plus de richesses, plus d'honneurs. Les temples ont été dévastés, les autels brisés, les prêtres incarcérés, bannis, immolés. Que dis-je ? Les échafauds sont encore dressés, les prisons regorgent d'ecclésiastiques qui n'ont pas été élargis, la terre d'exil n'a pas encore rendu tous ses proscrits. Ces verrous, ces fers, ces haches ne vous épouvantent pas. Vous dites comme St Paul : Je m'attends à tous ces malheurs, mais je ne crains rien. *Vincula et tribulationes me manent, sed nihil horum vereor.* Et que pourriez-vous craindre ? Dieu sera avec vous, il vous fortifiera de sa force et vous éclairera de sa lumière. »

« Ces paroles prononcées avec âme dans une circonstance aussi solennelle, tandis qu'au dehors

l'orage grondait toujours, produisirent la plus vive impression... De grands mystères et de grands serments succédèrent à la noble allocution du Pontife. Tous ces jeunes prêtres brûlaient du désir de courir sur la brèche au secours de leurs frères épuisés. Monseigneur, en leur imposant les mains, leur avait communiqué, ce semble, une portion du feu sacré qui le dévorait. »

M. Polly exerça successivement le saint ministère en qualité de vicaire à Lalouvesc, à Préaux et à Satillieu ; enfin en 1806-1807, il vint au collège occuper les chaires de philosophie et de sciences physiques. En 1822, il laissa cette dernière partie à M. Tourvieille Raynaud et, en 1822, il eut M. Déglesne pour successeur dans la chaire de philosophie. Dès 1822, il remplaça M. Actorie dans l'enseignement de la théologie aux jeunes maîtres et conserva cet emploi jusqu'à sa mort survenue en 1847. Ce fut vers 1815 qu'il commença de desservir l'annexe de Toissieux, au prix des plus grandes fatigues ; il avait alors quarante-cinq ans passés. Il fallait un tempérament de fer comme le sien, pour continuer, pendant trente ans environ, un service aussi pénible. Pendant plus de vingt ans, tous les dimanches, il fit ainsi à pied une course de deux heures, par tous les temps et par de mauvais chemins ; on le voyait passer portant un sac mystérieux, qui contenait tout simplement un morceau de pain, un peu de lard et un oignon, destinés à son dîner qu'il arrosait de l'eau claire des fontaines ; ce n'était guère qu'aux grandes fêtes qu'il consentait à dîner chez quelque paroissien. La diminution de ses forces l'obligea

cependant, les dernières années, à aller coucher le samedi soir dans la petite cure qu'il avait fait bâtir à ses frais. Quand ses forces ne lui permirent plus de célébrer la sainte messe, il y allait avec un jeune confrère et il avait du moins la satisfaction d'annoncer à ses chers paroissiens la parole de Dieu. Il avait fait réparer l'église et l'avait pourvue d'ornements avec ses propres ressources. Son zèle, son dévouement avaient profondément touché cette bonne population qui l'aimait et le respectait comme un père : aussi, avait-il acquis sur elle une autorité dont le fait suivant peut donner la mesure.

Un habitant de l'endroit s'avisa un jour d'établir un cabaret non loin de l'église : c'était le premier. A cette vue, une sainte indignation remplit l'âme de M. Polly. Quand il monta en chaire, il montra d'abord l'inutilité et les inconvénients de cet établissement qui ne rendrait aucun service et qui devait seulement fournir l'occasion d'offenser Dieu : puis il ajouta : « Je me dévoue à votre service depuis nombre d'années, tout ce qui est dans cette église m'appartient, vous le savez : eh bien ! si le cabaret est encore ouvert dimanche prochain, j'emporterai tout et vous irez entendre la messe à Annonay, si vous voulez. »

Cette menace, qu'il eût certainement réalisée, produisit son effet, et Toissieux fut encore à l'abri pour quelques années du fléau du cabaret. Heureux temps, heureux pays, où la majorité préférait la facilité de remplir ses devoirs religieux à celle d'avoir des cabarets, où l'influence du prêtre produisait plus de fruits que les ligues contre l'alcoolisme !

Pendant qu'il était professeur de théologie, M. Polly fut souvent consulté par des prêtres de paroisse sur des cas de conscience embarrassants. Il ne craignait pas, alors, de s'imposer un travail excessif jusqu'à ce qu'il eût trouvé la solution demandée. On le vit, à plusieurs reprises, aller à pied à Tournon pour étudier la question proposée, dans la riche bibliothèque du collège de cette ville ; il rentrait le soir, toujours à pied, un peu fatigué, mais content, car il avait pu rendre service à un confrère ou apaisé quelque scrupule de conscience.

M. Polly cachait un cœur d'or sous des apparences un peu vives et rudes ; plus d'un prêtre a dû à sa générosité d'avoir fait ses études à Ste-Barbe ou à Ste-Claire, mais il n'eût pas fallu se permettre la moindre allusion à ce sujet, car on aurait vu alors un beau spécimen du bourru bienfaisant. Dur et sévère à lui-même, il ne l'était pas du moins au même degré pour autrui, bien que sa religion eût subi le contact du jansénisme, dans le cours de son éducation au Puy. Si son ami M. Payan parlait toujours de l'amour de Dieu, M. Polly insistait sur sa justice. Une anecdote peindra sous ce rapport les deux amis d'une manière tout à fait typique.

Un jeune professeur, M. Monot, raconta un matin son rêve de la nuit. Il s'était vu amené par une longue maladie au moment du jugement particulier. Il avait comparu devant le Juge redoutable qui avait pour assesseurs, d'un côté M. Polly, et de l'autre M. Payan ; son ange gardien avait parlé, mais Satan, déployant son livre, demandait vengeance. M. Monot tremblant, éperdu, s'était

tourné vers ses confrères, en qui il espérait trouver des défenseurs. Mais M. Polly, d'une voix grave et montrant d'un geste le lieu de l'expiation destiné au coupable : « Faut qu'il paye, avait-il dit, faut qu'il paye. » M. Payan, au contraire, ayant les mains jointes, suivant son habitude, s'était tourné doucement vers la face du bon Jésus et avait dit : « Laissez-le passer, *pécaïre* » et sur ce, M. Monot s'était éveillé dans un transport de joie. A la récréation suivante, un malin se plut à raconter le rêve avec ses détails aux deux vieillards, et l'on constata que, si M. Payan était satisfait du récit, M. Polly en était moins flatté.

Ces cinq prêtres et M. Tourvieille, dont il sera question plus tard, furent les principaux artisans du succès du collège d'Annonay, pendant la première période de 1800 à 1822, c'est-à-dire sous le gouvernement de M. Actorie. Ils occupèrent, tout ce temps-là, la direction, les fonctions les plus importantes, les chaires les plus élevées : ils exercèrent l'apostolat de l'enseignement plus puissamment que les autres maîtres moins âgés, moins influents, moins stables. Les classes inférieures étaient généralement faites, il ne faut pas l'oublier, par de jeunes ecclésiastiques auxquels le collège fournissait le moyen de compléter ou même de faire entièrement leurs études théologiques et qui, pour diverses raisons, étaient empêchés de suivre les cours, soit à l'école de théologie de M. Vernet à Viviers, soit au grand séminaire de Mende. La plupart d'entre eux quittaient le collège après leur ordination sacerdotale et allaient remplir, dans les paroisses, les

fonctions du saint ministère (1). Quelques-uns cependant y restèrent un certain nombre d'années, par exemple M. Dégache et M. Fayolle, qui y enseignèrent une dizaine d'années et qui méritent bien une mention spéciale (2).

Quelques autres enfin, en plus petit nombre, res-

(1) En 1842, M. Tourvieille donnait à Mgr Guibert une liste de quarante-quatre prêtres du diocèse qui avaient mené de front, pendant quelques années, leurs études théologiques et l'enseignement au collège d'Annonay. Nous y relevons les noms de six Archiprêtres de cette époque. C'étaient : MM. Chifflet, curé de Vernoux ; Dégache, curé d'Annonay ; Delhomme, curé de Tournon ; Fanget, curé de Serrières ; Fustier, curé de St-Félicien et Thouez, curé d'Aubenas.

(2) M. Jean-Marie Dégache, né à Annonay en 1790, avait commencé ses études sous le P. Charvet, ancien Cordelier et docteur de Sorbonne. Il entra au collège en humanités en Novembre 1805 et reçut dans le cours de l'année scolaire la tonsure cléricale des mains de Mgr Morel de Mons, évêque de Mende. Après avoir fait sa rhétorique et sa philosophie, étudié un an ou deux la théologie au séminaire St-Irénée à Lyon, il commença à enseigner à la rentrée de 1809 et continua jusqu'en Novembre 1817, date de sa nomination de vicaire à Annonay. Il était déjà prêtre depuis trois ans. Il avait été un excellent maître de la jeunesse, il fut un vicaire et un curé modèle des vertus sacerdotales ; il menait une vie régulière, austère et retirée, ne sortant de la cure que pour remplir les devoirs de sa charge et pour faire les visites indispensables ; il continuait dans le saint ministère, autant que les circonstances le permettaient, la vie de travail et de prière qu'il avait menée au collège. Curé d'Annonay en 1823, il resta toujours l'ami et le protecteur de ceux dont il avait reçu les leçons et dont il avait partagé les travaux. Il leur donna une dernière marque de son affection quand, à la veille de sa mort, qui arriva au mois de Janvier 1846, il légua au collège sa bibliothèque de 4 à 500 volumes.

M. André Fayolle était né à Montréal, près Largentière, en 1792. Il était le neveu de M. Tourvieille et avait dû venir à Annonay en 1802 ou 1803 ; il était élève de philosophie en 1809-1810. Il professa d'abord les classes de grammaire, puis les classes de français à Ste-Claire, et il enseignait les humanités lorsque, en 1822, il fut mis à la tête de la section du petit séminaire de Maison-Seule Il n'avait encore que trente ans et paraissait bien jeune pour diriger un établissement, mais il avait vu à l'œuvre MM. Actorie et Tourvieille, et il avait su profiter de leurs leçons et de leur expé-



tèrent par goût ou convenance dans l'enseignement. Formés aux leçons et aux exemples des anciens, ils les remplacèrent dans la seconde période et exercèrent à leur tour une influence prépondérante. Ils formèrent ce que nous appellerons la seconde génération active; plus loin, nous les verrons à l'œuvre.

Futurs vicaires et curés ou futurs professeurs, tous étaient à une bonne école de régularité, de piété aussi bien que de science sacerdotale. Vicaire général du diocèse pour le Haut-Vivarais, M. Picansel avait donné au principal et aux professeurs de l'Institution un règlement dont la raison et l'esprit nous sont résumés dans ce passage du préambule : « Il est essentiel qu'étant tous prêtres, ou aspirant à le devenir, ils mènent une vie vraiment ecclésiastique, c'est-à-dire toujours utilement occupée, toujours édifiante. Sans former une congrégation ni un corps particulier, l'esprit de leur voca-

---

rience. D'autre part, il possédait des dons bien précieux pour un chef d'établissement : un grand esprit d'ordre, un caractère calme, un jugement très droit, une vue claire des réalités, un discernement très sûr et un tact exquis. Maison-Seule ne pouvait vivre qu'à la condition d'être petit séminaire, c'est-à-dire de recevoir des secours du département ou du diocèse. Cette condition manquant, M. Fayolle dut fermer cet établissement deux ans après que l'administration diocésaine eut transféré le petit séminaire à Bourg-St-Andéol. Il devint alors supérieur de l'Institution secondaire de Privas, qu'il dirigea avec succès de 1828 jusqu'à sa mort en 1867. Pendant près de quarante ans, ses remarquables qualités de prudence, de savoir-faire et de tact lui permirent d'entretenir les meilleures relations avec tous les représentants de l'autorité, qui se succédèrent à Privas sous la Restauration, la Monarchie de Juillet, la République et l'Empire. Il sut se faire estimer et hautement apprécier par les fonctionnaires, même par ceux qui étaient hostiles à la religion, comme il sut se faire aimer de ses élèves, pour lesquels il était un père plus qu'un maitre, et pour la plupart desquels il resta un ami.

tion leur prescrit qu'étant tous du clergé, vivant sous le même toit et à la même table, ayant tous le même objet, ils suivent un règlement de vie où le travail succède à la prière et la prière au travail, et où tous les moments soient remplis de manière à répondre à la sainteté de leur état ; et c'est ici d'autant plus nécessaire, qu'appelés pour former les jeunes élèves qui leur seront confiés, à la vertu plus encore qu'aux sciences, le moyen le plus efficace pour y réussir, est de mener une vie régulière et pieuse. »

Plusieurs articles établissaient ensuite pour les prêtres et pour les aspirants, des exercices et des prescriptions qui réglaient leur vie comme celle des grands séminaires. C'était non pas la vie religieuse, mais la vie de communauté absolue avec tous ses assujettissements.

L'oraison, l'examen particulier et la lecture spirituelle se faisaient en commun ; chacun récitait en particulier les Petites Heures ; le reste de l'office se disait en commun. Voici ce que M. Tracol nous raconte à ce sujet : « Les jours de classe, nous nous réunissions à cinq heures, après avoir congédié nos élèves, pour réciter Matines et Laudes, presque toujours debout et sans feu pendant l'hiver, autour d'un grand chandelier de bois. Ensuite, après quelques paroles gaies, chacun prenait sa chandelle et se retirait dans son petit coin, pour s'occuper de sa classe ou de ses études personnelles. Pendant l'été, nous nous rendions à l'enclos pour le bréviaire, et nous le récitions en nous promenant, placés sur deux rangs. Il en était de même pour Vêpres et

Complies qu'on sonnait vingt minutes avant l'examen particulier. »

« Les jours de promenade, on récitait ordinairement le bréviaire dehors. Ceux qui allaient avec les élèves restaient en arrière au retour, c'est-à-dire aux derniers rangs et là, on récitait le chapelet avec ceux des élèves qui avaient la dévotion de se réunir à leurs maîtres. Les jeudis, avant la composition, nous allions à la Congrégation pour réciter avec les élèves, dans l'église, Matines et Laudes du petit office et les Vêpres, avant la promenade ».

Cette citation et ce que nous avons dit des principaux maîtres de l'établissement nous dispense d'insister sur l'esprit qui les animait et sur le dévouement qu'ils apportaient tous à l'œuvre commune. Essayons maintenant d'esquisser la vie extérieure du collège ; nous examinerons ensuite sa vie intérieure en parlant de l'éducation que l'on y recevait.

CHAPITRE IV

Les faits

A la fin de l'année scolaire 1801-1802, M. Picansel, accompagné de M. l'abbé Duret, son vicaire, vint faire passer les examens à l'école de Saint-Symphorien ; pour clôturer ces exercices, il prononça le 3 Août le discours suivant :

« Messieurs, c'est toujours avec une nouvelle satisfaction que nous venons être témoins de vos succès ; s'ils nous donnent la preuve du zèle et de l'application constante et infatigable des maîtres qui se dévouent avec tant de courage et de désintéressement à votre instruction, ils ne nous prouvent pas moins avec quelle ardeur vous secondez leurs soins ».

« De nouveaux noms placés sur la liste d'honneur provoquent l'émulation de ceux qui n'y ont pas encore été inscrits, et la constante persévérance de ceux qui y occupaient le premier rang à le retenir, ne fait pas moins l'éloge de leur talent que de leur application. Ceux qui recevront des prix, ceux qui n'auront que des accessits, le plus grand nombre même de ceux qui n'ont pu atteindre à cette honorable distinction, tous ont droit à nos suffrages. La nature ne vous a pas donné à tous, Messieurs, la même facilité ni les mêmes talents, mais vous avez tous du goût pour le travail et un noble empressement de vous avancer dans les sciences. Je dis tous, car le nombre des lâches, des pares-

seux, de ceux qui ne sont occupés que de la frivolité est si petit parmi vous, qu'en vérité il ne mérite guère qu'on en fasse une exception ».

« Rassemblés bientôt dans notre ville, votre émulation y recevra encore de nouveaux encouragements. C'est au moment où vous y serez transférés que l'on renvoie la distribution des prix, afin qu'ayant un plus grand nombre de témoins de votre gloire, vous sentiez plus vivement l'obligation qu'il y a pour vous de la soutenir. »

« Ce changement de domicile ne changera rien, nous pouvons l'espérer, des sentiments qui vous animent dans votre conduite. Là, comme ici, vous aimerez l'étude et l'occupation, vous vous distinguerez par votre piété, votre docilité, votre modestie et toutes les vertus qui relèvent le premier âge : vous mériterez d'être proposés pour modèles à la jeunesse de notre ville ; aussi, Messieurs, nous trouverez-vous toujours empressés à saisir les occasions qui se présenteront de vous exprimer à tous en général et à chacun en particulier, le tendre intérêt que vous nous inspirez ».

« Autant vous serez utiles à nos jeunes gens par vos exemples, autant nous gagnerons nous-mêmes en devenant plus à portée de jouir de l'aimable société de votre principal et de son digne collègue. L'aménité de leur caractère, le charme de leur esprit et la gaieté de leur conversation, leur ardeur à poursuivre la tâche pénible qu'ils se sont imposée et qu'ils remplissent à la grande satisfaction de toutes ces contrées, leur ont concilié à jamais no-

tre respect et notre affection : nos concitoyens leur ont donné les mêmes sentiments.

« Maîtres et disciples vont être tous ardemment désirés : tous vous appellent de leurs vœux dans l'enceinte de notre ville ; son espoir ne sera pas frustré. Chaque jour, on y aura à s'applaudir davantage d'un établissement aussi précieux. Puisse aussi l'espoir de vos maîtres n'être pas frustré, et tous nos concitoyens seconder leur zèle, et concourir, autant qu'il sera en eux, à entretenir dans leurs élèves les leçons de religion et de vertu qu'ils préciseront dans leurs doctrines et dans leurs exemples. »

« Quant à moi, Messieurs, ce n'est pas une médiocre consolation de voir se former, sur la fin de ma carrière, dans l'enceinte d'une cité qui m'est chère à tant de titres, une maison d'éducation qui répare avec usure ce que la Révolution lui a enlevé en ce genre, qui donnera à l'Eglise des ministres qui, par leurs connaissances et leur zèle en seront l'ornement, et à la Patrie, des citoyens qui l'honoreront par la pureté de leurs mœurs, la sagesse de leurs principes, l'éclat de leurs vertus, et par leurs connaissances, leurs talents et les services les plus utiles » (1).

---

(1) Ce transfert de l'école de St-Symphorien à Annonay avait été annoncé au public par un prospectus, dans les termes suivants :

« Ce n'est ni un nouveau Pensionnat, ni un nouveau Collège que l'on propose au public ; c'est une maison d'éducation qui existe depuis trois ans, et qui avait été établie à St-Symphorien, département de l'Ardèche, sous les auspices de Mgr d'Aviau, alors archevêque de Vienne, et à présent archevêque de Bordeaux. Le presbytère de cette paroisse n'étant pas assez grand pour contenir les pensionnaires, les chefs de cette pension, les mêmes qui avaient été

La distribution des prix de l'année scolaire 1801-1802, fut faite avec celle de l'année suivante, le 22 août 1803, ainsi que l'avait annoncé M. Picansel. Voici le récit qu'il nous en a conservé dans ses mémoires : nous l'insérons tel qu'il nous l'a laissé, bien qu'il y ait une erreur de date que nous expliquons dans une note (1).

« Il y eut, le lendemain de la Nativité de la Vierge, une distribution solennelle des prix au collége. Il y avait plus de cent vingt écoliers, tant pensionnaires qu'externes; jamais on n'en avait vu dans cette ville un aussi grand nombre. Le préfet vint exprès de Privas, accompagné du sous-préfet de Tournon, pour présider cette cérémonie.

---

choisis par Mgr d'Aviau, et qui ont toujours été chargés de sa direction, ont pris des engagements avec la municipalité d'Annonay, en vertu desquels elle leur a cédé, aux conditions convenues, le ci-devant couvent des Cordeliers, qui lui appartient. Cette maison, qui est dans un bon air, est assez vaste pour y établir un pensionnat et y loger tous les maîtres qui seront nécessaires ».

« Le Pensionnat et le Collège de St-Symphorien y seront transférés pour le plus tard le 10 Brumaire an IV : 1er Novembre 1802. Le lendemain on y ouvrira les exercices du Pensionnat et du Collège. Tout y sera conduit et dirigé par le même esprit qu'on a suivi jusqu'ici à St-Symphorien ».

(1) L'erreur de date commise par M. Picansel provient de ce qu'il a commencé à écrire ses mémoires d'une façon régulière à partir de 1805 ou 1806, et que les faits antérieurs à cette époque ont été écrits de souvenir. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait fixé cette distribution à la date où elle se fit ordinairement jusqu'en 1814. Disons à ce propos que, jusqu'en 1840, l'année scolaire commençait le 1er Novembre et que, de 1814 à 1840, elle se terminait le 31 Août. De 1840 à 1849, on avança peu à peu de quelques jours, les dates de rentrée et de sortie qui se maintinrent aux environs du 15 Août et du 15 Octobre. Après 1849, elles ont été fixées pendant longtemps au 1er Août et au 1er Octobre, et depuis une vingtaine d'années, il a fallu, comme dans d'autres maisons, devancer un peu la sortie et retarder la rentrée.

Toute la ville y assista, ainsi que les jeunes gens qui savaient jouer de quelque instrument. Le directeur, M. Actorie, le préfet et le maire firent chacun un discours. Le préfet parla en philosophe sur l'instruction et ne satisfit personne ; le maire (Desfrançais de Lolme) prouva la nécessité qu'il y avait de la fonder sur la Religion et fut vivement applaudi, ainsi que M. Actorie ».

« Après les discours, on nomma les élèves qui avaient remporté les prix. M. le préfet leur donnait les prix et une couronne, M. Actorie les conduisait à leur père, à leur mère ou autres parents qui étaient dans l'assemblée ; on leur mettait la couronne sur la tête ; on les embrassait, ce qui attendrissait tout le monde et occasionnait chaque fois de nouveaux applaudissements. Le triomphe de chaque classe était célébré par la musique. Cette cérémonie d'un nouveau genre intéressa tous les spectateurs et fit bien augurer du collège ».

« Il y eut, à cette occasion, un repas de plus de cinquante personnes, qui fut donné par le collège et qui eut lieu dans la cour qu'on avait tentée, et où furent invitées toutes les autorités constituées et les citoyens les plus notables de la ville ».

Vers la fin d'Octobre 1804, M. Picansel envoya au collège un extrait *à parte in quâ* du décret de Sa Majesté Impériale du 22 Fructidor an XII (9 Septembre 1804), d'après lequel il était permis de faire exercer le culte dans la chapelle dépendante du collège d'Annonay (1). Déjà le 26 Avril

(1) Voir les pièces justificatives. N° 3.

de la même année, il avait accordé provisoirement diverses permissions en faveur dudit oratoire, jusqu'à ce qu'elles fussent confirmées par le gouvernement.

M. Picansel déclare dans ce document « qu'il désire favoriser un établissement dont il n'est résulté que les effets les plus salutaires pour la Religion par le grand nombre d'étudiants qui se destinent à l'état ecclésiastique, qu'il approuve l'oratoire de l'école secondaire d'Annonay, qu'on peut y célébrer les offices de l'Eglise, que le Directeur peut y admettre les fidèles de la ville : il veut qu'on se conforme à la liturgie de Vienne, et que l'on fasse une procession dans l'Octave de la Fête-Dieu, etc. »

Durant le séjour à Paris de N. S. P. le Pape Pie VII pendant cette même année, M. Picansel lui adressa une supplique à l'effet d'obtenir à perpétuité la continuation ou une nouvelle concession de la grande indulgence de la Portioncule ou de N.-D. des Anges. Il fit valoir pour cela la suppression des trois couvents de l'Ordre de S. François qui existaient dans la ville d'Annonay avant la Révolution, savoir : les Cordeliers, les Récollets et Ste-Claire. Un indult du 22 Décembre 1804 fut expédié de Paris et signé par le cardinal Caprara, accordant ce que l'on demandait.

La distribution des prix de 1805 fut signalée par l'annonce que M. Actorie fit à l'assemblée de la fermeture de la maison. Voici les causes de cette détermination. En 1802, M. Actorie avait accepté, de confiance, avec M. Lapierre, les conditions que

la ville leur avait imposées et que M. Picansel trouvait fort onéreuses. Ces Messieurs n'avaient pas tardé à s'en apercevoir. En prenant possession des locaux, ils avaient fait pour quatre mille francs de réparations urgentes; ils avaient dû acheter tout le mobilier nécessaire, ce qui avait absorbé leurs petites ressources et celles de quelques amis. L'état de délabrement de l'immeuble était tel que, pour l'habiter, il fallait y faire constamment de nouvelles et importantes réparations, toutes aux frais des locataires. D'autre part, le nombre des pensionnaires ne dépassait pas soixante en 1802-1803; les externes, étudiants ecclésiastiques, étaient reçus gratuitement, et encore la pension n'était-elle que de 500 francs jusqu'à treize ans et de 550 au-dessus, alors qu'elle s'élevait à 800, 700 et 600 francs dans les lycées de 1re, 2me et 3me classe. Enfin un certain nombre d'élèves ne payaient que 450 et même 400 francs ; et, pour ne citer qu'un exemple pris à une époque assez rapprochée de celle-ci, le docteur Donnet, de Bourg-Argental, ne paya, de 1808 à 1813, que quatre cents francs pour la pension de son fils, le futur cardinal archevêque de Bordeaux.

Dans ces conditions, ces Messieurs ne pouvaient, on le comprend facilement, faire de brillantes affaires. En déficit toujours croissant, ils demandèrent, dans le courant de l'année scolaire 1804-1805, une diminution sur le prix de la location ; le Conseil municipal ne voulut pas y consentir. Dans l'impossibilité où ils étaient de continuer leur œuvre, ils prirent le seul parti qui leur restait,

celui de se retirer, de vendre leur matériel pour payer leurs dettes et de sous-louer les bâtiments jusqu'à l'expiration de leur bail. La ville comprit enfin la perte qu'elle allait faire, et afin de l'éviter, elle réduisit la location à deux cents francs pour 1806, et à cinq cents francs pour les années suivantes.

La rentrée de Novembre 1805 fut moins nombreuse, comme on pouvait s'y attendre, car, après l'annonce de la fermeture de la maison, quelques familles avaient pris immédiatement leurs mesures pour placer leurs enfants dans quelque autre Institution. Il n'y eut que quarante-deux pensionnaires, douze demi-pensionnaires et cinquante-trois externes.

En 1806 se produisit le changement de direction dont nous avons déjà parlé. Dans la lettre où il notifiait l'approbation du nouveau bail, M. Desfrançais de Lolme annonçait qu'il allait, sur l'ordre du préfet, réunir le conseil municipal, afin qu'il prît les mesures pour obtenir l'érection de l'école en école secondaire municipale. Les démarches faites dans ce but aboutirent, et, le 4 avril 1806, un décret impérial transformait l'école secondaire particulière d'Annonay en école secondaire communale (1) ; le 26 août de la même année, M. Lapierre était nommé par le Ministre, directeur de cet établissement (2).

En 1807, l'existence du collège fut encore menacée. Le 3 Juillet, le conseil municipal fut mis

(1) Voir les pièces justificatives. N° 4.
(2) Voir les pièces justificatives. N° 5.

en demeure par le sous-préfet qui assistait à la délibération, de céder aux protestants, pour en faire leur temple, soit l'église de l'Aumône, soit toute l'église du collège. On offrait bien aux protestants une partie de la chapelle du collège, mais le sous-préfet trouvait le local insuffisant, bien que, d'après les mémoires de M. Picansel, il pût suffire amplement pour le nombre des réformés. Divisée en trois parties, cette église servait de chapelle, de salle d'étude et de salle de récréation.

Le collège, déjà trop à l'étroit, était condamné à disparaître faute de locaux ; le conseil municipal le comprit et, pour conserver une si utile institution, il céda aux protestants l'église de l'Aumône, où les Pénitents avaient fait pour plusieurs milliers de francs de réparations. En attendant l'édification d'une nouvelle chapelle, la Confrérie des Pénitents vint faire ses exercices religieux au collège, jusqu'en 1810.

L'organisation de l'enseignement secondaire et la création de l'Université par les décrets-lois du 17 Mars et du 17 Septembre 1808, enlevèrent à l'établissement la qualité de collège communal ; il devint, dès lors, une institution particulière de plein exercice, en vertu de la nomination de M. Lapierre comme directeur, faite par le Ministre, le 26 Août 1806.

Le nombre des élèves s'était augmenté en 1809, car à la retraite de huit jours prêchée par le célèbre Père Enfantin, assistèrent cent pensionnaires et plus de cent externes, dont les deux tiers au moins se destinaient à l'état ecclésiastique.

« Ils ont paru très touchés et ont édifié, écrivait M. Picansel auquel nous empruntons ces détails ; on a senti de plus en plus cette année la nécessité d'augmenter cette maison évidemment trop petite pour le grand nombre de pensionnaires qu'il y a et qui sont tous les uns sur les autres. Le conseil de la commune s'est enfin déterminé à allouer trois mille francs, pour faire les réparations nécessaires à cette maison. Les directeurs ont consenti à en faire l'avance dont ils se payeront sur le loyer de cinq cents francs qu'ils donnent actuellement ».

La partie de l'église la plus voisine de la place, ainsi que le grand portail, fut conservée pour servir de chapelle; le reste devint la salle de récréation et on établit un dortoir au-dessus ; l'ancien chœur, qui avait jusqu'alors été la chapelle, devint la salle d'étude ; deux classes furent aménagées dans l'ancienne sacristie et une de chaque côté de la salle de récréation, dans les emplacements qui avaient été occupés par des chapelles latérales. Ces travaux coûtèrent six mille francs dont les directeurs payèrent la moitié ; ils furent exécutés pendant les vacances de 1809 et permirent de recevoir quelques élèves de plus.

Voici les chiffres que nous donne M. Picansel pour 1811 : « Il y a cette année à la rentrée des classes au collège 305 écoliers, savoir : 118 pensionnaires, dont 12 d'Arles en Provence et 5 d'Orange, 20 demi-pensionnaires et 187 externes qui sont en grande partie réunis, 100 à Ste-Claire, 55 dans la maison de Ste-Barbe, au Château. Le prix de la pension, malgré la hausse du prix

des grains (1), n'a pas augmenté ; il est toujours au collège pour les pensionnaires, de 500 francs au-dessous de treize ans et de 550 au-dessus. Il y a quinze maîtres, dont un directeur, un économe et douze professeurs ou régents ».

« En 1812, Monseigneur de Mende fait sa visite pastorale ; le 4 Juin il ordonne deux diacres, dont l'un, M. Echavel, de la ville, mort curé de Saint-Alban-d'Ay, et il donne la tonsure à dix écoliers du collège ».

Ces élèves n'appartenaient pas tous, comme on pourrait le croire, aux pensions de Ste-Barbe et de Ste-Claire, car M. Fabre des Essarts, pensionnaire au collège, fit cette année-là, (1812) ses premiers pas dans la cléricature. Il ne quitta le collège que deux ans plus tard, après sa philosophie, pour entrer au Grand Séminaire. L'humaniste tonsuré de 1812 devait, plus tard, en 1850, mourir évêque de Blois.

« Monseigneur préside la procession de la Fête-Dieu. Ce sont les prêtres qui enseignent au collège et les élèves ecclésiastiques qui y étudient, qui ont formé la partie la plus nombreuse du clergé de cette procession. Les fleuristes et les thuriféraires avaient été dressés par M. Tourvieille ; ils ont exécuté avec beaucoup d'adresse et de piété les différentes figures qu'il leur avait apprises. L'attention qu'ils ont apportée à s'y exercer, ne les a pas détournés de leur application à l'étude. Il y a bien paru dans l'examen qu'est venu faire des

(1) Le blé se vendait à cette époque 10 francs et il monta en 1813 jusqu'à 12 francs la quarte.

maîtres et des écoliers M. Félix, inspecteur de l'Académie de Nîmes, qui est arrivé ici inopinément, le 9 Juin et qui n'en est reparti que le 13. Il a fait composer et a examiné toutes les classes comme les autres inspecteurs qui l'ont précédé. Il a emporté la meilleure idée du collège et il n'a laissé ignorer à personne le jugement avantageux qu'il a formé et de l'aptitude des maîtres et de l'application et de l'émulation des élèves ».

Aussi, le succès allait-il grandissant, car le bon curé ajoute en Novembre 1812 : « Il y a cette année à la rentrée du collège, cent quatre-vingt-dix externes qui se destinent presque tous à l'état ecclésiastique et qui sont presque tous du diocèse, et cent quarante-cinq pensionnaires, nombre trop grand pour l'étendue du logement. Mais les sollicitations ont été si pressantes, si multipliées, qu'il n'a pas été possible de les éluder toutes. Si le local l'eût permis, le nombre des pensionnaires se fût élevé à plus de deux cents, tant il y a encore de parents, dans ce siècle d'incrédulité et de libertinage, qui sont jaloux de faire élever leurs enfants dans les principes religieux et dans la pureté des mœurs ».

On aura remarqué dans les notes de M. Picansel l'expression « élèves ecclésiastiques » et le fait de la tonsure donnée à dix élèves. Un certain nombre d'élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique faisaient, en effet, leur philosophie avant d'aller au grand séminaire. En outre, les élèves âgés étaient nombreux à Ste-Barbe et à Ste-Claire. En 1812, Ste-Barbe comptait cinquante-

huit élèves ; sur ce nombre, vingt-deux seulement avaient moins de dix-neuf ans, quinze avaient vingt-un ans et dix avaient de vingt-deux à vingt-neuf ans. En 1813, la proportion était à peu près la même : c'était tous ces élèves que M. Picansel appelait étudiants ecclésiastiques.

Ces chiffres expliquent aussi cette note de M. Picansel : « Il y a eu cette année plus de quarante élèves du collège qui ont été exemptés du service comme étudiants ecclésiastiques ». Ici une réflexion semble s'imposer. Le terrible mangeur d'hommes que fut Napoléon Ier, jugeait les choses autrement que les politiciens de nos jours. Il admettait l'équivalence, au moins, des services ecclésiastiques avec le service militaire. A défaut de religion, son esprit politique lui avait appris que la force morale est encore plus nécessaire aux nations que la force des armes, et que le ministère du prêtre n'est pas moins utile aux intérêts généraux et à la vraie grandeur d'un peuple, que l'héroïsme du soldat sacrifiant sa vie pour son pays. Il comprenait que la France manquait de prêtres plus encore que de soldats et, quoiqu'en 1813 il fût obligé de lever par la conscription les jeunes gens de dix-neuf ans, il accordait cependant toutes facilités pour assurer le recrutement du clergé !

A la rentrée de 1812-1813, les élèves pensionnaires et demi-pensionnaires durent prendre un uniforme ; nous ignorons s'ils en avaient un avant cette époque. Un décret rendu par l'empereur à Witepsk (Pologne) le 31 Juillet 1812, fixa la coupe

et la couleur de l'uniforme. C'était l'habit à la française et le pantalon bleu, teints à l'indigo pastel. M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, détermina les couleurs du collet et des parements qui devaient distinguer les uns des autres les trois ordres de maisons d'éducation, lycées, collèges communaux et institutions particulières. L'institution d'Annonay appartenait à cette dernière classe. Les élèves revêtirent donc l'habit et le pantalon bleu avec collet et parement blancs ; les boutons de métal blanc portaient au centre le mot Institution et autour le nom du chef de l'Institution.

En Novembre 1814, M. de Fontanes, toujours grand-maître de l'Université, envoya, par l'intermédiaire de l'Inspecteur d'Académie, les brevets de la décoration du Lys, que les élèves qui avaient remporté les premiers prix à la distribution de 1814 étaient autorisés à porter ; nous ignorons en quoi elle consistait. Constatons, en passant, l'empressement mis par le ministre de Napoléon, devenu ministre de Louis XVIII, à l'adresser aux élèves des institutions privées comme à ceux des lycées devenus collèges royaux.

MM. Actorie et Lapierre achetèrent, à cette époque, une partie du domaine de Bise, près Vissenty, et y plantèrent une longue rangée de tilleuls. Cette acquisition assurait ainsi à l'établissement une grande terrasse ombragée, très favorable à toutes sortes de jeux et d'exercices. On y conduisait les élèves en promenade, surtout

lorsque le temps était moins sûr et le congé plus court.

Les directeurs du collège furent forcés par le nombre des demandes d'admission déjà faites en Juin 1815, de chercher d'autres locaux propres à un agrandissement de la maison. Ils louèrent donc à M. Grimaud, au prix de trois cent cinquante francs, une maison contigüe à la chapelle ; ils la transformèrent en dortoirs et ils la gardèrent en location jusqu'au 31 août 1821.

Pendant les Cent-Jours (Avril-Juillet 1815), deux jeunes professeurs du collège furent inculpés d'avoir, en Avril, porté les armes sous les ordres du duc d'Angoulême contre les troupes de Napoléon revenu de l'île d'Elbe. Ils furent traduits à Privas, où l'abbé Tourvieille les accompagna ; ils ne tardèrent pas à être relâchés, après avoir fourni les preuves les plus irréfragables de la fausseté du fait qu'on leur avait attribué.

Quelques jours plus tard, le dimanche 19 Juillet, on crut voir le drapeau blanc flotter à la pension Ste-Barbe. Les gardes nationaux patriotes voient là le signal d'une conspiration, les têtes se montent et on se transporte en armes sur les lieux pour constater le délit et s'emparer des coupables. Que trouve-t-on ?... Une chemise qu'un élève avait étendue pour la faire sécher. Ce fut un éclat de rire général chez les spectateurs qui huèrent les intrépides gardes nationaux (1).

(1) Ce fait, que nous empruntons aux mémoires de M. Picansel, ne nous paraît pas placé à sa date exacte. Louis XVIII était, en

Ces deux évènements furent les seuls qui mêlèrent, s'il est permis de parler ainsi, le collège à la politique pendant ces temps troublés. Dès cette époque, directeurs et professeurs eurent pour principe, quels que fussent leurs sentiments intimes, de ne prendre aucune part aux luttes des partis et de se renfermer strictement dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels. Cette sage ligne de conduite a toujours été suivie par leurs successeurs, à toutes les époques et sous tous les gouvernements qui se sont succédé.

« La distribution des prix qui eut lieu le 31 Août 1815 fut présidée par le maire provisoire, M. Duret, écrit M. Picansel. Le général des Autrichiens et tous les officiers en garnison ici, tous les chevaliers de St-Louis, y ont assisté, ainsi qu'au repas qui l'a suivi, ce qui a donné une plus grande solennité à cette distribution. On y a porté des toasts au roi et à l'empereur d'Autriche. Le collège est toujours également nombreux, parce que les classes y sont toujours très fortes et la surveillance très exacte. Quelles qu'aient été les craintes du temps de Bonaparte, ces temps n'ont laissé sortir ni partir aucun de leurs pensionnaires ».

« La distribution des prix de 1814, nous apprend M. Picansel, fut présidée par M. d'Indy,

---

effet, rentré à Paris le 8 Juillet ; or, d'après l'*Histoire d'Annonay*, cette nouvelle était connue dès le 14 dans cette ville et le drapeau blanc flottait, paraît-il, sur les édifices publics ce jour-là. Quand même on aurait vu un drapeau blanc à Ste-Barbe le 19, il n'y avait pas de quoi monter la tête aux gardes nationaux, si patriotes, c'est-à-dire, si bonapartistes fussent-ils ; d'où nous concluons que ce fait dut se passer pendant les Cent Jours, mais avant le 14 Juillet.

préfet, et par M. de la Roque, sous-préfet. Discours sur la nécessité d'abandonner les idées libérales et de se fixer aux principes religieux. Compliments au directeur et aux professeurs, de ce que au milieu du déchaînement révolutionnaire et des atteintes portées à la Religion, ils s'étaient appliqués à former de bons chrétiens autant que de bons littérateurs, et c'est à cette conduite qu'ils ont constamment tenue, qu'il a attribué avec raison la prospérité du collège ».

En 1819, les directeurs du collège dépensèrent sept mille francs pour l'ornementation de l'église qui, jusque-là, était très pauvrement meublée, comme tout le reste de la maison. Ils remplacèrent l'autel de bois par un de marbre ; ils achetèrent pour cinq cents francs le grand rétable du maître-autel de Ste-Claire dont ils firent rafraîchir les dorures ; les murs furent peints à la fresque et neuf tableaux adaptés dans les panneaux des lambris.

Cette année, le nombre total des élèves était de trois cents ; toutefois, M. Picansel remarqua qu'il n'y avait que cent quarante pensionnaires ; l'année suivante, 1820-1821, il n'y en avait pas cent. « Cette diminution, écrit-il, ne peut être attribuée au défaut de vigilance et de soins. Ces messieurs ne se sont pas démentis à cet égard : ils continuent d'être quinze, supérieur, professeurs ou préfet, dont huit sont prêtres et ont presque tous demeurés dans ce collège depuis son établissement à St-Symphorien et les autres sont tous ecclésiastiques ou aspirent à le devenir. Ils professent tous,

comme ils l'ont fait depuis le commencement, les doctrines les plus pures, les principes les plus sains et les plus justes en tous points ».

« Vivant en commun, ils n'ont point, il est vrai, de règle qui soit de stricte obligation. Cependant, ils se soumettent de plein gré à des observances assez gênantes d'ailleurs, ce qui fait que, non seulement ils sont recommandables par la conduite la plus exacte et par la plus édifiante piété, mais encore distingués par la régularité qui rapproche cette maison des corporations assujetties à la discipline religieuse. On ne peut donc attribuer cette diminution qu'au grand nombre de collèges et de pensionnats qui s'établissent partout. Il y en a dans ce département six de plein exercice, parmi lesquels quatre sont présidés par des prêtres qui ont été formés dans ce collège ».

Quand M. Picansel faisait ainsi l'éloge des maîtres du collège, il parlait en pleine connaissance de cause et avec toute la compétence d'un supérieur qui voit de près les choses. Il y avait vingt ans qu'il vivait avec ces Messieurs dans des rapports habituels d'amitié et de confiance réciproques. « Tous les dimanches après vêpres, écrit M. Tracol, il se rendait au collège avec M. Duret et ses autres vicaires. Les professeurs qui étaient libres et surtout les anciens : MM. Polly, Payan, Tourvieille, se joignaient pour les recevoir à MM. Actorie et Lapierre. La réunion avait lieu chez M. Actorie, dans le salon ou sur la terrasse. Là, tantôt on s'entretenait des nouvelles qui intéressaient la Religion, on se communiquait ses craintes et ses

espérances, on parlait du collège et des œuvres paroissiales, on se consultait et se conseillait mutuellement, tantôt on faisait diversion aux préoccupations sérieuses pour se livrer avec abandon à une douce gaieté. »

« M. Actorie et M. Picansel, dont le caractère aimable se prêtait si heureusement à des plaisanteries pleines d'esprit et de finesse, faisaient en grande partie les frais de ces innocentes récréations qui entretenaient l'union et la cordialité entre les membres des deux clergés, paroissial et enseignant, en même temps qu'elles les délassaient des fatigues et des embarras de leurs positions ».

Ces fréquentes relations, ces visites répétées si longtemps, fournissaient au vicaire général plus d'occasions qu'il n'en fallait pour étudier et connaître à fond hommes et choses, pour juger la valeur des maîtres et l'esprit de la maison. Ses appréciations doivent donc, il nous semble, être prises pour l'expression exacte de la vérité.

Les maisons d'éducation de l'Ardèche auxquelles M. Picansel fait allusion étaient, croyons-nous, avec Annonay, celle de Tournon devenue, depuis 1819, collège royal, celles d'Aubenas, de Bourg-St-Andéol, de Vernoux et de Maison-Seule fondée, cette année-là même, par M. Fustier, qui abandonnait Vernoux où le remplaçait peu après M. Vivet.

Il y eut certainement à cette diminution du nombre d'élèves d'autres causes encore que celle indiquée par M. Picansel. Remarquons d'abord l'absence de M. Actorie pendant toute l'année





M. ACTORIE, Supérieur

scolaire 1819-1820. Si M. Lapierre pouvait sans inconvénient le remplacer pendant quelque temps, il n'avait peut-être pas les qualités nécessaires à un supérieur au même degré que M. Actorie, et il n'exerçait sûrement pas, sur les élèves et sur leurs familles, la même autorité et la même influence. Observons encore que l'état des locaux, ainsi que nous l'avons dit, était insuffisant, et que les parents pouvaient facilement trouver mieux sous ce rapport, depuis que les institutions ecclésiastiques s'étaient multipliées.

Un dernière raison de cette décadence, raison que M. Picansel n'a pas donnée dans ses mémoires, nous est révélée par des rapports sur le collège adressés à Monseigneur de Mende. Nous y lisons ce qui suit :

« Renfermés dans leur établissement, évitant tout rapport avec les personnes étrangères, ils (les professeurs) n'ont été en relation qu'avec les ecclésiastiques de la ville, et, par la sévère retraite qu'ils ont gardée, ils ont mérité d'être appelés les solitaires d'Annonay, ce qui est très honorable pour eux ».

« ....Ses détracteurs (du collège), même les plus obstinés, n'ont jamais osé dire que cette institution n'eût pas de bonnes études, une exacte surveillance pour tout ce qui a rapport aux mœurs et à la Religion....»

« L'immense majorité des prêtres de l'Ardèche a été élevée à Annonay : presque tous ont reçu l'instruction gratuite ou presque gratuite, et un bon nombre ont été assistés même pour la pension

alimentaire. Sans parler, en effet, des charités privées des professeurs et directeurs, que Dieu seul connaît, cet établissement peut justifier une dépense annuelle de sept à huit mille francs pour les clercs pauvres, et l'on comprend bien que M. Vernet appelle cette maison une mine d'or ».

D'après ce rapport officiel, l'œuvre de Dieu se faisait à l'Institution d'Annonay, elle devait donc être discutée, combattue; aussi lisons-nous dans la suite du rapport cette phrase significative : « Les feuilles libérales ont bien su distinguer cette maison et les méchants n'ont pas la vue si basse en l'attaquant ».

Le rapport de 1822 est plus explicite encore : « Depuis trois ans, la maison est en butte aux ennemis de tout bien : le parti libéral est venu à bout par ses calomnies de jeter la défaveur sur elle ».

Découragés par cette lutte si longue, si acharnée, voyant tomber peu à peu une œuvre qui leur avait coûté tant de peines et tant de travaux, les deux directeurs prirent, vers le mois de mai 1822, la résolution de se retirer.

M. Actorie avait alors cinquante-six ans, il avait porté pendant vingt-deux ans une charge bien lourde, il avait travaillé beaucoup par l'enseignement et par la prédication ; il aspirait à la retraite autant par besoin que par goût ; sa santé longtemps florissante déclinait depuis quelques années assez rapidement et semblait l'obliger à se décharger de bien des détails pour lesquels ses forces n'étaient plus à la hauteur de son zèle. Il voulait se borner à la direction et à l'aumônerie des Sœurs de St-

Joseph de St-Félicien. Il voyait là une retraite, encore active sans doute, et utile à l'Eglise, mais en définitive un repos et un repos bien gagné.

Devant la résolution inébranlable de M. Actorie, M. Lapierre ne pouvait rester à la tête de la maison ; il avait déjà soixante-six ans et il ne se sentait pas l'énergie nécessaire pour lutter contre le courant et pour diriger cette barque que la fureur des flots menaçait d'engloutir. Mais c'est au moment où il semble qu'elles vont périr, que les institutions sorties de l'esprit de Dieu se relèvent contre toute espérance. On voit alors apparaître des hommes que l'histoire appelle providentiels et qui sont les instruments dont Dieu se sert pour accomplir son œuvre.

Nous verrons, dans la seconde partie de cette histoire, quel fut et ce que fut le successeur de M. Actorie. Mais, avant d'en parler, il nous reste à dire quelque chose de l'enseignement et de l'éducation donnés au collège d'Annonay, de 1802 à 1822.

CHAPITRE V

Enseignement

Nous avons dit, à propos de St-Symphorien, que les programmes de cette époque étaient beaucoup plus simples que les programmes encyclopédiques de nos jours. On en connaît les raisons. D'abord, les sciences physiques et naturelles n'avaient pas fait les progrès qu'elles ont réalisés depuis; l'histoire et la géographie n'avaient pas acquis l'importance qu'elles méritent, elles se réduisaient à de sèches et arides nomenclatures de faits, de dates, de villes, de rivières, de montagnes, etc., qui décourageaient l'enfant au lieu de l'intéresser. Ensuite, l'enseignement était surtout et avant tout littéraire, encore n'apprenait-on pas le grec; les littératures latine et française, les éléments des mathématiques et de la physique, l'italien, le dessin : voilà le programme des études à l'Institution d'Annonay, comme dans les lycées et les collèges de cette époque.

Comment enseignait-on tout cela? On suivait les méthodes que nous a laissées Rollin, dans son traité des études, car M. Picansel, dans son règlement de 1802 aux professeurs de l'Institution, leur avait imposé la lecture de cet ouvrage tout entier chaque année. Rollin fut donc leur maître de pédagogie, et il leur eût été difficile d'en trouver un meilleur pour le but qu'ils se proposaient, comme d'ailleurs les instituteurs de cette époque, à savoir, de former des humanistes.

La mémoire jouait un rôle important, elle était la faculté prépondérante. On apprenait beaucoup de leçons mot à mot ; les plus beaux passages des auteurs classiques se gravaient tour à tour dans la mémoire des enfants : ils leur fournissaient ainsi, sans fatigue appréciable, l'expression la plus heureuse des grandes pensées et des nobles sentiments. Les élèves s'assimilaient facilement les formes les plus remarquables de la langue, ils apprenaient, comme naturellement, à écrire correctement, et même élégamment en français et en latin

Si l'étude des grands maîtres par la mémoire est indispensable pour la première formation, le travail propre de l'élève n'est pas moins nécessaire, surtout quand il est arrivé aux classes supérieures, à l'âge de la réflexion. Alors c'est le travail personnel qui profite le plus. Les maîtres d'Annonay l'avaient compris sous la direction de M. Actorie, et ils professaient, longtemps avant que Mgr Dupanloup l'eût formulée, cette opinion que « le meilleur des maîtres n'est pas celui qui fait le plus d'efforts, mais celui qui en suscite le plus ».

En vertu de ce principe, le professeur ne faisait pas la prélection, l'élève devait faire lui-même toute sa préparation d'auteurs latins à l'aide de son dictionnaire ; c'était évidemment plus dur que de lire dans une traduction quelques pages que l'on explique en courant, mais le profit, croyons-nous, était bien plus grand pour le développement intellectuel de l'écolier. Son intelligence et son jugement avaient ainsi le temps d'approfondir la pensée de

l'auteur et d'admirer la forme dont il l'avait revêtue. Grâce à cette étude plus lente, mais par là même plus approfondie, l'élève arrivait peu à peu à comprendre dans une certaine mesure le génie de la langue latine, à saisir et à goûter les beautés des grands auteurs classiques, orateurs, poètes, historiens et philosophes.

Sa mémoire se développait, son goût s'affinait, sa raison s'élevait dans ce commerce plus familier et plus intime avec ces grands esprits ; il ne tenait qu'à lui de retirer de l'enseignement classique tout ce qu'il peut donner, ce qu'on n'obtiendra jamais avec les lectures rapides et sans réflexion des nombreux auteurs qu'imposent les programmes actuels.

Les classes supérieures étaient consacrées aussi à l'étude sérieuse, raisonnée, méthodique, des principes de littérature, de rhétorique et de poésie, que l'on devait appliquer dans les devoirs écrits, versions, thèmes, vers latins, compositions latines et françaises. En rhétorique, on composait surtout des discours, des plaidoyers, dont les sujets rappellent le vers du poète : « On y passait tour-à-tour du grave au doux, du plaisant au sévère ». Les Donnet, les d'Hugues, les de Charbonnel, les Tracol avaient dans leurs portefeuilles de quoi composer des volumes. Monseigneur Donnet se plaisait à rappeler qu'il avait lu à la distribution des prix quelqu'un de ses chefs-d'œuvre poétiques, car on ne dédaignait pas, tant s'en faut, de taquiner la Muse.

C'était un enseignement vivant, on aimait les

belles-lettres pour elles-mèmes, on s'en faisait le disciple passionné : il fallait voir avec quelle ardeur on sollicitait l'honneur d'entrer à l'Académie.

Nous venons de nommer l'Académie. Qu'était-ce donc que cette institution qui exerçait une si heureuse influence sur les études et qui éveillait une si louable émulation parmi les jeunes humanistes ?

Voici tout d'abord son acte de naissance.

« Etablissement d'une Académie dans le collège d'Annonay ».

« L'an 1810, du 20 Mai ».

« Considérant les grands avantages qui peuvent résulter de l'établissement d'une Académie, combien elle contribuera aux progrès des Elèves, au bien de la maison, à la perfection des études, pourrait-on différer plus longtemps de procéder à son organisation ? M. le Principal, vivement persuadé des heureux succès qu'elle promet, a été d'avis de ne mettre aucun retard à sa formation.

« Quoi de plus propre, en effet, à combattre la paresse, à exciter l'émulation, à donner du goût pour le travail, qu'une société de jeunes gens qui discuteront les points de littérature, de science et d'histoire, sur lesquels ils peuvent avoir des doutes : vu surtout, qu'en établissant cette société, on ne se propose d'autre fin que de seconder l'ardeur des élèves, relever leurs mérites et récompenser leurs talents ? »

« Mais, comme la science seule ne serait propre qu'à entretenir l'orgueil, qu'à assurer l'indépen-

dance, source de bien des maux, on espère de ceux qui seront membres de l'Académie, qu'ils se distingueront autant par leur piété, leur modestie et leur docilité, que par leurs progrès et leur application ; que, comme ces mêmes membres auront à décider de ceux qui doivent être reçus dans la société, après avoir examiné leur travail, on se flatte aussi qu'ils jugeront sans partialité, mettant à part tout sentiment de jalousie, de haine et d'envie ; qu'ils se feront un plaisir de voir leur société prendre des accroissements par la réunion de quelque nouveau membre ; qu'on ne verra régner parmi eux que l'intelligence et l'union la plus parfaite ; que non seulement, ils se préviendront mutuellement par les témoignages de la douceur et de l'honnêteté qui caractérisent toute société bien réglée, mais encore que, dans les assemblées où il y aura des difficultés à examiner, ils proposeront leur avis avec la plus grande modération, s'abstenant de tout terme choquant, de toute parole dure qui pourrait tant soit peu affaiblir ou refroidir la charité qui existe entre tous ses membres ».

« Pénétrés de ces principes, animés d'une charité vraiment fraternelle, ceux qui seront nommés pour la composer, bien loin de se prévaloir de cet honneur, auront pour ceux de leurs condisciples moins favorisés, les mêmes égards, la même bonté qu'ils se doivent entre eux-mêmes. Si les Académiciens se comportent ainsi envers ceux qui n'ont pas été reçus, ces derniers, à leur tour, seront tenus d'éviter toute réflexion, toute

censure, et, en un mot, tout ce qui pourrait porter atteinte à l'amitié et à l'entente commune ; ils ne verront dans leurs condisciples que des émules dont les efforts méritent d'être encouragés. En conséquence, ils se rendront irréprochables dans leur conduite, ne négligeant rien pour acquérir les qualités nécessaires et remplir les conditions exigées pour être reçus ».

Suivait un règlement en dix articles que nous analysons.

Pour présider ces séances qui devaient être au moins mensuelles, l'Académie avait deux protecteurs, le premier professeur de Mathématiques et le professeur de Rhétorique. Elle se composait seulement de huit membres choisis dans les classes de Philosophie, Rhétorique et Humanités. Les candidats devaient faire un devoir imposé et jugé par l'Académie ; les admissibles devenaient titulaires ou surnuméraires, suivant le nombre de places vacantes.

Les cinq premiers académiciens choisis d'abord par les professeurs, furent MM. Brochier, Raynaud, Theyssier, Champanhet et Tracol. Ce dernier n'avait alors que quatorze ans et était élève d'Humanités. Il fut nommé secrétaire et M. Raynaud président. Quelques mois plus tard, le 5 Janvier 1811, les conditions d'admission furent modifiées par l'article suivant :

« Après avoir justifié de ses connaissances par une composition littéraire, comme il est porté à l'article 6 de l'établissement de l'Académie, celui qui désirera être reçu dans la société, sera

encore tenu de justifier de sa bonne conduite, par un certificat portant sur sa demande, affiché pendant trois jours, lu publiquement devant tous les pensionnaires, par le Président de l'Académie et en présence des externes par les préfets d'étude, muni en outre de la signature de tous les maîtres et préfets de la maison ».

« Dans le cas d'opposition, le réclamant sera tenu d'exposer les motifs de son refus devant Messieurs de l'Académie, qui ne recevront point le candidat ou feront droit à sa demande, suivant la valeur ou l'insuffisance des motifs ».

D'autres articles précisaient les fautes qui excluaient de la société, non seulement les candidats, mais encore les titulaires eux-mêmes ; d'autres établissaient la règle à suivre pour la lecture et l'appréciation des devoirs.

Ces règlements étaient sévèrement appliqués et les Académiciens qui, pour une raison ou une autre, étaient sortis de la société, devaient faire une rétractation ou une demande de pardon en bonne et due forme, ainsi qu'en témoigne la pièce suivante :

« A la respectable Académie du collège d'Annonay. Nous sommes tous sujets à nous oublier, Messieurs, nous pouvons tous commettre des fautes; le meilleur moyen pour les faire oublier, après les avoir commises, est sans doute de les reconnaître, de les avouer, de chercher à les effacer. C'est dans ces intentions que je viens aujourd'hui demander de rentrer à l'Académie, pour réparer, par une telle conduite, le scandale que j'aurais pu lui avoir donné en m'en éloignant ».

« Je suis sorti de votre compagnie, Messieurs ; oui, j'ai eu le malheur, dans un moment de vivacité, de me séparer d'une société qui pouvait m'être avantageuse à tant de titres, dans laquelle je trouvais tant de sujets d'émulation, où je ne voyais enfin que des exemples très capables de me porter à la vertu. Je reconnais mes torts, Messieurs, je vois combien je suis coupable, je sens combien était dangereux l'exemple que je vous ai donné. J'ose demander cependant d'être reçu encore dans un corps aussi respectable que le vôtre ; je me flatte même d'obtenir cette faveur, me confiant en la tendre amitié qui a toujours régné entre nous, en l'expérience que vous avez faite vous-mêmes de la légèreté et de l'inconstance propres à notre âge, enfin aux dispositions où je suis de mener à l'avenir une conduite réglée et édifiante. O vous, dont le pouvoir surpasse celui de chaque membre en particulier, sage Président, daignez intercéder en ma faveur, obtenez-moi la grâce de ma réhabilitation : et vous, dignes Protecteurs de cette société, agréez le repentir, recevez les promesses d'un enfant qui, après avoir longtemps négligé vos conseils, vient aujourd'hui se soumettre sans réserve à votre prudence ».

Le coupable, M. Lantouzet, avait dû lire sa rétractation devant l'Académie qui en exigea l'insertion au procès-verbal de la séance du 1er Août 1811, afin que cet exemple pût servir de règle pour l'avenir. Le coupable était d'ailleurs le plus brillant des membres de la société, puisqu'il eut le prix d'Académie à la distribution de cette année 1811.

L'Académie institua, un peu plus tard, une seconde classe de membres que l'on appelait auditeurs, parce qu'ils n'avaient dans les séances, ni le droit de parler, ni le droit de voter ; on leur permettait seulement d'assister aux réunions.

Voici une demande d'admission :

« MM. Charles Mallié, de Lyon, Numa Bonnaud, de Prades, Prosper Boirayon, de St-Vallier, demandent à être admis dans la société académique en qualité de membres ».

« MM. James de Bronac, de Montfaucon, Charles Debrye, d'Yssingeaux, Joseph Malgontier, de St-Chamond, et Antoine Borne, du Coiron, demandent à être admis dans ladite société en qualité d'auditeurs. MM. les Maîtres sont priés d'examiner s'ils n'ont rien à leur reprocher qui puisse les faire exclure ; sans quoi sous trois jours ils seront admis dans ladite société ».

« Au collège d'Annonay, le 8 Mai 1821 ».

« J'atteste que la présente a été affichée pendant trois jours ».

Signé : Boirayon ».

Nous avons retrouvé sur la liste des académiciens, les noms de tous les élèves qui plus tard se distinguèrent dans le monde et qui jouèrent un rôle plus ou moins important dans la société. Cette constatation tendrait à contredire l'opinion propagée par les suffisants et les paresseux, que les *forts en thème* ne sont bons à rien dans la vie. Combien serait-il plus juste de retourner l'aphorisme contre les paresseux eux-mêmes et contre les suffisants !

Le professeur de Rhétorique choisissait, parmi les devoirs presentés aux séances académiques, les discours ou les pièces de poésie qui devaient être lus à la distribution des prix. Ce serait méconnaître le cœur des enfants et des jeunes gens que de ne pas comprendre à quel degré s'élevait l'émulation parmi les jeunes rhétoriciens et philosophes, devant la perspective de ces lectures faites en présence d'un public composé de leurs parents, de leurs amis et des personnes les plus respectables de la ville et des environs.

M. Picansel nous a conservé les titres des devoirs lus à la distribution des prix de 1821 : « C'étaient : un *discours à Coriolan* pour le détourner de faire la guerre à sa patrie, *un éloge de Bayard*, *une pièce de vers latins* sur la naissance du duc de Bordeaux et *une conversation* entre deux élèves sur la mort du duc de Berry. Ces pièces annonçaient de l'étude, de l'esprit, et un fonds d'éloquence qui donnaient des espérances sur ceux qui les avaient composées ».

Dans les classes inférieures, l'émulation était encouragée par la distribution des croix et des récompenses, par la division de la classe en deux camps rivaux. Les émules se disputaient l'honneur de mieux savoir leurs leçons et d'avoir le moins de fautes dans leurs devoirs, afin de procurer, à la fin de la semaine, la victoire à leur parti. Cette lutte fraternelle entretenait une noble ardeur au travail chez les plus laborieux et excitait même, par un sentiment d'amour-propre naturel, les paresseux à faire quelques efforts.

Si quelques élèves des classes supérieures avaient l'honneur de lire leurs compositions devant une assistance nombreuse au jour de la distribution des prix, les plus forts des classes inférieures avaient leur tour à la fête de l'Immaculée Conception. Ce jour-là, en effet, avait lieu la distribution des prix de devoirs de vacances ; elle avait évidemment moins de solennité que l'autre. C'était une fête de famille. Le Directeur la présidait, assisté du corps professoral. Les élèves des classes de grammaire faisaient les frais de la séance, en lisant quelques devoirs, ou en débitant quelques morceaux de prose ou de poésie. Ces petits triomphes en présageaient de plus grands pour l'avenir.

L'enseignement n'était pas exclusivement littéraire, l'imagination ne régnait pas en maîtresse souveraine ; l'observation, le jugement, le raisonnement, avaient aussi leur part dans l'œuvre de la formation intellectuelle. On a déjà pu remarquer qu'à l'Académie, le professeur de Mathématiques était associé au professeur de Rhétorique pour la direction des travaux de la société. De ce fait, il est donc permis d'inférer que les questions scientifiques avaient aussi leur part dans les travaux et les discussions de la docte assemblée.

Dans tous les cas, les directeurs du collège furent des premiers à comprendre les nécessités du temps et à emprunter aux programmes élaborés par la Convention, les indications relatives à une étude plus sérieuse des sciences dans les collèges. Qu'on en juge.

Pendant deux ans, quatre classes de deux heures

étaient consacrées aux mathématiques chaque semaine ; le cours de physique durait un an, à raison de quatre classes de une heure chaque semaine, enfin celui de chimie avait une classe de une heure par semaine. Cette dernière science, il ne faut pas l'oublier, venait à peine d'être constituée par Lavoisier. Chaptal, Fourcroy et Thénard commençaient seulement à la vulgariser par leurs cours à Paris.

Le collège ne possédait pas alors un cabinet de physique et un laboratoire de chimie bien organisés, comme il les eut plus tard sous M. Raynaud ; toutefois, même sous M. Polly et presque au berceau de l'œuvre, non seulement les élèves apprirent la théorie des sciences physiques, mais ils firent eux-mêmes toutes les expériences possibles avec le petit nombre d'appareils dont on disposait. M. Polly les faisait d'abord devant eux, puis les obligeait à les répéter. Extrêmement ingénieux, très habile de ses mains, mécanicien à ses heures, il construisit lui-même un certain nombre d'instruments, et avec de faibles moyens, il exécutait des expériences très difficiles et très délicates.

Ses expériences avec les lentilles, les miroirs, les microscopes simple et composé, la lunette astronomique, lui avaient valu, paraît-il, en dehors de l'enceinte du collège, une réputation populaire non pas seulement de savant, mais presque de magicien.

Les beaux-arts n'étaient point négligés non plus ; des maîtres de dessin et de musique étaient attachés à la maison et comptaient de nombreux élè-

ves. Parmi eux, citons seulement M. Raynaud qui devait, plus tard, pendant quarante-cinq ans, enseigner le dessin au collège, et Armand de Charbonnel, très habile à jouer de la clarinette. Toutefois, ce dernier n'eut guère le loisir d'utiliser son talent d'instrumentiste dans l'enceinte des grands séminaires, où il passa une partie de sa vie, non plus que sur le siège épiscopal de Toronto.

Les mémoires de M. Picansel nous ont fourni des preuves multiples de la force des études ; nous n'en citerons plus qu'un court extrait comme conclusion à ce que nous avons dit de l'instruction.

« 1821. — Visite de M. Félix, recteur de l'Académie de Nîmes. Il a fait composer toutes les classes, a emporté les compositions, il en est très content ; compliments aux professeurs et aussi au Conseil municipal. Il a visité Ste-Claire avec les classes de français, il a interrogé les élèves sur l'histoire, la géographie, la grammaire, les mathématiques. Ils répondirent avec une précision et une netteté qui étonnèrent tous les spectateurs ».

CHAPITRE VI

Education

L'éducation physique, entendue au sens actuel, n'existait pas à cette époque, au collège d'Annonay, il faut bien le reconnaître. Nous ne savons pas si l'on y enseignait la gymnastique avec tout le luxe d'appareils que l'on préconise aujourd'hui, mais assurément on n'y connaissait pas les sports à la mode, les clubs de cricket et de foot ball. Toutefois, on y donnait des leçons d'escrime et l'on y jouait beaucoup à nos divers jeux français de paume, de ballon, de course, de saut, etc. Ces jeux mettent en action tous les muscles, toutes les parties du corps ; ils ne font pas courir des dangers comme le cricket anglais, et, au demeurant, ils offrent assez de risques à prévoir et à éviter pour stimuler l'initiative, l'énergie et la volonté de l'enfant, et par là, ils atteignent aussi bien que tous les jeux d'importation étrangère, la fin éducatrice du jeu, savôir, le développement physique et, dans une certaine mesure, la formation du caractère et de la volonté.

Les récréations plus longues du dimanche, les promenades de quatre heures du mardi et du jeudi étaient toujours bien employées. Si les encouragements eussent été nécessaires à ce moment-là, les maîtres les eussent donnés en se mêlant eux-mêmes aux jeux. Ils savaient

qu'un collège où l'on ne joue pas, est, selon la parole de M. de Bonald, un collège où l'ennui, le découragement, la mollesse et bien d'autres formes de la démoralisation ont élu domicile.

Pas de danger que la mollesse s'introduisît au collège à cette époque ; car, si la maison péchait par quelque endroit, ce n'était pas par excès de confortable. La vie était dure ; point de feu dans les classes, en étude, au dortoir, et personne, ni élèves ni parents, ne se plaignait ; il est vrai que chaque famille avait alors au moins un fils qui couchait souvent à la belle étoile, soit dans les plaines brûlantes de l'Espagne, soit dans les terrains marécageux de la Pologne ou les steppes glacés de la Russie.

Notons cependant qu'en 1804 on supprima l'article VIII[e] du prospectus de 1802, ainsi conçu : « On ne permettra pas aux pensionnaires d'aller passer chez eux les féries qui seront de sept semaines. Pendant ce temps là, on les occupera à des exercices littéraires qui joindront l'agréable à l'utile ». Ce changement fut fait sans doute à la demande des parents, désireux et à juste titre, d'avoir chaque année leurs enfants auprès d'eux, au moins pendant quelques semaines.

Un fait digne de remarque, c'est que, de 1802 à 1822, pendant ces vingt ans de gêne, de privation de tout confort, le collège n'eut pas à enregistrer un seul décès parmi les élèves, soit dans maison, soit dans leurs familles. Nous nous garderons bien de tirer aucune conclusion de ce fait, nous tenons seulement à le constater.

Cependant, une réflexion s'impose. Ces parents de la bourgeoisie ou de la noblesse, que ne révoltait pas cette austérité dans l'éducation de leurs enfants, les aimaient-ils moins que les parents d'aujourd'hui si tendres, ou plutôt si faibles, qu'ils ne savent plus ni commander ni se faire obéir? Nous l'ignorons, mais nous nous approprions volontiers la réflexion que faisait M. Guizot à ce sujet, il y déjà près de cinquante ans:

« Je n'hésite pas à dire que les mœurs domestiques sont faibles, molles, et que la puissance paternelle ne s'exerce pas, en matière d'éducation, avec toute l'énergie dont l'éducation aurait besoin. La faiblesse des mœurs domestiques est aujourd'hui un obstacle réel dans l'éducation publique. Non, la puissance paternelle n'a pas, dans l'intérieur des familles et sur l'éducation, le degré d'influence salutaire qu'elle a pu avoir à d'autres époques, quand l'éducation était plus forte et les idées plus arrêtées ».

Que dirait M. Guizot, à l'aurore du vingtième siècle, s'il voyait les enfants résister avec tant de liberté à leurs parents, et obtenir leur appui contre les maîtres qui ont la tâche ingrate et difficile de plier à l'obéissance et au travail ces petits tyrans du foyer domestique ?

C'est un malheur bien regrettable pour la famille et pour la société ; car, en dépit de leur dévouement, de leur zèle et de leur aptitude pédagogique, les instituteurs de la jeunesse n'arriveront jamais à remplacer entièrement l'action des parents sur l'esprit, le cœur, le caractère et les mœurs de l'enfant

De nos jours, en effet, bien rares sont les parents qui comprennent leur devoir et qui savent le mettre en pratique. Aussi, pour un grand nombre d'enfants, l'internat, avec ses inconvénients de divers genres, serait-il encore préférable à l'externat, pour former le caractère, fortifier la volonté et diriger les facultés de l'homme vers le vrai, le beau et le bien, seul objet de l'éducation.

Au surplus, les inconvénients de l'internat sont d'autant moins à craindre, que la vie s'y rapproche davantage de la vie de famille ; que l'atmosphère morale y est plus douce, les maîtres plus paternels et les camarades meilleurs. Il faut pour cela procurer un peu de bonheur aux enfants, surtout aux plus petits ; il faut les consoler dans leurs peines, leur donner souvent des encouragements, leur témoigner de l'affection, jouer au besoin avec eux dans une douce familiarité, qui rappelle de loin les joies de la maison paternelle. On trouve tout cela généralement dans les internats ecclésiastiques, qui ont ainsi, au point de vue de l'éducation, une supériorité réelle sur les internats laïques. Dans ces derniers, les professeurs n'ont, en dehors des heures de classes, presque pas de rapport avec leurs élèves, et les maîtres répétiteurs, chargés des surveillances, ne peuvent guère, pour diverses raisons, remplir d'autre rôle que celui du factionnaire chargé de faire exécuter une consigne. Les uns et les autres, d'ailleurs, ont le juste et légitime souci de leur avenir, de leurs familles, de leurs enfants : ils ne peuvent consacrer à leur œuvre d'éducateurs toutes leurs forces intellectuelles

et morales. C'est pourquoi Napoléon, avec son génie intuitif, aurait voulu imposer le célibat et la vie commune à tous les membres de l'Université.

Par le fait même qu'ils ont embrassé volontairement le célibat et la vie commune, les instituteurs ecclésiastiques ou religieux n'ont guère d'autre but dans leur vie que le succès de l'œuvre à laquelle ils sont attachés par attrait ou par devoir ; leur vie se mêle, s'unit intimement à celle de leurs élèves, dont ils partagent les peines et les joies, comme s'ils ne formaient avec eux qu'une même famille.

C'est cet esprit qui caractérisait les maîtres du collége d'Annonay. Nous avons vu que MM. Payan et Polly en étaient profondément pénétrés ; ils n'étaient pas les seuls, et M. Vallon lui-même, si terrible aux paresseux et aux étourdis, savait aussi dire un mot aimable, une parole gracieuse à ceux mêmes que son amour de la règle l'obligeait trop souvent à reprendre ou à punir. Aussi, bien des élèves de cette époque vouèrent à l'un ou à l'autre de leurs maîtres une affection sincère, durable, qui survécut à toutes les séparations. Nous pourrions publier de nombreuses lettres d'ecclésiastiques et de laïques, où abondent les expressions de la reconnaissance la plus vive à l'égard de leurs anciens maîtres, professeurs ou surveillants.

La bonté est indispensable en éducation : malheureusement, elle ne suffit pas plus pour gouverner une république de jeunes gens qu'une société d'hommes faits. Pour les retenir dans la bonne

voie et pour les maintenir dans l'accomplissement de leur devoir et de tout leur devoir, il faut encore d'autre stimulants, il faut une sanction, récompense ou châtiment.

Les réformateurs modernes de l'éducation n'avaient pas encore inventé la seule discipline de la persuasion et des notes. La persuasion est excellente, mais ne peut produire qu'un effet tout-à-fait transitoire et limité à un petit nombre d'élèves plus raisonnables que les autres. Une lecture des notes, entourée d'un certain appareil de cérémonie, est aussi un puissant moyen d'action sur des natures d'enfant délicates et très sensibles. Toutefois, une discipline qui n'aurait pas d'autres moyens d'action risquerait fort de n'aboutir qu'à de maigres résultats. Aussi, tout en employant la persuasion et la lecture des notes, les maîtres d'Annonay ne reculaient-ils pas devant la nécessité de punir quelquefois les infractions plus ou moins graves faites à la règle ; mais, avant tout, ils s'efforçaient de prévenir les fautes par une exacte et sévère surveillance, en établissant et faisant régner dans la maison le bon esprit, gardien assuré de la discipline.

Comme encouragement au travail et à la bonne conduite, ils distribuaient des bons points avec lesquels on pouvait s'exonérer des pensums imposés pour des étourderies, des légèretés, de petits manquements à la règle. Ces bons points avaient à cette époque une autre utilité : tout élève qui, dans l'espace d'un mois, avait gagné un bon point de 25 et n'avait pas encouru de punition, avait droit de se faire inscrire dans le *Grand livre de la postérité.*

Celui qui s'était conduit pendant deux mois d'une manière irréprochable obtenait la grande récompense du *labe illœsus :* c'était une gravure en forme de médaillon, d'où le nom qu'on lui donnait ordinairement. Elle représentait un écolier assis devant sa table de travail et couronné par un ange ; au-dessus, le St Esprit était figuré sous forme de colombe ; une couronne de laurier entourait l'exergue où on lisait : « *Nostra coron. spirat ac fovet sua effundit* », ce que nous traduisons : « Il répand ses dons, il inspire, encourage et couronne nos efforts ». En dessous : « *Per mens. 2 labe illœs. hœc in coll. ann. consq. N. N.* » c'est-à-dire : « Sans reproche pendant deux mois, N. N., élève au collège d'Annonay, a obtenu cette récompense » ; suivait la signature du supérieur. Si l'élève était de Ste-Barbe ou de Ste-Claire, le médaillon portait les signatures des deux supérieurs.

On n'obtenait le médaillon qu'avec le consentement des maîtres et des élèves. A la fin des deux mois d'épreuve, le candidat affichait sa demande à la chaire du surveillant ; ses condisciples avaient trois jours pour l'approuver ou la rejeter, et, s'ils l'accueillaient favorablement, elle était encore soumise à l'approbation de tous les maîtres. La distribution des médaillons se faisait le premier dimanche de chaque mois, après la lecture des notes. On tenait cette récompense en haute estime, parce que les maîtres étaient exigeants pour l'accorder et qu'elle conférait certains avantages. Cet honneur était d'autant plus envié qu'il était plus rare. En 1818, par exemple, le collège comptait, dans ses

trois sections, plus de trois cents élèves ; cinquante-un seulement méritèrent des médaillons dans l'année, sept ou huit en obtinrent le maximum de cinq, plus de trente n'en avaient qu'un. Les inscriptions au livre de la postérité étaient méritées cette même année, une ou plusieurs fois, par cent soixante-huit élèves. Un bon nombre n'en avaient qu'une, minimum exigé pour recevoir les prix mérités par les places de composition ; parmi eux, nous avons relevé les noms de deux futurs évêques missionnaires : A. de Charbonnel et A. Vérot. Ils n'avaient pas de médaillons et ne pouvaient par conséquent concourir pour le prix de sagesse. Ce prix était donné dans chaque classe par le suffrage des élèves, mais si tous étaient électeurs, tous n'étaient pas éligibles. Pour être éligible, il fallait avoir mérité au moins un médaillon, et cette seule condition suffisait pour limiter singulièrement le nombre des candidats.

Incontestablement, les appels à l'honneur et aux plus nobles sentiments du cœur, les stimulants de l'amour-propre, les châtiments et les récompenses sont utiles, nous dirons même indispensables ; néanmoins, ces moyens ne sont pas toujours efficaces et s'usent vite contre certaines natures, et, de plus, ils sont insuffisants pour former des hommes et des chrétiens. A tout cela, il faut joindre la religion pour faire un homme au sens le plus elevé du mot : intelligence ferme et lucide, cœur généreux, conscience droite et volonté bien trempée. Les maîtres d'Annonay le comprenaient d'autant mieux qu'ils avaient vu le mal fait à la

société par des hommes élevés dans les principes de la philosophie encyclopédique et du naturalisme. C'est pourquoi ils mirent tous leurs soins à donner à la jeunesse qui leur était confiée, une forte et solide instruction religieuse. Tous les jours et jusqu'en philosophie, les élèves récitaient un chapitre du catéchisme diocésain et trois ou quatre versets du Nouveau Testament, accompagnés toujours de quelques explications du professeur. Ce commentaire donnait souvent occasion à des leçons pratiques, à quelques bonnes paroles qui touchaient profondément les âmes ; nous en avons trouvé des preuves nombreuses, nous n'en citerons que deux relatives à M. Payan. Voici ce qu'écrivait de lui M. le chanoine de Contagnet : « Notre fervent professeur de rhétorique ne pouvait se contenter d'aimer Dieu, il trouvait sans cesse dans les leçons et dans les devoirs, l'occasion d'épancher les sentiments qui remplissaient ou plutôt inondaient son propre cœur, dans celui de ses élèves qui alors, volontiers, oubliant le rhéteur, étaient tout oreilles pour n'écouter plus que le prédicateur ».

M. Félix, recteur de l'Académie de Nîmes, qui avait souvent assisté à ses classes, alors qu'il n'était lui-même qu'inspecteur, lui rendait le témoignage suivant : « C'était un beau spectacle, que ce saint prêtre disant à ses enfants le prix de la vertu chrétienne, et la montrant comme un heureux principe de développement intellectuel. J'ai, certes, entendu des orateurs plus éloquents, je n'ai jamais été subjugué à ce point par la pureté, la

splendeur de l'âme, et je cultive précieusement ce souvenir....»

« Peu d'hommes m'ont fait cette impression et cent fois je l'ai pris pour type et pour modèle ».

Quelle influence ne devait pas exercer M. Payan sur des enfants et des jeunes gens, s'il agissait si puissamment sur des hommes d'un âge mûr et d'un esprit cultivé ?

Chaque dimanche, à la messe, un des prêtres de la maison faisait, à tour de rôle, une instruction dogmatique ou morale, et, le soir, après vêpres, on expliquait le catéchisme dans chaque classe ou à tous les élèves réunis. Cet enseignement substantiel avait non seulement pour effet d'éclairer la foi, mais encore de donner à la conscience des règles sûres et inébranlables; il imposait à la volonté, sans cesse aux prises avec les inclinations mauvaises, des efforts constants, toujours renouvelés, et cette virile discipline de toutes les puissances de l'homme qui forme peu à peu le caractère.

Les maîtres ne se contentaient pas de donner en paroles l'enseignement religieux, ils le donnaient encore mieux par l'accomplissement parfait de leurs devoirs et par la pratique constante des vertus propres de leur état. Ces exemples faisaient une profonde et salutaire impression, ainsi qu'en témoigne ce passage d'une lettre écrite en 1864 : « C'était en 1816 que j'entrai au collège d'Annonay, comme élève de Troisième, et tout jeune que j'étais, je fus frappé à première vue de la gravité, de la régularité, de la profonde religion de mes maîtres ; nous recevions à Annonay une éducation austère ; le

travail était sérieux, la discipline exacte, l'obéissance parfaite, l'autorité toujours respectée ».

Les maîtres encouragèrent l'esprit d'initiative, les nobles efforts et les énergies naissantes de leurs élèves par la fondation de pieuses confréries. Il y eut les confréries de N.-D. du Mont-Carmel pour les grands, de St-Louis-de-Gonzague pour les moyens et de l'Enfant-Jésus pour les petits. Nous n'avons rien trouvé sur les origines des deux dernières. Celle de la Sainte-Vierge fut établie la même année que la société académique, ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant d'une délibération tenue le 12 Mai 1810 : « Les premiers membres de la société établie au collège d'Annonay et dévouée au service de Marie, MM. Neuvezel, recteur, de Taurier, vice-recteur, Bourguay, Mercier et Fayolle, conseillers, voyant que le Seigneur favorise leur entreprise par des bénédictions abondantes, et que le nombre des confrères se multiplie tous les jours ; désirant attirer, tant sur eux que sur leurs camarades, de nouvelles faveurs du ciel en donnant de zélés serviteurs à Marie, persuadés que l'ordre et la règle dans les réceptions, les radiations et l'office sont les moyens les plus propres à les conduire à la fin pieuse qu'ils se proposent, avec l'agrément et l'approbation de Monsieur le Principal, arrêtent ce qui suit ».

Les premiers articles contenaient les conditions d'admission : « attestation de bonne conduite délivrée par les maîtres, assiduité aux offices de la confrérie pendant un stage préliminaire de trois mois ».

Un article portait la peine de la radiation pour les élèves tonsurés qui avaient manqué l'office deux fois de suite, sans raison légitime, et pour les laïques qui l'avaient manqué trois fois dans les mêmes conditions.

« Cependant, disait un article, voulant rester fidèles à l'esprit du divin Maître, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion, les confrères consentiront à recevoir, après un nouveau stage, ceux qui auront été rayés une fois et même deux, mais pas au-delà ».

La confrérie était nombreuse et comptait d'autres officiers que le recteur, le vice-recteur et les conseillers qui formaient le conseil. C'étaient le trésorier, le secrétaire, deux sacristains, deux chantres, deux lecteurs, un questeur, un portier, le visiteur des malades et le distributeur des aumônes ; le règlement particulier de ces différents emplois entrait dans beaucoup de détails et comprenait plus de quarante pages.

Si l'Académie représentait l'élite intellectuelle du collège, les congrégations, et surtout celle de la Ste-Vierge, en étaient l'élite morale.

Ces petites sociétés littéraires ou religieuses, considérées sous le rapport purement humain, sont un merveilleux instrument d'éducation, de formation sociale et de préparation à la vie, car elles habituent l'enfant à prendre sa part d'initiative et de responsabilité. A l'Académie, telle qu'elle était alors constituée, chaque membre avait le droit de critiquer et de juger les compositions des candidats, d'exposer son opinion et de discuter

celle des autres ; les débats étaient souvent fort animés et ils durent plus d'une fois excéder la mesure, puisque, dans l'année même de la création de la société, un de ses membres l'avait quittée sur un moment de vivacité et de dépit.

Comme l'Académie, les congrégations se recrutaient elles-mêmes ; les admissions étaient prononcées sur le vote des seuls conseillers nommés d'ailleurs par tous les congréganistes. Ce choix exigeait des membres du conseil, non seulement du jugement, mais de l'énergie dans la volonté, car il fallait quelquefois imposer silence à la voix de l'amitié, en prononçant l'ajournement d'un candidat qui n'avait pas le caractère assez malléable ou le cœur assez généreux pour observer la règle et donner le bon exemple.

Pendant toute cette période, les élèves pensionnaires et externes recevaient encore une salutaire leçon morale et sociale de leur contact en classe avec les élèves de Ste-Barbe et de Ste-Claire. Voici en effet ce que M. Picansel écrivait au sujet de ces derniers : « On ne peut s'empêcher d'admirer de plus en plus la discipline de ces maisons, qui est telle qu'on ne s'aperçoit de ces jeunes gens dans la ville que dans les courses où ils vont toujours deux à deux, en disant leur chapelet, et qu'ils font plusieurs fois le jour de ces maisons au collège ».

Cette habitude de réciter le chapelet en allant au collège ou au retour, se conserva à Ste-Claire jusqu'à la disparition de cette maison en 1832, et elle se maintint à Ste-Barbe, au moins chez les grands, jusqu'en 1865.

Ces exemples de piété donnés par des jeunes gens dont la plupart aspiraient au sacerdoce ne devaient pas, comme on le pense bien, rester sans fruits ; leur vie pauvre et recueillie, leurs sacrifices journaliers, étaient bien faits pour encourager leurs condisciples du collège au support des petites peines inséparables de la vie d'écolier et pour fortifier leur volonté dans la voie du devoir. Généralement plus âgés, déjà graves et sérieux, travaillant avec plus d'application et de ténacité, ils étaient des modèles vivants pour les élèves du collège plus jeunes et plus légers.

Outre cet avantage, il y en avait d'autres à ce mélange d'éléments de conditions différentes. En effet, l'enfant du peuple y perdait un peu de sa timidité native et acquérait vite de l'aisance dans ses manières ; s'il était intelligent et laborieux, il s'élevait vraiment, dans toute l'acception de ce mot, et il recevait une éducation qui le rendait plus apte à remplir les fonctions du saint ministère et à occuper un bon rang dans les diverses carrières qu'il embrassait. De leur côté, le descendant des vieilles familles et le fils du grand commerçant ou de l'industriel, pouvaient constater non sans profit. que les dons de l'intelligence et du cœur ne sont pas l'apanage exclusif des classes riches de la société. Il arrivait parfois que les élèves de Ste-Barbe et de Ste-Claire obtenaient les premiers rangs, brillaient dans les concours académiques et emportaient les plus hautes récompenses à la distribution des prix : tout cela était de nature à piquer l'amour-propre et à exciter une noble émulation.

Ce rapprochement apprenait aussi à tous à mieux se connaître, et par là à s'estimer et à s'aimer davantage ; il fit naître plus d'une amitié durable et profonde entre des hommes que les hasards de la naissance auraient laissés étrangers ou indifférents les uns aux autres.

L'admission des protestants en qualité d'externes et même d'internes, produisit aussi d'heureux effets. Cette mesure, que d'aucuns ont regrettée, a fait, nous en avons la certitude, disparaître bien des préjugés, et a diminué, au moins à Annonay, l'acuité des relations qui existait au commencement du XIXe siècle entre les catholiques et les protestants de cette ville.

Oui, nous le répétons, le mélange d'élèves appartenant à des conditions sociales et à des cultes différents, n'a pas peu contribué à établir et à entretenir la bonne harmonie entre les citoyens de notre ville : ces faits, l'histoire impartiale est obligée de les constater, à l'honneur et au profit du collège.

CHAPITRE VII

Résultats

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur l'éducation plus austère qu'attrayante du collège d'Annonay. Nous nous contenterons d'observer qu'il reçut des inspecteurs et des recteurs d'Académie les plus beaux témoignages de satisfaction, ainsi que le prouvent les mémoires de M. Picansel. Il en reçut aussi de ses anciens élèves. Nous sommes heureux de reproduire ici l'opinion de M. l'abbé de Charbonnel. En Décembre 1825, au lendemain de son ordination sacerdotale, il écrivait de la solitude d'Issy, où il faisait son noviciat de Sulpicien, une lettre dont nous extrayons quelques passages relatifs au collège :

«...On dirait que je suis parvenu à vous faire comprendre quelque chose de la grande reconnaissance dont est rempli mon cœur pour tous les anciens pères et amis d'Annonay, que je n'oublierai jamais ».

« Oui, cher M. Tourvieille, je suis heureux si, par quelques faibles marques extérieures, j'ai pu vous montrer combien j'appréciais tout ce que vous avez fait pour moi dans votre si bonne et si excellente maison. Oh ! si les jeunes gens que vous formez encore aujourd'hui connaissaient leur bonheur ! Et moi-même, que ne l'ai-je senti plus tôt et pendant que j'y étais ! C'est ici plus qu'ailleurs que nous pouvons estimer à sa juste valeur



Sainte-Barbe

tout le prix de votre éducation solide et si supérieure à toute celle de Paris ».

« Toutefois, Monsieur, comme ce dernier point pourrait paraître exagéré et vous laisser douter de la vérité de ma pensée, souffrez, je vous prie, que je vous le prouve en bonne forme, et si je réussis à vous convaincre, il me semblera que vous le serez aussi de toute mon estime et de tout mon attachement pour vous et votre maison, c'est ce que je désire de tout mon cœur ».

« Et d'abord, est-il rien de comparable à la vertu, surtout lorsque ceux qui ne cessent d'y exhorter par leurs discours, sont les premiers à la rendre douce et facile par leurs exemples ? Ensuite, que j'aime bien mieux un professeur, qui ne reçoit pas ici sa récompense et qui, tout consacré par devoir à la seule gloire de Dieu, n'agit que par ce si beau motif, seul digne de l'homme! Quel zèle cet homme de Dieu ne met-il pas à former le cœur et l'esprit de ceux que la Providence a confiés à ses soins ! que ses lumières sont bien plus pures ! que ses enseignements sont bien plus doux ! Quelle patience ! quelle bonté ! quelle douceur ! Et, sans avoir recours à cet étalage de faux brillants qui trompent les sens et n'ont rien de réel, quelle nourriture bien plus solide il donne à ceux que son cœur et sa foi lui font traiter comme ses bien-aimés enfants ! Aussi, Monsieur, quelle reconnaissance éternelle ne s'assure-t-il pas de leur part, lorsque, plus tard, ils seront à même de sentir tout le prix de cette éducation si excellente et si rare ! »

« Pour moi, j'en remercie Dieu tous les jours

de ma vie et je vous avoue que je mets ce bienfait à l'égal du plus grand qu'il puisse faire à l'homme. En deux mots, Monsieur, nulle part les bons principes et les bonnes mœurs ne sont mieux enseignés et pratiqués ; et je dirais même, nulle part aussi bien, si je ne savais pas que les Jésuites ont en France sept à huit maisons d'éducation ».

« Qu'on ne dise pas que les études sont plus fortes ailleurs, car je soutiens contre moi-même, puisque moi-même j'ai cru un certain temps qu'à Paris j'aurais fait un cours plus soigné, oui, je soutiens aujourd'hui qu'avec des moyens ordinaires, si j'eusse travaillé comme je le devais, je serais sorti d'Annonay plus solidement élevé sous tous les rapports, que ceux qui la même année que moi, avec les mêmes moyens et après le même temps de travail, sont sortis des meilleures universités (collèges). Que s'il se trouve ici des sujets plus marquants, je n'en suis point étonné ; sur cinq à six mille étudiants, les bonnes chances doivent être bien plus nombreuses. Et puis, qui ne sait pas que cet humaniste si fameux est un vétéran de trois ou quatre ans qui veut à toute force obtenir le premier rang ?».

« Je reconnais donc, Monsieur, que presque nulle part il n'y à autant de piété, et nulle part plus de moyens d'instruction. Ne croyez pas, je vous prie, que tout cela soit des mots et des compliments : il me semble qu'ainsi tournés ils seraient ridicules. C'est du vrai, c'est un cœur qui sent et s'exprime vivement. Je n'ai qu'un grand regret, mon bien cher Monsieur Tourvieille, c'est de

n'avoir pas étudié comme je pouvais. Je n'ai jamais travaillé qu'aux jours de composition. Ah ! si je pouvais recommencer, je ne voudrais pas aller ailleurs que chez vous ».

« Mais quel malheur que moi, appelé à être prêtre par la miséricorde de mon Dieu, comme je viens de l'être le 17 du mois, je n'aie pas profité de la si bonne éducation qu'il m'avait ménagée de toute éternité ! Oh ! avec quelle douleur ne dois-je pas répéter ce sentiment du prophète : *delicta juventutis meæ et ignorantias meas ne memineris, Domine* ».

« Enfin, me voilà prêtre ! Où en ai-je reçu la première grâce, sinon dans votre maison ? Je ne dois donc jamais l'oublier, cette maison si chère à mon cœur. Ah ! croyez-le, Monsieur, elle y est placée bien avant, aussi tient-elle au premier rang dans le memento journalier du St-Autel ».

« M. Polly, cet ange que Dieu m'a donné dans son grand amour, et qui m'a fait tant de bien par ses conseils et ses remontrances de toutes sortes, comme je le bénis mille et mille fois, quand je pense à lui devant le Seigneur ! »

« Je n'en finirais pas, Monsieur, sur ce si intéressant chapitre, et pour tout dire en un mot, je reconnais qu'il me faudra l'éternité toute entière pour apprécier dignement l'éducation que j'ai reçue, quoique malheureusement j'en aie si peu profité, parce que c'est à elle que je devrai tout mon bonheur ici-bas et là-haut ».

Lorsqu'il louait ainsi l'éducation qu'il avait reçue, l'abbé de Charbonnel venait de passer plu-

sieurs années à Paris, au Séminaire de St-Sulpice. Il y avait rencontré une élite de jeunes gens qui avaient reçu la meilleure éducation. Ses condisciples de St-Sulpice s'appelaient Pététot, le futur fondateur de l'Oratoire, Lacordaire et de Ravignan, les futurs conférenciers de Notre-Dame, Dupanloup, Dupuch, d'Héricourt, Blancard de Bailleul, de la Hailandière et Vérot, qui devaient tous, plus tard, faire bonne figure dans les rangs de l'épiscopat. Il ne s'était point trouvé déplacé dans cette société de séminaristes distingués par leur esprit, leurs talents, leur naissance, leur éducation et leur piété.

Un grand nombre d'élèves sortirent du collège, comme l'abbé de Charbonnel, fortement armés pour les luttes de la vie et préparés à prendre rang parmi les premiers, dans les différentes carrières. Nous n'avons pu suivre dans la vie tous les élèves dont les noms figurent sur les registres de 1808 à 1822, les seuls que nous ayons trouvés de cette époque. La plupart d'entre eux embrassèrent l'état ecclésiastique ou s'adonnèrent au commerce et à l'industrie. Les premiers furent tous, ou presque tous, de saints prêtres pleins de foi, de zèle et d'ardeur pour le ministère des âmes : les seconds, originaires d'Annonay en grande majorité, se montrèrent généralement fidèles aux traditions d'initiative industrielle, de probité commerciale, de vie grave et sérieuse, que leur avaient léguées leurs parents, et aux convictions religieuses qu'ils avaient puisées au collège.

Quelques-uns s'élevèrent à de hautes fonctions

dans la magistrature : M. Nicolas devint conseiller à la Cour de cassation, M. de Fabrias, à la Cour d'appel de Nîmes, et M. de Laboulie, à celle d'Aix. Ce dernier fut, tout jeune encore, député à la Chambre, pendant plusieurs législatures, sous le règne de Louis-Philippe, et un des orateurs les plus écoutés de ce temps-là.

D'autres, professeurs, ingénieurs, médecins, parcoururent avec honneur les carrières scientifiques : parmi eux, nous devons noter le docteur Louis Bravais, naturaliste aussi distingué que praticien habile, et le docteur Alphonse Robert, regardé comme le premier des chirurgiens français de son époque : l'un et l'autre couronnèrent une vie consacrée à la science et aux bonnes œuvres par une fin des plus édifiantes.

L'armée ouvrit ses rangs à plusieurs d'entre eux. Quelques-uns moururent dans les guerres de la fin de l'Empire ou dans les rudes campagnes de la conquête de l'Algérie : quelques autres survécurent et parvinrent aux grades supérieurs. Nommons : le colonel de Charbonnel, représentant du peuple, tué à la tête de son régiment, pendant les journées de Juin 1848 ; les généraux Chabord, de Franconnières et d'Hugues, qui se distingua dans la défense du plateau d'Avron, pendant le siège de Paris, par les Allemands (1).

Nous devons citer dans le clergé : Nosseigneurs

(1) « Sous le feu de 72 pièces de gros calibre, la troupe fit, pendant deux jours, bonne contenance et le brave général d'Hugues, circulant *à découvert* le long des tranchées, ne cessa de lui donner l'exemple du courage et du mépris de la mort ». Ducrot, Tome III.

Donnet, cardinal archevêque de Bordeaux (1); Fabre des Essarts, évêque de Blois (2); de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, archevêque in partibus de Sozopolis (3); Vérot, évêque de Saint-Augustin (Floride) (4); l'abbé de la Tour, aumônier de la duchesse d'Angoulême, puis vicaire général de Bordeaux ; l'abbé James, vicaire général de Nancy, puis chanoine titulaire de Paris et longtemps directeur de l'œuvre de la Ste-Enfance ; les abbés Maniouloux, Lavalette, Mayaud, vicaires généraux de Viviers ; l'abbé Joseph Actorie, l'abbé de Montgolfier et l'abbé Bravais, qui consacrèrent une partie de leur vie à l'enseignement ; l'abbé Béchetoille, chanoine honoraire de Viviers ; les abbés Allignol, connus par la question de l'inamovibilité des desservants ; l'abbé Galho, missionnaire aux Indes, aumônier militaire et à ce titre décoré

---

(1) Ferdinand Donnet, né à Bourg-Argental (Loire) en 1795. Elève au collège, 1808-1813. Vicaire à la Guillotière, 1818. Missionnaire de St-Martin-de-Tours, 1821. Curé de Villefranche-sur-Saône, 1827. Evêque coadjuteur de Nancy, 1835. Archevêque de Bordeaux, 1836. Cardinal, 1852. Décédé, 1882.

(2) Auguste Fabre des Essarts, né à Aouste (Drôme) en 1795. Elève du collège, 1807-1813. Prêtre, 1819. Vicaire général de Blois, 1824. Evêque de Blois, 1844. Mort, 1850.

(3) Armand de Charbonnel, né à Monistrol (Hte-Loire) en 1802. Elève au collège, 1812-1819. Prêtre Sulpicien, 1825. Directeur de séminaire à Lyon, Versailles, Bordeaux. Directeur à Montréal (Canada), 1839. Evêque de Toronto, 1850. Démissionnaire de son siège et Capucin, 1860. Mort au couvent des Capucins, à Crest (Drôme), 1891.

(4) Augustin Vérot, né à Raucoules (Hte-Loire) en 1804. Elève au collège, 1815-1820. Prêtre Sulpicien, 1826. Directeur au séminaire de Baltimore et missionnaire des nègres des environs, 1830. Vicaire apostolique de la Floride, 1858, et concurremment évêque de Savannah, 1860. Evêque de St-Augustin en Floride, 1870. Mort en 1876.

de la Légion d'honneur; enfin, nombre de religieux de divers ordres et principalement de la Compagnie de Jésus.

Le prospectus de 1802 se terminait ainsi :

« Le principal et les maîtres du Pensionnat prennent l'engagement solennel de consacrer tout leur temps et leurs travaux à l'avancement des élèves qui seront confiés à leurs soins. Heureux s'ils peuvent continuer de mériter l'approbation des parents, s'ils répondent aux vues d'un gouvernement réparateur, et s'ils forment des citoyens utiles, capables de servir leur patrie par leurs connaissances et de l'honorer par la pureté de leur cœur et par leurs vertus. C'est leur unique ambition ».

Ce que nous avons dit de la vie des maîtres prouve qu'ils furent fidèles aux engagements pris envers les familles et la société, et les résultats obtenus donnaient une ample satisfaction à leur noble et légitime ambition.

Leur zèle, d'ailleurs, s'étendait au-delà même des limites de l'œuvre de l'éducation. Malgré les dures fatigues de l'enseignement, ils vinrent constamment en aide au clergé trop peu nombreux des paroisses, tant pour la prédication que pour les confessions. Ce ne fut jamais en vain qu'on fit appel à leur bonne volonté pour des sermons solennels, des premières communions, des retraites et même des stations de carême. La veille des grandes fêtes, la plupart d'entre eux, après avoir rempli leurs devoirs de professeurs, allaient passer la soirée au saint tribunal de la Pénitence, soit à Annonay,

soit dans quelque paroisse des environs. Enfin pendant de longues années, ils furent chargés des aumôneries de l'Hôpital et des Religieuses Ursulines. Pour tout résumer en un mot, y aurait-il témérité à dire que, si l'Institution secondaire d'Annonay fut un foyer de lumière intellectuelle, une pépinière pour le clergé diocésain, elle fut aussi une école et un centre d'apostolat ?

LIVRE II

Direction Tourvieille — 1822-1859

CHAPITRE I

La Crise

Au commencement de Mai 1822, MM. Actorie et Lapierre firent connaître à leurs collaborateurs, la résolution qu'ils avaient prise, après mûr examen, d'abandonner l'œuvre entreprise et maintenue avec tant de peine, et qui périclitait, malgré le zèle, les soins et les efforts généreux de tous.

Le collège ne comptait en 1821-1822 que quarante-cinq internes et une trentaine d'externes. Ste-Barbe et Ste-Claire en avaient, il est vrai, environ deux cents, en y comprenant l'école française établie au compte particulier de M. Tourvieille ; mais ces deux pensions, au lieu de procurer des ressources aux directeurs de l'Institution, leur étaient plutôt une charge.

Nous avons dit précédemment que non-seulement on donnait gratuitement l'instruction aux élèves de ces deux maisons, mais encore qu'on payait la rétribution universitaire pour le plus grand nombre d'entre eux.

Qu'allaient devenir, à la fermeture de l'Institu-

tion, ces cent quarante ou cent cinquante étudiants ecclésiastiques ? Cette question préoccupait à juste titre le vicaire général, M. Picansel, les directeurs des deux pensions, MM. Duret et Tourvieille, ainsi que tout le personnel de l'Institution. La fin principale que s'était proposée Mgr d'Aviau en fondant l'établissement, n'était-elle pas l'éducation des aspirants ecclésiastiques ? Devait-on abandonner l'œuvre avant d'avoir épuisé tous les moyens pour la maintenir ? Ne fallait-il pas prier encore, avant de prendre une détermination définitive ?

On pria ; la divine Providence entendit la prière de ces prêtres dévoués et de leurs collaborateurs, elle ne voulait pas laisser périr une œuvre qui avait formé tant de bons chrétiens et fourni la presque totalité des prêtres de l'Ardèche. Il se produisit alors, comme à point nommé, un fait attendu déjà depuis cinq ans, qui pouvait sauver l'Institution, si des hommes animés de l'esprit de foi, intelligents et énergiques, savaient profiter de l'occasion favorable.

Le Concordat de 1817 entre Pie VII et Louis XVIII n'avait pas été complètement exécuté ; ce n'est qu'en 1822 que le diocèse de Viviers avait été rétabli, d'un commun accord entre le gouvernement pontifical et le gouvernement français. Comme la loi accordait un petit séminaire à chaque diocèse, les directeurs de l'Institution d'Annonay crurent qu'ils pourraient obtenir ce titre pour leur maison qui, depuis vingt ans déjà, remplissait le but d'un petit séminaire, sans en avoir les avantages.

Les étudiants ecclésiastiques qui composaient la grande majorité des élèves, pourraient alors recevoir des bourses, tout au moins quelques faveurs pécuniaires de l'Etat ou du diocèse, et ne seraient plus à charge à l'Institution. Si, de plus, on obtenait de la municipalité annonéenne de meilleures conditions pour la location des bâtiments et quelques réparations jugées indispensables, il était permis de concevoir de sérieuses espérances pour l'avenir de la maison.

Les pensions des internes, avec la rétribution des externes de la ville et des élèves de l'école française, que M. Tourvieille s'offrait à verser à la caisse du collège, devaient probablement suffire à la nourriture et à l'entretien des maîtres. Désintéressés comme ils l'étaient, MM. Duret et Tourvieille consentaient à tous les sacrifices, afin de continuer l'œuvre de leurs deux collègues et amis.

Ce projet, dû à la féconde initiative de M. Tourvieille, fut étudié en détail, mûri par la prudence consommée de M. Duret, et enfin approuvé par M. Picansel. Il fut alors soumis à l'examen des anciens maîtres et de quelques autres, attachés depuis plusieurs années à l'établissement. Il exigeait, pour réussir, un personnel déjà éprouvé, qui inspirât confiance aux familles chrétiennes et à l'autorité épiscopale, dispensatrice du titre de Petit Séminaire.

MM. Lapierre, Vallon, Payan, Polly, Fayolle, Pagès, Martinesche et Tracol, crurent le projet réalisable et consentirent à rester les collaborateurs de MM. Duret et Tourvieille.

M. Picansel secondait de son mieux les vues des deux réorganisateurs; toutefois, il leur objectait que, s'ils parvenaient à reconstituer l'œuvre, elle ne reposerait que sur eux; qu'elle serait par là même essentiellement précaire, exposée à disparaître à la mort ou à la retraite de l'un des deux associés. Il fallait, pour assurer son existence, un corps qui ne mourût pas; sans cela, impossible de maintenir l'esprit des fondateurs, de perpétuer les traditions d'enseignement, d'éducation, et de former des générations d'instituteurs. Il leur rappelait les corps enseignants du temps passé, Jésuites, Oratoriens, Sulpiciens, et les services éclatants qu'ils avaient rendus à l'Eglise et à la société.

Ces idées si justes répondaient trop bien aux nécessités de la situation, pour n'être pas comprises et goûtées. La pensée de former une association était même venue depuis plusieurs années à l'esprit de trois ou quatre professeurs, mais elle n'avait pas eu de suite. Reprise par le vicaire général, elle germa et se développa rapidement. M. Payan, en particulier, qui avait eu le désir d'entrer chez les Pères de la Foi (nom que portaient à cette époque les Pères Jésuites), l'adopta avec enthousiasme et la fit partager à plusieurs des jeunes professeurs.

Une fois assurés de leurs principaux collaborateurs, MM. Duret et Tourvieille commencèrent les démarches nécessaires pour la réalisation de leur projet. Il fallait d'abord liquider l'ancienne société. Les comptes furent bientôt faits. La fortune des six associés qui, à différentes époques, avaient versé des fonds pour les réparations ou pour le

le matériel de la maison, se composait de quelques milliers de francs, du petit domaine de Bise et du mobilier du collège. Le plus fort actionnaire était M. Actorie. Il se retira de la société et reçut la part qui lui revenait. MM. Lapierre, Tourvieille, Vallon, Payan et Polly, consentirent à abandonner leurs droits à la nouvelle société, dans le cas où le projet aboutirait.

Lié avec les citoyens les plus notables de la ville par des rapports de famille, d'amitié ou de services rendus, M. Duret fit à la municipalité des ouvertures, à l'effet d'obtenir le local des Cordeliers à d'autres conditions que celles du bail précédent. Cela n'alla pas sans de longues et difficiles négociations ; l'administration municipale consentit enfin à examiner les propositions de M. Duret.

Le conseil comptait dans son sein un certain nombre de membres, élevés pendant la Révolution, et fortement attachés à ce qu'on appelait alors les idées libérales. Ils se disaient Voltairiens, libres-penseurs et se croyaient tels : quelques-uns étaient franc-maçons ; tous étaient plus ou moins antireligieux. Grâce à l'appui d'un préfet protestant, M. Paulze d'Ivoy, ils avaient obtenu l'établissement d'une école mutuelle, dirigée par un instituteur laïque, bien que la population eût préféré simplement ajouter une classe de plus à l'école des Frères, qui pratiquaient l'enseignement simultané.

Depuis trois ou quatre ans déjà, quelques-uns d'entre eux poursuivaient le collège de leurs attaques publiques ou secrètes, par la presse ou par la calomnie. Ils ne visaient à rien moins qu'à renver-

ser cet établissement, qu'ils regardaient comme un foyer de fanatisme religieux, et sans doute politique. Au moment même où leurs espérances paraissaient à la veille de se réaliser, ceux qu'ils considéraient, bien à tort d'ailleurs, comme leurs adversaires, venaient solliciter leur concours et leur appui.

Les avantages procurés par le collège à la région et à la ville elle-même, étaient évidents ; tous avaient intérêt à le conserver : facilité pour un grand nombre de citoyens de donner à leurs enfants une éducation libérale, accroissement du nombre des consommateurs, mouvement de voyageurs provoqué et entretenu par le collège, étaient autant de raisons capables de frapper les esprits les moins clairvoyants.

Foulant aux pieds ces considérations bien propres cependant à toucher des esprits soucieux du bien public ; n'écoutant que la voix de leur passion antireligieuse et de leur haine politique, certains conseillers s'opposèrent de toutes leurs forces aux propositions présentées par MM. Duret et Tourvieille.

« Les débats durèrent deux séances, nous apprend un rapport adressé à Mgr de Mende ; elles furent aussi orageuses que celles de la Chambre ; enfin, le 25 Juillet, on en vint aux voix ; le côté droit de l'assemblée l'emporta de deux voix sur la faction protestante et antireligieuse ».

Le conseil accordait, par son vote, la jouissance des locaux des Cordeliers à des conditions que nous ferons connaître plus tard.

Le personnel et le local assurés, il fallait obtenir de l'autorité épiscopale le titre de petit séminaire pour Ste-Barbe et l'autorisation de se former en société, car cette dernière idée avait pris corps et on voulait la réaliser.

On était à peu près assuré d'obtenir cette autorisation. La vie de travail, de prière, de dévouement et de retraite, que menaient, depuis près de vingt ans, les futurs associés ; l'union vraiment fraternelle qui avait toujours régné entre eux ; la fidélité avec laquelle ils avaient pratiqué la règle que leur avait donnée M. Picansel en 1802, plaidaient en faveur de leur demande. Elle était d'ailleurs hautement appuyée par la chaleureuse recommandation de leur supérieur immédiat, M. Picansel, vicaire général, qui les avait vus à l'œuvre pendant vingt ans et qui était à même, par conséquent, de les juger. Avoir l'assentiment du vicaire général, était avoir cause gagnée, car Mgr de la Brunière, comme ses prédécesseurs sur le siège de Mende, avait en lui la plus entière confiance et lui laissait pleine liberté pour l'administration du Haut-Vivarais.

Le 15 Septembre 1822, à la fin des exercices de la Retraite ecclésiastique, qui eut lieu au collège, sous la présidence de M. Picansel, les maîtres du collège adressèrent à Mgr de la Brunière, une supplique pour obtenir l'autorisation de se former en société.

Sa Grandeur leur fit adresser quelques jours plus tard l'autorisation que voici :

« Mgr de la Brunière, évèque de Mende, admi-

nistrateur de Viviers, accueille le projet de Congrégation, tel qu'il est exposé dans la demande, et promet aux membres qui le lui ont présenté, toute sa protection, pour qu'ils puissent le faire réussir. En conséquence »:

« 1° Il les investit de la direction de son Petit Séminaire dans le département de l'Ardèche et des succursales dépendant de cet établissement ».

« 2° Il les autorise à choisir dans son diocèse les sujets qu'ils jugeront propres à l'enseignement ou à la prédication, lesquels (s'ils ne sont pas prêtres) feront leurs études de théologie et autres dans la Congrégation, sans être obligés d'aller au Séminaire : bien entendu, que ceux qui sortiront de leur plein gré, ou qui seront priés de se retirer, seront soumis pour les études qu'ils auront faites ou pour celles qu'ils devront faire, à la volonté de l'Ordinaire ; bien entendu encore, qu'aucun postulant ne sera admis au noviciat, sans la permission expresse de l'Evêque ».

« Cette permission pourra être sollicitée ou par les sujets eux-mêmes, ou par le Supérieur de la Congrégation, lequel correspondra directement avec l'Evêque, pour tout ce qui aura rapport au spirituel et aux legs faits à ladite Congrégation ».

« Signé : Aude, Vicaire Général ».

L'association se constitua définitivement le 21 Novembre 1822. Ce jour-là, les dix membres qui la composaient, émirent, entre les mains de M. Picansel, la promesse qui les liait temporairement à leur œuvre et les uns aux autres. C'étaient : MM. Lapierre, Duret, Vallon, Payan, J.-B. Polly,

Tourvieille, Tracol, Martinesche, Fayolle et Pagès. Nous n'avons pas à dire pourquoi et comment deux d'entre eux, MM. Martinesche et Vallon, quittèrent la société après quelques années seulement, ni à retracer les diverses transformations qu'elle a subies et les vicissitudes qu'elle a traversées ; nous n'avons à nous occuper ici que de l'Institution d'Annonay, et ce n'est qu'incidemment que nous avons dû parler de la société, qui fut formée dans le seul but d'assurer l'existence de ce collège.

La demande pour le titre de Petit Séminaire devait rencontrer plus de difficultés. Les institutions de Bourg-St-Andéol, d'Aubenas et de Maison-Seule disputèrent à Annonay le privilège du titre de Petit Séminaire. Chaque supérieur faisait valoir les droits qu'il croyait avoir à l'obtenir, pour la maison qu'il dirigeait, et les avantages qu'elle pouvait offrir pour l'éducation des aspirants à l'état ecclésiastique. Chacun d'eux faisait agir auprès de Mgr de la Brunière, administrateur provisoire du diocèse de Viviers, les influences dont il pouvait disposer.

L'Institution d'Annonay avait contre elle sa position à l'extrémité du diocèse, peu commode, par conséquent, pour le centre et le midi de l'Ardèche, mais elle avait en sa faveur les services rendus depuis vingt ans, la force de ses études, l'excellence de ses maîtres, l'esprit de piété qu'on y remarquait, enfin la protection de M. Picansel.

Les établissements de Bourg-St-Andéol et d'Aubenas furent bientôt écartés de la compétition, dès

lors circonscrite entre Maison-Seule et Annonay.

Maison-Seule était, depuis trois ans, la propriété d'un ancien élève et professeur d'Annonay, M. l'abbé Fustier. Il avait d'abord fondé une maison d'éducation à Vernoux ; en 1819, il l'avait transférée dans le château de Maison-Seule, commune de St-Basile. Il avait été dirigé et soutenu, dans ces fondations, par M. l'abbé de Besses. vicaire général, qui patronnait chaudement, auprès de l'administration épiscopale, cette institution, en partie son œuvre.

M. l'abbé de Besses était un esprit droit et juste. L'affection en quelque sorte paternelle qu'il avait pour sa fondation ne l'empêchait pas cependant de reconnaître les mérites d'autrui. Aussi, tout en défendant auprès de M. Duret, la cause de Maison-Seule, il avouait au supérieur de Ste-Barbe que, s'il était question de droits acquis par les services rendus, de facilités d'éducation générale dans une ville, de ressources à attendre de la charité, Annonay, avec ses vingt-deux ans de services gratuits, avec les trois ou quatre cents prêtres qui en étaient sortis, avec les aumônes abondantes qu'on pouvait espérer des âmes généreuses, devait nécessairement l'emporter sur la nouvelle fondation de Maison-Seule.

M. Duret répondait aux arguments de M. de Besses : « Sans doute, l'Institution de Maison-Seule est plus centrale, et elle offre les avantages de la solitude ; mais elle a contre elle les inconvénients de l'isolement, de la difficulté des communications et de l'absence de ressources pour les choses

utiles et même nécessaires à la vie. D'ailleurs il ne faut pas exagérer les avantages de cette solitude. Est-elle bien nécessaire à des enfants destinés à devenir prêtres et non pas Chartreux ? L'éducation dans une serre très chaude, est-elle une bonne préparation pour la vie au grand air qu'ils doivent mener plus tard, dans le ministère paroissial ? Un climat tempéré qui ménagerait la transition entre l'air du monde qu'ils quittent et celui du Grand Séminaire où ils veulent entrer, ne convient-il pas mieux au développement normal et régulier de leur vocation ? »

« D'ailleurs l'atmosphère de piété, indispensable à l'éducation cléricale, ne peut-elle pas se rencontrer dans une ville aussi bien qu'au désert ? Le mélange des aspirants au sacerdoce et des enfants destinés à rester dans le monde, doit-il être fatal, comme certains semblent le croire, à ces vocations sacerdotales, alors surtout qu'il n'a lieu que dans les classes et sous les yeux du professeur ? L'exemple du passé répond pour l'avenir ; l'expérience est faite et concluante. Si l'on n'a que des raisons pareilles à opposer à la maison d'Annonay, la cause est entendue et la question résolue en faveur de Ste-Barbe ».

M. de Besses cependant insistait pour la création de Maison-Seule, plus centrale, plus facilement accessible aux enfants des Boutières et du plateau des Cévennes. D'autre part, il comprenait tout ce qu'il y aurait d'injuste et d'odieux, à refuser à Ste-Barbe le titre de Petit Séminaire, et à priver des avantages de cette situation officielle, les mai-

tres qui, pendant vingt ans, avaient fait de si grands sacrifices pour favoriser les études des aspirants ecclésiastiques. Il proposa donc à M. Duret un moyen terme : le Petit Séminaire serait divisé en deux sections, établies, l'une à Maison-Seule et l'autre à Ste-Barbe.

Ce projet transactionnel, accepté par MM. Duret et Tourvieille, fut agréé par l'autorité épiscopale ; mais, Mgr de la Brunière y mit une condition. Les Messieurs d'Annonay, formés en société, achèteraient Maison-Seule, et les deux institutions seraient ainsi sous la même direction. C'était là une charge de plus pour la nouvelle société ; on dut l'accepter, si on voulait avoir le Petit Séminaire à Ste-Barbe et obtenir pour cette maison quelques ressources du diocèse.

Le 28 Décembre 1822, Monseigneur publiait l'ordonnance qui érigeait solennellement le Petit Séminaire du diocèse.

« Claude-Jean-Joseph Brulley de la Brunière, par la miséricorde divine et la grâce du St-Siège apostolique, évêque de Mende et administrateur du diocèse de Viviers, vu les ordonnances royales des 5 Septembre 1814 et 17 Février 1816, concernant les Petits Séminaires »;

« Vu la Bulle de N. S. Père le Pape *Paternæ caritatis*, donnée à Rome à la veille des nones d'Octobre 1822, portant circonscription définitive des diocèses de France »;

« Vu l'ordonnance royale du 21 Octobre 1822, qui prescrit la publication de la dite Bulle »;

« Considérant que le siège de Viviers se trouve,

en vertu des dites Bulle et ordonnance, canoniquement et légalement érigé, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit »:

« Les écoles de Ste-Barbe d'Annonay et de Maison-Seule, réunies, sont érigées en titre de Petit Séminaire du diocèse de Viviers ».

« Donné à Mende, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le 28 Décembre 1822 ».

Cl. J.-J. évêque de Mende,
administrateur de Viviers ».

Place du Sceau

« Pour Mgr, RABEYROLLE, Ch. hon. Sec. »

L'autorité diocésaine attribua à Ste-Barbe quelques bourses ou demi-bourses et une subvention annuelle de 1200 francs.

Maison-Seule reçut la plupart des bourses et demi-bourses créées par le diocèse et par le Conseil général du département. Cette maison fut dirigée jusqu'à sa fermeture, en 1828, par M. l'abbé Fayolle, qui enseignait déjà depuis plus de dix ans au collège d'Annonay. St Basile, patron de la paroisse où est situé le château de Maison-Seule, donna son nom à la société des prêtres enseignants de l'Ardèche.

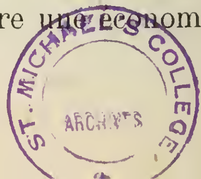
Nous ne nous étendrons pas sur les motifs qui qui déterminèrent, en 1825, Mgr Molin, évêque de Viviers, à transférer le petit séminaire à Bourg-St-Andéol. L'exposé de cette affaire n'entre pas dans le cadre de notre sujet.

Nous nous bornerons à dire que ce transfert,

décidé en 1825, ne fut effectivement opéré qu'en Octobre 1826. Le nouvel évêque de Viviers, Mgr Bonnel, avait dû attendre du ministère, l'ordonnance de son prédécesseur contresignée par l'autorité royale.

Obligé d'exécuter l'ordonnance royale qui approuvait le traité passé entre la ville de Bourg-St-Andéol et son prédécesseur agissant au nom du diocèse, il chercha du moins à atténuer le coup porté à la maison d'Annonay. Ancien vicaire général de Mende, il avait pu apprécier les services rendus par l'Institution et connaissait la valeur des hommes qui la dirigeaient. Il entama donc avec le gouvernement des négociations pour l'établissement, dans son diocèse, d'un second Petit Séminaire. Toutes ses démarches furent inutiles ; il ne put l'obtenir.

L'Institution d'Annonay était donc abandonnée à ses seules ressources. Ses directeurs, MM. Duret et Tourvieille, ne se découragèrent pas. Ils étaient hommes d'intelligence et d'énergie, aussi bien que prêtres zélés et pleins de foi. Même au point de vue humain, la situation, quoique mauvaise, n'était point désespérée. Le nombre des internes tombé à trente-cinq en 1822-23, s'était un peu relevé et atteignait le chiffre de cinquante ; les élèves de l'Externat et de l'école française étaient aussi plus nombreux. La somme des recettes était donc en progression. D'autre part, les maîtres, membres de l'association, ne recevaient plus que deux cents francs de traitement annuel, au lieu de cinq cents ; on pouvait faire une économie sur la



location de Ste-Claire, en transférant l'école française aux Cordeliers, où la diminution du nombre d'internes avait laissé un peu de place ; enfin la ville allait faire à son immeuble d'importantes réparations, qui l'adapteraient mieux à sa destination.

Dans ces conditions, l'Institution pouvait encore essayer de vivre. Restait Ste-Barbe, avec son déficit annuel ; pour le combler, on se confia, un peu plus encore que par le passé, à la divine Providence et à son instrument habituel, la charité des bonnes âmes d'Annonay.

Avant d'étudier, dans son développement, l'Institution aux prises avec ces difficultés, nous essaierons de faire connaître les hommes qui la dirigèrent, ainsi que leurs collaborateurs. Notre travail serait incomplet, si nous ne retracions pas fidèlement la physionomie de ces hommes dévoués, qui s'identifièrent en quelque sorte avec leur œuvre. La plupart ont passé toute leur vie d'hommes au collège d'Annonay et ont consacré des talents souvent fort remarquables à cet humble ministère, qui ne fut pas toujours sans succès, ni sans utilité pour l'Eglise et pour la société.

CHAPITRE II

Les hommes

M. TOURVIEILLE, Supérieur du Collège

Les principaux collaborateurs de MM. Tourvieille et Duret en 1822-23, furent MM. Lapierre, Payan, J.-B. Polly, Vallon, Tracol, Pagès, Déglesne, Actorie et Raynaud. Un peu plus tard, nous mentionnerons, à Ste-Barbe, MM. de Montgolfier et Charmant et au collège, MM. François Polly, Soulerin, Clappe, Alphonse Pagès, Bourdillon, Collange et Chavanon.

Nous avons parlé des quatre premiers dans le livre précédent ; nous nous contenterons de rappeler que MM. Payan et Polly ne remplirent plus au collège que des fonctions accessoires et qu'ils exercèrent dès lors leur activité et leur zèle surtout en dehors de la maison, comme aumôniers de communautés. M. Lapierre avait été élu supérieur de la société, et il remplit cette charge concuremment avec celle d'aumônier des Religieuses Ursulines, jusqu'à sa mort en 1838. M. Vallon conserva encore trois ou quatre ans les fonctions de maître de surveillance, puis quitta la société pour entrer dans le ministère des paroisses.

Il faudrait un habile biographe, un historien de

mérite, pour écrire convenablement la vie de ce prêtre qui fut, sans conteste, un homme puissant en paroles et en œuvres, un maître expert dans l'art si difficile de former les hommes. Le simple récit de l'histoire du collège mettra mieux en relief que nous ne saurions le faire, ses éminentes qualités d'administrateur, ses aptitudes et sa haute compétence dans les questions d'enseignement et d'éducation. Une biographie complète exigerait un gros volume. Nous abrégerons autant que possible.

Pierre Tourvieille naquit le 5 Juin 1780 à Joannas, près Largentière, d'une des plus honorables et des plus chrétiennes familles du pays. Il avait un frère aîné déjà prêtre en 1789. Après que la Convention eut porté les décrets de proscription contre le clergé insermenté, le jeune prêtre, caché dans sa famille, donna une partie de son temps à l'instruction de son frère. A plusieurs reprises, il fut obligé de fuir et de se réfugier dans une grange écartée du Tanargue, ou même dans les bois, pour échapper aux poursuites.

Le jeune Pierre lui servait alors d'intermédiaire avec sa famille et pourvoyait à ses besoins. Obligé de veiller sur ses paroles et sur ses démarches, pour ne pas trahir involontairement le secret qui lui était confié, cet enfant de treize à quatorze ans acquit et développa, pendant ces rudes épreuves, cette présence d'esprit, cette possession pleine et entière de soi-même, cette prudence et cette discrétion, dont il donna plus tard des preuves si manifestes et qui lui furent si nécessaires au cours de sa longue et laborieuse carrière. Il continuait tant

bien que mal ses études, en se livrant aux travaux des champs dans la mesure de ses forces et en rendant à son frère et à d'autres confesseurs de la foi, tous les services qui étaient en son pouvoir (1). Il put se livrer un peu plus librement à ses études, à dater de 1796. Il étudia la philosophie et les mathématiques à Grenoble. Au mois de mars 1802, il vint commencer sa théologie à St-Symphorien, sous M. Actorie, et le 14 Juillet, il y reçut la tonsure cléricale, des mains de Mgr Chabot, évêque de Mende. Il suivit ses maîtres à Annonay; pendant deux ans, il y remplit les fonctions de répétiteur, de surveillant de dortoir et de promenade, sans cesser de poursuivre ses propres études. Il fut, en 1804, nommé professeur de mathématiques.

Il avait eu pour professeur, dans cette branche des sciences humaines, M. l'abbé Cottey, originaire de Monistrol (Hte-Loire), docteur en philosophie.

L'enseignement de la philosophie dans les universités, avant la Révolution, embrassait non seulement la métaphysique, la logique et la morale, mais encore l'ensemble des sciences mathématiques, physiques et naturelles. Ce doctorat comportait donc une compétence plus qu'ordinaire, en mathématiques aussi bien qu'en philosophie proprement dite. Les thèses que soutint l'abbé Cottey, notamment sur le calcul intégral et différentiel, sur la trigonométrie sphérique et l'astronomie, exigeaient des connaissances aussi étendues qu'approfondies.

L'abbé Cottey, prêtre depuis 1790, s'était-il

(1) C'est sans doute ce qui lui faisait dire qu'il avait fait ses classes en courant après ses vaches.

caché aux environs de Largentière pendant la Terreur? avait-il ensuite conduit le jeune Tourvieille à Grenoble, où il enseignait? De Grenoble étaient-ils venus ensemble à St-Symphorien et à Annonay, l'un comme professeur, l'autre comme étudiant en théologie et répétiteur de mathématiques? Nous n'avons pu éclaircir ce point; toutefois nous pencherions pour cette dernière hypothèse, car M. Cottey a été connu par M. Donnet, élève du collège; il est mort à Annonay et a laissé au collège ses cahiers de théologie et de sciences.

Quoi qu'il en soit, M. Tourvieille avait bien profité de ses leçons. Il nous reste des cahiers de deux de ses élèves, MM. Tracol et Déglesne; ces cahiers attestent que son enseignement dépassait de beaucoup le niveau du baccalauréat ès-sciences, pour la partie mathématique. La tournure d'esprit de M. Tourvieille fut bien celle qu'on attribue aux mathématiciens véritablement dignes de ce nom. Il aima, en effet, à mettre dans sa parole, dans sa conduite, dans ses projets, la précision, la rectitude, la correction des lignes, l'harmonie d'un plan bien arrêté et bien net. Certains ont regretté qu'il se soit montré trop fidèle à cette méthode, qui aurait, selon eux, arrêté plus d'une fois les heureux élans de sa riche nature.

Il n'avait pas uniquement employé ses brillantes facultés à l'étude des mathématiques et à celle des sciences ecclésiastiques indispensables au prêtre. Il avait aussi cultivé les auteurs classiques, et ce travail lui donna une parole non seulement pure, mais encore facile et élégante. Sa conversation

était aisée, attachante, persuasive ; les entretiens familiers lui étaient un jeu. Quand les circonstances le demandaient et qu'il avait à traiter d'affaires sérieuses avec les autorités ecclésiastiques ou civiles, on pouvait être sûr que le développement d'une idée, la discussion d'un projet avec ses conclusions pratiques, seraient traités avec toute l'autorité de la raison et les agréments du beau langage.

Supérieur du collège, il eut de nombreux rapports avec les parents de ses élèves. Il savait combien les familles sont désireuses de bien connaître, au point de vue religieux, moral et disciplinaire, le milieu où leurs enfants sont appelés à vivre ; il savait aussi avec quelle sollicitude elles s'intéressent à leurs travaux, à leurs progrès, à leur conduite.

Sous ce rapport, il fut esclave de son devoir. La collection des lettres qu'il écrivit aux parents des élèves formerait plusieurs gros volumes. Loin de craindre ce genre de communications, il s'y prêtait même avec empressement, et, lorsque M. Tracol fut devenu son secrétaire, il y eut plus d'une fois, entre eux deux, sur une question de style, assaut de pureté ou de convenance. Ces lettres étaient de vrais modèles ; plusieurs pères de famille en ont conservé avec soin parmi leurs papiers les plus intéressants.

M. Tourvieille recevait ses visiteurs avec une urbanité parfaite. Il avait tout ce qui distingue l'homme de bonne compagnie et même de haute naissance ; le ton, le langage, les manières, les prévenances et les attentions les plus délicates.

Ses rapports avec les autorités civiles furent toujours empreints de dignité et de courtoisie. Préfet, sous-préfet, inspecteurs généraux, avaient-ils annoncé leur visite, aussitôt M. Tourvieille, sans préoccupation apparente, sans trouble aucun, se préparait à la fête qui devait les recevoir.

De ces visites au collège, les administrateurs emportèrent toujours l'impression la plus favorable. Plus d'une fois incontestablement, M. Tourvieille exerça sur eux l'ascendant irrésistible de son noble et généreux caractère. Un fait certain, c'est que, dans ses rapports officiels, il n'éprouva jamais la confusion d'un insuccès ; cependant les difficultés étaient parfois bien grandes, dans ce temps de monopole universitaire ; il eut, à un haut degré, l'art de se concilier l'estime et l'impartialité des pouvoirs publics, même quand ils étaient prévenus contre lui ou contre son œuvre.

Aucun dissentiment sérieux ne s'éleva jamais entre l'autorité épiscopale et M. Tourvieille ; il était trop bon prêtre, pour ne pas se soumettre tout de suite et de bon cœur aux volontés de son évêque, qu'il s'agît de lui, de la maison qu'il gouvernait, ou des communautés de femmes qu'il eut à diriger en qualité de supérieur.

Il avait été ordonné prêtre le 14 Juillet 1807. Malgré ses occupations de professeur, auxquelles il ajouta celles de directeur de Ste-Claire, à partir de 1811, il continua, pendant de longues années, avec la force de volonté qui le distinguait, ses études ecclésiastiques, commencées sous M. Actorie, Il s'exerçait aussi à la parole publique, en prêchant

à son tour au collège, et de loin en loin, à l'église paroissiale d'Annonay. A Notre-Dame, c'était généralement à l'occasion d'une grande fête ou d'une circonstance particulière, comme, par exemple, l'oraison funèbre de son ami et conseiller, plus encore que son chef hiérarchique, M. l'abbé Léorat Picansel, décédé en 1823.

Il n'aimait pas à prêcher en dehors du collège, dans le cours de l'année scolaire. Il pensait, avec raison, que la préparation et la préoccupation d'un sermon d'apparat ne pouvaient que déranger le professeur et, par là même, nuire aux progrés des élèves. C'est pourquoi, devenu supérieur, il se montra assez difficile pour condescendre aux demandes de Messieurs les Curés et pour accorder ce genre de permission. Nous trouvons ses sentiments à ce sujet exprimés, dans une lettre à un supérieur de collège. « Pas de ministéres extérieurs. C'est une grande tentation, surtout pour les jeunes prêtres, d'avoir à remplir un ministère extérieur. Ce ministère les préoccupe, les suit dans leur solitude et ne tarde pas à les dégoûter de ce qu'ils ont à faire auprès des élèves. Les établissements se peuplent, quand on voit des hommes renfermés dans les limites de l'enseignement. Le public nous veut retirés et confondus avec nos élèves ; c'est alors qu'il nous croit dignes de sa confiance et qu'il nous l'accorde ».

Il était, au contraire, très heureux que les jeunes professeurs exerçassent leur zéle pendant les vacances ; lui-même les y encourageait et leur donnait l'exemple. Nous emprunterons aux souvenirs

d'un ancien professeur de Rhétorique ce jugement sur le genre de prédication de M. Tourvieille :

« Il fut orateur, comme on dirait, dans le bon genre ; il disposait, avec une sorte de richesse, de toutes les ressources de l'art oratoire. Voici, à propos de M. Tourvieille, ce qu'était alors une prédication d'apparat, un jour de grande solennité, la Toussaint, Noël, Pâques, la Pentecôte. Le prédicateur, conduit par le suisse, traverse la foule pieuse, monte en chaire, puis se met à genoux et prie un instant. Il se lève tenant à la main le bonnet carré à houppe, et fait trois saluts, d'abord vers le Christ, puis à l'autel et enfin à l'auditoire. D'une voix basse qui réclame tout le silence possible, il invoque la Très Sainte Trinité et fait le signe de la Croix ; toute l'assemblée l'imite. D'un ton lent et grave, il prononce le texte latin, dont il donne une traduction fidèle. Un exorde savant prépare la division qui, ordinairement, compte deux points ; les derniers mots ont appelé la protection de l'auguste Mère de Dieu et l'on tombe à genoux pour réciter l'*Ave Maria* ».

« Le premier point avait toutes ses parties essentielles ; d'une proposition claire et par une argumentation solide, on arrivait à une conclusion pratique. Le premier point était toujours suivi d'un repos pour l'orateur. Le second point, toujours également bien formulé suivant les règles de l'éloquence sacrée, soutenait l'attention avec vigueur, et, sans qu'on eût aperçu chez les auditeurs la moindre fatigue, on arrivait à une péroraison, ordinai-

rement travaillée avec soin, qui formait la couronne de l'œuvre ».

« Nous racontons là ce que M. Tourvieille faisait suivant les règles communes. Il aurait fallu l'entendre. Etait-ce du Bossuet, du Massillon, du Bourdaloue ? Ce que nous pouvons dire, c'est que c'était le travail personnel de l'orateur, qu'il était bien préparé d'avance, appris littéralement par cœur, et appris jusqu'à un geste, jusqu'à une intonation de voix, jusqu'à une inclination de tête. Tout cela était grand, noble, beau, et faisait une puissante impression sur les âmes ».

« J'ai entendu le P. Lacordaire prêcher à Notre-Dame de Paris et je crois l'avoir goûté autant que personne ; eh bien, l'impression qu'il me produisit ne me parut pas nouvelle. Sans doute, N.-D. de Paris avait ajouté au prestige ; l'habit religieux y ajoutait encore ; le renom de l'orateur l'élevait au comble ; mais, me disais-je, la différence dans la déclamation, dans le geste, dans la suite du discours, dans l'effet produit sur la foule est bien petite, et je puis dire que j'ai vu et entendu tout cela, lorsque j'ai vu et entendu M. Tourvieille ».

Il est certain que les sermons de M. Tourvieille étaient fort goûtés à Annonay, et qu'il y acquit une réputation d'orateur qui s'étendit au-delà de cette ville. Cette réputation était la récompense naturelle des longues années consacrées à une préparation lente, sérieuse, méthodique, à des études approfondies sur l'Ecriture Sainte, les Pères et les auteurs ascétiques. Il n'avait, certes, pas travaillé en vue de cette réputation, mais bien pour gagner



Maison seule

des âmes à Jésus-Christ et, pendant les vacances, il s'y employait de son mieux.

Son frère aîné, curé des Vans, avait fondé ou rétabli une communauté de Sœurs de St-Joseph pour les écoles de campagne ; à plusieurs reprises, M. Tourvieille leur donna les exercices annuels de la retraite de huit jours. En 1821 et 1832, il prêcha ces mêmes exercices aux Frères des Ecoles chrétiennes de la province de Lyon, et en 1832, aux Frères de St-Jean-de-Dieu.

En 1825, il prêcha la retraite pastorale à Blois. Peut-être en avait-il prêché quelque autre auparavant ; nous n'avons pu le vérifier. Il avait été appelé à Blois par son ancien élève, l'abbé Fabre des Essarts, vicaire général de Mgr Saurin. Il réussit parfaitement dans ce ministère particulièrement difficile, ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant d'une lettre de M. Fabre des Essarts, en date du 2 Février 1827 :

« Les bénédictions abondantes que la Providence a répandues sur les exercices de la retraite que vous nous avez donnée ; les précieux souvenirs que vous avez laissés dans l'esprit comme dans le cœur de tous les prêtres du diocèse de Blois, tout se réunit pour engager notre digne Evêque à vous presser de venir nous rendre pendant le cours des vacances prochaines le service important que vous nous avez déjà rendu avec tant de succès. La présence de M. l'abbé Boyer au milieu de nous, loin de vous faire oublier, a excité, au contraire, parmi notre clergé, un désir ardent de vous voir et de vous entendre ».

« Puis-je vous dire, devant Dieu, sans autre pensée que celle de procurer sa gloire, qu'en vous conjurant de nouveau de venir nous édifier, nous instruire et nous convertir, je ne suis pas seulement l'interprète des désirs de mon Evêque et de mes collègues, mais encore de tous les prêtres de notre diocèse, qui ont eu l'avantage de vous entendre ? Mieux que tout autre, vous pouvez nous faire beaucoup de bien, l'expérience est là pour nous en convaincre. Aussi nous osons compter sur votre zèle, et nous avons la confiance que la distance qui nous sépare ne sera pas un obstacle capable de vous éloigner d'un clergé qui vous est bien sincèrement attaché ».

M. Tourvieille dut décliner cette invitation, car il avait déjà promis de prêcher la retraite, cette même année, au clergé du diocèse de Mende. En Novembre et en Décembre 1827, M. l'abbé des Essarts lui adressait de nouvelles invitations pour 1828 ; nous y relevons ces passages significatifs : « Tout autre que vous, dans les circonstances présentes, ne pourra faire le bien auprès de notre clergé. M. Boyer et le bon Père Enfantin n'ont pu faire oublier les instructions que vous nous avez données ; on vous a regretté, on vous a demandé et l'on vous demande encore. Vous avez la confiance, l'estime et l'affection de tout notre clergé. Il y aurait de la cruauté à refuser à notre bon et saint Evêque le concours de votre zèle, lorsqu'il le réclame avec tant d'instance, et qu'il est si intimement persuadé que vous pouvez faire beaucoup de bien à son clergé ».

On n'écrit pas ainsi, croyons-nous, à un prédicateur dont on n'a pas été satisfait. M. l'abbé des Essarts poussa l'insistance encore plus loin. Sa demande était arrivée trop tard. M. Tourvieille avait promis la retraite pastorale à Mgr de Tours et à Mgr de Mende, pour l'année 1828. M. l'abbé des Essarts fit remarquer à M. Tourvieille, que de Blois à Tours, il n'y avait pas plus de quatre heures en chaise de poste; que, dans la quinzaine qui séparait la fin de la retraite de Tours de l'ouverture de celle de Mende, M. Tourvieille pouvait prendre huit jours pour les consacrer à son cher diocèse de Blois. Sans doute, il faudrait pour cela voyager de Blois à Mende en chaise de poste, plutôt qu'en diligence ; mais le bon abbé se chargeait de tous les frais. Il ajoutait aimablement : « Ma négligence à vous écrire n'est pas la faute de tout le clergé ; elle mérite, il est vrai, d'être punie, mais je dois en souffrir seul. Nos pauvres prêtres en sont innocents, et par conséquent, ne doivent pas être punis. Si je suis le Jonas, qu'on me jette dans la Loire : je consens bien volontiers à m'éloigner : au moment même où vous entrerez par une porte de notre ville, je sortirai par l'autre, si vous l'exigez ».

A ces pressantes et tendres sollicitations, M. Tourvieille était obligé de répondre par un refus. Cinq jours au moins lui étaient nécessaires pour revenir de Tours à Annonay, où il avait besoin de s'arrêter un peu pour les affaires de son Institution, et il lui fallait au moins deux jours pour aller d'Annonay à Mende.

On remarquera qu'il prêcha deux années de suite

la retraite pastorale dans ce diocèse ; en voici la raison : A la fin de la retraite de 1827, les prêtres avaient été si satisfaits de leur prédicateur, qu'une délégation, conduite par Monseigneur, avait prié M. Tourvieille de revenir l'année suivante. On comprend qu'il n'avait pu rejeter une demande faite dans de telles conditions.

Il prècha encore des retraites pastorales à Nancy, en 1835 ; à Mende, en 1837 ; à Cahors, en 1840 ; à Bordeaux, en 1838 et en 1843. Le journal l'*Univers* publia un compte-rendu de cette retraite ; nous en extrayons quelques lignes.

« M. l'abbé Tourvieille, supérieur du collège d'Annonay, vieillard respectable, honoré de la confiance et de l'estime de Mgr d'Aviau, cher à plus d'un titre à Mgr Donnet, a prêché la retraite pastorale de Bordeaux, du 4 au 11 Septembre. Ce saint prêtre à convictions profondes, au zèle doux et actif, a montré une rare intelligence de la position actuelle du clergé, du bien qu'il est appelé à faire, des moyens à employer pour réveiller la foi assoupie et rattacher les peuples à l'Eglise qui a versé sur eux tant de bienfaits. Sa parole, souvent éloquente, a quelque chose de saisissant : elle abat, relève, agite et console. Il emportera avec lui la plus douce des satisfactions, celle d'avoir fait du bien à ses frères et d'avoir conquis leur estime et leur affection ».

Pendant près de vingt-cinq ans, de 1820 à 1845, ses vacances furent presque toujours occupées par des retraites pastorales ou religieuses et par les derniers labeurs de la préparation immédiate

qu'elles exigeaient. Ce travail apostolique était un aliment nécessaire à son zèle qui ne pouvait rester deux mois inactif, et il ne l'interrompit que lorsque l'âge, la diminution de ses forces et les infirmités l'y obligèrent.

Son activité avait d'ailleurs, depuis quelques années, d'autres champs à cultiver. A la mort de M. Lapierre, en 1838, il avait été élu, par ses confrères, supérieur de la société de St-Basile ; il devait donc étendre sa sollicitude aux deux institutions qu'elle dirigeait à Privas et à Feyzin et aux besoins généraux de la communauté. De plus, Mgr Bonnel l'avait successivement nommé supérieur des Religieuses de Notre-Dame à Tournon, en 1839 ; des Religieuses de la Providence et des Religieuses Ursulines à Annonay, en 1841, après la mort de M. l'abbé Duret, qui était chargé de ces deux communautés. Ces multiples fonctions furent remplies par M. Tourvieille avec le soin et l'ardeur mêlée de prudence qu'il apportait à toutes ses entreprises. Un rapport adressé par M. Tourvieille à Mgr Guibert, au début de son épiscopat, nous fait connaître l'état temporel et spirituel de ces diverses Communautés.

Les Religieuses de Notre-Dame avaient été établies à Tournon par Madame Béchetoille qui avait appartenu, avant la Révolution, à la maison d'Annonay et qui avait consacré toute sa fortune à cette restauration. Cette communauté avait eu des commencements pénibles, et Mgr Bonnel n'avait voulu laisser à personne le soin de la diriger. En 1839, ses infirmités l'obligèrent à se donner un

successeur et il fixa son choix sur M. Tourvieille.

Dans son rapport, ce dernier s'exprime ainsi : « Mgr Bonnel réduisit ma tâche à deux ou trois visites par an. Je ne pouvais refuser de me rendre aux vœux de sa Grandeur. Je reçus mes provisions ; l'ordre me parut régner dans la communauté. Je dis à ces bonnes Religieuses que je comptais sur leur charité, sur leur union réciproque, leur parfaite obéissance et l'observation de leur règle. Je leur fis entendre qu'à ces conditions seules, je pourrais leur donner le peu de temps que j'aurais à ma disposition. Elles me témoignèrent toutes bonne volonté. Elles ont tenu parole ».

Suivaient des détails sur l'état des locaux, sur les réparations indispensables qu'il y avait faites, sur celles qu'il avait ajournées, faute de ressources. « En somme, concluait-il, pour le temporel, les recettes et les dépenses se balancent, et c'est tout. Pour le spirituel, la communauté me paraît bien marcher ; à part les misères de la pauvre humanité, inséparables de toute réunion, l'esprit du couvent de Notre-Dame de Tournon est bon. Toutes ces Religieuses, comme celles d'Annonay, m'ont donné des consolations ».

Il n'était supérieur des Ursulines d'Annonay que depuis quelques mois, quand il adressa le rapport suivant à Mgr Guibert, mais il pouvait le faire néanmoins en pleine connaissance de cause. Il avait, en effet, remplacé assez souvent leur aumônier, M. Lapierre, pendant ses absences ou ses maladies ; souvent aussi il avait été consulté par MM. Actorie et Duret, supérieurs de cette maison

depuis 1824, de sorte qu'il lui avait suffi de bien peu de temps pour se mettre au courant de tout ce qui regardait cette communauté.

Il écrivait à son sujet : « Elle n'a jamais donné le moindre embarras à l'autorité ; elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de la charité. Je ne crois pas qu'il y en ait de plus régulière et où l'ancien esprit religieux se soit mieux conservé ». Il ajoutait : « Les bâtiments étaient par trop insuffisants ; les Religieuses ont dû consacrer trente mille francs à des agrandissements ou à des réparations ; elles pourront, à la première visite de Monseigneur, lui montrer un monastère parfaitement régulier ».

Jusqu'à sa mort, il continua de donner ses soins à cette excellente Communauté. Il la fit profiter de son expérience, et s'occupa activement du temporel comme du spirituel. Il surveilla notamment les réparations et les constructions faites au couvent en 1853, à l'effet de recevoir un plus grand nombre d'élèves à l'école gratuite.

L'éloignement du quartier St-Denis, où les Religieuses du Sacré-Cœur transféraient alors leur établissement, placé jusque là dans les bâtiments occupés aujourd'hui par l'école supérieure de garçons, dite école Malleval, allait rendre bien difficile et bien pénible pour un bon nombre de familles, l'éducation de leurs enfants. Les Religieuses Ursulines, émues de cette situation, y trouvèrent un nouvel aliment pour leur zèle et leur charité. Sous l'impulsion et la direction de M. Tourvieille, elles n'hésitèrent pas à s'imposer de lourds sacrifices en faveur de ces pauvres enfants des hauts quartiers

de la ville. Cet acte de dévouement de la communauté ne fut pas le seul qui réjouit le cœur de son supérieur ; il la trouva toujours empressée à suivre ses directions ; il eut la satisfaction, si douce au cœur du prêtre, de voir l'esprit de piété et de ferveur se maintenir à un haut degré dans cette maison qui lui fut toujours chère.

Supérieur de la Providence, il exposait, dans ce même rapport, les origines et l'état présent de l'œuvre. « Elle compte dix religieuses de chœur, six converses et élève chrétiennement quarante-quatre enfants. Il y a des peines et de grandes peines pour réformer ou former ces pauvres petites chrétiennes ; il y a aussi de grandes consolations ».

« L'esprit de Dieu règne parmi toutes les Sœurs. Jusqu'ici la communauté a été un sujet d'édification pour la ville. Grâce à la charité et au travail, elle peut continuer le bien commencé ; j'ai même l'espoir fondé qu'il pourra s'étendre ».

Il ne se trompait pas et y contribua pour sa bonne part, dans l'exercice et les limites de ses fonctions. Que dire de son œuvre comme Supérieur de cette communauté, après ce qui en a été dit d'une manière si détaillée, si exacte et si judicieuse, dans l'ouvrage : *Les Demoiselles Lioud et les Origines de la Providence ?* Nous y renvoyons le lecteur. M. Tourvieille, dirons-nous seulement, remplaça, autant qu'il dépendit de lui, le Père qu'elle avait perdu en M. l'abbé Duret ; il seconda admirablement les vues de Mgr Guibert, pour amener cette Communauté à sa forme définitive de Congrégation et exerça une sérieuse influence sur son développement.

On a vu, dans le Livre Ier, qu'en 1811, M. Tourvieille avait créé, à ses risques et périls, la pension de Sainte-Claire. Ce simple fait en dit long sur son esprit d'initiative intelligente et zélée pour le bien. Il n'avait que trente un ans, quand il prit sur lui cette lourde charge financière et morale. Sans doute, il avait déjà une certaine expérience de l'éducation des enfants, qu'il surveillait ou enseignait depuis huit ou neuf ans ; sans doute aussi, il avait reçu d'excellentes leçons pratiques de pédagogie et de gouvernement, à l'école de M. Actorie ; enfin, il pouvait encore user de sa vieille expérience et le consulter dans les difficultés à survenir ; ce n'en était pas moins une entreprise qui exigeait de la maturité dans l'esprit, de l'énergie dans le caractère, et qui demandait, par dessus tout, un profond esprit de foi, un grand zèle pour la gloire de Dieu.

D'autres qualités devaient se joindre à celles-là pour assurer le succès d'une entreprise de ce genre. Certains éducateurs très habiles et très dévoués ont vu péricliter les maisons qu'ils dirigeaient, faute de sens pratique dans leur administration.

Il n'en fut pas ainsi de M. Tourvieille. Sous les auspices de M. Lapierre, il fit ses premiers pas dans cette voie, avec la sûreté d'un vieux négociant ; il était né, pourrait-on dire, administrateur, comme d'autres naissent poètes ou musiciens. Il joignait, en effet, à un remarquable esprit d'ordre et de méthode, une perception nette des réalités de la vie, une vue claire et précise des moyens à employer pour atteindre son but, une

volonté ferme et tenace pour y parvenir.

Signalons à ce sujet un détail qui montre en lui l'homme avisé et prudent, prêt à profiter de toutes les circonstances favorables. Dès qu'il eut loué Ste-Claire et acheté tout le matériel indispensable, il prit pour règle de son administration, d'avoir toujours en caisse une certaine somme d'argent pour faire ses achats à propos et au comptant, et pour se procurer ainsi, à de meilleures conditions, les denrées et autres provisions nécessaires. Sa pension, conduite avec ordre et économie, rendit de grands services au diocèse pendant vingt ans : nombreux furent les prêtres qui en sortirent ; on peut donc assurer que les efforts de son zèle furent largement récompensés par les vocations sacerdotales qu'il eut la joie de voir éclore à Ste-Claire.

S'il n'eut pas de grandes difficultés sous le rapport moral et disciplinaire, il eut de rudes épreuves à traverser sous le rapport financier. Il le rappelait dans une lettre adressée à Mgr Guibert, qui l'avait consulté, en 1844, sur l'administration des petits séminaires : « J'ai dirigé la pension Ste-Claire pendant des années bien difficiles, 1815-16-17, où les pommes de terre se vendaient jusqu'à neuf et dix francs le quintal (c'est-à-dire dix-huit et vingt francs les cent kilogs). J'ai nourri, logé, éclairé, chauffé et fait surveiller les élèves, au nombre de cent trente à cent quarante, moyennant une pension de deux cent quarante francs. Tous se portaient bien et étaient fort contents. Il n'en est pas sorti un seul qui ne se félicite d'avoir passé là ces années si dures ».

Il ajoutait les réflexions suivantes, que tous n'approuveront pas et que nous devons cependant publier, car elles nous révèlent ses sentiments intimes sur l'éducation à donner aux jeunes aspirants à l'état ecclésiastique. N'oublions pas, d'ailleurs, que ces lignes ont été écrites en 1844; depuis lors, les conditions de la vie ont bien changé, même dans nos campagnes :

« Je le dirai donc tout bas à votre oreille, Monseigneur, (parce qu'en le disant tout haut, j'ai été souvent censuré). J'ai la conviction que les enfants des petits séminaires, sortant, pour la plupart, de familles presque toujours peu aisées, accoutumées à manger un pain assez noir, des pommes de terre, et quelquefois un peu de lard, ne devaient pas être mis, en entrant dans une maison d'éducation, à une table de bourgeois ».

« J'ai été scandalisé de ce qu'on faisait sortir trop tôt de leur condition, les élèves du sanctuaire, pour la table et les autres aisances de la vie : 1° parce que je voyais que, par cette conduite, on imposait la charité publique, on comptait sur les fonds du diocèse, ou sur les allocations du gouvernement ; ces ressources venant à manquer, les établissements ainsi dirigés ne pourraient plus se soutenir ; 2° parce que je croyais qu'après avoir été si bien traités pendant huit ans de collège et quatre ans de Séminaire, il devenait comme nécessaire, par suite de l'habitude, qu'on ne se trouvât ni assez bien logé, ni assez bien rétribué, dans le service des paroisses ».

« Voilà, Monseigneur toute ma pensée. Le bon

Dieu n'a pas voulu que j'aie perdu de vue les leçons que j'ai reçues pendant la Révolution. J'ai été témoin de la vie des prêtres pendant et après l'orage. Je me souviens de ce que le clergé a souffert, des privations qu'il s'est imposées pendant quinze ou vingt ans ; du travail qui pesait sur lui, le nombre des ouvriers ayant été si diminué ».

Cette lettre écrite en 1844, met en pleine lumière le caractère austère de l'éducation qu'il voulait donner aux étudiants ecclésiastiques. Il se rappelait souvent les sacrifices accomplis par les confesseurs de la foi aux jours de la Terreur et il voulait préparer, dès le collège, leurs successeurs, à les imiter dans leur mâle énergie et leur héroïque dévouement, si cela devenait un jour nécessaire

M. Tourvieille eût-il écrit cette lettre de nos jours, après les changements survenus depuis cinquante ans dans l'état matériel et moral de la société ? Nous ne le pensons pas. Il savait, en effet, tenir compte des circonstances de temps et de lieux, et il eût probablement modifié sa manière de voir sur ce point, comme l'ont fait ses successeurs.

Il recommanda toujours l'ordre et l'économie qu'il pratiquait lui-même. Certains le lui ont reproché pendant sa vie et après sa mort. Nous trouvons la justification, ou du moins l'explication de sa conduite, dans une lettre adressée en 1850 à M. Actorie, supérieur du petit séminaire de Bourg-St-Andéol :

« L'administration temporelle n'est pas celle qui demande, dans un supérieur, moins de réserve, d'ordre, de sagesse et de prévoyance. On a pu

calomnier nos anciens, on peut nous calomnier nous-mêmes; que Dieu pardonne les calomniateurs. Mais croyez-vous que, si les affaires n'eussent été menées jusqu'ici comme elles l'ont été, l'établissement d'Annonay, livré à ses seules ressources, eût pu faire en tout temps pour le diocèse ce qu'il a fait et ce qu'il fait ? J'ai vu commencer cet établissement, je peux dire deux fois, en 1802 et vingt ans plus tard. Qui est venu à son secours ?»

« Supposez qu'à ces deux époques, nous eussions voulu trancher du grand ? Où aurions-nous abouti ? Nous avons toujours été petits, je souhaite que nous restions tels, mais travailleurs et contents de peu ».

« Le Seigneur ne nous a pas faits quêteurs ; il ne nous a pas inspiré cette vocation que j'admire et vénère dans ceux qui l'ont reçue. Elle n'est pas improductive, mais il faut encore de la générosité, et beaucoup, pour la suivre ».

« Personne ne nous a ouvert sa bourse ; nous n'avons frappé à la porte de qui que ce soit. Nous avons travaillé, nous nous sommes contentés de peu ; nous avons mangé notre pain à la sueur de notre front et nous ne l'avons pas mangé seuls ; nous l'avons partagé avec bien d'autres ; nous le partageons encore ; et pendant cinquante ans, nous avons donné l'instruction gratuite à plus d'un millier d'élèves. Qui niera cette affirmation ? Voilà le fruit d'une administration sage, discrète, prévoyante ».

Signalant dans une autre lettre l'état financier du Petit Séminaire d'un diocèse voisin, il ajoutait :

« Il est facile de faire grand, quand, pour solder un gros déficit, on n'a qu'à puiser dans la caisse du diocèse ; malheureusement ce n'est pas notre cas ».

Les accusations de lésinerie, d'avarice et autres reproches semblables, ne l'affectaient pas beaucoup. « Vous savez bien, écrivait-il, qu'un supérieur a souvent la bouche close. Il doit permettre qu'on l'accuse, qu'on le condamne même, sans se justifier ». Et dans une autre lettre, il disait encore : « Pourquoi serions-nous troublés de nous voir assaillis en tout et pour tout, par la censure ? C'est comme l'état naturel d'un supérieur. Il est comme un but vers lequel les traits sont dirigés. Valons-nous mieux que le divin Maître et devons-nous nous attendre à de meilleures conditions ? Ces contradictions nous éprouvent et nous épurent ; aimons à croire qu'il n'y a pas de mauvaise volonté chez les contradicteurs et adressons au Père céleste la prière de son divin Fils sur la croix : *Pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font* ».

Dans ses actes ou ses paroles, il ne ménageait pas toujours suffisamment les susceptibilités ; il le reconnaît lui-même dans une lettre à un ami : « Un supérieur ne doit pas biaiser, je suis de votre avis dans la théorie, et dans la pratique, quand la vérité m'est connue, ou que je crois la connaître. On m'a fait assez souvent le reproche de la dire trop ouvertement, ou avec trop de vivacité, jamais de la taire ».

On lui reprochait aussi de manquer de condes-

cendance pour la faiblesse humaine ; son commandement ressemblait trop, disait-on, à celui du centurion de l'Evangile, qui dit à son soldat : « *Viens et il vient, va et il obéit* ». Le poids de son autorité se faisait sentir quelquefois un peu lourdement et ralentissait, chez les maîtres encore faibles en vertu et chez les débutants, l'élan de l'obéissance.

L'ardeur de son tempérament très impressionnable l'entraînait aussi à des mouvements d'impatience qu'il regrettait plus tard. Il avouait lui-même tout cela dans un écrit adressé cinq ans avant sa mort à M. l'abbé Déglesne et à ses autres collaborateurs : « La vieille nature qui aurait dû être brisée en tant d'occasions et avec tant de grâces reçues, est restée souvent vivante ; et c'est aujourd'hui la cause de mon profond regret et de mon profond repentir. Que de fois j'ai pu être injuste, en voyant que ce qui me paraissait à la portée de tel ou tel de mes confrères, ne l'était cependant pas ! Mon jugement était faux, parce que je croyais facile pour certains ce qui pouvait être facile pour quelques autres, et qui me le paraissait ainsi à moi-même ».

« L'embarras des affaires se joignait aussi fort souvent à une trempe de caractère trop ardent, que j'aurais dû modifier et corriger ; il m'est arrivé sans doute bien souvent d'être un sujet de peine à certains confrères ».

« Ces mouvements d'impatience n'ont pu les édifier. Je dois m'en accuser devant Dieu, comme je le confesse devant vous tous, en réclamant votre

indulgence. Par le secours de vos saintes prières, j'espère en obtenir le pardon devant le Seigneur. Sans vouloir m'excuser, (je ne le dois, ni ne le peux), cependant je suis persuadé que vous me rendez la justice que je n'ai jamais conservé dans le cœur, (le premier mouvement de vivacité passé), ni aigreur, ni ressentiment contre aucun de mes frères. Il m'est permis de dire avec vérité, que je les ai tous aimés du fond de l'âme, que j'ai prié pour eux et souhaité à chacun le même bonheur qu'à moi-même ».

M. Tourvieille avait-il du cœur ? La fin de cette citation le prouve suffisamment. Toutefois, il ne fallait pas attendre de lui des manières affectueuses et tendres, ni des démonstrations de sentimentalité ; il était peu expansif et manifestait plutôt son amitié, sa reconnaissance, par des actes ou bien par une parole simple et cordiale, généralement brève.

Nombreux furent ceux auxquels il rendit service, de ses conseils et de sa bourse. Malheureusement ses conseils, donnés avec une grande franchise, ne plaisaient pas toujours, la passion les tournait parfois en mauvaise part et s'en servait pour l'attaquer. Cette ingratitude le touchait sans doute, mais ne le surprenait pas ; connaissant les faiblesses de l'humanité, il lui était facile de pardonner et même d'oublier les torts des autres.

S'il n'avait pas de rancune, il avait de la ténacité dans le caractère et une force de volonté rare. Quand il avait étudié une question sous toutes ses faces ; qu'il croyait une idée juste, pratique, oppor-

tune, et qu'il avait pris sa décision, il était bien difficile de le faire revenir. Il est vrai qu'il ne se hâtait pas. Il prenait temps et conseil afin d'agir avec prudence et sûreté, et de n'être point obligé de renoncer aux mesures décidées, aux entreprises commencées.

En 1853, il exprimait à son ancien élève, Mgr de Charbonnel, cette pensée régulatrice de sa conduite à ce sujet : « Plus je vieillis, plus je suis convaincu qu'on ne peut mieux faire que d'imiter l'exemple de Rome. Là, tout se fait lentement, mais l'on ne recule jamais. En France, depuis soixante ans, nous allons fort vite ; souvent aussi nous sommes obligés de revenir sur nos pas, à tort ou à raison. On dit qu'en Amérique, on se presse d'une manière effrayante ».

Dans le règlement de certaines affaires difficiles et délicates ; dans les luttes qu'il eut à soutenir à un moment donné, contre l'administration supérieure de l'Université, pour maintenir les droits de sa maison d'éducation, il montra une patience admirable et une énergie tenace. Fort de ce qu'il croyait être son droit, il ne se lassa jamais. Il sut employer à la défense et au triomphe de sa juste cause, les ressources incomparables de son esprit et toute la souplesse d'un politique consommé.

Il eut de grosses difficultés à vaincre, à propos de Ste-Barbe et de l'Externat, pendant le passage de M. Villemain au ministère de l'Instruction publique. La question fut traitée de part et d'autre avec tant de courtoisie, qu'il ne perdit rien dans l'estime de ses contradicteurs. Et même, dans les

sphères gouvernementales, on ne lui tint pas rigueur d'avoir soutenu la lutte et de s'être bien défendu.

L'année suivante, en effet, le gouvernement, à la sollicitation du maire, M. Tavernier, accorda à la chapelle du collège une *Descente de Croix*, d'après Daniel de Volterra, par M. Girodon, et, quelques mois plus tard, il nommait M. Tourvieille officier de l'Instrution publique.

M. Tourvieille ne connut presque jamais l'abattement ; en tout cas, l'abattement était de courte durée et il sortait de la crise avec une nouvelle énergie. La foi le soutenait dans les épreuves les plus amères, dans les contradictions les plus pénibles. Elle élevait son courage et son énergie à la hauteur des plus grandes difficultés : elle fut sa vertu dominante et dirigea toute sa vie ; elle éclate au grand jour dans des centaines de lettres adressées à toutes sortes de correspondants ; elle s'y montre clairement, comme le ressort caché qui réglait ses paroles et ses actions.

Puisée au sein d'une famille profondément chrétienne, sa foi n'avait fait que croître et s'affermir au milieu des orages de la Révolution, par le contact et les exemples des martyrs et des confesseurs. Elle lui avait montré, à vingt ans, que le premier besoin de l'Eglise, à cette heure, était l'éducation de la jeunesse et surtout de la jeunesse cléricale. Il connut de bonne heure et par sa propre expérience les peines et les sacrifices inhérents à cette vocation ; cependant il y persévéra, parce qu'il comprenait, à la lumière de la foi, que son

action pour le bien y serait plus féconde que dans une autre carrière.

C'est la foi qui lui fit supporter, de 1811 à 1859, à Ste-Claire d'abord et au collège ensuite, la vie de gêne et de contrainte d'un chef d'institution, qui est chargé de tout prévoir, de tout organiser, de tout contrôler ; c'est la foi qui, pendant vingt-cinq ans environ, lui fit ajouter aux préoccupations de l'enseignement les labeurs apostoliques du prédicateur de retraites ; c'est la foi qui lui faisait apporter tant d'ordre et de prudence dans l'administration temporelle de sa maison, de sa congrégation et dans celle des communautés de femmes dont il était chargé ; c'est la foi enfin qui a réglé l'emploi de la petite fortune qu'il avait reçue de ses parents ou acquise par ses travaux. Il l'a employée tout entière à des bourses en faveur des étudiants ecclésiastiques, à des fondations de missions dans certaines paroisses et à la création de lits dans plusieurs hôpitaux.

L'esprit de foi le dirigeait en tout, avons-nous dit ; aussi l'obéissance à toutes les autorités légitimes lui paraissait-elle comme naturelle. Il la pratiqua constamment d'une façon bien méritoire ; elle n'était pas chez lui une obéissance de contrainte, mais une obéissance surnaturelle. Plus d'une fois, en obéissant, il eut le cœur déchiré, pour avoir été victime de l'injustice ou de la calomnie, mais il savait étouffer les plaintes les plus légitimes de son cœur et ne laissait rien paraître de ses peines intérieures. Il ne lui en coûtait pas plus après qu'avant, de rendre honneur, respect, obéissance à

l'autorité qui lui avait imposé un acte coûteux à la nature, contraire aux intérêts de ses confrères, de sa maison, ou des Religieuses dont il était le supérieur.

Il recommandait, cela va de soi, la vertu qui lui était si chère, à tous ceux sur lesquels il avait autorité. Il ne craignait même pas de la prêcher à d'anciens élèves qu'il voyait s'engager dans une mauvaise voie, et cela, quelle que fût leur position, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée à M. l'abbé Savin, intéressante à plus d'un titre :

« Monsieur et cher ami ».

« J'apprends des choses bien étranges, que je repousserais comme d'atroces calomnies, si elles ne se trouvaient en partie dans une lettre que vous avez écrite à St-Félicien ; si elles n'étaient colportées dans tout le diocèse et si elles ne m'avaient été confirmées par un honorable laïque dont je reçus la visite hier soir ».

« Vous me dispenserez d'entrer dans les détails et d'entamer une discussion avec vous. En pareil cas, ce n'est pas ainsi que je procède avec ceux qui me sont chers ».

« Croyez-vous, bon confrère, avoir un ami sincère qui vous aime du fond du cœur pour Dieu et en prêtre ? Cet ami, vous l'avez ; il est vieux, il a traversé les révolutions, il a été témoin d'horribles catastrophes spirituelles, il en a étudié la cause. Hé bien ! cet ami vous demande ce que vous voulez faire et où vous voulez aller. Il voit, lui, un abîme des plus profonds au terme de la voie que

vous suivez. Il en est effrayé et son âme en est brisée de douleur. Arrêtez-vous, infortuné ; hâtez-vous de revenir sur vos pas. En homme de cœur et de foi, foulez aux pieds tout respect humain, et étouffez les cris perfides de l'amour-propre ».

« Rappelez à votre souvenir tout ce qui vous a été cher sur la terre ; votre bon père, votre pieuse mère, celui qui vous a aimé comme un fils, votre oncle si vénérable, le saint évêque de Viviers, Mgr Bonnel, dont vous avez eu la confiance. N'oubliez pas l'ancien supérieur de Ste-Barbe, tous vos anciens maîtres, dont plusieurs, j'ose l'espérer, ont reçu la récompense de leurs éminentes vertus. Toutes ces saintes images que vous devez vénérer se dressent devant vous et vous supplient par ma bouche d'honorer leur mémoire, de brûler l'étendard que vous avez levé, et de vous replacer sous celui du divin Maître, *factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis* ».

« Je ne veux pas, je vous l'ai dit, cher confrère, ni raisonner avec vous, ni discuter. Ce serait temps et peine perdus, de part et d'autre. Veuillez déférer aux vives instances de ma vieille amitié. Je prends sur moi, et devant Dieu et devant les hommes, la responsabilité du conseil que je vous donne ».

« Serrons-nous auprès des premiers pasteurs qui nous guident : c'est là notre place d'honneur et de salut. Aurions-nous perdu jusqu'à l'instinct de notre propre conservation, et les yeux de notre foi seraient-ils assez fermés, pour ne pas connaître les dangers de tout genre qui nous me-

nacent, dans les attaques incessantes et si audacieuses dirigées contre notre premier chef et tous les princes de l'Eglise, et contre les dogmes sacrés que nous sommes, par vocation spéciale, appelés à défendre jusqu'à l'effusion de notre sang? »

« Marchons, cher confrère, sur les traces de nos pères ; imitons les saints prêtres qui nous ont précédés. Comme eux : *facti sumus spectaculum mundo, et angelis et hominibus* ».

« Ecrivez-moi sans délai que vous entrez pleinement dans mes vues et dites-moi en quoi vous pensez que je puisse vous être utile ».

Il portait l'obéissance jusqu'à suivre aveuglément les désirs de son évêque, ainsi qu'en témoigne la lettre adressée à M. Louis Veuillot, le 21 Février 1851 :

« Monsieur le Rédacteur,

« Je viens de lire dans votre journal la circulaire de Mgr de Viviers qui ne m'a pas été encore envoyée. Vous comprendrez que les simples conseils de mon Evêque doivent être des ordres pour moi. Comme lui, je souhaite de tout mon cœur la cessation de toutes ces discussions entre catholiques, prêtres et simples fidèles : le mal qui en résulte ne saurait être compensé par le bien qu'on peut en espérer ».

« J'ai traversé toutes les révolutions ; je sais ce qu'elles valent et ce que l'Eglise a souffert. Il lui est permis aujourd'hui en France de respirer ; et il est bien temps que ceux qui se disent ses vrais défenseurs, lui permettent de faire son œuvre en profitant de la liberté qui lui est accordée ».

« J'ose espérer, Monsieur, de votre dévouement à la Religion, que, laissant de côté toutes ces questions brûlantes, sur lesquelles les hommes de foi et les meilleurs esprits peuvent différer d'opinion, vous mériterez que Mgr de Viviers vous rende son honorable confiance. Dès lors, vous aurez, à l'avenir comme par le passé, pleinement la mienne et celle de quelques confrères qui ont des égards pour mes avis ».

Une autre vertu qui fut bien chère à M. Tourvieille, et qui n'était pas toujours bien goûtée de ses jeunes collaborateurs, c'était la modestie. Il indique dans une lettre, adressée en 1842 à Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, la théorie qu'il pratiquait sur ce point :

« Cette année, 1842-43, nous aurons ici autant d'élèves en philosophie qu'il restait de pensionnaires (35) en 1822, quand j'ai pris la direction de la maison. Au rebours de ce qui se pratique dans presque toutes les maisons d'éducation, dont le système est celui des parents du divin Maître : *manifesta teipsum*, notre maxime est de remplir nos devoirs en faisant le moins de bruit possible. Les succès de nos élèves aux examens de rigueur nous font connaître et tiennent l'établissement au complet ».

« Les dernières épreuves du baccalauréat nous donnent cette année, accroissement, tandis qu'elles ont mis presque en péril tant d'autres établissements aux environs de Lyon, dans Lyon même, et ailleurs, qui ont cru bien faire dans l'opinion publique, en faisant de l'éclat ».

En 1851, M. le Recteur de l'Académie de Nîmes lui avait demandé les noms de quelques-uns de ses professeurs, dignes par leurs services des palmes académiques. M. Tourvieille lui signala MM. Déglesne, Soulerin, Fr. Polly et Raynaud, dans une lettre qui exprime les mêmes sentiments :

« 25 Janvier 1851.

« Monsieur le Recteur,

« Je suis bien reconnaissant de votre bienveillante attention pour mes confrères et M. Raynaud ».

« Hommes de retraite par goût et par état, nous avons tâché de faire sans bruit le peu de bien qui était en notre pouvoir. Nous n'avons jamais été solliciteurs auprès *d'une autorité quelconque.* Mais comme il n'y a, quelquefois, pas moins d'amour-propre à refuser qu'à solliciter, nous avons eu pour principe de ne rien demander, et aussi de ne pas repousser les distinctions qui nous seraient offertes, quand elles seraient compatibles avec notre genre de vie ; voilà, Monsieur, notre règle de conduite ».

« Puisque vous voulez bien appeler sur mes chers collaborateurs l'attention de M. le Ministre, j'ai l'honneur de vous transmettre les noms de quatre d'entre eux, encore en activité. M. le Ministre jugera s'ils sont dignes, par leurs antécédents et par leurs services, de figurer au nombre des officiers d'Académie ou de l'Instruction publique ».

Ecrivant à Mgr Donnet quelque temps après, il lui parlait de cette proposition faite par l'initiative de M. le Recteur, et disait combien elle lui avait été

agréable, puis il ajoutait : « Votre Eminence sait que je n'ai pas couru après les distinctions de ce bas monde. A mon insu, le bon M. Tavernier avait sollicité pour moi la croix de la Légion d'Honneur ; M. le recteur Nicot devait me porter sur sa liste de promotion, lorsqu'est venue la chute du dernier gouvernement. Avant comme après, je n'ai jamais rien demandé pour moi ».

Ses services dans l'enseignement avaient parlé pour lui. En 1819, il avait reçu une médaille d'argent pour son école française de Ste-Claire ; la Restauration l'avait nommé officier d'Académie en 1825, et le gouvernement de Juillet, officier de l'Instruction publique. Cette dernière distinction fut une agréable surprise pour lui, pour ses collaborateurs et pour ses élèves. L'Inspecteur d'Académie, après avoir, comme à l'ordinaire, passé quelques jours dans la maison pour visiter les classes, fut complimenté par les élèves. Il leur répondit fort aimablement, qu'il était satisfait de leur travail, de leurs progrès et du bon esprit qui régnait dans la maison. Son rapport ne déparerait pas ceux de ses prédécesseurs ; il serait élogieux pour eux, pour leurs maîtres et pour leur digne Principal. Il était heureux de dire, qu'au ministère on savait apprécier la valeur, les mérites et les services de M. Tourvieille, et ce lui était une véritable joie d'apporter à cet excellent supérieur, en preuve de son affirmation, le titre d'officier de l'Université.

On devine aisément de quelles salves d'applaudissements cette nouvelle fut accueillie.

Les membres de l'enseignement public ne pouvaient, sous le gouvernement de Juillet, être promus dans la Légion d'Honneur, s'ils n'avaient préalablement obtenu les décorations propres à l'Université ; officier d'Académie et officier de l'Université ou de l'Instruction publique.

Dès que cette dernière eut été accordée à M. Tourvieille, M. le Recteur le proposa pour la Légion d'Honneur, mais les circonstances politiques retardèrent sa nomination. Il ne devait plus guère l'attendre après 1850, car, les liens qui rattachaient sa maison à l'Université, avaient été rompus par la promulgation de la loi Falloux. Il était chef d'un établissement libre et n'avait plus de raison pour espérer des récompenses gouvernementales. Au ministère de l'Instruction publique, on passa par dessus ces considérations, on ne vit que les services rendus à la société, et l'empereur Napoléon III le nomma chevalier de la Légion d'Honneur, le 16 Août 1854. M. Tourvieille accomplissait alors sa cinquante-deuxième année d'enseignement ; ses états de service justifiaient, croyons-nous, la réflexion que M. Tracol consignait à ce propos dans son journal. « Certes, plusieurs de ceux qui obtiennent cette distinction n'ont pas rendu autant de services que lui ».

Si les autorités civiles avaient récompensé ses services dans l'enseignement, les autorités ecclésiastiques avaient, elles aussi, depuis longtemps reconnu ses mérites et plusieurs évêques l'avaient nommé membre honoraire du chapitre de leur cathédrale.

Quoiqu'il fît pour se maintenir dans son humble sphère et se soustraire aux regards, M. Tourvieille jouissait, en dehors du collège, d'une influence très étendue. Cette action s'exerça non seulement sur d'anciens élèves qui lui avaient donné toute leur confiance, mais aussi sur d'autres personnages, évêques, fonctionnaires, qui avaient été en relations avec lui, qui avaient apprécié la sûreté de son jugement et sa profonde connaissance des hommes et des affaires. Nous ne pouvons mieux montrer cette influence, qu'en citant quelques-unes de ses réponses à des consultations.

Nous avons parlé plus haut des conseils que lui demanda Mgr Guibert relativement à l'administration des petits séminaires et l'on a pu remarquer la franchise avec laquelle il les donnait. Le même prélat le consulta, en 1845, sur le choix du curé d'Annonay. Voici la réponse de M. Tourvieille :

« Monseigneur,

« Selon vos vœux, je me suis occupé de la monographie de M. Dégasche. J'ai réuni MM. les vicaires pour prendre leur avis, et la notice partira ce soir. Je l'adresserai à l'*Ami de la Religion* et à l'*Univers*. La lettre de Votre Grandeur, admirable de foi et de sentiments, s'y trouvera mot-à-mot ».

« Vous voulez bien, Monseigneur, me prier d'aider Votre Grandeur dans le choix du successeur de celui que nous pleurons. Je voudrais de tout mon cœur pouvoir répondre à ce témoignage de confiance. Mais, renfermé dans ma solitude et absorbé par mes propres devoirs, je n'entretiens des relations suivies avec aucun prêtre du diocèse.

Tout ce que je puis dire, c'est qu'il faudrait à Annonay un curé qui ne fût pas étranger à ses mœurs de famille. La ville est singulièrement attachée à ses propres enfants, et depuis peut-être un siècle, son pasteur a toujours été pris dans son sein ».

« Il faudrait qu'aux vertus sacerdotales, foi vive, prudence, zèle et charité, le curé pût réunir des talents assez distingués, de l'éducation et de la fortune, une bonne santé, l'amour du travail et beaucoup d'activité ».

« Dans nos contrées, MM. Béchetoille et de Lavalette ont beaucoup de ces qualités. Quels sont les prêtres du diocèse qui en réunissent un plus grand nombre ? Je l'ignore absolument ».

« Depuis quatre ans, Monseigneur, vous êtes en rapport immédiat avec votre clergé ; vous l'avez vu, entendu et jugé par vous-même ; vous connaissez le fort et le faible de chaque sujet. Avec vos grâces d'état et le zèle plein de sagesse qui anime Votre Grandeur, je ne doute pas que votre choix ne tombe sur un prêtre qui marchera sur les traces de ses prédécesseurs de sainte mémoire, et digne, autant que faire se pourra, d'occuper le poste le plus important du diocèse ».

En 1835 et 1836, il reçut deux lettres, trop honorables pour les deux correspondants, pour que nous ne les publiions pas.

« Villefranche, 27 janvier 1835 ».

« Monsieur et respectable Père,

« Je reçois à l'instant une lettre qui vous surprendra autant qu'elle m'a surpris moi-même. Je vais vous la transcrire en vous conjurant avec lar-

mes, de me dire votre pensée tout entière. C'est dans de telles circonstances, qu'on est heureux de trouver de véritables amis. Je n'ai personne ici à qui je puisse m'ouvrir sur un point si délicat. Que n'êtes-vous plus rapproché ? J'aurais volé auprès de vous. Je viens au fait ».

« Les voies de Dieu, m'écrit Mgr de Nancy, actuellement à Paris, sont vraiment impénétrables et toujours adorables, mon très cher abbé. Le gouvernement, me voyant toujours au moment de rentrer, malgré lui, dans mon diocèse, a été conduit à me faire la proposition d'un coadjuteur ou d'un évêque suffragant ; il veut ainsi calmer les inquiétudes de ma conscience sur la prolongation de cette séparation violente d'avec mon troupeau et cependant ménager quelques amours propres irrités, quelques autorités locales malveillantes pour moi, en prévenant des collisions et des troubles auxquels il affecte d'ajouter foi et dont il exagère le danger. »

« Quoiqu'il en soit de la sincérité de ses paroles, comme le gouvernement me laisse, ainsi que je l'ai exigé, le choix du sujet ; comme il m'a de plus formellement déclaré qu'il me proposait cette mesure conciliatrice, afin de faciliter et de hâter mon retour au milieu de mon troupeau ; comme enfin je viens d'acquérir la certitude officielle que votre nom, l'un de ceux que j'ai désignés, serait agréé et que le ministre avec lequel je m'en suis entretenu, trouva très convenables aussi les arrangements pécuniaires que je compte prendre avec mon coadjuteur ou évêque administrateur, il ne s'agit plus

maintenant, mon bon ami, que de savoir si le poste vous convient, comme je n'ai nul doute que vous conveniez au poste que ma confiance et mon amitié vous destinent ».

« Puis, pour aller au devant de quelques objections qui peut-être se présenteraient à vous avec une certaine force, je vous dirai, etc. ».

« Réfléchissez sur tout cela devant le Seigneur, mon très cher abbé ; conférez-en, si vous le voulez et dans le plus grand secret, avec quelque ami intime ; puis, si vous suivez, comme je l'imagine et le désire vivement, cette indication naturelle de la Providence, qui me permet à moi d'ouvrir à votre zèle une si vaste carrière de travaux utiles et qui daigne cependant vous épargner à vous presque tous les risques et la responsabilité de l'épiscopat, écrivez-moi sur-le-champ quelques mots m'annonçant l'acceptation de la proposition que je vous ai faite pour devenir mon évêque suffragant ou coadjuteur. Je montrerai cette lettre au ministère, afin qu'il mette aussitôt l'affaire en train et que nous profitions du prochain consistoire ».

Nous n'avons pu, malheureusement, retrouver la réponse que fit M. Tourvieille à M. le curé de Villefranche, mais, cette même année, il allait passer quelques jours auprès du coadjuteur de Nancy, qui l'avait invité à prêcher la retraite pastorale à son clergé et qui voulait, sans nul doute, recevoir de sa bouche les conseils pratiques et profiter de l'expérience de son ancien professeur et ami. Pendant cette première année d'épiscopat, il consulta assez souvent M. Tourvieille, ainsi

qu'en font foi plusieurs lettres de cette époque.

Le 23 Décembre 1836 il lui écrivait :

« Dom Germain, près Toul ».

« Monsieur et vénérable Père,

« C'est à Dom Germain que votre lettre est venue me chercher. Or, vous apprendrez avec bonheur que ces pauvres gens sont devenus doux et bons. Ils ont profité de l'épouvantable malheur qui les a frappés presque sous vos yeux. Ils m'ont su gré d'être venu pleurer avec eux dans le temps. Vous ne sauriez vous faire une idée de la manière dont ils m'ont reçu ce matin ».

« Venons maintenant à notre grande affaire. Oui, je vous le confesse bien sincèrement, j'aurais voulu rester en ces lieux. Il y avait gloire humaine à recueillir, à s'attacher à un diocèse malheureux, et on se grandissait tout de bon, en refusant un poste dont on vante au loin tous les avantages. Je l'ai compris, mon cher Père, je vois tout ce que fera dire, contre votre pauvre serviteur et enfant, une élévation si subite. et dont personne ne pourra s'expliquer la cause, et puis quels termes de comparaison à établir entre les deux derniers archevêques de Bordeaux et celui qu'on dit appelé à recueillir leur succession ».

« Toutes ces réflexions, je les ai faites. et de plus tristes encore ; aussi je vous dirai, sinon pour votre édification, mais néanmoins pour vous montrer mon âme à nu, que j'ai opposé les résistances qu'il était en mon pouvoir d'opposer ».

« C'est au milieu d'Octobre que l'archevêché de Bordeaux m'a été offert avec insistance par M.

Persil. Je suis venu à bout de faire retirer le 27 Octobre l'ordonnance royale qui allait être présentée à la signature du Roi ».

« J'ai fait agir dans le même sens Mgr l'Internonce, Mgr de Janson ; j'avais mis dans toutes mes confidences Mgr l'archevêque de Paris, M. Garnier, et le Père provincial des Jésuites ; je n'ai donc point agi à la légère ».

« Je sais qu'en changeant de lieu, on ne fait qu'échanger ses peines, parce qu'on en trouve partout. On convient, et c'est tout le monde, que Mgr de Janson ne peut pas reparaître à Nancy, que ce n'est plus un coadjuteur, mais un titulaire qu'il y faut et que les convenances s'opposent à ce que je sois jamais le successeur de Mgr de Janson de son vivant. Voilà bien des choses que je ne puis pas mettre dans les journaux ».

« Puisque vous me parlez de la coadjutorerie de Lyon, je vous dirai ce que je n'ai dit qu'à vous..... c'est qu'on voulait la faire retomber sur quelqu'un qui avait trop de raisons pour n'en pas vouloir, et qui ne peut se vanter de ce refus qu'à vous seul au monde ».

« D'après ces mille et une considérations, on a été d'avis que je ne devais point opposer une résistance plus opiniâtre et l'ordonnance royale qui me nomme à Bordeaux, a dû être signée les derniers jours de Novembre ».

« Adieu, mon vénérable Père, et faites prier pour moi. Mes compliments tendres et empressés à tous vos bons Messieurs et pour vous un redoublement de dévouement, si la chose était possible ».





M. TOURVIELLE, Supérieur

Mgr Donnet consulta M. Tourvieille en 1849, sur une question de tout autre nature. L'Assemblée Constituante de 1848 comptait au nombre de ses membres, comme député de l'Ardèche, M. l'abbé Sibour, professeur à la Faculté de théologie d'Aix. L'abbé Sibour renonçait à se présenter aux élections pour la Législative et un comité d'électeurs influents avait offert la candidature à Mgr Donnet. Ces électeurs estimaient fort utile la présence de quelques prêtres ou évêques dans la prochaine Assemblée.

On devait, en effet, y discuter les graves questions de la liberté d'enseignement, de l'inamovibilité des curés et d'autres questions mixtes de grande importance. Les affaires ecclésiastiques, disaient ces électeurs, ne pouvaient, sans préjudice pour l'Eglise, être traitées uniquement par des laïques généralement incompétents sur ces matières. Si l'Episcopat avait eu voix dans les délibérations des Chambres sous la monarchie de Juillet, il n'aurait pas moins servi l'Etat que la Religion, le trône que l'autel, le riche que le pauvre.

Mgr Donnet leur paraissait posséder à un degré éminent les vertus d'un évêque et les qualités d'un administrateur. Il connaissait les hommes, et il savait en tirer parti. Tout en respectant le pouvoir, il ne lui avait jamais ménagé la vérité ; enfin il se montrait toujours disposé à rendre service. Voilà ce qu'on disait et écrivait à M. Tourvieille, avant même qu'il eût été consulté par Mgr Donnet.

Il lui répondit avec cette noble et simple franchise dont il était coutumier :

« 24 Avril 1849.

« Monseigneur,

« Depuis quarante ans, la divine Providence a bien changé nos rôles et je l'en bénis de tout mon cœur. Je commandais à cette époque éloignée et j'obéis aujourd'hui ; Votre Grandeur me rend l'obéissance très facile. Je trouve dans son obligeante lettre pour moi, la décision bien motivée de la question fort grave qu'elle me propose, et sur laquelle j'aurais gardé le silence sans ses ordres ».

« Dans les temps même ordinaires, l'absence prolongée d'un bon Pasteur est toujours nuisible à son troupeau. Vous êtes, Monseigneur, à la tête d'un vaste diocèse et au milieu de l'une des premières villes de France. Il serait toujours difficile de vous faire remplacer pendant trois ans ; je crois, comme vous, que cela serait impossible dans les circonstances présentes ».

« Nous sommes loin d'être sortis de la tempête. Qu'arrivera-t-il dans ce long intervalle de trois ans ? Dieu seul le sait. Si, pendant que vous serez à Paris, les partis en venaient aux mains à Bordeaux, vous seriez inconsolable de ne pas vous être trouvé sur les lieux pour porter des paroles de paix. Mgr Affre refusa de se rendre à l'invitation de l'évêque de Londres ; il fit bien. S'il se fût éloigné de son siège, son nom ne serait pas inscrit avec gloire au nombre des martyrs de la Charité ; le clergé aurait été privé d'un salutaire exemple de dévouement, et l'Eglise d'une immortelle illustration ».

« Sans que les frères s'arment à Bordeaux ou en

d'autres lieux de votre diocèse, au milieu de la tourmente révolutionnaire, de fréquentes secousses nécessiteront votre présence, toute l'activité et la prudence de votre zèle pour prévenir des malheurs ».

« Mgr d'Avignon vient de refuser la candidature qui lui était offerte dans le département de l'Ain ».

« Je trouve, comme vous, Monseigneur, la position du clergé bien belle. Peut-il se mêler aux discussions politiques dans la grande Assemblée, sans risquer de la perdre ? Je n'oserais l'affirmer ».

« La Législative ne sera pas sans passions ; et sans trop hasarder, on peut prévoir que des questions très hautes y seront agitées. Je ne vois de bien possible à faire dans son sein par les membres du clergé, que dans les comités ».

« Autre est la chaire sacrée où le prêtre parle avec la mission divine et sans être contredit : autre est la tribune où il ne peut se présenter qu'avec mission humaine, et dépouillé en partie du caractère qui fait sa force et lui donne autorité devant ses auditeurs. Là, pour ne pas irriter au lieu de calmer, pour ne pas nuire à la Religion au lieu de la servir ; pour plaire, toucher et persuader, quelle éloquence peut suffire ? Je ne saurais m'en faire une idée sans l'intervention de la toute puissance de Dieu ».

« Je souhaite que tous les membres de la Législative soient remplis de l'esprit de foi, mais je n'ose l'espérer. Avant, pendant et plusieurs siècles après le règne de Charlemagne, le haut clergé était bien placé dans les assemblées délibérantes. C'est lui qui

a civilisé l'Europe, on en convient. Mais alors il était appelé dans ces assemblées par le vœu général. Il n'était pas redouté ; on croyait, au contraire, ne pouvoir se passer de lui et on raisonnait juste ».

« Le besoin de la présence de son action n'est pas moins grand, moins urgent de nos jours ; mais ce besoin est-il compris ? Sauf quelques rares exceptions, les hommes même *modérés*, *honnêtes*, de toutes les nuances d'opinion, parlent beaucoup de religion ; ils s'adressent au clergé, non pour le porter vers l'Assemblée, mais bien afin qu'il use de son influence pour y faire entrer. Quoiqu'il soit évident que l'élément religieux catholique puisse seul reconstruire la société, les candidats par milliers et autres *hommes d'affaires*, se croient assez prudents, assez sages, assez forts pour faire l'œuvre sans nous ».

« Tel est l'état des esprits et tel sera probablement celui des hommes que les élus du clergé trouveront dans la Législative et sur lesquels ils pourront le mieux compter ».

« Ensuite, pendant trois ans, conserverons-nous la forme républicaine ? N'essaiera-t-on pas de la monarchie ancienne, nouvelle, ou de l'Empire ? Restant en République, cette forme sera-t-elle pure, blanche, verte, rouge, démocratique, socialiste, communiste ? Qui peut le dire ? Toujours est-il fort probable, que des questions irritantes qui diviseront l'Assemblée, surgiront dans la durée de la Législative. Au milieu de ces terribles conflits, que feront les membres du clergé ? Ils ne peuvent dé-

serter leur drapeau. et en lui restant fidèles, ils se déclarent hostiles aux autres. Ils semblent ainsi méconnaître la dignité de leur auguste caractère, pour descendre dans l'arène des partis politiques. Dès lors, ils ne sont plus aux yeux du peuple des *hommes de Dieu*, ils perdent sa confiance et cessent de pouvoir lui être utiles ».

« Vous avez daigné, Monseigneur, me parler avec abandon. Vous voyez que ma réponse est sans réserve ; et je conclus, comme vous, que vous ferez bien de rester au poste d'honneur où l'Eglise vous a placé, en continuant à prodiguer, sans diversion, à votre immense troupeau, tout le bien que réclament ses besoins spirituels et temporels et les devoirs d'un saint Evêque ».

« Si telle est, Monseigneur, la détermination prise dans votre sagesse, vous aurez pris celle d'écrire sans délai pour renoncer à votre candidature et remercier les électeurs du clergé et autres disposés à vous donner leurs suffrages ».

En 1842, à l'époque où la lutte menée par les catholiques contre le monopole universitaire, en faveur de la liberté d'enseignement, inscrite dans la Charte, était la plus ardente, M. Tourvieille indiquait à Mgr Donnet, avec sa compétence particulière d'homme d'enseignement, la nécessité pour le clergé de fonder une école normale destinée à la formation des professeurs.

« 9 Mai 1842. — Sous le rapport de l'enseignement, les choses deviennent toujours plus sérieuses. Dieu seul connaît le dénouement de la lutte engagée. Tout réveille les susceptibilités. Le com-

pliment de Mgr de Paris ne renferme rien d'hostile, rien d'exagéré. Cependant que se passe-t-il? Nous devons, dans tous les cas, nous attendre à ce que ordonnance ou loi future mettra de nouvelles conditions pour constater la capacité des professeurs ».

« Donc, nouveaux embarras et plus grands qu'on ne pense. Est-ce chose facile que d'arriver aux grades de bachelier ès-lettres ou ès-sciences et à la licence? Non, Monseigneur. Jusqu'ici, le clergé n'y a pas pensé et ne s'est pas mis en mesure. Peu de prêtres, même jeunes, peuvent, avec deux ans de fortes études, et des talents déjà cultivés, se rendre capables. Parmi eux, où est le dévouement pour vaincre la répugnance? »

« N'y aurait-il pas quelque moyen de préparer l'avenir? Il me semble, Monseigneur, et je crois avoir eu déjà l'honneur de vous l'écrire, que chaque Evêque, dans son diocèse, devrait avoir une Institution en plein exercice, bien organisée ; les pères de famille auraient là une ressource. Pour y arriver, il faut des maîtres capables. Si je l'osais, je me permettrais de dire : accord au moins entre tous les évêques d'une province ; et que sans retard on ouvre une école normale, dirigée par les prêtres les plus recommandables en vertu et en science ».

« Que l'on choisisse également dans les grands et petits séminaires, ce qu'il y aura de mieux en piété et en talents. Que l'on s'attache surtout aux sujets qui ont un bon jugement et qui paraissent avoir du goût et de l'aptitude pour la carrière de l'enseignement ; en peu d'années, l'épiscopat ne sera plus au dépourvu ».

« Vous voyez, Monseigneur, que je vous ouvre ma pensée sans réserve et en toute liberté ».

« Je sais que, pour réaliser ces idées, il faudra réfléchir, prévoir les désertions, etc., mais enfin ces idées bien mûries amèneraient, ce semble, un bon résultat. Votre Grandeur voudra bien me dire ce qu'elle en pense ».

M. Tourvieille avait déjà mis en pratique, dans la mesure qui lui était possible, l'idée féconde qu'il proposait. MM. François Polly, Clappe, Soulerin, Bourdillon, étaient allés tour à tour à Paris suivre les cours de la Sorbonne, se perfectionner dans les lettres et passer les examens de licence. D'autres prêtres les imitèrent, surtout après que Mgr Affre eut fondé en 1845, l'école des Hautes Etudes, dans l'ancien couvent des Carmes. Cette création réalisait le plan que M. Tourvieille exposait dans ses grandes lignes à Mgr Donnet ; elle a produit les magnifiques résultats qu'entrevoyait le supérieur de l'Institution d'Annonay.

Ecrivant en toute franchise à Mgr l'Archevêque de Bordeaux, il n'en usait pas avec moins de liberté à l'égard de Mgr de Charbonnel, évêque de Toronto. A peine avait-il appris son arrivée dans son diocèse, qu'il lui donnait les conseils que lui suggéraient sa vieille expérience et la connaissance qu'il avait du caractère entreprenant de son ancien élève. Qu'on en juge par ces lignes :

« 12 Octobre 1850.

« Monseigneur,

« Vous voilà installé dans votre vaste diocèse. De quelque côté que se portent les regards de

votre foi, un bien immense à faire se présente devant vous ».

« Avant d'en venir à nous, sera-t-il permis à un vieil ami, qui n'a jamais cessé de vous aimer, de vous ouvrir son cœur sans réserve ? Votre zèle, Monseigneur, est ardent, très ardent ; votre prudence épiscopale le retiendra dans de justes limites. Vous demanderez à Dieu, avec ferveur, je n'en doute pas, qu'il donne avec abondance à tous vos diocésains, le pain de l'âme et du corps ; sa toute puissance peut seule opérer ce grand miracle ».

« Dans votre sage administration, Votre Grandeur se bornera à l'entreprise des œuvres qui ne pourront jamais le compromettre. Qu'un évêque doive compter beaucoup sur la Providence, ce n'est pas une question ; qu'il ne doive jamais la tenter, ce n'en est pas une non plus ».

« Il s'est fait dans l'Algérie de bien tristes affaires, sans parler de tant d'autres qui ont eu et qui ont encore moins de retentissement. Un cœur généreux comme le vôtre, Monseigneur, ne restera pas en arrière ; mais il aura à se faire violence, pour ne pas aller trop loin ».

« Si j'use d'une trop grande liberté, l'excès trouvera son excuse dans le sentiment qui l'inspire ».

Nous avons reproduit quelques-unes des lettres qui montrent le mieux l'influence exercée par M. Tourvieille en dehors du collège. Nous pourrions remplir de longues pages de celles qu'il adressa à des prêtres ou à des laïques, à des fonctionnaires



ou à des soldats, à des industriels ou à des commerçants, à des jeunes gens ou à des pères de famille, pour les conseiller dans leurs difficultés, les encourager dans leurs peines, les relever dans leurs afflictions, les guider dans la bonne voie, et parfois même les y ramener.

Il savait, en effet, courir à la recherche de la brebis égarée : plus d'un ancien élève lui dut le retour à la pratique de la religion, négligée pendant les années d'une folle jeunesse. Afin de continuer, après le collège, son œuvre d'apostolat, son zèle provoquait en quelque sorte les lettres de ses chers étudiants d'Aix, de Montpellier, de Lyon ou de Paris. Il les entretenait avec le plus tendre intérêt de leur avenir, de leurs études, de leur vie intellectuelle et morale. C'était vraiment un père qui parlait à ses enfants.

Supérieur du collège, il ne confessait pas les élèves ; mais assez souvent il devenait le directeur de la conscience des jeunes Annonéens après leur entrée dans le monde. C'était lui qu'ils appelaient pour bénir leur mariage, lui qu'ils voulaient avoir pour consolateur sur leur lit de mort. Ce dernier ministère lui était bien cher ; il multipliait les visites à ses pénitents malades et leur prodiguait toutes les bontés et tendresses d'une âme vraiment sacerdotale.

Ces pages sur M. Tourvieille paraîtront peut-être un peu longues à plusieurs, elles nous paraissent encore trop courtes. Il fut, en effet, la figure principale du collège d'Annonay pendant près de quarante ans. C'est lui qui, en 1822, a vivifié de sa

puissante énergie, cette œuvre renaissante ; c'est lui qui lui a donné une physionomie propre ; qui l'a animée de son esprit ; qui lui a imprimé plus profondément ce caractère de simplicité, de gravité, d'austérité même, dans l'éducation, que Mgr d'Aviau avait si fort recommandé aux deux fondateurs.

Nous n'avons encore rien dit de M. Tourvieille, instituteur et éducateur ; nous renvoyons au récit des faits principaux de l'histoire du collège, l'exposé de ses idées et de ses œuvres en ce genre ; elles y seront amenées naturellement par le cours des petits évènements qui constituent l'histoire du collège.

De 1822 à 1859, il eut, pour l'aider, de nombreux collaborateurs. Nous les grouperons, autant que possible, par époques et par rang d'importance, dans l'œuvre accomplie.

CHAPITRE III

Les Supérieurs de Sainte-Barbe

M. l'Abbé DURET

C'est à M. Duret, non moins qu'à M. Tourvieille, que l'Institution d'Annonay dut de ne pas périr en 1822, car ses démarches, ses relations, ses services, obtinrent des autorités ecclésiastiques et civiles l'acceptation des propositions qu'il présentait d'accord avec son associé, M. Tourvieille.

En ce point, son rôle fut prépondérant et à lui seul revient le mérite de ce premier succès.

Homme de grande foi, bon, humble, modeste, il s'effaça immédiatement devant l'homme d'initiative et de valeur qu'il jugeait seul capable de mener à bien l'œuvre entreprise. Il se contenta d'être son collaborateur le plus dévoué, son conseiller le plus prudent, le plus expérimenté, et ajoutons, le plus écouté ; car le supérieur du collège eut toujours la sagesse de se ranger à l'avis de celui que prêtres et administrateurs civils prenaient pour conseiller dans les affaires délicates.

Né à Annonay le 9 Juillet 1762, Vincent Duret était le second fils d'un médecin de grande réputation dans le pays. Il commença ses études avec un de ses oncles, chanoine de la Collégiale d'Annonay, et les termina à Paris. Boursier du collège d'Autun fondé par le cardinal Bertrand, en faveur des enfants d'Annonay, il suivit les cours du collège

Louis-le-Grand, auquel le collège d'Autun avait été réuni. Il y rencontra comme condisciples quelques jeunes gens qui acquirent une triste célébrité pendant la Révolution, entre autres, les deux frères Robespierre.

Tout jeune enfant, il était regardé comme un prodige d'intelligence et de bonté. Grâce à ses dons intellectuels et à son application à l'étude, il obtint le grade de maître ès-arts à l'Université de Paris. Il fit ensuite son cours de théologie à la Sorbonne et il n'était que sous-diacre, lorsqu'en 1785, il reçut le titre de chanoine de la collégiale d'Annonay.

Ordonné prêtre l'année suivante, il revint dans sa ville natale remplir les fonctions de son canonicat. En 1790, tous les chapitres de chanoines furent supprimés et leurs biens adjugés à la nation. Privé du revenu de son titre, l'abbé Duret revint dans sa famille. Il refusa tous les serments successivement exigés des ecclésiastiques, et cela, malgré les instances de quelques-uns de ses parents, moins éclairés que lui sur l'importance et la valeur de ces actes, ou plus accessibles aux considérations humaines. Bientôt il dut sortir du sein de sa famille, pour se soustraire aux recherches dirigées contre les prêtres insermentés. Pendant quelque temps, il se réfugia dans la ferme de Côte, sur la Cance. La route du Puy n'était pas ouverte à cette époque ; le chemin de Villevocance passait par Châtinais et suivait les hauteurs. La retraite était assez sûre ; elle lui servit plusieurs mois. Il en sortait de temps en temps, pour porter, au péril de sa vie, les se-

cours de la religion à des malades : dans la nuit du samedi, il se rendait en ville pour y célébrer la Ste Messe le lendemain et aussi pour y administrer les sacrements.

Dans les premiers mois de 1793, il fut obligé de quitter sa retraite ; il partit pour Lyon où il arriva après mille peines et mille vicissitudes. Il s'y trouvait pendant que l'armée de la Convention en fit le siège. Grâce au dévouement d'un citoyen, excellent patriote, qui lui procura un costume de garde national, il put sortir heureusement de la ville, tandis que son hôte, M. Mayol de Lupé, moins heureux que lui, fut arrêté et périt sur l'échafaud.

Rentré à Annonay, il demeura chez son frère pendant quelques jours, le temps seulement de chercher une retraite sûre. Il la trouva dans un misérable réduit, situé sous le toit d'une pauvre maison du quartier des Cloches. La cachette était si basse, que l'abbé Duret et l'abbé Gamon qui partageait son sort, ne pouvaient s'y tenir debout. Ils y passèrent de longs mois, sans que rien eût trahi leur présence. Grâce à la prudence de leur hôte et des fidèles qui les faisaient appeler, ils purent ainsi exercer le ministère sacerdotal dans une certaine mesure et administrer les sacrements les plus nécessaires à la vie chrétienne. Servi par un courage à toute épreuve et une rare présence d'esprit, l'abbé Duret eut toutes les audaces, afin de remplir les fonctions du saint ministère ; il ne craignait pas de revêtir tous les costumes, depuis celui de garde national jusqu'à celui de mendiant. Afin de prendre conseil, dans une conjoncture délicate,

il eut même, un jour, la hardiesse de pénétrer, sous un déguisement, dans la prison où était enfermé son parent, le chanoine Montgolfier, frère des inventeurs des ballons. Après le 9 Thermidor, il sortit de sa retraite et se livra à toutes les ardeurs de son zèle, pour porter des secours aux malades, des consolations aux affligés, pour administrer les sacrements de baptême et de mariage, et il célébra presque publiquement la Sainte Messe dans sa maison.

Dès 1793, il avait reçu des pouvoirs spéciaux comme délégué de Mgr d'Aviau, pour le canton d'Annonay et les cantons voisins. Il y remplissait les fonctions d'archiprêtre, dont il reçut le titre à une époque que nous n'avons pu préciser. Sous le couvert de sa sœur, il recevait les décisions et les règles de conduite tracées par Mgr d'Aviau et transmises par l'intermédiaire du vicaire général de Vienne, M. l'abbé Brochier. On devine bien que ces lettres adressées à la *citoyenne* Pierrette Duret, religieuse, chez le *citoyen* Duret, médecin, ou chez la *citoyenne* Veuve Duret, ne passaient pas par le service des Postes. Des mains amies et sûres se chargeaient de les remettre à qui de droit, souvent au prix des plus grands dangers, au risque même de la vie ; car, cacher un prêtre insermenté, transporter la correspondance d'un émigré, furent, à cette époque, des crimes punis de mort, ou au moins passibles de la prison, quand la Terreur eut pris fin. Après le 18 Fructidor, il quitta Annonay et se rendit dans la montagne, du côté de St-Symphorien, où il était allé plusieurs fois rendre visite à

Mgr d'Aviau, pendant le trop court séjour que le prélat fit dans cette paroisse. Dans le courant de 1798, M. Duret rentra à Annonay et reprit son ministère, en y apportant toutefois un peu plus de réserve et de discrétion qu'avant le 18 Fructidor ; puis, à mesure que les temps devinrent plus calmes, il ouvrit de plus en plus largement les portes de sa maison, où il célébrait la Sainte Messe. Son *culte*, comme on disait alors, fut un des plus fréquentés. De retour dans son diocèse, Mgr d'Aviau prit souvent l'abbé Duret pour le compagnon de ses courses apostoliques ; il en fit le confident de ses projets de restauration religieuse et un de ses hommes de confiance pour bien des missions délicates. Jusqu'à la fin de 1801, M. Léorat Picansel n'avait pu rentrer officiellement dans sa paroisse, mais il avait chargé M. Duret, son premier vicaire depuis 1797, de le suppléer. Celui-ci avait donc la direction effective de la paroisse, mais il ne prenait aucune mesure tant soit peu importante, sans consulter son curé, qui habitait la propriété de Picansel, commune de Roiffieux, résidence forcée qui lui avait été assignée par le préfet.

Après la signature du Concordat, le Haut-Vivarais fut, comme on sait, rattaché au diocèse de Mende. M. Picansel, nommé vicaire général pour cette partie du diocèse, constitua son premier vicaire, commissaire pour la nouvelle démarcation des paroisses, dans son arrondissement. Il fallait procurer à l'évêque de Mende tous les renseignements relatifs à l'étendue, à la population des paroisses et aux changements que le bien de la

religion et l'avantage des fidèles paraissaient exiger.

Les décisions prises par les commissaires devaient être considérées comme définitives, car l'autorité épiscopale, dont ils étaient les délégués compétents, ne pouvait guère contrôler leur travail. C'était une mission de confiance ; elle exigeait de ceux qui en étaient investis, de sérieuses qualités : du jugement, de la prudence et du tact, ainsi qu'il est facile de le concevoir, d'après les instructions qui leur étaient données par M. Picansel :

« La nouvelle fixation des paroisses prescrite par le Concordat, nécessite un travail, qui, s'il est bien exécuté, en rendra le service plus facile aux prêtres, rapprochera les fidèles de leur pasteur et sera ainsi très avantageux à la religion ».

« On a jeté les yeux sur vous, Monsieur, pour les paroisses de N. N. etc. ».

« Vous vous adjoindrez les prêtres de ces paroisses et de celles qui limitent, qui en connaissent le mieux les localités et que vous croirez les plus propres à vous seconder. Vous parcourrez, autant qu'il vous sera nécessaire, ces diverses paroisses ; vous désignerez quels villages, hameaux, granges, conviennent mieux à telle et telle paroisse, pour en distraire les uns et leur en unir d'autres. Vous ferez pour cela attention aux montagnes à franchir, aux rivières, aux torrents à passer, aux chemins plus ou moins praticables et à toutes les autres considérations, qui peuvent nécessiter ces changements ».

« Vous vous appliquerez de plus à connaître

quelles sont les limites naturelles qui conviennent à chaque paroisse, le sommet d'une montagne, une rivière, un ruisseau, un chemin, quelquefois une ligne droite tirée de tel point à tel point bien connu. Il sera donc nécessaire que, pour celles qui limitent avec un autre arrondissement, vous vous concertiez avec les commissaires qui auront été nommés pour un travail semblable ».

« Vous ne perdrez pas de vue qu'il est toujours plus avantageux de ne pas innover ; vous ne toucherez conséquemment aux anciennes divisions, qu'autant que le bien de la Religion le commandera ».

« Vous dresserez ensuite un acte de votre travail paroisse par paroisse, motivant toujours les moindres changements qui seront faits, comme aussi pourquoi il ne sera point touché aux anciennes divisions ».

« Vous transporterez ensuite ce même travail sur une feuille de papier, formant une ligne circulaire qui exprime à peu près le contour de chaque paroisse, avec ses sinuosités. Sur cette ligne seront marquées par leurs noms les limites qui la séparent des voisines, et dans le contour intérieur, seront disposés les villages, hameaux, granges, qui sont le plus près de ces limites ».

« Vous n'oublierez pas de marquer les populations de chaque paroisse dont vous ferez le dénombrement le plus exact et sans vous en rapporter aux dires ni aux tableaux antérieurement formés ».

« Le verbal sera signé par vous et par tous les prêtres qui auront concouru à ce travail ».

« Mgr l'Evêque est persuadé que vous mettrez de côté toute considération particulière, toute prévention, que vous saurez vous mettre à l'abri de l'intrigue, de la partialité, des vues ambitieuses ou intéressées de quelques communes ».

« Ce n'est pas seulement pour les prêtres qui vont être établis dans ces paroisses et pour la génération présente, que sera le résultat de ce travail ; il fixera désormais les arrondissements, dont plusieurs jusqu'ici sont défectueux ».

« Mgr l'Evêque charge du tout votre conscience, convaincu que vous n'aurez en vue que le bien de la religion et le plus grand avantage des fidèles ».

Vicaire de M. Picansel depuis 1797, M. Duret donna sa démission en 1816, car ses forces ne secondaient plus son zèle, et il ne pouvait suffire tout à la fois aux occupations d'un ministère fort laborieux et aux soins à donner aux deux maisons de la Providence et de Ste-Barbe.

Pendant près de vingt ans, il avait pris une large part à toutes les œuvres de rénovation religieuse, créées à Annonay. Si, dès 1801, il avait envoyé à St-Symphorien quelques enfants des meilleures familles de la ville ; s'il avait, de concert avec son curé, coopéré au transfert de l'Institution dans les bâtiments des Cordeliers et de l'établissement des Religieuses Ursulines dans l'ancien couvent de Ste-Marie, il ne s'était pas moins préoccupé de l'instruction des pauvres. Dès 1797, il avait organisé des catéchismes qu'il présidait chez une pieuse fille, en attendant qu'on pût les établir régulièrement dans l'église paroissiale. Si les petites filles étaient,

depuis 1803, reçues à l'école des Religieuses Ursulines, les petits garçons n'avaient encore point d'instituteurs en 1807. M. Duret engagea un jeune homme très pieux, à ouvrir pour eux une école dans une maison près la porte St-Michel, à Ste-Marie. Cette maison avait été donnée aux demoiselles Lioud pour en faire de bonnes œuvres. M. Duret visitait souvent cette école et la soutenait de son mieux. Elle était insuffisante et de plus on ne trouvait pas d'assistant pour l'instituteur; aussi, en 1810, M. Duret seconda-t-il de son mieux les efforts de son curé, quand M. Picansel voulut appeler les Frères des Ecoles Chrétiennes; il s'intéressa vivement à cet établissement si utile et il resta jusqu'à sa mort le directeur spirituel de la communauté.

Il avait vu de très près les souffrances des pauvres; mis constamment en contact avec eux par les travaux du saint ministère, il avait pu, sans doute, grâce à sa situation de fortune, leur venir souvent en aide; mais cela ne suffisait pas à sa charité; aussi, dès que les circonstances le permirent, il réorganisa la société des Dames de la Miséricorde, détruite à la Révolution, personnes riches ou aisées, qui donnaient quelque chose de leur superflu pour le soulagement de leurs frères malheureux.

Comme son curé, il gémissait des abus qui se commettaient à l'Hôpital, aux dépens des pauvres malades; aussi, fut-il heureux, quand l'Administration en confia la direction aux Religieuses Trinitaires. Son curé le nomma leur directeur spirituel,

et il conserva cette fonction jusqu'à sa mort.

En 1834, il fut nommé par Mgr Bonnel, supérieur des Religieuses Ursulines d'Annonay.

Cette communauté lui était bien chère ; il avait contribué, pour sa part, à son établissement dans la ville, par diverses démarches auprès des autorités municipales : il avait secondé les pieux désirs de sa sœur, Religieuse Ursuline à Boulieu, avant la Révolution. Dès 1801, cette dernière avait manifesté l'intention d'établir à Annonay ou à Boulieu un couvent de son ordre ; elle en avait même étudié les moyens de concert avec son frère ; aussi, accueillit-elle avec une sainte joie, le projet de Madame de l'Hermuzière et demanda-t-elle à se joindre à elle et à ses compagnes, dès qu'elles prirent possession du couvent de Ste-Marie. Elle y vécut saintement pendant vingt-cinq ans environ ; elle était décédée depuis quelques années seulement, quand son frère succéda à M. Actorie, en qualité de supérieur.

Mais, avant même d'en devenir le supérieur, il avait eu l'occasion de rendre un grand service à cette communauté. C'est sur ses conseils et par ses démarches, que fut fait l'achat du clos Tavernier, qui donna un peu d'air et d'espace aux élèves et aux religieuses, car le local loué par la ville à ces Dames ne comprenait que les bâtiments et une cour beaucoup trop étroite pour un établissement destiné à l'instruction.

Quelques années plus tard, en 1835, il fit encore acheter un lot de jardin contigu, qui constitua, avec le précédent, un clos assez

étendu, nécessaire à une communauté cloîtrée.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici des services rendus à l'Eglise et à la société par M. Duret, devrait suffire pour nous le montrer comme un des ouvriers qui travaillèrent le plus efficacement à défricher le champ du Père de famille envahi par les ronces et les épines pendant la Révolution.

Cependant nous n'avons pas encore parlé des deux œuvres maîtresses de sa vie : La Providence et Ste-Barbe.

Nous ne dirons rien de l'œuvre de la Providence ; le rôle de l'abbé Duret, comme directeur des Demoiselles Lioud, comme supérieur spirituel de la congrégation qu'elles ont établie, a été trop bien décrit dans *Les Origines de la Providence*, pour que nous ayons à y revenir.

Disons seulement que M. Duret commença cette œuvre, comme celle de Ste-Barbe, à petit bruit. Nous trouvons cette affirmation dans une note de M. Tracol ainsi conçue : « La maison de la Providence recueillit d'abord deux pauvres petites filles dans un local fort étroit, près de l'église de Trachin ; bientôt on en reçut quatre. Ensuite les sœurs Lioud, se conduisant toujours par les avis de leur saint directeur, vinrent s'établir dans une maison près de M. Duret, le médecin, où elles eurent un tout petit jardin, et bien juste ce qu'il fallait pour continuer l'œuvre, car le nombre de leurs enfants s'augmentait de jour en jour, etc ».

M. Tracol écrivait ensuite, à propos de Ste-Barbe : « Cette œuvre a commencé dans la maison Servonain, vis-à-vis la maison Lioud aîné. Là, une

fille pieuse, Marie Meunier, prit chez elle deux jeunes gens, dont l'un même était malade. Avec le secours de M. l'abbé Duret, elle leur rendait tous les services qui étaient en son pouvoir, mais comme elle était logée fort à l'étroit, elle alla demeurer dans une maison appartenant au sieur Valette, dans une petite rue, près de la maison Chabaud, au faubourg de Cance. Là, elle loua une chambre exprès pour ces jeunes gens, laquelle pouvait en loger un plus grand nombre. Cette excellente personne se dévouait entièrement aux soins dont avaient besoin ces étudiants, et cela dura jusqu'à ce qu'on eut loué Ste-Barbe, où ils furent recueillis par le zèle de M. l'abbé Duret, aidé de M. Antonin Peyron, son fidèle coopérateur ».

Pendant ses courses à la fin de la Révolution et après le Concordat pour la délimitation des paroisses, M. Duret avait pu se convaincre, dans ses relations avec les habitants des campagnes, quelle mine précieuse on pouvait exploiter, pour le recrutement du clergé, dans ces honnêtes et religieuses familles de cultivateurs, combien il importait de faciliter à leurs enfants le bienfait de l'instruction secondaire et d'une éducation capable de développer chez eux les germes de vocation à l'état ecclésiastique.

C'est pourquoi, dès le transfert de l'Institution de St-Symphorien à Annonay, il donna ses soins à quelques-uns de ces jeunes gens et se mit à la tête du comité paroissial qui loua, à leur usage, la maison dite depuis Ste-Barbe (1). Il faisait à ses chers

(1) Le nom de Ste-Barbe fut donné par M. Duret à la nouvelle

enfants des visites aussi fréquentes que le lui permettaient ses occupations de vicaire, et il ne se passait presque pas de jour sans qu'il allât, soit contrôler la surveillance et la cuisine, soit adresser aux élèves quelques mots d'encouragement et de piété. Il remplissait déjà, dans les conditions que permettaient les circonstances, les devoirs d'un supérieur zélé et vigilant.

Il avait donné sa démission de vicaire en 1816, ainsi que nous l'avons vu, à cause de la diminution de ses forces, et il avait limité l'exercice de son ministère, aux deux œuvres de la Providence et de Ste-Barbe, à la direction spirituelle des Frères des Ecoles chrétiennes et des Religieuses Trinitaires de l'Hôpital. Après trois ans d'un repos relatif, sa santé se fortifia et, comme Ste-Barbe agrandi pouvait lui offrir une petite chambre, il n'hésita pas à quitter une famille bien chère, qui le respectait et le vénérait, pour s'enfermer dans sa pauvre, mais bien chère maison de Ste-Barbe. Il comprenait que cette œuvre, qu'il estimait une des plus utiles et des plus importantes, ne pouvait vivre et se développer, si elle n'avait à sa tête un supérieur toujours présent, pour imprimer à tous une sage et pieuse direction.

Il voulut donc lui consacrer le petit nombre d'années qui lui restaient à vivre ; il avait déjà cinquante sept ans. Il commençait ainsi, à un âge où les habitudes sont déjà prises et même enracinées, la vie de communauté, où il ne pourrait, et où d'ailleurs il ne désirait pas trouver les mêmes commodités ni

---

pension, en souvenir de l'Institution de Paris, où son frère avait fait une partie de ses études.

le même confortable que dans sa famille, où il aurait un logement plus que modeste, une table plutôt frugale, une perspective de travail, de régle et d'assujettissement continuels.

Il fallait faire vivre Ste-Barbe ; c'était un véritable problème à résoudre, avec les faibles ressources que les enfants pouvaient fournir ; M. Duret comptait avant tout sur la charité et apportait à la gestion de sa maison beaucoup d'ordre et d'économie.

Le service de la maison fut fait pendant de longues années par deux filles, deux sœurs, dont le dévouement égalait la piété et qui méritaient bien toute la confiance qu'avait en elles le digne supérieur. Il n'avait pas besoin de leur prêcher l'économie ; elles ne laissaient rien perdre, rien gâter, comme d'excellentes ménagères qu'elles étaient.

La vaisselle était fort commune ; c'étaient des soupières, des saladiers, des assiettes en couleur, de St-Désirat, c'est-à-dire tout ce qu'il y avait de plus ordinaire en fait de poterie. Ce fut un événement, le jour où, vers 1835, le cher Auguste de Montgolfier fit apparaître sur les tables des soupières en métal, des assiettes de faïence blanche, qui étaient d'ailleurs de la plus grande simplicité : « Où veux-tu nous mener, Auguste, avec ces belles assiettes ? » s'écria M. Duret, oncle de M. de Montgolfier, à la mode de Bretagne.

L'économie de M. Duret, qui ne connaissait que les dépenses absolument indispensables, prévoyait qu'après les assiettes, il faudrait changer autre chose. Mgr Delcusy aurait donné raison à M. de Montgolfier, car ce fut Sa Grandeur qui, plus tard,

vers 1859, demanda qu'à Ste-Barbe, comme aux noces de Cana, l'eau fût changée en vin.

L'eau, en effet, était l'unique boisson des élèves et, jusqu'à la construction du barrage en 1865, elle coûtait assez cher, puisque une personne était à peu près exclusivement employée à aller la chercher à la fontaine de Notre-Dame, passablement éloignée de Ste-Barbe.

Les bienfaits de M. Duret et ses qualités intellectuelles et morales lui avaient valu, sur ses enfants de Ste-Barbe, une autorité sans limites, paternelle sans doute, mais très ferme. Il était patient à leur égard et même un peu lent à prononcer une exclusion ; mais sa décision, une fois prise, était irrévocable ; aussi ses élèves suivaient-ils ponctuellement la règle et n'étaient-ils que rarement en faute ; les registres des médaillons et du Grand-Livre de la Postérité nous en ont donné la preuve.

Si la crainte de M. Duret était pour les plus jeunes, pour les plus étourdis, le commencement de la sagesse, d'autres sentiments guidaient le plus grand nombre dans l'observation de la règle, dans l'application aux études, dans la pratique des devoirs religieux ; c'étaient les leçons théoriques et pratiques de dévouement, de piété, que leur donnait chaque jour leur supérieur.

Ce saint prêtre avait enfin réalisé le plus beau de ses rêves, il s'était entouré de nombreux enfants, sur le front desquels il croyait voir briller l'auréole du sacerdoce de Jésus-Christ ; il lui était donné de les initier, par ses conseils et ses exemples, à la

piété et à la pratique de toutes les vertus nécessaires à leur sublime vocation. De leur côté, ses élèves, dont un bon nombre avait, surtout dans les premières années, l'âge du soldat, pouvaient avec sûreté, apprécier les mérites et les vertus de leur père.

Oh ! comme ils aimaient, chaque année, au retour de sa fête, célébrer la St Vincent, non pas à grand renfort de mise en scène, mais avec un simple compliment vraiment parti du cœur. La réponse était tendre, calme, sage ; elle affermissait toutes les bonnes volontés et ne faisait entendre qu'avec peine de doux reproches aux moins parfaits. On l'a vu descendre avec son cher Auguste et dire deux ou trois ans de suite : « C'est la dernière fois, mes enfants, que vous célébrez ma fête ; n'oubliez pas mes conseils, écoutez bien ce que vous dira à ma place M. Auguste ». Il fut malheureusement prophète en 1841.

Voyant dans Ste-Barbe une œuvre paroissiale au moins dans ses origines, il lui maintint toute sa vie, dans une certaine mesure, ce caractère que diverses circonstances lui ont fait perdre dans le cours du temps, Il tenait, par exemple, à ce que Ste-Barbe contribuât, par sa présence et par son concours, à donner, dans l'église de Notre-Dame, tout l'éclat et la pompe possibles aux grandes solennités de Noël, de la Semaine Sainte et de la Fête-Dieu.

Relever l'éclat des fêtes religieuses n'était pas le seul motif qui lui dictât cette mesure ; il savait que la grandeur et la majesté des actes de la litur-

gie, que la beauté des chants exécutés par des voix exercées et nombreuses, devaient fournir un aliment à la piété de ces jeunes aspirants au sacerdoce et développer en eux le goût des belles cérémonies qui frappent tant les peuples.

La veille de Noël, quelle que fût l'inclémence de la saison, Ste-Barbe allait, à 9 h. 1/2, remplir le chœur de Notre-Dame et chanter *Matines* et *Laudes*. Puis un prêtre, (ce fut pendant de longues années M. l'abbé Béchetoille), revêtu de la dalmatique du diacre, accompagné de deux thuriféraires et de deux acolytes portant les cierges, entonnait le chant de la généalogie de St Mathieu.

Il fallait entendre ensuite les élèves de Ste-Barbe, auxquels s'unissaient bien des fidèles, chanter à pleine voix le *Te Deum laudamus*, puis toute cette messe de la nuit, incomparable de poésie. Les grands communiaient, les quelques petits étaient charmés et ravis de ce qu'ils voyaient et entendaient ; les joyeux Noëls populaires se succédaient pendant la seconde messe et l'orgue faisait entendre ses plus douces et ses plus suaves mélodies.

Quelles tendres, pieuses, profondes et fortes émotions ne laissait pas une nuit pareille dans l'âme de certains enfants, sinon de tous ! Nous n'en citerons qu'un exemple : M. l'abbé Galho dit un jour à M. l'abbé de Montgolfier, que c'était à une de ces messes de minuit, qu'il avait senti l'attrait de la vocation aux missions étrangères.

M. Duret n'accompagnait pas ses élèves à la paroisse pour la messe de minuit, car il la célébrait lui-même dans son petit oratoire de la Providence ;

mais il ne manquait jamais de les conduire lui-même aux offices de la Semaine Sainte et il en éprouvait une grande satisfaction. Il avait encore plus de plaisir à les voir assister aux deux processions solennelles du Très Saint Sacrement pour la Fête-Dieu.

Dès la fête de l'Ascension, un des professeurs du collège venait à Ste-Barbe, choisir et exercer la petite phalange de trente à quarante enfants qu'on appelait les anges ; les plus petits devaient jeter les fleurs, les plus grands balancer l'encensoir, tout en formant de gracieuses figures. Les élèves des classes supérieures prenant, ce jour-là, la soutane qu'ils aspiraient à porter pendant toute leur vie, étaient revêtus de dalmatiques et de chapes comme des clercs et s'avançaient gravement, unissant leurs voix déjà fortes à celles du clergé, pour chanter les hymnes sacrées. Si nous disons tout cela, c'est qu'il y a là une partie de l'œuvre de M. Duret, et nous le disons avec le regret que cela n'existe plus.

Quand il eut cessé d'être vicaire, M. Duret continua à assister fort exactement aux offices de la paroisse. Il ne laissait passer aucun jour, sans y aller faire au moins un quart d'heure d'adoration dans l'après-midi, alors même qu'il y eut une chapelle à Ste-Barbe ; il se plaisait à y réciter son bréviaire et son chapelet. Chaque dimanche, il y entendait comme autrefois la grand'messe et les vêpres et n'accompagnait jamais ou presque jamais ses élèves aux offices du collège. Tout en collaborant à la même œuvre que ses confrères, il restait plutôt l'homme du clergé paroissial, dans les rangs

duquel il avait tenu une si large place pendant vingt-cinq ans. Ceci, d'ailleurs, ne l'empêchait pas de s'occuper activement de l'administration de la société des Prêtres de St-Basile, à laquelle il fut intéressé en qualité de premier assistant, soit de M. Lapierre, soit de M. Tourvieille.

Les anciens chanoines qui avaient sanctifié les stalles de Notre-Dame, étaient dignement remplacés par cette couronne de saints prêtres que les Donnet et les de Charbonnel avaient admirés au point de ne jamais les oublier. M. Duret tenait à conserver au milieu de ces vénérables restaurateurs du culte la stalle qu'il avait occupée avant 1789, comme il désirait aussi donner des successeurs à ces prêtres dévoués, les Picansel, les Rantonnet, les Barrier, les Fourel, les de Colonjon et les Dégasches, dont il avait lui-même partagé les travaux.

. Il faut voir M. Duret entouré, à Ste-Barbe, de deux hommes qui, sans avoir le même renom que les précédents, n'en ont pas moins servi utilement et saintement cette œuvre intéressante. M. Coupat finissait ses classes d'une manière assez brillante en 1826 et, deux ou trois ans plus tard, il venait à Ste-Barbe seconder M. Duret déjà âgé, pour la direction de cette pension.

A côté de lui, nous apparaît la figure sympathique de M. l'abbé Bonnet; d'abord employé de commerce, il avait suivi l'exemple de plusieurs de ses jeunes concitoyens et quitté, comme eux, les affaires de la terre pour travailler à la vigne du Seigneur. Il achevait alors ses études théologiques, en exerçant habilement la surveillance de l'Exter-

nat. La bonne humeur de ces deux Messieurs réjouissait le cœur du vieillard, qui eut bientôt auprès de lui M. de Montgolfier.

« Nous nous rappelons, dit un ancien élève, comme si cela était d'hier, la physionomie de la table des maîtres au réfectoire de Ste-Barbe ; sous le Christ, M. Duret présidait avec sa bonté et son sourire habituel ; à sa droite, M. Coupat et le premier surveillant de Ste-Barbe ; à sa gauche, M. Auguste, qui garda quelque temps l'habit laïque ; mais on devinait facilement sous cet habit une âme déjà éclose et largement épanouie à la pratique des vertus, car on le voyait souvent se priver d'un fruit, ou faire quelque autre petite mortification de ce genre ; à son côté, M. Bonnet se faisait son mentor et son guide pour bien des choses ».

Si M. de Montgolfier vint charmer par sa présence la vieillesse de M. Duret, le soulager dans son administration et donner ses soins à une jeunesse intéressante à tant de titres, nous ne devons pas oublier que M. Duret guida et dirigea non seulement dans sa vocation, mais encore dans l'exercice du saint ministère et dans la carrière du zèle et de la charité, un de ses neveux, M. l'abbé André Béchetoille, qui devint à son école, un maître passé en bonnes œuvres.

Nous devions montrer M. Duret se perpétuant en quelque sorte au-delà de la tombe par son neveu, et par M. Auguste de Montgolfier, dans sa vie de piété, de zèle et de charité.

Il n'est pas besoin de parler longuement de l'esprit de foi qui animait M. Duret ; les œuvres de

tout genre auxquelles il a participé, en sont une preuve évidente. Sa piété était vive, profonde et tendre : elle se manifestait clairement dans sa manière de célébrer la Ste Messe ; il en faisait toutes les cérémonies avec un recueillement qui inspirait la dévotion aux assistants ; il s'y préparait avec ferveur et consacrait à l'action de grâces un temps assez long, qu'il se donnait bien de garde d'abréger. En un mot, il était un excellent modèle de piété pour les Religieuses qu'il dirigeait, comme pour les jeunes gens de Ste-Barbe destinés à la carrière où il les avait précédés.

Il appelait, de toutes les ardeurs de sa piété, les vocations sacerdotales ; il épuisait toutes les industries du zèle le plus ingénieux pour les reconnaître, les développer et les entretenir ; mais lorsque, après avoir suivi et examiné longuement devant Dieu la conduite d'un enfant, il jugeait sûrement qu'il n'était pas appelé à l'état ecclésiastique, il mettait la plus grande fermeté à le renvoyer dans sa famille : ce n'était pas toujours facile, car il fallait résister aux instances des parents et des curés. Toutefois, il était inflexible : « Je ne veux pas, disait-il, gaspiller les dons de la charité ».

D'ailleurs excessivement prudent, il ne précipitait jamais rien. Calme, trop lent même, au gré de certains, il suffisait cependant à tous les besoins de ses divers ministères. Tout dans sa démarche, dans son visage, dans ses paroles, dans son ton de voix, annonçait la sagesse, la modération qui caractérisent l'homme de bon conseil ; aussi avait-il la confiance du clergé et des fidèles, qui venaient

le consulter dans leurs embarras et leurs difficultés.

Il était on ne peut plus heureux, quand on lui fournissait l'occasion de rendre service. La bonté était, en effet, sa vertu principale ; elle était chez lui un héritage de famille. « Il était pétri de bonté, disait de lui M. Tourvieille, et il la portait peinte sur son visage ».

Il professait une sorte de prédilection pour les pauvres, et son cœur compatissant souffrait de ne pouvoir tous les secourir.

Cadet d'une nombreuse famille, il ne possédait qu'un modeste patrimoine, mais ses ressources personnelles semblaient se multiplier. Bien des âmes pieuses, en effet, venaient à son aide pour ses œuvres, persuadées qu'elles ne pouvaient mieux placer qu'entre ses mains, les épargnes destinées à la charité. Si les pauvres étaient valides, il s'ingéniait à leur trouver du travail, soit dans sa famille, soit chez ses amis et connaissances. Il recevait toujours avec la plus grande bonté, les solliciteurs qui réclamaient quelque service de sa charité bien connue et il était extrêmement rare que son intervention demeurât sans résultat pour les solliciteurs.

Ces services rendus le faisaient aimer et respecter de tous, pauvres et riches, mais lui paraissaient tellement naturels qu'y faire devant lui la moindre allusion eût été l'offenser. C'est dire que l'humilité était chez lui la compagne inséparable de la charité.

Il n'aimait pas à se faire servir ; il faisait par lui-même bien des choses qu'il aurait pu demander à un domestique. Combien de fois, à Ste-Barbe,



M. Vincent DURET

l'a-t-on vu descendre du galetas, un faix de bois entre les bras, au risque de faire, dans un escalier très raide, une chute qui pouvait être mortelle?

M. Duret travailla à son œuvre jusqu'à son dernier jour, bien que ses forces eussent de plus en plus décliné avec l'âge; la veille de sa mort, il avait dit la Ste Messe; il s'était promené au milieu de ses enfants dans la cour de Ste-Barbe et avait causé de diverses affaires avec M. Tourvieille, qui était venu prendre ses conseils. Vers les huit heures du soir, il fut saisi d'une crise d'étouffement et le lendemain 3 Juin 1841, il rendait son âme à Dieu.

Les pauvres perdirent en lui un véritable ami, les prêtres un modèle accompli, les étudiants ecclésiastiques, un véritable père.

En terminant ces quelques pages relatives à M. Duret, constatons que l'œuvre à laquelle il se dévoua était bonne; Ste-Barbe lui a coûté, pendant plus de trente ans, bien des peines et bien des sacrifices qui n'ont pas été perdus. Depuis quatre-vingt-dix ans, plus d'un millier de prêtres ont certainement abrité entre ses vieux murs leur vocation naissante et, sous le souffle de la grâce, ont pu l'y voir éclore et s'épanouir. Ne pourrait-on pas affirmer que la moitié environ n'ont dû qu'à l'existence de Ste-Barbe, les facilités et les moyens de répondre à l'appel de Dieu et de parvenir au sacerdoce? Nous le croyons et cette pensée contribue à nous faire chérir et vénérer encore davantage la mémoire de M. l'abbé Duret.

M. l'Abbé DE MONTGOLFIER

Nous ne pouvons séparer de M. l'abbé Duret celui qui se forma à son école aux vertus sacerdotales et à la direction d'un Petit Séminaire, qui fut son collaborateur plus de dix ans et son successeur à Ste-Barbe. Nous voulons parler de M. Michel-Marie-Auguste de Montgolfier.

Il était né le 19 Nivôse an VIII (19 Janvier 1800) à Vidalon-lès-Annonay ; il était le second fils de Jean-Baptiste et de Méranie de Montgolfier, l'un neveu et l'autre nièce des inventeurs des ballons.

Il fit au collège de bonnes études ; la tournure de son esprit l'inclinait plutôt vers les sciences que vers les lettres, ainsi que le prouvent les palmarès de ce temps-là. En philosophie, il eut le troisième prix de sagesse et le prix de sciences physiques. Voici, comme document de l'époque, le libellé du palmarès de 1817 :

« Classe de physique théorique et pratique ».

« Cette classe a vu les lois de l'équilibre et du mouvement appliquées successivement aux corps liquides et fluides, principalement sur les corps célestes ; les théories du calorique, de l'électricité et du magnétisme ; les propriétés chimiques et physiques de l'eau, des gaz connus, des alcalis et des terres, enfin l'exposé et l'explication possible des météores ».

« M. Auguste de Montgolfier, de St-Marcel, département de l'Ardèche, inscrit dans le grand livre, a gagné deux cents immunités avec trois récompenses extraordinaires, et s'étant distingué

par son application et ses progrès, a obtenu le prix ».

« M. Louis Bravais, d'Annonay, a mérité l'accessit ». On remarquera que la physique et la chimie étaient réunies alors dans un même cours ; ces deux sciences commençaient seulement à se développer.

Le jeune Auguste vint travailler avec son père à la papeterie de St-Marcel : il y débuta comme apprenti, fit de rapides progrès dans le métier et passa bientôt pour le meilleur ouvrier de cuve de la région.

Il avait apporté à l'usine paternelle de remarquables aptitudes industrielles et une rare faculté d'observation, qu'il employait à des recherches pour l'amélioration de la fabrication du papier.

Esprit chercheur et inventif, mais extrêmement consciencieux, il aurait cru voler son père en s'occupant de travaux scientifiques pendant la journée. Il se livrait à ses études préférées pendant la nuit ; dès l'ouverture de l'usine, c'est-à-dire dès quatre heures du matin, il travaillait jusqu'au soir comme un simple ouvrier. Ce faisant, il imitait son frère aîné et devait, avec lui, donner l'exemple à ses frères moins âgés.

Ces jeunes gens avaient reçu au Collège une éducation que, sans crainte d'être démenti, nous avons qualifiée d'austère ; ils ne risquaient pas de s'amollir dans la paresse à St-Marcel, à en juger par les habitudes laborieuses que firent contracter à leurs neuf garçons M. et Mme de Montgolfier et que bien peu de parents, à notre époque, voudraient

pour leurs enfants. Les lettres de M. et Mme de Montgolfier montrent qu'ils aimaient beaucoup leurs enfants, qu'ils les aimaient d'un amour bien entendu, voulant en faire avant tout des hommes et des chrétiens ; ils y réussirent.

M. de Montgolfier ne se bornait pas à former ses enfants au travail et à la vie de famille ; il se préoccupait, à juste titre, de leur avenir et prenait les moyens nécessaires, soit pour leur procurer d'honorables positions, soit pour assurer le développement de son industrie. En 1823, il jugea son fils Auguste capable de profiter utilement pour son instruction scientifique et industrielle, d'un voyage à l'étranger et il l'envoya passer un an en Allemagne et en Angleterre.

Son nom, les relations de sa famille et les lettres de recommandations dont il était pourvu, lui ouvrirent les portes des châteaux et des usines. Il put ainsi étudier la haute société anglaise, examiner de près et à loisir les merveilles de l'industrie. Il passa plusieurs mois dans une famille catholique d'Edimbourg et il eut l'occasion d'y contracter, s'il l'eût désiré, une belle union ; mais il ne se laissa pas séduire par les charmes de la vie du monde, car il sentait déjà au cœur un certain attrait vers la vie ecclésiastique. Quand il rentra à St-Marcel, il avait agrandi le champ déjà si vaste de ses connaissances pratiques, il avait acquis une plus grande expérience du monde et des affaires, une maturité d'esprit et de caractère peu commune à son âge. Aussi son père le mit-il, quelque temps après, à la tête d'une papeterie qu'il avait fondée à St-Maur,

près Paris. Le jeune directeur apporta à cette entreprise, comme à tout ce qu'il faisait, ses soins les plus intelligents et les plus consciencieux. Il réussit bientôt à tirer de cette usine une production largement rémunératrice et à assurer sa prospérité. Il s'y montrait aussi soucieux des intérêts temporels et spirituels de ses ouvriers que des siens propres ; il établit dans son usine un ordre parfait, veilla avec beaucoup de sévérité à la morale de son personnel des deux sexes ; il y pratiqua rigoureusement la loi du repos dominical, qui fut violée immédiatement après son départ, ainsi que le lui écrivit M. le curé de St-Maur.

Au collège, il avait fait partie de la congrégation de Notre-Dame du Mont-Carmel, et il avait toujours professé pour Marie la plus tendre dévotion. Aussitôt qu'il fut arrivé à St-Maur, il se fit agréger à la congrégation de la Ste-Vierge établie alors, croyons-nous, rue du Bac. Il fut ainsi un des membres de cette fameuse congrégation, que les libéraux de 1828 attaquèrent si violemment dans la presse et à la tribune des Chambres, comme si elle eût été une société politique.

Pendant qu'il dirigeait avec autant de succès que d'intelligence l'usine que son père lui avait confiée et où il eut un jour l'honneur de recevoir le duc de Bordeaux, déjà âgé de huit à neuf ans, il étudiait sérieusement, d'accord avec son directeur spirituel, l'affaire de sa vocation. Après plusieurs années de réflexion et de prières, il prit définitivement la résolution de quitter le monde pour se consacrer absolument au service de Dieu et des âmes.

Au commencement de Novembre 1829, il laissa un directeur provisoire à la tête de la papeterie de St-Maur et vint à St-Marcel faire part de sa détermination à ses parents. Elle ne les surprit guère, car sa conduite leur faisait depuis longtemps et sous certains rapports, appréhender cette vocation. Son père, déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter deux ans plus tard, en éprouva une peine profonde, parce qu'il avait pu apprécier les merveilleuses aptitudes de son fils pour les sciences et pour leurs applications industrielles, et qu'il savait quelle perte serait pour sa maison le départ d'un tel collaborateur.

Grâce à son application au travail, à des recherches judicieusement menées et à ses talents naturels, Auguste de Montgolfier avait déjà réalisé, dans la fabrication du papier, des modifications de détail fort heureuses. Il était surtout ingénieux pour tout ce qui concernait la machinerie et l'outillage ; il découvrait facilement les solutions les plus simples, les plus pratiques, des problèmes industriels ou scientifiques qui se présentaient à lui.

Nous pouvons citer à ce propos deux faits bien caractéristiques. L'injecteur pour machines à vapeur, qui a fait la réputation et la fortune de Giffard, avait été installé, avant 1830, à St-Marcel, c'est-à-dire vingt-cinq ou trente ans avant que l'heureux ingénieur n'eût fait breveter sa découverte. Nous avons, pour garant de ce fait. la parole de M. Auguste de Montgolfier, ancien député, décédé dans le courant de l'année 1899.

Enfant, il avait vu l'injecteur conçu par son oncle et construit par le chaudronnier de l'usine, fonctionner à l'entière satisfaction de son père, frère aîné de l'abbé.

Ce même neveu avait vu aussi, dans son enfance, un petit bateau à grappins construit par l'oncle Auguste, évoluer sur le canal de l'usine. C'était, paraît-il, le système qui fut réalisé plus tard par l'ingénieur Verpilleux. Nous avons la confirmation de ce fait dans la lettre que M. Louis de Montgolfier, ingénieur à Givors, chez M. Verpilleux, écrivait à son frère l'abbé, en Septembre 1840 : « Je te rappelle la promesse que tu m'as faite de m'envoyer tes notes sur l'essai que tu as fait du bateau à vapeur à point fixe pris au fond de l'eau... Nous n'avons pas encore mis notre bateau en marche, mais la semaine prochaine nous continuerons les essais ».

Auguste de Montgolfier avait fait également sur l'acoustique et la théorie des vibrations d'intéressantes observations.

Dans son ardeur un peu inconsidérée de néophyte, il détruisit, à la fin de 1829, la plus grande partie de ses travaux scientifiques, au grand chagrin de sa famille ; quelques feuilles cependant échappèrent au désastre et firent d'autant plus regretter la perte des autres manuscrits.

Petit neveu, à la fois par son père et par sa mère, des deux inventeurs, il eût peut-être été leur émule, s'il avait fait fructifier les talents incontestables que Dieu lui avait départis.

Il est permis de regretter qu'une humilité, selon

nous mal entendue, lui ait conseillé d'abandonner son genre d'études favorites et de tout sacrifier à son ministère spirituel. Néanmoins, à n'en pas douter, son sacrifice dut être bien grand, plus grand qu'on ne peut le soupçonner ; car il avait parfaitement conscience de ses extraordinaires dispositions et de son goût inné pour les recherches et les applications scientifiques. Il avouait, vingt ans plus tard, à Vernoux, qu'une question de mécanique était un repos à son esprit fatigué par le travail ou par les soucis de l'administration.

S'il n'eût caché avec soin à M. Tourvieille et aux professeurs du Collége, son vif attrait pour ce genre d'études, il n'y a pas de doute que son supérieur ne lui eût conseillé et même ordonné de cultiver son talent et d'en tirer le meilleur parti possible. Il sut bien lui commander l'obéissance pour l'amener au sacerdoce.

M. et Mme de Montgolfier étaient trop bons chrétiens, pour ne pas faire à Dieu le sacrifice de leur fils. Une lettre de Madame de Montgolfier nous décèle quelques-uns de ses sentiments intimes à ce sujet :

30 Novembre 1829.

« Mon cher,

« Notre grand sacrifice est donc achevé, mon cher Auguste ; j'ai tâché de me résigner et de mettre tout entre les mains de Dieu qui disposait ainsi de toi ; seulement n'oublie pas ta famille, vis pour Dieu et pour cela en Dieu ».

Un de ses frères lui adressa une lettre que nous sommes heureux de reproduire, car elle montre les

sentiments si chrétiens qui animaient ces jeunes gens.

« J'ai su par nos bons parents que tu avais pris ta résolution et quitté St-Marcel. Je prends, cher ami, une vive part à la peine que cela a dû te faire, mais il me semble qu'en cette circonstance comme en tant d'autres, la grâce de Dieu sera venue te donner des grâces et des consolations qui auront fait dans ton cœur une ample compensation, car cette démarche est faite pour Dieu ; elle a été faite pour répondre à sa voix, tu es certain que tu as répondu à ta vocation. Dieu, qui est si bon et si miséricordieux, voyant ta bonne volonté, n'aurait certainement pas nourri et entretenu une pareille idée, si elle n'avait été pour ton plus grand bien. Aussi, mon bon frère, je te souhaite courage dans les petites traverses qui pourront te survenir et de la persévérance. Je suis heureux de penser que tu peux à chaque instant avoir le conseil de personnes d'un mérite aussi distingué que M. Tourvieille ».

Auguste de Montgolfier passa d'abord quelques temps au Collège, livré à l'étude, vivant loin du monde et dans la retraite la plus profonde, comme un religieux, ce qui lui attira de sa mère cette juste observation : « Tu as eu bien tort de ne pas aller dîner chez M. l'abbé Duret qui t'attendait bien ; répare cela, je te prie ; il faut cependant, au moins t'humaniser avec les ecclésiastiques, car tout le monde t'aime, il faut y répondre ».

Quelque temps après, il s'installait à Ste-Barbe dans une chambre bien nue, bien pauvre, bien

petite et prenait place à la table que présidait M. Duret au milieu de ses chers enfants.

Il commença aussitôt ses études ecclésiastiques, en reprenant la philosophie. Il l'avait déjà faite en 1816-17, en français ; il l'étudia de nouveau en latin avec les élèves, car, depuis 1821 jusqu'en 1831, les examinateurs de l'Université interrogèrent en latin, sur la philosophie, les candidats au baccalauréat, ce qui obligeait de faire les cours en cette langue. Ses débuts furent plutôt pénibles et difficiles pour cet homme de trente ans, qui, depuis quatorze ans, avait laissé de côté la langue de Virgile et de Cicéron. Il se mit courageusement à l'œuvre et il écrivait à M. Déglesne, son professeur : « Vous m'avez tellement fait sentir la nécessité de parler latin et j'en sens moi-même tous les jours tellement l'importance, que je cherche à prendre tous les moyens, sauf l'approbation de mes supérieurs, de mettre mon projet à exécution. Vous avez eu la complaisance de m'offrir de me prêter un abrégé d'Erasme en latin, que vous m'avez dit être d'un grand secours pour cela. Auriez-vous la complaisance de vouloir bien me le prêter pour peu de jours ? »

Ses progrès furent rapides et nous relevons, dans le palmarès de 1830, cette note qui dut certainement contrarier son humilité : « M. Auguste de Montgolfier, ayant été six fois premier, deux fois second, a mérité le prix de philosophie. Nous n'avons pu résister aux instances de M. Auguste de Montgolfier qui a voulu absolument renoncer à son droit en faveur de ses condisciples. Ainsi, M.

Saint-Ange Laurent, de Privas, a obtenu le premier prix ».

Il entreprit alors ses études de théologie qu'il poursuivit jusqu'en décembre 1836, date de son ordination sacerdotale. Il reçut la tonsure et les ordres mineurs en 1832, le sous-diaconat en 1833, le diaconat en 1834. Pendant les premières années de son séjour à Ste-Barbe, il aida un peu à M. Duret pour sa comptabilité, lui rendant quelques petits services, et se prêta aussi à remplacer les surveillants ; mais il n'eut pas d'autres fonctions régulières à remplir ; il put ainsi consacrer tout son temps à ses études, à la prière et à des œuvres de zèle.

En 1833-34 et 1834-35, il fut chargé de la surveillance de Ste-Barbe. De 1835 jusqu'à la mort de M. Duret, il remplit les fonctions d'économe à Ste-Barbe ; et il professa en même temps des cours d'arithmétique, de géométrie pratique et de comptabilité, dans les classes de français ; elles avaient été érigées en 1835, en école séparée sous sa responsabilité, pour des motifs que nous exposerons ailleurs. Il avait dû pour cela passer à Privas les examens du brevet élémentaire et du brevet supérieur. Il succéda à M. Duret en 1841 comme supérieur de Ste-Barbe ; il alla ensuite au même titre au petit séminaire de Vernoux, en 1844 ; à Bourg-St-Andéol en 1846, et revint à Vernoux en 1848. Il remplaça depuis M. Déglesne comme maître des novices de la Société et exerça d'abord cette fonction à Annonay, ensuite à Privas, où il mourut saintement en 1859.

En quittant le monde, M. Auguste de Montgolfier n'entendait pas se donner à Dieu à moitié et retrouver dans l'état ecclésiastique une position avantageuse comme celle qu'il quittait. Les sacrifices que lui imposait à trente ans ce changement de vie, n'avaient pour lui aucune importance, tant il avait soif d'immolation et d'humilité.

On le vit, par exemple, dès les premiers jours de son arrivée à Ste-Barbe, prendre de gros sabots de mégissier avec des chaussons de laine tressée et descendre en cet équipage au Collège avec les élèves de Ste-Barbe. Il se refusait même bien souvent, au moins les premières années, à condescendre aux sollicitations de sa famille, qui l'appelait à St-Marcel. Mme de Montgolfier était obligée d'avoir recours à toutes les industries, nous dirons à toutes les ruses maternelles, quand elle voulait le posséder pendant quelques heures. Elle s'adressait parfois à M. Duret ou à M. Tourvieille, qui ordonnaient alors à M. Auguste, c'était le nom qu'on lui donnait généralement, de diriger sa promenade à Grosberty ou à St-Marcel.

Cet éloignement de la famille était chez lui un acte de renoncement et non pas un acte d'égoïsme, car, dès qu'il s'agissait de rendre aux siens un réel service, de faire un acte de charité, il était prêt. Sa correspondance fournit des preuves sans nombre de conseils donnés pour les études de ses frères, pour les travaux de leurs usines, pour les installations de leurs ateliers, etc... Son cœur s'épanchait avec une tendresse sans égale, quand une épreuve frappait un membre de sa famille, et il savait mettre

sur la plaie le baume des consolations avec une délicatesse infinie.

. Sa piété était toute faite de tendresse et de sentiments ; elle aurait, au début de sa vie ecclésiastique, facilement tourné au scrupule, si son obéissance à la ferme et droite direction de M. Déglesne ne l'eût maintenue dans la bonne voie. Il trouva aussi, dans la calme prudence et dans la sage expérience de M. Duret, un régulateur indispensable aux impatientes ardeurs de son zèle. Ce maître et cet ami véritable lui apprit à employer pour le bien, avec plus de discernement et de modération, les ressources de toute nature que la divine Providence avait mises à sa disposition.

Ce ne fut pas l'œuvre d'un jour ; cette âme généreuse qui aspirait toujours pour elle-même au plus beau, au plus noble, au plus héroïque, fut plus d'une fois exposée par son ardeur, à manquer de mesure pour les autres comme pour elle-même. Ces défauts appelaient des correctifs qui ne lui manquèrent pas, ainsi qu'en témoignent ces petits mots de son directeur spirituel et de son supérieur :

« 13 Septembre 1832.

« Mon cher ami,

« Votre mère est inquiète sur votre compte, je lui écris pour la tranquilliser. Pardonnez-moi si je trouble votre recueillement, en vous priant de lui écrire deux mots pour lui dire où vous êtes et comment vous allez. Priez pour moi ».

« Votre ami dévoué,

Déglesne. »

Chargé, même avant d'être prêtre, du catéchis-

me et de la direction des enfants de la première communion, il avait prié, par écrit, un de ses confrères de les prendre pendant les 4 ou 5 jours qui précédaient la retraite, une demi-heure avant la messe et de leur adresser une petite exhortation. M. Tourvieille lui renvoya sa demande, avec ces lignes : « Vous pouvez, bon ami, réunir vos petits enfants à 7 heures moins un quart. Un mot, cinq minutes d'entretien suffisent, avant la messe. Laissons désirer et prenons garde à l'indigestion. La retraite va bientôt commencer, il ne faut pas qu'ils soient dégoûtés avant de la faire ».

« Tout à vous en Jésus et Marie,

TOURVIEILLE ».

Dans une autre circonstance, il adressa à M. Tourvieille l'expression très vive de son chagrin, à propos d'un oubli fâcheux quant aux conséquences qu'il pouvait avoir pour la piété des élèves. Il en reçut cette réponse : « Votre commission, mon bien cher Auguste, était déjà faite, quand je l'ai reçue. Ce matin, j'ai dit à M. X... ce qu'il fallait lui dire. Toujours, mon ami, quelque chose ira de travers, parce que l'homme est faible et oublieux ».

« Pourquoi vous tourmentez-vous, mon ami ? venez me voir, quand vous aurez quelque peine. Nous la mettrons au pied du divin Maître et tout ira mieux que de se briser la tête, de se fatiguer l'esprit et de se dessécher le cœur ».

« Je vous embrasse, mon bon ami ».

« Tout à vous,

TOURVIEILLE ».

En entrant dans l'état ecclésiastique, M. de

Montgolfier avait résolu de consacrer son existence à l'œuvre des vocations ; à peine fut-il à Ste-Barbe, même simple laïque, qu'il commença son apostolat, en se mêlant aux élèves en récréation, en les accompagnant pendant leurs promenades ; là, il leur parlait bonnement et simplement du bonheur de servir Dieu, des moyens d'y parvenir, de la grandeur et de la dignité du Sacerdoce, des vertus qu'il exige, etc. D'autres fois, le sujet de l'entretien était la dévotion à Marie ou aux saints anges, surtout quand il causait avec les plus petits.

Son âge, son nom, la situation qu'il avait laissée dans le monde, sa piété enfin, tout concourait à lui donner sur les enfants de Ste-Barbe un ascendant, une autorité considérables ; les plus âgés surtout, plus capables de comprendre la grandeur de son sacrifice, l'aimaient et le vénéraient comme un saint. Simple laïque, il leur donnait l'exemple de la fréquente communion et secondait ainsi l'action de M. Déglesne, qui réagissait enfin contre les errements jansénistes pratiqués encore par un bon nombre de confesseurs.

Il faisait à ses chers enfants des distributions d'images, de médailles, de scapulaires, qui encourageaient leur piété et leur zèle à remplir leurs devoirs d'écoliers et de chrétiens. Quand il fut chargé du soin des enfants de la première communion, il distribua à chacun deux tableaux : l'un portait simplement le Crucifix, l'autre un souvenir spécial de la première communion avec des résolutions, au moyen desquelles l'enfant avait une règle de conduite toute tracée. Ce fut l'origine de l'œuvre

qu'il fonda pour un certain nombre de paroisses du diocèse et qui fut continuée, après sa mort, par ses neveux de St-Marcel.

Il était aussi humble que pieux ; il se disait et se croyait incapable, bon à rien, sans mérites et sans vertu. L'obéissance seule venait à bout de ses observations respectueuses, de ses craintes exagérées ; quand il dut passer ses examens pour le brevet élémentaire, il redoutait, paraît-il, un peu cette épreuve ; on peut juger s'il fut inquiet, lorsque, huit jours après, il eut à subir les épreuves du brevet supérieur. Ce dernier examen évita un rude assaut à son humilité. Il était déjà diacre depuis un an. Pendant son séjour à Privas, Mgr Bonnel vint à Annonay et demanda si M. de Montgolfier ne participerait pas à l'ordination du lendemain au collège. On lui répondit négativement et M. Tourvieille expliqua le refus que l'abbé de Montgolfier opposait en se fondant sur son indignité et son incapacité. M. Duret ajoutait, dans la lettre à laquelle nous empruntons ces divers détails : «Vous auriez bien eu à lutter avec Monseigneur et ses deux vicaires généraux ».

L'obéissance l'emporta sur l'humilité ; dès que son directeur lui eut commandé, il se soumit comme un petit enfant. Ses supérieurs durent à plusieurs reprises employer le commandement pour l'obliger à soigner sa santé. Ainsi M. Duret lui écrivait, en 1837 :

« Mon cher Auguste,

« Non seulement je vous permets, mais je vous ordonne de vous rendre aux désirs de Madame

votre mère et je vous recommande expressément de faire pour votre santé tout ce qu'elle jugera convenable... C'est du repos qu'il vous faut, par dessus tout ».

M. Tourvieille lui écrivit de son côté :

« Mon cher confrère,

« Je reçois votre billet. *Tene te in pace.* Vous serez remplacé pour le catéchisme. Nous entendons, M. Duret et moi, que vous preniez tout le temps nécessaire pour vous bien rétablir. Madame votre mère est maîtresse, vous ferez ce qu'elle voudra ; par cette docilité, vous accomplirez la sainte volonté de Dieu qui vous est manifestée par vos supérieurs ».

L'obéissance lui coûtait-elle beaucoup ? Nous l'ignorons, car l'humilité lui défendait de parler de ses sacrifices à d'autres qu'au directeur de sa conscience. Nous aimons à croire qu'elle ne lui coûtait guère à l'égard de M. Duret. L'amitié la plus douce ne tarda pas à s'établir entre ces deux belles âmes, nuancée de paternité chez le vieillard et de respect chez l'homme déjà mûr, devenu son élève. Qu'on en juge par ces quelques lignes de M. Duret : « Vous écrire, ce n'est pas une peine pour moi, c'est un adoucissement à la peine que me cause votre séparation. Vous sentez assez que le cher Auguste dans son éloignement, me laisse un grand vide et vous ne verrez pas, je pense, en cela, de fade compliment ».

Il lui écrivait encore, en 1837, à l'occasion de la maladie qui le retint quelques semaines à Saint-Marcel :

« Ce que j'ai regretté le plus en vous voyant partir, mon cher Auguste, ça été la satisfaction que j'aurais eue de prendre soin de vous. Ce soin, je vous le devais de toute manière ; mais pouvais-je le disputer à votre bonne mère ? Et puis, le remède qui vous était le plus nécessaire, était le repos que vous n'auriez pas pu prendre ici. Ne craignez donc pas de le prendre au sein de votre famille. Tout se fera ici, j'espère, selon vos vues, avec l'aide de Dieu ».

Ces quelques lignes montrent qu'à cette époque, M. Duret laissait à son collaborateur une grande part dans la direction de Ste-Barbe. Toutefois il avait trop à cœur de bien former son élève, pour ne pas lui faire les observations qu'il jugeait nécessaires. Ainsi nous lisons dans cette même lettre :

« J'ai lu attentivement les lettres que vous m'avez adressées. Votre lettre à M. X... aurait pu avoir plus de ménagements ; mais, avant qu'il la lût, je lui ai fait le plus amicalement que j'ai pu, toutes les représentations que vous lui faisiez. Il a convenu de ses torts, etc... Avec ces précautions, je crois que votre lettre qui aurait pu l'affecter, ne pourra que l'affermir dans ses bonnes dispositions ».

M. de Montgolfier acquit peu à peu, à l'école de M. Duret, ce calme, cette prudence et ce discernement des esprits et des caractères, si nécessaires à un supérieur de Petit Séminaire. Pendant vingt-cinq ans, sa pensée fut constamment occupée des moyens de former, chez les enfants qui lui étaient confiés, les habitudes de travail et de vertu nécessaires à leur sainte vocation. Pour cette grande

œuvre, il n'épargnait aucune peine. Il suivait de très près la conduite de chacun de ses élèves; il composait leur dossier avec les notes de travail, de conduite et de piété que lui fournissaient les maîtres et avec ses propres observations sur leur caractère, sur leurs qualités et sur leurs défauts ; il notait ensuite les moyens que lui suggérait son expérience pour agir utilement sur chacun.

L'opinion qu'on avait de sa vertu, la manière dont il parlait de Dieu, contribuaient puissamment à établir ou à maintenir dans les maisons qu'il dirigeait, l'esprit de piété et de ferveur. Son attitude pendant les prières ou au saint autel, édifiait profondément les élèves même les plus légers et constituait, à elle seule, une excellente prédication.

M. de Montgolfier n'était pas orateur ni même littérateur, et la forme de ses discours trahissait quelquefois un peu d'embarras. Si l'éloquence de la chaire n'était point son fait, il produisait beaucoup de bien par ses causeries simples et familières à la lecture spirituelle, par les conseils détaillés et pratiques qu'il donnait à ses enfants, avec tant de zèle et tant d'amour.

Il excellait à leur faire la méditation. Sa tenue, sa posture, ses premières paroles, produisaient toujours une vive impression. Après s'être mis en la présence de Dieu, il disait ordinairement : « Mon Dieu, je ne suis rien, mon Dieu, je ne puis rien, mon Dieu, je ne vaux rien ».Ces mots étaient prononcés d'un ton si pénétré, si convaincu, que les plus jeunes eux-mêmes en étaient saisis et profondément émus. Ils allaient au fond de l'âme de ses auditeurs, parce

qu'ils sortaient du plus intime de son âme ; les élans de son cœur vers Dieu passaient comme naturellement dans le cœur de ses enfants et les poussaient victorieusement au travail, à la prière, à la vertu, aux petits sacrifices de leur âge. Il fut un véritable initiateur d'âmes sacerdotales par ses méditations toutes simples, sans forme littéraire, mais pleines de l'amour de Dieu et du prochain.

Dans les lectures spirituelles, qu'il leur faisait de temps à autre, sa parole, simple toujours, était instructive, persuasive et s'appuyait sur des exemples qu'il empruntait soit à l'histoire, soit à sa propre vie.

Ainsi il raconta un jour à Ste-Barbe, qu'à son retour d'Angleterre, par une mer fort belle, les passagers entendirent tout à coup retentir le sifflet du capitaine et virent les matelots se précipiter aux commandements brefs et rapides de leur chef. Ne soupçonnant aucun danger, les voyageurs ne s'inquiétèrent nullement de tout ce mouvement ; mais un quart d'heure environ après le premier coup de sifflet, l'équipage reprenait son service normal et le capitaine, s'approchant du groupe des passagers, leur dit d'une voix émue :

« Messieurs, vous étiez bien tranquilles et vous avez failli périr ; les courants nous portaient sur des rochers sous-marins que nous avons eu le bonheur d'éviter ».

De cette histoire, l'abbé de Montgolfier tirait la conséquence qu'il faut obéir tout de suite à ceux qui commandent ; qu'il y a dans la vie telles conjonctures critiques, complètement ignorées des infé-

rieurs, où ceux-ci doivent réaliser par une prompte obéissance les mesures, en apparence inexplicables, prises par les supérieurs pour le bien de tous.

Fidèle appréciateur du don de Dieu, il apportait la plus grande attention, suivant l'exemple de M. Duret, à éloigner des petits séminaires les enfants qui ne paraissaient pas correspondre à la grâce de la vocation. Ne fut-il jamais trompé ? Il serait plus que téméraire de l'affirmer, mais on peut assurer qu'il prenait toutes les précautions pour ne pas l'être. En tout cas, son caractère observateur lui permit de déjouer plusieurs fois les ruses d'enfants et de parents intéressés et peu délicats. Il n'y réussit pas toujours, ainsi que nous l'apprend une note sur l'emploi des bourses et des demi-bourses au petit séminaire :

« Les enfants des ouvriers ne doivent jamais recevoir des faveurs, surtout ceux qui ont des moyens, car rarement et très rarement, ils parviennent au sacerdoce ».

« Quand on a fait les frais de leur éducation, qu'ils sont en seconde ou en troisième, ils quittent pour se placer dans le commerce. Souvent les pères ont le plus de tort et sont les premiers à les dégoûter du séminaire, dès qu'ils trouvent à les placer avantageusement dans le monde ».

« Ce qu'on fait pour eux est perdu ; j'en ai fait souvent la triste expérience ».

A l'exemple de M. Duret, il sacrifiait la plus grande partie de ses revenus à l'œuvre des Petits Séminaires ; plusieurs prêtres lui furent redevables de leur première éducation, comme d'autres le

furent à des membres de sa famille qui suivirent son exemple. Il ajoutait dans cette note, fruit de son expérience : « Les enfants des bons paysans de la campagne ne doivent pas être mis au même rang ».

« Si les parents peuvent payer deux cents francs, pourvu que tous les renseignements soient en leur faveur et qu'ils puissent donner l'espérance d'entrer un jour dans le sanctuaire, on peut leur appliquer les demi-bourses ».

« Si au contraire ils sont si pauvres qu'ils ne puissent rien payer, il ne faut pas les recevoir ni leur appliquer une bourse entière ».

« La première raison, c'est que cet état de pauvreté les humilie et qu'ils veulent plus tard, s'occuper de leurs parents, plus que de leurs paroisses. De plus, il n'y a pas ordinairement, chez eux, la noblesse de sentiment et la pureté d'intention si nécessaires pour la vocation ecclésiastique ».

« Ce n'est pas sans de bons motifs, que l'Eglise voulait que le clerc ait un titre de patrimoine de trois cents francs au moins ».

« Enfin c'est un grand malheur de sortir un jeune homme de sa classe pour le mettre dans une classe supérieure ».

Le reste de ses revenus et même une partie de son patrimoine était employé chaque année en bonnes œuvres de tout genre, car la compassion pour les malheureux allait chez lui de pair avec le zèle pour les vocations sacerdotales.

Au jour même où il quittait le monde, il envoyait au vicaire apostolique de la mission d'Edimbourg

une lettre de change de mille francs. Cette aumône qu'il qualifiait de légère, lui attira de justes observations de son frère, qui l'avait remplacé à St-Maur et qui était chargé d'acquitter la lettre. D'autres membres de sa famille lui firent aussi remarquer qu'il devait, pour ses bonnes œuvres, s'en tenir à ses revenus et ne pas entamer le capital, s'il voulait faire un bien durable.

Nous doutons fort qu'il ait bien et toujours tenu compte de ce conseil, excellent en soi, mais que ne pratiqueront jamais certaines natures généreuses. M. de Montgolfier ne savait pas résister aux demandes des malheureux ; son vestiaire s'en allait, morceaux par morceaux, entre leurs mains ; à plus forte raison, ses ressources pécuniaires. Il faisait, sous ce rapport, le désespoir de sa mère ; elle avait beau lui faire des recommandations, lui tricoter des bas, lui acheter du linge, c'était toujours à recommencer ; elle devait très souvent remonter sa garde-robe, sous peine de le voir manquer de linge et de vêtements. C'est d'ailleurs dans cet état de dénuement à peu près complet qu'il mourut, au témoignage de ses confrères et des membres de sa famille.

Ces détails expliquent la recommandation que faisait M. Tourvieille : « Veillez sur M. Auguste qui s'oublie toujours pour les autres », et viennent corroborer le témoignage de M. Fayolle, supérieur du collège de Privas, qui disait : « Pendant les deux ans que j'ai vécu avec M. de Montgolfier, je lui ai vu faire tout ce qu'on lit dans la vie des saints ».

Nous ajouterons, pour terminer, quelques lignes du journal de la Communauté relatives à sa mort :

« 27 Octobre. — M. de Montgolfier était, depuis un long temps, dans un malaise habituel, mais il allait toujours sans s'écouter ; le dimanche précédent, 23 Octobre, il avait chanté la messe de communauté. Chacun se plaît à citer quelque trait admirable de sa vie et la voix publique le canonise ».

CHAPITRE IV

Les professeurs

PREMIÈRE SÉRIE

M. l'Abbé TRACOL

Après avoir dit ce que furent les supérieurs du Collège et de Ste-Barbe, nous consacrerons quelques pages à leurs principaux collaborateurs.

La première place parmi eux revient incontestablement à M. l'abbé Julien Tracol qui vécut soixante-douze ans au Collège. Il était né en 1796 et avait commencé ses classes, comme MM. Dégache et Déglesne, chez le P. Charvet, ancien Cordelier. Externe au collège en 1808, il y faisait d'excellentes études et y remportait de brillants succès, en mathématiques non moins qu'en littérature. A la fin de sa rhétorique, septembre 1811, il n'avait encore que quinze ans, et il manifesta le désir d'embrasser l'état ecclésiastique. Son père, excellent chrétien (1), trouvait son fils trop jeune pour prendre une décision de cette importance ; il jugea donc prudent de lui imposer une épreuve et le retint dans son commerce pendant dix-huit mois. Ce temps écoulé, le jeune homme obtint, par l'intermédiaire de M. Picansel, son directeur, le con-

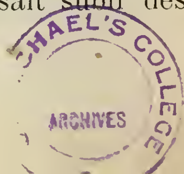
(1) Madame Tracol appartenait à l'église réformée et ce ne fut pas une des moindres croix de son fils de ne pouvoir la convertir à la religion catholique.

sentement paternel. Il entra en philosophie le 1er avril 1813, et, bien qu'il n'eût travaillé que la moitié de l'année scolaire, il obtint, à la distribution des récompenses, le prix de philosophie.

En novembre 1813, il commença ses études théologiques en exerçant une seconde surveillance ; il professa ensuite les classes de grammaire jusqu'en 1819 ; ordonné prêtre cette année, il fut nommé vicaire à Annonay. Son attrait pour une vie calme et régulière le ramena, après un an seulement de vicariat, au collège qu'il n'avait quitté que par obéissance. Il professa la classe de troisième de 1820 à 1824. Se croyant appelé à une vie religieuse plus parfaite, il partit le jour de la distribution des prix, pour le noviciat des Pères Jésuites, à Avignon. Il reconnut bientôt que cette vie ne devait pas être la sienne et, moins d'un mois après être parti, il revenait au collège, à la grande satisfaction de ses confrères.

Nommé, cette année même, professeur de rhétorique, en remplacement de M. Payan, il occupa cette chaire jusqu'en 1837. Devenu directeur des études, il termina dans cet emploi en 1842, sa carrière d'enseignement. Elle avait duré vingt-sept ans ; sa faible santé ne pouvait supporter plus longtemps les rudes fatigues de la vie de professeur, à cette époque surtout où l'année scolaire durait dix mois ininterrompus.

Son rôle, au collège, devint alors plus modeste ; il se borna à rendre les petits services qui lui étaient demandés. Il remplaçait dans leurs classes ses confrères malades ou absents ; il faisait subir des



examens ; il formait et dirigeait les enfants de chœur ; il était chargé de la sacristie et de la bibliothèque, enfin il remplissait les fonctions d'aumônier de la Providence et de secrétaire de M. Tourvieille. Ces différents emplois étaient en harmonie avec ses goûts et son attrait. La charge de sacristain était chère à son cœur, parce qu'elle favorisait sa tendre piété, en lui offrant l'occasion de faire des visites longues et fréquentes au Saint-Sacrement. Il y consacrait notamment la plus grande partie des récréations et trouvait là, pour son âme, un repos plus réparateur que celui des conversations.

Aumônier de la Providence, il pouvait donner, devant cet auditoire religieux, un libre cours aux ardeurs de son zèle, et prêcher la pratique des plus hautes vertus, assuré d'être goûté et compris par ces bonnes Religieuses. Il était tout à fait propre à ce ministère de la prédication dans les communautés religieuses ; il prêcha un certain nombre de retraites aux sœurs de St-Joseph, des Vans, aux Religieuses et aux enfants de la Providence. Nous n'insistons pas sur les services qu'il rendit à cette maison. On les trouvera relatés dans les *Origines de la Providence.* Nous nous contenterons de dire que son ministère, plus ou moins actif auprès de cette communauté, dura environ quarante ans, qu'il contribua efficacement au développement matériel et spirituel de cette œuvre et qu'il fut évidemment béni du ciel.

Secrétaire de M. Tourvieille dès 1832, c'est-à-dire à une époque où il professait encore la rhéto-

rique, il fit un travail d'écriture vraiment considérable. Pendant trente-sept ans, il écrivit en double (les copie-lettres n'existaient probablement pas à cette époque) à peu près tout ce que son supérieur aurait dû écrire. Règlements de la maison, programme d'études et d'examens trimestriels, correspondances avec Nos Seigneurs les évêques, avec les fonctionnaires, avec les professeurs ou avec les familles, tout ou à peu près tout fut écrit de sa main. Les lettres reçues furent résumées, réunies et classées dans un ordre parfait.

Il tint, jour par jour, à dater de 1833, le journal du collège, et il y notait avec le plus grand soin les moindres évènements. Il avait recueilli de la bouche des anciens, les faits dont il n'avait pas été le témoin pendant les dix premières années du collège et il avait rédigé de souvenir tout ce qu'il avait vu de 1810 à 1832. Il avait composé des notices biographiques sur plusieurs des premiers maîtres de l'Institution et laissé de très courtes esquisses sur quelques-uns de ses contemporains, décédés avant lui.

C'est donc grâce à lui surtout, que nous avons pu entreprendre ce travail. Ce sont ses notes et ses souvenirs que nous avons cités à plusieurs reprises et que nous citerons encore. Malheureusement il ne nous a rien laissé sur M. Tourvieille, dont il avait connu les plus secrètes pensées, dont il avait partagé les travaux, les peines et les joies, dont il pouvait, par conséquent, faire le portrait mieux que personne. Un malentendu d'abord, la vieillesse ensuite l'en empêchèrent. Nous avons

vivement déploré cette absence de notice sur celui qui fut le supérieur du collège pendant près de quarante ans. Sa physionomie y eût gagné sans doute, en exactitude, en netteté, en relief. Nous n'avons eu, en effet, pour la retracer, que l'étude de sa correspondance, de ses travaux d'éducation et les souvenirs oraux ou écrits de quelques anciens professeurs, qui avaient été ses collaborateurs, et de quelques-uns de ses anciens élèves. Certes, il y avait là beaucoup de documents ; néanmoins une notice, témoignage irrécusable de ce confident intime et véridique, nous eût été d'un précieux secours.

C'est aux notes de M. Tracol, que M. Filhol a emprunté les pages de son *Histoire d'Annonay*, relatives au Collège et à ses premiers maîtres. Les mêmes notes ont servi aussi à l'auteur des *Origines de la Providence*, M. Tracol ayant rédigé ou dicté nombre de pages des annales de la communauté, et, de plus, composé des notices biographiques sur les fondatrices et quelques-unes de leurs premières compagnes.

Ce travail lui plaisait et était certainement dans ses goûts, car il a tenu, à peu près jour par jour, le journal de sa vie intime de 1824 à 1865. Ce journal fort précieux nous a été conservé, grâce à un acte d'obéissance à son directeur spirituel. S'il écrivait beaucoup, on peut dire aussi qu'il écrivait bien ; son style était simple, pur, clair et limpide. Il avait étudié et possédait à fond les classiques français du XVIIe siècle. Il écrivait leur langue comme naturellement, sans hésitation, sans ratures. Il se l'était si bien appropriée, avec toutes ses qua-

lités, que c'est à peine si nous avons trouvé quelques corrections dans les quatorze ou quinze volumes du journal de sa vie intime ou du journal du collège, rédigés cependant au courant de la plume.

Professeur de Rhétorique à l'époque où florissait le romantisme, on comprend qu'il ne le goûta guère ; il le combattit énergiquement dans les productions de ses jeunes élèves, fascinés par l'attrait de la nouveauté et l'éclat des images brillantes.

Comme M. Payan, son prédécesseur dans la chaire de Rhétorique, il était habile à profiter des occasions qu'un professeur rencontre fréquemment, d'agir sur les âmes de ses élèves, et il le faisait toujours avec modération et une juste mesure.

En dehors de sa classe, de ses exemples de piété et des exhortations faites du haut de la chaire, il n'exerça pas sur les élèves une influence aussi grande que d'autres maitres, car au Collège, il ne fut jamais directeur des consciences. Une fâcheuse tendance à l'inquiétude, au scrupule même, l'éloigna, au Collège comme à la paroisse et à la Providence, du ministère du Saint Tribunal, où il eût pu réaliser tant de bien.

Il en accomplit beaucoup par la création d'une société de jeunes filles, dite de St Louis de Gonzague, qui fut remplacée plus tard par la confrérie de l'Immaculée Conception. Il n'existait alors rien de pareil à Annonay, et sous ce rapport, il fut un initiateur ; pendant dix ans, il la dirigea avec beaucoup de zèle, un grand esprit de foi et de piété, une entente parfaite des besoins spirituels des personnes qui composaient la société ; les conseils qu'il don-

nait, pratiques et détaillés, pourraient servir de modèle aux directeurs de confréries.

Pendant cinq ans, de 1820 à 1825, il fut chargé d'aller dire la Ste-Messe à l'Hôpital et, de 1830 à 1847, du service dominical de la chapelle de Gourdan. Pendant ce long espace de temps, il prêcha tous les dimanches, soit aux pauvres malades de l'Hôpital, soit aux habitants du château et des fermes de Gourdan.

Ce dernier service lui eût été très pénible, s'il ne lui eût procuré, outre le mérite de l'obéissance, l'occasion d'évangéliser les âmes et de vraies consolations spirituelles avec M. le comte de Vogüé. C'était, en effet, un homme de profonde piété et de rare vertu. Il prenait plaisir à s'entretenir avec M. Tracol des choses de Dieu, à le consulter sur la manière de faire oraison, sur les moyens d'avancer dans les voies du salut et de la perfection, sans manquer aux bienséances de son rang, ni aux devoirs que lui imposaient sa situation dans le monde et sa qualité de Pair de France.

M. Tracol écrivait, dans son journal, au sujet de ce service : « Si je le veux sincèrement, je trouverai dans ces promenades solitaires un moyen très efficace d'entretenir en moi la vie cachée et intérieure, à laquelle je dois m'appliquer avec une attention continuelle ».

La vie cachée, dont il parle dans cette note, fut l'attrait de toute sa vie : il la pratiqua autant qu'il dépendit de lui, dans les limites de l'obéissance ; mais il ne put la pratiquer pleinement que les vingt-cinq dernières années de sa vie, alors que les infir-

mités l'éloignèrent à peu près de tout travail extérieur. Ces vingt-cinq années d'humilité profonde, de prières continuelles et de vives souffrances, ont peut-être valu à l'œuvre qui lui était si chère, autant de grâces que les cinquante années de labeur qu'il lui consacra. Il mourut en 1885, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

M. l'Abbé DÉGLESNE

« Nous avons presque toujours vécu ensemble ; nous avons reçu les leçons du même maître, le R. P. Charvet, dans nos premières années ; nous avions l'un et l'autre mûri notre vocation, en essayant un peu du commerce, et nous avions fini par nous retrouver dans la même maison. Il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié et encouragé avec beaucoup de zèle dans certaines circonstances, où j'avais un si grand besoin d'un ami tel que lui. J'espère, avec une douce confiance, que ce vénéré confrère m'obtiendra par ses prières d'aller le rejoindre un jour dans le ciel, où nous nous retrouverons dans le sein de Dieu pour ne nous séparer jamais ».

Ces quelques lignes écrites par M. Tracol, à l'occasion de la mort de M. Déglesne, peignent bien l'étroite affection qui unissait ces deux belles âmes, dont l'une vraiment forte servit d'appui et de soutien à l'autre plus faible, plus sensible, plus timorée.

Germain Déglesne était né à Annonay en 1798 ; il sortit en 1814 du collège, où il avait remporté le

plus brillant succès, surtout en mathématiques. Fils unique, destiné au commerce par son honorable famille, il fut envoyé, après un court apprentissage auprès de ses parents, dans une maison de commerce de Rouen. Il y resta deux ans et fut un sujet d'édification pour tous les autres employés, comme il l'avait été au collège pour ses condisciples.

De retour dans sa ville natale, où sa famille lui avait préparé une branche de commerce à part, il employait ses heures libres à enseigner le catéchisme dans le voisinage de son établissement. Ses religieux parents ne tardèrent pas à reconnaître que la vocation de ce fils chéri, dans lequel ils avaient placé toutes leurs espérances, ne le portait pas vers les affaires de ce monde et ils lui permirent d'en suivre un autre plus sublime.

En Novembre 1821, il rejoignit ses anciens maîtres et commença ses études ecclésiastiques sous la direction de MM. Actorie et Polly. L'année suivante, il fut nommé professeur d'une classe de français et, de 1825 à 1831, il enseigna la philosophie, soit à Annonay, soit au Grand Séminaire de Grenoble, où il eut pour successeur M. Soulerin. En 1831, il fut chargé d'une partie de l'économat et de l'enseignement de la morale aux jeunes professeurs. Prêtre depuis le mois de Mars 1829, il avait été nommé, en 1830, aumônier dominical des usines de Vidalon. Il ne tarda pas à devenir le père spirituel non seulement des élèves de Ste-Barbe, mais aussi du collège et de la plupart des jeunes maîtres. Confesseur extraordinaire de plusieurs communau-

tés, il fut l'aumônier des Religieuses du Sacré-Cœur, de 1847 à 1850, tout en conservant son service de Vidalon. Il n'enseigna donc guère qu'une dizaine d'années ; nous ne comptons pas, comme enseignement, les cours de comptabilité et de tenue des livres qu'il fit longtemps quatre ou cinq heures par semaine.

Il rédigea et fit imprimer en 1850, son cours qui eut assez de succès pour mériter une seconde édition. Son enseignement de la théologie aux jeunes maîtres dura environ vingt ans. En 1828, M. Tourvieille rappella M. Déglesne du Séminaire de Grenoble, où il avait remplacé le neveu de M. Lapierre, qui avait fondé en 1827 l'institution de Feyzin. Il voulait conserver à sa maison ce jeune diacre dont les talents éprouvés, la doctrine sûre et la parole puissante avaient excité l'admiration des cinquante jeunes séminaristes qui avaient entendu ses leçons. Il le plaça à côté de lui, près de son ami, M. Tracol ; double trésor, dont, avec un art consommé, il sut utiliser les précieuses ressources, tant au point de vue de la vie spirituelle que de l'influence morale et de l'action apostolique. Dans son administration qui visait en apparence, principalement au succès d'une maison d'éducation, M. Tourvieille ne perdait jamais de vue le grand but de sa vie, la gloire de Dieu et le salut des âmes par l'apostolat de l'éducation. Ils travaillèrent tous les trois admirablement aux mêmes desseins, l'un en commandant, les deux autres en obéissant fidèlement et constamment jusqu'à la mort.

La foi vive de M. Déglesne, sa profonde humilité

et une extrême délicatesse de conscience lui inspiraient une sainte frayeur du sacerdoce ; il fallut que ses supérieurs lui fissent une sorte de violence pour l'engager à se laisser imposer les mains. Il y avait huit ans qu'il avait commencé ses études ecclésiastiques et il atteignait sa trente-unième année.

A peine prêtre, il va devenir l'âme du collège, le grand directeur spirituel ; il se sentait appelé de Dieu à cette belle mission. Depuis dix ans déjà, il travaillait sérieusement à l'œuvre de sa propre formation à la vie spirituelle. Prêtre, il consacra plus que jamais tout son temps aux études les plus substantielles de la théologie, de l'ascétique et surtout du texte sacré de la parole divine.

M. Déglesne cherchait dans ses études, ainsi que son ami M. Tracol, non pas tant la science, qu'un profit spirituel ; mais chez lui, la méthode était plus large, car s'il était, comme son ami, un homme d'intérieur, il était plus que lui un homme d'action. M. Tracol concentrait ses efforts sur sa propre perfection. M. Déglesne, sans oublier jamais cette œuvre personnelle, pensait aussi beaucoup au salut du prochain, aux moyens de la procurer ; il y travaillait avec une ardeur incomparable, sans craindre de prendre parfois une initiative qui eût toujours répugné à M. Tracol et à son attrait pour la vie cachée.

Il s'édifiait en lisant les œuvres de St Liguori, de la séraphique Ste Thérèse, de St Charles Borromée et autres maitres de la vie spirituelle. Il ne fut d'ailleurs, en aucune manière, un esprit étroit et systématique et il sut profiter de tout ce que les

travaux de l'époque apportèrent de secours à l'Eglise de France. C'est ainsi qu'il tira tout d'abord un grand avantage des ouvrages théologiques de St Liguori. On sait que l'influence du jansénisme en France s'était étendue peu à peu et jusqu'à un certain point, même sur ceux qui le combattaient. La piété des fidèles, sans se refroidir outre mesure, avait cependant à se défendre d'une tendance qui ressemblait à de l'éloignement pour les sacrements, pour la Ste Eucharistie, en particulier. M. Déglesne lut, étudia et adopta les doctrines de St Liguori ; sa conviction faite, il exposa et soutint, avec la plus grande énergie, les enseignements du St-Siége, en théorie aussi bien qu'en pratique. Ayant à diriger la plus grande partie du clergé d'Annonay et des environs, il contribua ainsi, pour une large part, à ramener à l'usage fréquent des sacrements, de bonnes populations que de vieilles idées, sinon jansénistes, du moins trop sévères, en retenaient éloignées.

M. Déglesne avait au collège la confiance de tous les maîtres et de presque tous les élèves ; aussi peu à peu vit-on les communions devenir de plus en plus fréquentes ; la communion hebdomadaire fut permise d'abord aux philosophes et aux rhétoriciens, puis à d'autres encore, et depuis lors, cette excellente tradition s'est maintenue.

M. Déglesne avait reçu le don admirable de la direction des âmes et ce fut là un des caractères de son sacerdoce. En confession, les consciences troublées et les âmes meurtries se trouvaient soulagées dès que sa main les avait touchées. Ses décisions,

toujours pleines de lucidité et comme filles de l'autorité, suffisaient pour dissiper les doutes, les craintes et les scrupules. La paix était un des fruits habituels de sa direction aussi affectueuse qu'éclairée. L'adolescent trouvait en lui un ferme appui, le jeune maître, un guide sûr pour sa vocation ecclésiastique.

Nous avons déjà dit qu'il confessait la plus grande partie du clergé du canton, des élèves du collège et de Ste-Barbe. Ajoutons qu'à la veille des fêtes, un grand nombre de commerçants ou industriels de la ville venaient s'adresser à lui au tribunal de la Pénitence. On donnait, comme par instinct et aveuglément, sa confiance à ce prêtre profondément instruit qui vivait humblement dans sa cellule et qu'en d'autres temps, on aurait pu qualifier plus élogieusement pour ses vertus, disons plutôt pour sa sainteté. Son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes lui fit accepter avec joie l'aumônerie de Vidalon. Certes, aller du collège à Vidalon par un beau jour de printemps, c'est une promenade charmante ; il en est tout autrement, quand il s'agit d'y aller à pied tous les dimanches, en toute saison et par tous les temps, pour dire deux messes, annoncer la parole de Dieu et attendre jusqu'à une heure tardive, avant de prendre sa modeste réfection ; quand surtout, on a beaucoup fatigué la veille au soir pour entendre les confessions des enfants et le matin celles des maîtres. Avouons que le prêtre qui accepte et qui exerce ce ministère pendant vingt-quatre ans avec une santé chancelante, n'a pas une vertu commune.

Son âme sacerdotale éprouvait d'ailleurs dans ce service, une peine profonde, mais d'un autre genre. Sans doute l'accueil des directeurs de Vidalon fut toujours convenable pour l'aumônier, mais la chapelle destinée au culte était loin de convenir à la majesté du Dieu trois fois saint de nos Tabernacles. C'était un sous-sol voûté, assez vaste, mais naturellement humide et sombre. M. Déglesne ne parla jamais de lui ni des fidèles obligés de subir comme lui ce triste et regrettable état de choses, mais il éleva assez souvent la voix au nom de l'adorable victime qui mérite d'autres autels que ceux des Catacombes. Les directeurs convenaient de la justesse de la demande, mais renvoyaient cette affaire, sous un prétexte ou sous un autre. On se décida enfin à un déplacement qui constituait une petite amélioration, mais qui ne pouvait satisfaire M. Déglesne, pas plus d'ailleurs que le vénérable curé de la paroisse, avec lequel il fut toujours en communauté de pensées à cet égard. Ce n'a été que vingt ans après sa mort, que l'on a vu s'élever sur le plateau de Vidalon l'élégante chapelle qui le couronne et qu'il appelait de tous ses vœux.

Théologien, directeur spirituel, M. Déglesne fut aussi prédicateur et il eut un véritable talent de persuasion et de conviction. Il prêchait les vérités de l'Evangile avec le sens rassis du sage qui a longuement médité avant de parler, avec l'autorité du théologien qui a souvent démontré la vérité qu'il enseigne, avec les arguments invincibles de l'Ecole, mais surtout avec la foi du saint prêtre, qui a aperçu d'autres lumières, découvert d'autres hori-

zons, contemplé d'autres cimes que le simple fidèle.

Au collège, il revenait souvent sur certains sujets qui lui étaient plus à cœur, parce qu'il les croyait plus nécessaires. C'étaient : la foi, la prière, la charité, l'humilité et l'obéissance. Personne au collège n'avait plus que M. Déglesne, l'esprit large et l'œil ouvert sur les nécessités de son temps ; or, disait-il souvent, le grand besoin de l'époque est l'obéissance. Il voulait donc, pour son compte, réagir dans sa sphère d'action, en faveur des droits, du principe sacré de l'obéissance ; il avait d'ailleurs de cette vertu une idée si élevée, si juste, si parfaite, qu'il s'appliquait avec une sainte ardeur à communiquer à ses auditeurs au moins une partie de ses convictions.

Empruntons à peu près textuellement au manuscrit d'un ancien professeur une page qui nous montrera M. Déglesne orateur :

« Voici comment il rendait pour ainsi dire palpable la loi sacrée qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Formé depuis longtemps à l'école du beau langage et animé par le plus beau zèle évangélique, il savait faire, non pas un nouveau récit de la désobéissance de Saül, mais, d'une main assurée, avec un pinceau fidèle et de chaudes couleurs, il faisait de cette scène connue un tableau magnifique et nous racontait d'une façon émouvante comment, lorsque Saül eut sacrifié, malgré la défense de Dieu, Samuel lui annonça qu'en punition de sa désobéissance, le sceptre était brisé entre ses mains et que la royauté passerait à un autre dont le cœur serait plus docile à la voix de Dieu. Quel

tableau, pour enseigner à des enfants la nécessité d'obéir à leurs parents, à un écolier celle d'obéir à ses maîtres, quel exemple meilleur apporter en preuve de cette vérité !... »

« Cet exemple suffira pour montrer comment l'orateur savait appuyer son raisonnement sur les grands faits de la Bible ; mais il aurait fallu le voir et l'entendre. L'aspect de M. Déglesne en chaire était à la fois édifiant et propre à soutenir sa parole ; il avait le visage pâle et amaigri avec un teint sombre, le front élevé et chauve de bonne heure, le regard plein de vivacité avec quelque chose de fiévreux, un ton de voix pathétique et, dans l'intonation, un mélange de délicatesse, de chaleur et de vie, un geste assuré, en un mot tout l'agrément et les avantages nécessaires pour la bonne prédication ».

« Nous finirons en disant que ses discours étaient écoutés attentivement par son jeune auditoire. Il eut plus d'une fois, selon la gravité du sujet et la nécessité des circonstances, de ces mouvements heureux d'éloquence forte et entrainante, qui touchent profondément, ébranlent et vont jusqu'à faire frémir et trembler son auditoire ».

« Ces mouvements solennels de haute éloquence et de vive émotion ne furent pas très rares dans la vie de M. Déglesne ; s'il avait eu la voix et qu'on lui en eût donné la mission, il aurait pu se présenter et faire bonne figure dans les chaires des cathédrales et des grandes villes. Son état de santé l'empêcha d'aborder les grands auditoires. Il prêcha cependant des retraites dans les maisons d'édu-

cation du diocèse, dans quelques paroisses et même, en 1850, une mission à St-Julien-le-Roux où il eut pour collaborateurs, MM. Desmartin, Malbos et Roche qui n'était encore que diacre et qui devint plus tard évêque de Gap.

Sa santé, avons-nous dit, était faible ; à l'âge de vingt-trois ans, une crise terrible lui avait laissé une maladie d'entrailles qui ne guérit jamais. Le samedi était le grand jour des confessions ; ce jour-là, M. Déglesne était sans pitié pour lui-même. Combien de fois supporta-t-il des souffrances inouïes et se traina-t-il à Ste-Barbe avec la plus grande peine, pour ne pas renvoyer ses pénitents à la semaine suivante ? On ne l'a jamais su, car il se taisait là-dessus ; tout au plus, pouvait-on s'en apercevoir à son visage plus souffrant qu'à l'ordinaire, à son ton de voix plus inégal, à sa parole plus saccadée. Il était d'une vivacité de caractère facile à reconnaître, car malgré un travail de longues années, la nature, par intervalle, se montrait tout entière. Il aurait été irascible et la vue du mal surtout l'eût facilement porté à la violence ; il lutta toute sa vie contre ce défaut de sa nature et il parvint peu à peu à conserver un ton de voix doux et égal, avec des manières aimables, et à ne quitter jamais son interlocuteur sans lui avoir adressé quelque bonne parole.

M. Déglesne fut aussi humble que M. Tracol ; autant que lui, il aima à se cacher, à rester ignoré ; comme lui, il prêchait dans les rues par sa démarche humble et modeste ; il fut humble dans ses rapports avec ses supérieurs, avec ses confrères,

avec les plus petits élèves, avec tout le monde enfin.

Ses qualités intellectuelles et morales, ses hautes vertus, son jugement droit et sûr, désignaient M. Déglesne, au choix de M. Tourvieille, pour en faire ce que, dans les congrégations religieuses, on appelle un maître des novices. Cet emploi exige de la part de celui qui en est chargé, des aptitudes particulières pour connaître le caractère de chacun de ces jeunes aspirants et le degré de perfection auquel il peut atteindre.

M. Déglesne exerça cette charge environ vingt ans et elle constitua pour lui une épreuve beaucoup plus dure que pour d'autres maîtres de novices, parce que la pénurie de sujets obligeait M. Tourvieille à employer des novices dans l'enseignement, avant leur complète formation. M. Déglesne ne pouvait guère les trouver réunis que pendant les récréations ou les promenades, pour leur donner les conseils généraux et les directions particulières dont ils avaient besoin ; c'était insuffisant. Il réclama vainement, pendant de longues années, l'établissement d'un noviciat, où les aspirants fussents absolument séparés du corps des professeurs. Il en fut de cette question comme de la chapelle de Vidalon ; on reconnaissait le bien-fondé de ses respectueuses observations, mais, pour diverses raisons, on ajournait la solution, et ce fut que l'année qui précéda sa mort, qu'il obtint gain de cause.

On comprend tout ce qu'avait de pénible pour lui cette position ; il tâchait néanmoins de tirer parti des circonstances dans la mesure du possible ; malheureusement il eut assez souvent le chagrin

de voir ses fils spirituels quitter la société à laquelle il eût voulu les attacher ; mais en partant, tous ces confrères, pleins de respect et d'affection pour lui, venaient lui dire adieu à lui le dernier et lui exprimer tous leurs regrets. Combien, plus tard, déplorèrent amèrement de n'avoir pas suivi ses conseils et résisté à une tentation qui souvent n'avait pas d'autre cause qu'un ordre trop absolu, trop inflexible de M. Tourvieille. D'autres ont reconnu qu'à lui seul, après Dieu, ils devaient leur persévérance. On comprend combien devait être douloureux pour son cœur de père, l'éloignement de ses fils spirituels qui lui avaient coûté tant de peines et donné tant de sollicitude. Cependant il ne se laissa pas décourager et continua avec le même zèle, jusqu'au dernier jour, son œuvre si laborieuse. Consacré à l'apostolat par l'éducation, il voulut prolonger ce ministère au-delà du tombeau : il institua donc pour ses héritiers les jeunes gens peu favorisés de la fortune et diverses communautés religieuses vouées à l'éducation des enfants pauvres.

M. l'Abbé J. PAGÈS

Jean Pagès était né à Malbosc en 1793. Il vint en 1809 à la pension Thévenet suivre les cours du collège. Il émigra à Ste-Claire en 1811 et en devint surveillant en 1813-14 jusqu'en 1818. Ordonné prêtre, il resta pendant un an vicaire à Vanosc. M. Picansel le rappela au collège, qu'il avait quitté avec peine et il professa successivement les classes de grammaire et la troisième jusqu'en 1832, tout

en résidant à Ste-Claire, où il avait remplacé M. Tourvieille comme directeur. A cette époque, l'enseignement du grec, introduit depuis plusieurs années dans le programme de l'Université, était devenu obligatoire dans la classe de Troisième. M. Pagès ignorait cette langue ; il fut alors chargé de la classe de Septième, où on ne l'enseignait pas ; il professa cette classe jusqu'en janvier 1850 et fut successivement aumônier de l'Hôpital, du Sacré-Cœur et des Ecoles Chrétiennes.

Surveillant de Ste-Claire à vingt ans, il dut à sa haute stature, à sa manière d'être et de parler, toujours sérieuse et grave, même déjà austère, une autorité complète sur les cent cinquante élèves que comptait la pension. Sans doute, M. Tourvieille était là pour guider le jeune maître dans ses débuts, pour le former par ses conseils et ses exemples à la direction de ces jeunes gens, mais il n'en est pas moins vrai, qu'il avait, grâce à ses qualités personnelles et dès la première année, pris sur ses élèves un ascendant auquel personne n'eût songé à se soustraire.

Professeur, il apportait à son enseignement beaucoup d'ordre et de méthode ; dans sa classe de Septième, il s'appliquait surtout à inculquer les principes de la langue latine, de telle façon qu'on ne pût les oublier ; il achevait et perfectionnait, sous ce rapport, l'œuvre commencée en Huitième ; sans être sévère pour les élèves de sa classe, il en obtenait l'ordre le plus parfait.

Aumônier de communautés religieuses, il en remplit les fonctions avec une ponctualité parfaite,

avec un dévouement que rien ne lassait, mais son zèle franchit parfois les bornes que la discrétion et le tact auraient dû lui imposer.

Si on eut à regretter, une fois ou l'autre, la manière dont il accomplissait ces ministères extérieurs, on ne put que le louer de sa piété, de son esprit d'austérité et de son amour de la règle. Toujours levé à quatre heures du matin, il ne fit de feu dans sa chambre que les dernières années de sa vie, alors qu'une irritation de poitrine ébranlait peu à peu sa robuste constitution. Lui-même balayait sa chambre, faisait son lit, allait chercher l'eau dont il avait besoin, etc.

Pendant de longues années, il ne fit en Carême, qu'un seul repas, sans collation, bien qu'il eût à faire régulièrement ses classes. Il portait si loin l'amour de la pénitence, qu'il s'imposait des mortifications de tout genre, y compris le cilice et la discipline. Sur ce point aussi, il manqua de mesure ; car lorsque l'Eglise eut adouci les rigueurs du Carême, en permettant l'usage du gras quatre fois par semaine, il ne voulut point en profiter, bien que toute la maison usât de l'autorisation. Sans doute, le motif de pénitence qui l'inspirait était louable en soi, mais il eût été incontestablement plus parfait de ne pas se singulariser et de satisfaire sa soif de mortifications par quelque autre privation.

Qui dit homme de pénitence, dit homme de règle, puisque l'obéissance est pour le religieux la première mortification à pratiquer. M. Pagès, dirons-nous, ne fut pas seulement un homme de règle,

mais l'homme de la règle. Pour lui, chaque heure, chaque minute du jour avait son emploi déterminé par la règle générale ou par son règlement particulier, et il n'y manquait point, à moins qu'un devoir de charité ne l'en détournât. Il était méthodique, précis et régulier en tout, à un point vraiment extraordinaire ; pour l'emploi de son temps, il ne laissait, en ce qui dépendait de lui, absolument rien au hasard, rien au caprice du moment.

Son amour de la prière, de la régularité et de la pénitence, le conduisait chaque année, pendant les vacances, au moins une quinzaine de jours, à la Trappe d'Aiguebelle. Là il se reposait de l'enseignement et du ministère dans la méditation et les exercices de la pénitence. Les mortifications qu'il avait pratiquées, le peu de soins qu'il donnait à sa santé, un travail souvent excessif et des peines morales, avaient usé assez rapidement sa robuste constitution. Une longue et douloureuse maladie le conduisit au tombeau le 27 Août 1861.

M. l'Abbé François POLLY

Né en 1803, à St-Symphorien-de-Mahun, il était le neveu du professeur de physique, de philosophie et de théologie, dont il a déjà été question. Il fit au collège des études qui ne furent pas sans succès, surtout en mathématiques.

Professeur des classes de grammaire de 1823 à 1834, il fut alors nommé professeur de philosophie et, l'année suivante, envoyé par M. Tourvieille à Paris, où il suivit à la fois les cours du collège

Stanislas, afin de bien étudier la nature de l'enseignement donné, et ceux de la Sorbonne, pour développer son instruction personnelle. En 1836, il remonta dans sa chaire de philosophie qu'il ne quitta qu'avec la vie, dix-huit ans plus tard.

Il était doué d'une grande facilité d'élocution et d'un talent d'exposition claire et méthodique, qui rendaient son cours fort intéressant. Sa parole vive, brillante, primesautière, faisait pénétrer dans l'esprit des auditeurs les vérités les plus abstraites et les y gravait profondément.

A la mort de M. Lapierre, il joignit à ses fonctions de professeur, celles d'économe et d'aumônier des Religieuses Ursulines. Formé à son école, il avait comme lui de l'ordre, de la méthode et un rare savoir-faire ; aussi fut-il un administrateur distingué. Il avait une compétence et un jugement vraiment extraordinaires pour les affaires ; il en parlait d'une façon si juste, avec tant de facilité, qu'un grand négociant, de ses amis, lui dit un jour : « Mon cher, vous connaissez ces choses-là quasi mieux que votre bréviaire ». Si nous citons cette parole, qu'on pourrait considérer comme injurieuse à sa mémoire, c'est qu'elle manifeste clairement sa parfaite connaissance des affaires et qu'elle n'était de la part de son auteur qu'une amicale plaisanterie.

M. François Polly était en effet un saint prêtre, esclave de ses devoirs. Ses confrères regrettèrent en lui un modèle de simplicité et de bonhomie charmante, de piété, de régularité et de zèle. Avec le triple service qu'il accomplit simultanément pen-

dant dix-sept ans, il trouvait encore le temps de confesser les enfants et les Religieuses de la Providence en l'absence de leur directeur.

Les deux communautés religieuses auxquelles il donnait ainsi des soins spirituels, le regrettèrent d'autant plus vivement, qu'il ne leur avait jamais refusé aucun des services qu'elles lui avaient demandé. On remarqua constamment dans ses rapports avec elles, une manière simple et droite de voir les choses qui rendait sa direction aussi sûre que prudente.

Quelque facilité que lui donnassent pour ses diverses fonctions ses talents naturels et la science acquise, il lui fallut, plus d'une fois, passer une partie des nuits au travail, pour la tenue de sa comptabilité ou la préparation de ses instructions ; mais, si son dévouement et son zèle étaient sans limites, il n'en était pas de même de ses forces physiques ; elles s'usèrent assez vite à ce labeur épuisant, et il mourut après avoir longuement souffert d'une maladie de cœur, le 28 Juillet 1854.

Il avait toujours eu la bourse ouverte pour toute sorte de bonnes œuvres ; il avait notamment comblé de largesses sa paroisse natale et celle de Toissieux, si chère à son oncle ; il laissa encore par testament une partie de sa fortune pour diverses œuvres de charité ou d'apostolat.

M. RAYNAUD

Les maîtres dont nous venons de dire les labeurs et les vertus, formèrent, avec MM. Actorie et

Soulerin, dont il sera question au IIIe Livre de ce travail, la seconde génération des professeurs prêtres de l'Institution d'Annonay. A cette même génération appartient aussi un laïque qui fut un instituteur et un éducateur distingué : nous avons nommé M. Louis Tourvieille. On l'appela habituellement du nom de sa mère, Raynaud, afin de le distinguer de son oncle, M. l'abbé Tourvieille.

Né à Joannas en 1799, il avait fait ses études à Annonay et avait été envoyé par son oncle à Paris en 1818. Il s'y livra à l'étude des sciences, du dessin et de la peinture. A la fin de l'année scolaire 1819-1820, il obtint au concours, à la manufacture des Gobelins, un diplôme pour les préparations chimiques de teinture et fut autorisé à enseigner les mathématiques, après examen spécial. Il les professa l'année suivante 1820-21, dans la pension Andrieu, tout en continuant ses études personnelles dans les sciences et les beaux-arts.

Après avoir ainsi travaillé quatre ans à Paris, il commença, en 1822, ses cours de dessin et de mathématiques au collège et, l'année suivante, y joignit ceux de sciences physiques, comme successeur de M. Polly. Ses mérites étaient si connus, qu'en 1822, M. Félix, recteur de l'Académie, lui offrit la chaire de physique au collège royal de Tournon et, en 1823, la même chaire à celui d'Avignon. Il déclina ces offres si honorables et si avantageuses pour lui ; la voix du sang et de la reconnaissance l'attachaient pour la vie à l'œuvre de son oncle ; il enseigna à Annonay de 1822 à 1866, vécut à Prades, cinq ans environ, au sein de

sa famille et revint en 1871 au collège, où il mourut en 1878.

Le P. Raynaud, ainsi qu'on l'appela pendant près de 50 ans, fut-il un excellent professeur ? Tous ses élèves répondaient affirmativement pour le dessin et pour les sciences physiques ; mais pour les mathématiques, quelques-uns n'approuvaient pas sa méthode. Il démontrait, en effet, fort rarement la leçon, et donnait bien peu d'explications et d'éclaircissements. Son système consistait à obtenir des élèves la plus grande somme possible de travail personnel et il obtenait ce résultat par des interrogations très fréquentes. Si donc il ne facilitait pas l'acquisition de la science par des explications, il parvenait du moins, par sa ténacité et par sa rigueur, à renvoyer les paresseux au deuxième cours de mathématiques, à inculquer à ses élèves l'amour et l'habitude du travail personnel. Amener un enfant à fortifier sa volonté, à développer sa personnalité est le fait et la marque du véritable éducateur. Ce mérite, plus rare qu'on ne le pense, fut celui de M. Raynaud.

Si des esprits peu éclairés sur le but final de l'éducation, savoir, le développement harmonieux de toutes les facultés de l'homme plutôt que l'acquisition d'un bagage plus ou moins considérable de connaissances pratiques, ont pu blâmer la méthode du P. Raynaud, ils n'ont pu contester sa science. La préparation d'Auguste Bravais suffit à démontrer la valeur pédagogique et scientifique du jeune professeur.

Auguste Bravais, sorti de Rhétorique en 1825

à l'âge de quatorze ans, après avoir remporté le prix de mathématiques, redoubla sa Rhétorique et fit sa philosophie au collège Stanislas à Paris ; il y fit même, mais en contrebande, des mathématiques. A son retour à Annonay, M. Raynaud se chargea de le préparer à l'Ecole Polytechnique et en moins de dix mois, ils étudièrent tout le programme. La préparation avait été trop hâtive ; Auguste Bravais ne fut pas reçu ; mais ce jeune homme de dix-sept ans avait fait preuve de dispositions si remarquables, de connaissances si étendues et d'une méthode si sûre, qu'un de ses examinateurs, M. Bourdon, écrivit à M. Bravais père, pour lui faire des éloges du professeur et de l'élève. Il lui conseillait ensuite d'envoyer son fils à Paris suivre des cours spéciaux pour cette préparation. M. Raynaud insista de son côté et le jeune Bravais fut envoyé à Paris ; l'année suivante, 1829, il fut admis le second de la promotion. Il en sortit le premier en 1831. Officier de marine, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, puis à l'Ecole Polytechnique, membre de l'Académie des sciences, il resta l'ami du P. Raynaud, et l'on entendit très souvent tomber de ses lèvres l'éloge de la science et de l'enseignement de son ancien maître. Cette appréciation d'un homme compétent paraît plus juste que celle des critiques, d'ailleurs assez rares, qui ont blâmé sa méthode d'enseignement.

On lui a aussi reproché de n'admettre que très difficilement à son cours les élèves de la pension Ste-Barbe. C'est un fait qu'il serait puéril de nier ; mais ce fait a une explication bien simple. Les



cours de M. Raynaud étaient supérieurs et de beaucoup aux cours de mathématiques faits dans les petits séminaires aux étudiants ecclésiastiques, puisque les bons élèves pouvaient subir avec succès à la fin de leur Rhétorique les épreuves du baccalauréat ès-sciences. Etait-il utile que les jeunes gens de Ste-Barbe, à moins de dispositions particulières, consacrassent aux sciences un temps qui pouvait être mieux employé à l'étude des littératures classiques? Il ne le pensait pas, ni M. Tourvieille non plus ; de là, la ligne de conduite tracée par les supérieurs et suivie par le professeur. Il ne faudrait pas oublier, d'ailleurs, que ces élèves suivaient le second cours de mathématiques, dont le programme était celui du baccalauréat ès-lettres et qu'ils pouvaient, par conséquent, y acquérir, s'ils voulaient s'en donner la peine, des connaissances scientifiques au moins aussi étendues que dans un petit séminaire.

Parmi ceux qui ont passé en mathématiques, qui ne se rappelle avec quelle ardeur on se livrait au travail pendant le premier mois de l'année scolaire afin de pouvoir rester dans la classe du P. Raynaud? Il fallait, en effet, obtenir de bonnes notes dans les interrogations et répondre convenablement à l'examen qui suivait l'étude du premier livre de géométrie ou de l'arithmétique, pour ne pas être renvoyé au second cours de mathématiques. Même après ce premier examen, tout n'était pas fini ; la menace d'élimination pesait toujours sur les paresseux et les excitait au travail, car une fois admis, on

tenait à honneur de rester chez le P. Raynaud.

Le local où il enseignait, n'offrait, certes, aucun agrément. C'était une vaste et haute salle aux murs sombres, située en contre-bas du jardin, mal éclairée par deux fenêtres ouvertes au nord, jamais égayée par un rayon de soleil, dallée avec de grands carreaux de pierre, qui, en hiver, étaient aussi froids que la glace, meublée de simples bancs sans dossier ni tables et l'on y passait, chaque semaine, quatre classes de deux heures.

Le local était triste, les matières de l'enseignement ardues, mais on était soutenu par l'amour-propre, par le désir de s'instruire, et par les encouragements du bon P. Raynaud. Les éloges et les compliments étaient d'autant plus précieux et produisaient d'autant plus d'effet, qu'ils étaient plus rares et donnés parfois sous une forme très originale. Tout dans la conduite du professeur, et jusqu'à sa manière de punir, trahissait l'affection qu'il portait aux élèves. Citons à ce propos un fait dont nous avons été témoin, en 1865-66. Un de ses bons élèves n'avait pas bien su sa leçon et, pour le punir, le P. Raynaud lui avait fortement pincé le bras. Un moment après, l'élève, assis à son banc, montra au professeur, qui se promenait près de lui, son bras légèrement bleui par la pincée et lui dit avec un peu d'humeur : Père Raynaud, vous m'avez fait mal. « Hé, mon camarade, répondit en souriant le P. Raynaud, je ne voulais pas vous faire du bien ». En entendant cette parole dite d'un ton bonhomme et plaisant, l'élève se mit à rire et la classe d'après il sut mieux sa leçon.

Cette anecdote peint mieux que nous ne saurions le faire, l'esprit qui régnait dans cette classe, les rapports d'amitié respectueuse d'un côté, en quelque sorte paternelle de l'autre, qui s'établissaient entre le P. Raynaud et les meilleurs de ses élèves, rapports qui continuaient après la sortie du collège.

Le cours du P. Raynaud était recherché, surtout l'année où l'on étudiait la géométrie, parce que, pendant les deux derniers mois, on allait à Bise et on consacrait tout le temps des promenades à des expériences pratiques d'arpentage et de nivellement. La classe était divisée, suivant le nombre des élèves, en quatre, cinq, ou six sections, formées chacune de sept à huit opérateurs, sous la direction et la responsabilité d'un chef, choisi parmi les plus capables et les plus sages. Pendant une vingtaine de séances de trois heures environ, on étudiait pratiquement l'arpentage à la chaîne, à l'équerre, à la boussole, au graphomètre, à la planchette; on faisait du nivellement et on rapportait des travaux et des plans qui n'étaient certes point parfaits, mais qui étaient généralement bons et assez exacts.

Pendant qu'on opérait ainsi, le père Raynaud allait successivement d'une section à l'autre ; il inspectait son monde, contrôlait le travail fait, demandait ou donnait des explications sur la manière d'employer les instruments ou d'appliquer telle ou telle méthode ; puis, quand l'heure du goûter arrivait, on se réunissait dans la grande allée de tilleuls, et là on mangeait un bol de lait avec du pain noir de la ferme, des cerises, ou bien un mor-

ceau de fromage, après quoi on allait achever le travail.

Plus d'une fois, il faut bien l'avouer, le goûter officiel était précédé ou suivi d'un autre moins frugal, préparé par les soins officieux d'un externe prévoyant ; souvent aussi, le P. Raynaud n'était pas le seul à fumer sa pipe ; grâce à la complaisance des externes, quelques-uns des pensionnaires du collège ou de Ste-Barbe eussent pu lui offrir du tabac ou des allumettes. Il est inutile de dire que, si le professeur était seul pour surveiller ses quarante ou cinquante arpenteurs, chaque section avait une sentinelle pour signaler son arrivée, car il n'entendait pas plaisanterie et tout élève pris en faute était impitoyablement exclu de l'arpentage. On comprend que des jeunes gens de quinze à dix-huit ans tinssent à ces séances pratiques, parce que, en dehors de l'utilité qu'elles avaient pour leur instruction, elles leur laissaient une demi liberté, dont ils n'abusaient pas, d'ailleurs, bien gravement ; l'arpentage était donc moins une classe qu'une sorte de fête.

Les séances de chimie pratique étaient suivies par les élèves de Rhétorique ou de Philosophie avec autant d'intérêt que celles d'arpentage par les mathématiciens. Le laboratoire, reconstruit en 1833, était situé sur une terrasse, remplacée aujourd'hui par la partie du boulevard comprise entre l'école des filles et la rue Montgolfier.

Il contenait cinq fourneaux, un devant chaque fenêtre ; au milieu était une grande table ; des étagères chargées de flacons, de cornues etc., cou-

raient le long des murs ; au fond, était le cabinet du professeur, où il pouvait travailler de son côté, tout en surveillant les jeunes chimistes. Si quelque cornue, flacon ou tube était cassé, on entendait la formule invariable : *Cassez, cassez, qui casse les verres les paye.* On se tenait un peu plus sur ses gardes, on opérait avec plus de soin et l'on évitait la dépense inutile.

Après sept ou huit mois de travail, les chimistes faisaient eux-mêmes le nettoyage et la toilette du laboratoire, l'inventaire du mobilier, et le comparaient à celui qui avait été laissé par leurs prédécesseurs. La différence de valeur, jointe au prix des produits achetés et employés, donnait le coût des expériences de l'année qu'ils se partageaient entre eux. Cette liquidation des comptes faite, bien entendu, comme toutes les opérations et expériences de chimie, sous la direction et le contrôle du P. Raynaud, constituait pour ces jeunes gens, une excellente leçon de choses et leur donnait l'occasion de montrer de l'initiative et du jugement. Ajoutons que la visite des papeteries et d'autres usines complétait admirablement l'enseignement théorique et pratique des sciences.

Pendant sept à huit mois, les chimistes n'avaient pas de promenade, à moins de congé extraordinaire ; c'est pourquoi le P. Raynaud les menait à St-Désirat le lundi de Pâques manger ce qu'il appelait l'agneau pascal, et, le lundi de la Pentecôte, pour la fête des cerises, il les conduisait aux mines de Brossain. Le jour de la fête de M. Tourvieille, c'est-à-dire à la St Pierre, 29 Juin, la

promenade varia, du pèlerinage de Lalouvesc à l'ascension du Pilat. Cette dernière eut lieu surtout à l'époque de la jeunesse du P. Raynaud. Quelle joie, quelle fête pour les heureux chimistes favorisés de l'autorisation de leurs parents !

Est-il besoin de dire que le P. Raynaud prenait, dans ces excursions, toutes les précautions nécessaires pour garantir ses chers camarades, comme il se plaisait à les appeler, de toute imprudence et de tout accident ? Nous ne le pensons pas, car c'était là son devoir strict et le P. Raynaud étendit toujours son dévouement à ses élèves bien au-delà de ce qu'exigeait le simple devoir. Il s'intéressait, en effet, beaucoup à eux, à leur santé, à leurs études, à leurs projets d'avenir, et il exerçait sur eux une influence vraiment extraordinaire. Si quelqu'un d'entre eux avait commis une étourderie grave, il était parfois envoyé par les surveillants au P. Raynaud, dont l'intervention faisait immédiatement rentrer le coupable dans la voie du devoir.

Son affection pour eux était vraie et sincère, elle était d'ailleurs payée de retour et nous lisons dans une lettre écrite, à la mort de M. Raynaud, par un de ses élèves, député à l'Assemblée nationale de 1871 : « J'avais conservé le meilleur souvenir de cet excellent professeur, qui savait si bien s'attacher le cœur de ses élèves, tout en leur communiquant, ou en s'efforçant, tout au moins, de leur communiquer une partie de la science qui lui était si familière ».

Nombreux seraient les témoignages écrits que

nous pourrions apporter à ce sujet : nous n'en citerons qu'un autre qui nous révèle jusqu'où allait l'amitié de M. Raynaud pour ses élèves ; il émane d'un avocat qui fut longtemps bâtonnier de son ordre à Grenoble : « Je n'ai jamais oublié les avis qu'il me donnait à mon départ d'Annonay, en m'accompagnant à pied jusqu'à la Lombardière. Deux ans plus tard, ses lettres me reprochaient de retarder mes études de droit ; il m'offrait sa bourse, si j'en avais besoin. Oh ! non, on n'oublie pas un tel homme et un tel cœur ! »

Ses élèves originaires d'Annonay ne l'oubliaient pas davantage ; on les voyait souvent entrer le matin chez leur ancien professeur par la porte indépendante du collège, qui s'ouvrait sur la place des Cordeliers. Il les recevait dans son atelier de peinture et, tout en fumant sa traditionnelle pipe de terre blanche, il causait avec eux sciences, industrie, affaires politiques, etc. ; il s'occupait de leurs études, de leurs travaux, il leur donnait les conseils de son expérience, ou de l'expérience d'autrui, car il avait d'autres amis que ses élèves et il savait les consulter utilement.

Le plus intime d'entre eux, et assurément le plus assidu, était le docteur Desgrand. C'était un esprit curieux, observateur, insatiable de savoir, désireux d'approfondir toutes les questions, abordant avec la même facilité la médecine, les mathématiques, les sciences physiques, l'histoire, la philosophie ou la littérature. Il avait, avec ce fond en quelque sorte inépuisable de connaissances, une bonté de cœur, une simplicité et une bonhomie charmantes, une

conversation pleine d'intérêt et aussi des saillies et des traits du meilleur esprit gaulois. Fréquentes étaient ses visites au P. Raynaud, avec lequel il pouvait causer sciences pures et sciences appliquées ; les conversations de ces deux hommes si bien faits pour s'entendre étaient, paraît-il, un vrai régal pour ceux qui pouvaient y assister ; on y apprenait toujours quelque chose d'utile ou d'intéressant. Le P. Raynaud gagnait à ces visites, plus que le docteur Desgrand qui, plus mêlé au monde, faisait profiter son ami de ses observations et de son expérience et celui-ci, à son tour, les utilisait pour le plus grand bien de ses élèves, anciens et actuels.

Le P. Raynaud allait, à son tour, rendre visite à ses amis ; mais il s'était fait une règle invariable de n'accepter jamais à dîner ; tout au plus arrivait-il pour le café chez ceux de ses amis qui lui étaient le plus chers. Il était si rigide à ce sujet, qu'il ne voulut pas même faire une exception pour Mgr Robert. Il était allé d'Alger à Constantine uniquement pour voir ce prélat ; non seulement il n'accepta pas l'hospitalité au palais épiscopal, mais il ne voulut même pas y prendre un seul repas. Dans cette circonstance, il faut bien le reconnaître, il poussa un peu loin la fidélité au principe, d'autres diront peut-être l'originalité. Avec cette trempe de caractère, il n'est pas malaisé de s'expliquer sa répugnance à se laisser photographier. Un de ses bons élèves, qui fut son successeur immédiat au collège, réussit cependant, après plusieurs tentatives infructueuses, à prendre un instantané du

P. Raynaud fumant sa pipe, et causant avec un complice du photographe.

C'est le seul portrait que l'on ait pu avoir de lui.

Si, pendant les vacances, il passait près du domicile d'un de ses anciens élèves, il ne craignait pas de se détourner de son chemin pour lui donner une preuve de sympathie et d'amitié. L'un d'entre eux écrivait en 1878 : « Deux fois j'avais eu le plaisir de le voir à Grenoble et, dans une de ces occasions, de faire avec lui la course de la vallée de l'Oisans, jusqu'aux glaciers de la Grave, ce qui nous rappelait l'ascension du mont Pilat ».

Pour se reposer de ses dix mois de travail, le P. Raynaud passait avec M. Tourvieille, quelques jours de vacances dans sa famille à Joannas, à Largentière ou à Prades ; mais, pendant plus de vingt ans, il se réserva toujours un temps assez long pour faire quelque voyage en France ou à l'étranger, tant pour son instruction que pour satisfaire une légitime curiosité. Il fit en 1837, un voyage à Rome, en compagnie de son oncle et de M. l'abbé François Polly, et un à Londres en 1850, avec M. Achille Actorie, pour compagnon. C'est par lui que nous avons su l'accueil qu'on lui fit dans un hôtel de Genève, à son premier voyage en Suisse. Descendant de la diligence, il voit, tout près, un fort bel hôtel ; il se présente et demande une chambre. Le costume du P. Raynaud, toujours propre, mais très simple, n'était certainement pas coupé à la dernière mode ; aussi le directeur de l'hôtel, jetant un regard sur la toilette du voyageur, lui

dit d'un ton de pitié : « Vous vous trompez, Monsieur, il n'y a pas de place pour vous ici. — Et pourquoi donc ? repartit vivement le P. Raynaud. Avez-vous peur que je ne vous paie pas ?» et il montra sa bourse pleine d'or. Alors l'hôtelier, en s'excusant de l'erreur qu'il avait commise, lui dit que son costume déplairait aux autres voyageurs, nuirait à son hôtel et qu'il se voyait, à son grand regret, obligé de lui refuser le logement. Ce souvenir impressionnait toujours désagréablement le P. Raynaud ; quand il le rappelait, il ne manquait pas d'ajouter d'un ton légèrement railleur : « Des démocrates, ça, des démocrates ! un tas de farceurs et voilà tout ».

Le P. Raynaud était aussi sobre dans sa nourriture que simple dans ses vêtements. Assis à la table des maîtres, il ne mangeait que rarement de la viande ; pendant longtemps il ne but que de l'eau et lorsqu'il crut nécessaire de boire du vin, il en prenait en si petite quantité, que c'était plutôt de l'eau rougie que du vin.

Nous ne serions point surpris qu'il agit ainsi par mortification ; car il se montra toute sa vie ce qu'on peut appeler un rude chrétien. Il était toujours levé à quatre heures du matin et ne se mettait au travail qu'après une longue et fervente prière. Quand les élèves entraient dans la chapelle pour la messe de communauté, ils apercevaient le P. Raynaud déjà à genoux dans sa stalle ; le soir, les professeurs qui allaient à la chapelle un peu tard, étaient sûrs d'y trouver le P. Raynaud faisant sa visite au Saint Sacrement.

Une piété éclairée, forte et simple, soutenait son dévouement et faisait de lui le type du professeur laïque chrétien et apôtre auprès de ses élèves. Sa piété affectueuse et sa foi vive lui inspiraient quelquefois des actes d'une énergie étonnante à l'égard de ceux qui blessaient ses croyances. Nous empruntons à Mgr Robert, évêque de Marseille, les lignes suivantes : « Je me souviens, écrivait-il, qu'en 1847, je l'accompagnais dans une excursion qu'il faisait sur le Coiron, avec Auguste Bravais, capitaine de frégate et professeur d'analyse à l'Ecole polytechnique. C'était un vendredi, et comme il n'y avait que très peu de chose à manger dans la méchante auberge où nous avions passé la nuit, Auguste Bravais sortit de son sac de voyage un saucisson dont il s'apprêtait à manger un morceau. M. Raynaud l'avertit d'abord, mais voyant ses observations inutiles, il prend le saucisson, le jette dans la cour, où un chien vient le prendre et l'emporte : Auguste, dit-il à M. Bravais, je ne permets pas que devant moi, on viole les lois de l'Eglise. M. Bravais reçut la remontrance de son ancien professeur avec une docilité qui m'édifia autant que le zèle de celui qui la faisait ».

L'humilité de M. Raynaud était fort grande ; il ne rechercha jamais les honneurs ; il eût pu, certes, à bon droit, aspirer, par exemple, aux palmes académiques et faire appuyer sa demande par quelques-uns de ses anciens élèves en mesure de le faire ; il n'y pensa même pas. Comme son oncle, M. Tourvieille, il n'aimait pas le bruit, l'ostentation, pas plus pour les maîtres que pour la maison.

Quand un personnage de qualité, évêque ou préfet, visitait la maison, le P. Raynaud disparaissait presque toujours, sous prétexte de profiter du congé, mais en réalité pour se soustraire aux compliments qui pouvaient lui être décernés ; il ne voulait pas qu'on tînt de lui aucun compte ; et dans ces circonstances, des raisons graves de bienséance pouvaient seules le retenir.

S'il cachait ses talents et ses mérites sous des dehors humbles et modestes, il mettait encore plus de soin à laisser ignorer à sa main gauche le bien que faisait sa droite. Que de services financiers rendus sous le voile de l'anonyme ! Que de bonnes œuvres, faites en apparence par d'autres et réalisées par lui ! On parvint parfois, cependant, à percer le mystère dont sa discrétion aimait à entourer ses actes de charité, ainsi qu'en témoigna Mgr Robert, son vénérable ami : « Ayant été chargé, comme vicaire général, de traiter plusieurs affaires relatives à de pieuses fondations que lui avait suggérées sa piété, j'ai pu admirer son désintéressement et sa modestie. Il me laissait croire qu'il n'était qu'un instrument passif de ces libéralités et ce n'est qu'assez longtemps après, que j'ai su qu'il était lui-même le bailleur de fonds ».

Il employa la plus grande partie de sa petite fortune en bonnes œuvres et surtout à créer des bourses en faveur des étudiants ecclésiastiques dans les petits et les grands séminaires. Comme son oncle, il avait dévoué sa vie à l'apostolat par l'éducation ; comme lui encore, il voulut prolonger son action bienfaisante au-delà du tombeau, par ses

pieuses et fécondes libéralités. Signalons encore deux de ses œuvres principales : la création, à Joannas, d'une école de Frères, auxquels il assura le local et le traitement, et la construction d'une magnifique chapelle au calvaire de Prades, complètement restauré à ses frais et sous sa direction. (1)

Nous terminerons ces pages, consacrées à la mémoire de M. Raynaud, par deux lettres qui nous paraissent exprimer admirablement l'impression laissée par ce bon et cher maître dans le souvenir de ses anciens élèves. « Il fut l'ami de tous ses élèves et fut aimé de tous. Quel succès ! et qu'elle plus belle oraison funèbre pour un homme voué à l'enseignement de la jeunesse ». — « J'ai vu bien des hommes dans le cours de ma vie, écrit un autre, je n'ai pas rencontré de nature plus belle, plus honnête, plus dévouée que la sienne.... Permettez-moi une proposition qui n'est peut-être pas orthodoxe ; j'aimerais mieux m'en aller de ce monde en emportant les mérites de cette vie-là, que ceux de la vie de bien des saints canonisés ».

L'avocat qui exagérait ainsi, avait assurément l'hyperbole facile ; aussi n'avons-nous cité sa lettre qu'en preuve de l'estime profonde que professaient les élèves de M. Raynaud pour ses rares vertus.

(1) Tous les tableaux qui font l'ornement de cette chapelle sont du P. Raynaud.





M. l'Abbé TRACOL

CHAPITRE V

Les professeurs

DEUXIÈME SÉRIE

Au risque d'être monotone, nous consacrerons maintenant quelques pages aux hommes qui formèrent comme la deuxième série des professeurs du collège. Ils débutèrent aux environs de 1830, et la plupart cessèrent d'enseigner de 1860 à 1870.

M. l'Abbé BOURDILLON

Le plus ancien de cette série de professeurs fut M. Victor Bourdillon. Il était né au Biol (Isère), en 1804, et avait terminé ses études en 1824. En 1825, il fut nommé professeur de cinquième et montra des aptitudes si rares pour l'enseignement que, l'année suivante, on lui confia la chaire d'Humanités, qu'il conserva jusqu'en 1836. Il partit alors à Paris, en revint licencié, fut nommé professeur de Rhétorique à Privas, où il resta jusqu'en 1847. Il se retira alors chez un de ses amis, l'abbé Boirayon, chef d'Institution au Péage de Romans, prit l'année suivante la direction du collège de Bourgoin, puis d'une institution à Grenoble, revint en 1860 à Annonay comme professeur auxiliaire ; enfin, après un séjour de quelques années à Bourgoin, il prit la direction du collège

de Béziers, où il mourut en 1872. Il avait hésité longtemps avant d'entrer dans les saints ordres et il n'avait été ordonné prêtre qu'en 1840, à l'âge de trente-six ans. Littérateur brillant et profond érudit, il collabora indirectement au dictionnaire latin de Noël, en indiquant à l'auteur de nombreuses erreurs ou inexactitudes, ce qui le signala lui-même à l'attention des latinistes. Il fut un helléniste distingué et un polyglotte remarquable ; dès 1826, il enseigna l'italien. L'espagnol, l'anglais et l'allemand lui devinrent tout-à-fait familiers et il put, à l'occasion, soit à Privas, soit à Bourgoin, enseigner ces quatre langues vivantes aussi bien que les langues mortes. Il étudia aussi toute les branches de l'histoire naturelle et les enseigna dans ces deux derniers collèges avec un succès extraordinaire.

M. Bourdillon était né professeur ; voici quelques souvenirs d'un de ses élèves d'Annonay.

« Il interprétait admirablement les beautés historiques et littéraires de toute sorte d'auteurs, mais surtout d'Homère et de Virgile, ses amis familiers de chaque jour. Il est impossible de dire avec quelle jouissance nous entendions, pendant les heures de classes, trop courtes à notre gré, notre maître développer, avec un beau langage et une chaleur communicative, ses théories et ses appréciations sur les sujets et les matières qu'on étudiait. L'enthousiasme était grand, surtout, quand les récits, tour à tour pathétiques et sublimes du Cygne de Mantoue, ou les rapsodies du vieil Homère, passaient par sa bouche et semblaient y acquérir un charme nouveau ».

« Ajoutons, pour louer encore notre professeur, qu'il nous enthousiasmait tout autant, par les explications religieuses qu'il nous donnait chaque jour, après la récitation de quelques versets de l'Evangile, et surtout le dimanche au catéchisme ».

« Alors son âme profondément religieuse et vraiment sacerdotale, avant même d'avoir reçu l'onction sainte, nous parlait de Dieu ou de la religion, de nos devoirs de chrétiens et d'hommes, avec tant de zèle, tant de conviction, tant d'âme, qu'il en devenait particulièrement éloquent et persuasif, et plus d'un disait à son voisin, en sortant de classe : « Que c'était beau ! »

Son enseignement, intéressant, plein de vie et de science, contribuait puissamment à la formation littéraire de ses élèves, auxquels il savait inculquer l'amour des belles formes, des nobles pensées et le goût du travail personnel. Il les y encourageait en leur laissant, pour le choix de leurs travaux, une grande liberté, une bonne part d'initiative, car il pensait qu'un élève traite avec beaucoup plus d'ardeur et de succès un sujet qui lui plaît, qu'un devoir qui n'est pas à son goût.

Cette méthode, il faut en convenir, ne peut guère s'appliquer que dans les classes supérieures et par intermittence ; elle a toutefois l'avantage d'ouvrir à certains esprits une voie qu'ils eussent peut-être ignorée avec la méthode ordinaire.

M. Bourdillon découvrit par là, certains talents qui s'ignoraient eux-mêmes, il les fit éclore et ils portèrent des fruits ; sous ce rapport, il fut un véritable initiateur d'intelligences.

Chargé de la correction des compositions que les jeunes académiciens devaient lire à la distribution des prix, il y mêla peu à peu des pièces de théâtre composées par des élèves, sur un fond qu'il leur donnait. A plusieurs reprises, il traduisit des tragédies italiennes et les fit mettre en vers par quelques académiciens ; celle qui eut le plus de succès, fut le *Saül* d'Alfieri, jouée à la distribution de 1835. Les deux versificateurs étaient M. A. de Lagrevol, mort conseiller à la Cour de cassation, et M. Chenavas, de Vienne, mort en 1898, à Beyrout. Ce dernier conserva le goût de la poésie, même dans la vie du missionnaire qu'il mena pendant 42 ans en Syrie ; aussi, quand ses confrères de la Compagnie de Jésus célébrèrent, en 1897, sa cinquantaine de vie religieuse, plusieurs le chantèrent en vers et le vieillard répondit à son tour en lisant des centaines de vers de sa composition.

La bonté de M. Bourdillon, son zèle, sa méthode d'enseignement un peu originale et sa science incontestable lui avaient valu à Annonay une réputation qui ne fit que croître à Privas et à Bourgoin. On admirait avec raison, cet homme qui enseignait à la fois, de la manière la plus brillante, les langues anciennes, les langues modernes et les sciences naturelles. Cet esprit novateur aimait trop le travail personnel chez l'enfant, pour se contenter d'un enseignement théorique des sciences naturelles ; aussi, était-ce en pleine campagne qu'il conduisait ses élèves les jours de promenade, pour leur faire étudier sur place la nature des différents

terrains, la flore du pays et tout le petit monde des insectes.

Au cours de ces promenades, il instruisait autant qu'en classe, par des causeries sérieuses sur toute espèce de sujets et il acquérait ainsi sur ses élèves une autorité extraordinaire : nous ne dirons pas qu'on le craignait, car on l'aimait tellement, que la seule pensée de lui faire de la peine retenait dans le devoir les plus étourdis.

Cependant, ses écoliers auraient eu souvent l'occasion de causer du désordre, car M. Bourdillon s'oubliait parfois dans sa chambre au moment de la classe et la ponctualité n'était guère son fait ; il prétendait gaîment être né un quart d'heure trop tard et n'avoir jamais pu se rattraper. Ses élèves l'attendaient patiemment et, au besoin, si l'attente se prolongeait, un d'entre eux allait l'appeler et l'on réparait promptement le temps perdu.

On pouvait regretter, chez M. Bourdillon, la prédominance d'une imagination brillante, l'absence de fixité dans le caractère, le défaut de toute aptitude administrative et l'ignorance des hommes, que la bonté de son cœur lui montrait tous excellents.

Sa nature riche, généreuse, désintéressée, un peu naïve, semblait ignorer la malice humaine : aussi la bonté et la charité paraissaient chez lui des vertus innées. Nous laisserons sur ce point la parole à un de ses élèves, qui écrivait en 1872 dans l'*Indicateur de Bourgoin:* « M. Bourdillon était admirable, quand il prêchait l'amour de Dieu et du prochain, la charité sous toutes ses formes, dans un

langage inimitable, substantiel, vivant : la charité qui fut le mobile de toute sa vie, charité pour les pauvres d'esprit et d'argent, pour les petits et pour les faibles, pour toutes les souffrances ; aux uns, il donnait un bon conseil ; aux autres, tout ce qu'il possédait, faisant abstraction complète de ses besoins personnels ; aussi n'a-t-il rien laissé, comme on dit vulgairement ».

« Rien en fait d'argent, c'est vrai ; il a tout donné, tout dépensé pour les siens, pour ses pauvres, et un peu aussi, il faut bien l'avouer, pour ses bons amis, ses chers livres. Mais il laisse d'autres trésors plus précieux, des exemples merveilleux, qui font le chrétien parfait et le prêtre selon le cœur de Dieu. Il laisse aussi des ouvrages dignes d'être plus connus et des manuscrits pour la plupart inachevés concernant l'histoire, l'éducation, la littérature ou la pédagogie. »

Nous n'ajouterons rien à ces lignes qui font bien connaître le prêtre que fut M. Bourdillon.

Parmi les brochures qu'il publia, une seule mérite une mention, parce qu'elle eut un vrai succès, succès d'actualité à l'époque de sa publication, fin Juin 1848. C'était *Le Catéchisme du vrai Républicain*.

M. Tourvieille l'en félicita, non toutefois sans réserves. « Votre catéchisme fort simple, fort bien écrit, très clair, vient fort à propos. Il devrait se trouver entre les mains de tous les Français. Bien peu, selon moi, savent en théorie, et encore moins en pratique, ce que c'est qu'une sainte République fondée sur les principes et les conseils évangéliques ».

« Si vous en venez à une deuxième édition, je me permettrai de vous faire quelques amicales observations ». Il les lui adressa quelque temps après ; son esprit lucide et pratique montra à M. Bourdillon, que quelques-unes de ses idées, d'ailleurs nobles et généreuses, étaient des chimères irréalisables, ailleurs que dans une société de saints. Nous en citerons le début : « Ne pensez-vous pas comme moi, que pour donner à ce bas monde une bonne direction, il faut prendre un point d'appui hors de ses limites ? Ainsi pour réaliser les trois mots du programme de notre République : Liberté, Egalité, Fraternité, il est nécessaire de garantir à l'individu, au vrai républicain, une récompense pour l'héroïsme de ses sacrifices. Or, le dédommagement à ces sacrifices dépasse le pouvoir de tout gouvernement, même républicain ».

« Et remarquez, je vous prie, que ces trois mots accomplis dans leur vrai sens ne le seront jamais que par les élus. Ils renferment ce qu'il y a de plus parfait dans les préceptes et les conseils évangéliques, ils demandent le dépouillement de soi, un triomphe complet sur la nature. Ainsi, on ne dirait pas trop, en affirmant que le catéchisme mis par l'Eglise entre les mains des simples fidèles, renferme tout au plus l'abrégé des devoirs d'un vrai républicain, au point de vue catholique ». M. Tourvieille après avoir fait un certain nombre d'observations, terminait ainsi :

« Il faut, mon ami, que je vous connaisse comme je vous connais et que je vous aime en ami sincère, pour m'être permis ces incomplètes observations ».

« Fasse le ciel que ceux qui ont besoin d'être éclairés (et le nombre en est incalculable), profitent des leçons que vous leur donnez ! Où est le doute que Dieu ne bénît la République, si nous étions des hommes dévoués à Dieu, ne cherchant que sa gloire, pleins de reconnaissance envers ce Verbe incarné, descendu du ciel pour éclairer tout homme qui vient en ce monde, et nous immolant à son exemple, pour le bien présent et futur de nos frères ? »

M. Bourdillon n'avait eu qu'à s'examiner pour tracer le portrait du vrai Républicain, tel qu'il l'entendait et tel que l'entendait aussi M. Tourvieille, car il fut un homme épris de l'amour de Dieu, il ne travailla que pour sa gloire, et il employa pour le bien de ses frères toutes les qualités intellectuelles et les forces que le Seigneur lui avait départies.

M. l'Abbé COUPAT

Henri Coupat, né à Annonay en 1805, fit au collège de bonnes études qu'il termina en 1826. Il entra dans la carrière de l'enseignement deux ans plus tard, en qualité de professeur de sixième, fit plusieurs années les classes de grammaire, tout en aidant M. Duret dans la direction de Sainte-Barbe. Il professait la troisième en 1834, quand il partit pour le collège de Privas. Il y enseigna la même classe, puis les Humanités jusqu'en 1857. Il revint alors à Annonay comme préfet des études, fut nommé, en 1859, supérieur du Petit-Séminaire de Ver-

noux, et, de 1862 à 1866, il exerça, dans son cher collège de Privas, sous le titre de directeur, les fonctions de supérieur, que l'âge et les infirmités rendaient à peu près impossibles au vénérable M. Fayolle, chef légal de l'établissement depuis 35 ans. Il mourut à Feysin, en 1868, après une longue maladie et fut inhumé à côté de son ancien supérieur, M. Actorie.

Professeur instruit, régulier, méthodique, il fut un maître habile à développer les intelligences, bien qu'il n'eût pas ces superbes envolées, ces coups d'aile de M. Bourdillon, qui enthousiasmaient les jeunes humanistes d'Annonay ou les rhétoriciens de Privas. Pour être plus modeste, l'enseignement de M. Coupat n'en était pas moins fructueux.

Son caractère doux et aimable lui attirait l'affection de ses élèves, de ses confrères et de toutes les personnes qui étaient en rapports habituels avec lui ; aussi, quand on parlait de lui, ne manquait-on jamais de dire : *le bon Père Coupat*. Animé d'une piété vraie, d'une dévotion simple et convaincue, il savait l'inspirer autour de lui par une parole pénétrante et profondément religieuse.

Il prêcha, non sans fruit, des retraites dans plusieurs maisons d'éducation de jeunes filles ; il est regrettable que les circonstances ne lui aient pas permis d'utiliser davantage, dans ce genre de ministère, les talents que le Seigneur lui avait accordés, et notamment cette voix superbe, qui charmait agréablement les dilettanti les plus difficiles, les musiciens les plus délicats.

M. l'Abbé COLLANGE

Les fonctions de l'enseignement sont toujours humbles et modestes ; M. Collange fut un humble parmi les humbles, puisqu'il dépensa toute sa vie dans la surveillance et dans l'enseignement des petits enfants.

Il était né à St-Genest-Lachamp (Ardèche), en 1806, et avait commencé ses études assez tard ; il les terminait en 1830 et débutait dans l'enseignement par la surveillance de la pension de Sainte-Barbe qu'il devait exercer pendant quatre ans. De 1834 à la fin de décembre 1860, époque de sa mort, il professa la classe de Huitième.

Pendant plus de 25 ans, il fit cette classe si difficile et si importante, avec le même intérêt et le même entrain que s'il n'eût fait qu'entrer dans la carrière. Il était le professeur inamovible, le Lhomond du collège. Les soins tendres, affectueux, paternels qu'il prodiguait à ses élèves ; le zèle et le dévouement qu'il apportait à sa pénible fonction ; les progrès et les succès qu'il obtenait chaque année, lui valaient l'estime et le respect des parents et des enfants.

Il possédait un talent remarquable pour inculquer dans les jeunes intelligences les premiers principes du rudiment ; il employait mille moyens ingénieux pour leur rendre l'étude aimable et attrayante, il punissait très rarement, encourageait beaucoup et fut un modèle de professeur de Huitième.

Son cœur fut partagé entre ses confrères, ses

chers élèves et la nombreuse population de petits oiseaux qui faisait le principal ornement de sa chambre. Il était méthodique, régulier, sérieux et grave dans toutes ses paroles et dans toutes ses actions. Grand organisateur des parties de boules après dîner, il voyait avec peine qu'on s'occupât d'autre chose que du jeu pendant la partie, et un jour, dans un accès de mauvaise humeur, il prononça ces paroles devenues légendaires au collège : « *Messieurs, quand on joue, on ne s'amuse pas* ».

Sa piété grave et profonde se manifestait clairement dans le soin qu'il mettait à former les enfants de chœur, à diriger les cérémonies, à régler l'observation des prescriptions les plus minutieuses des Rubriques qu'il connaissait à la perfection.

La charité était sa vertu de prédilection ; les professeurs qui vécurent le plus intimement avec lui pendant plus de vingt-cinq ans, ne se souvenaient pas de lui avoir jamais entendu prononcer une seule parole contre la charité. Par amour pour cette vertu, il s'imposa même, sinon un grand sacrifice, du moins une lourde servitude. Voici le fait. La voiture publique d'Annonay à Lyon partait, vers 1835, de très grand matin, pour arriver avant midi. M. Collange prit sur lui, avec l'autorisation de M. Tourvieille, la charge de dire, le dimanche, la sainte messe assez tôt, pour que les voyageurs pussent partir après avoir satisfait au précepte de l'Eglise. Il continua ce service jusqu'à sa mort, avec sa régularité et sa fidélité habituelles. Il ne sortit pas du collège pour exercer son zèle dans des œuvres extérieures. Il mena ainsi,

humblement, sans bruit, une vie qui ne fut pas sans mérite devant Dieu et même devant les hommes.

M. l'Abbé MONOT

Né à Annonay en 1814, Louis Monot fit au collège des études aussi solides que brillantes ; il débuta dans l'enseignement en 1832, en qualité d'adjoint au surveillant de l'Externat. Après un stage de treize ans dans les classes de grammaire et d'Humanités, il professa la Rhétorique à Bourg-St-Andéol, puis à Aubenas, quand Mgr Guibert eut transféré le petit séminaire dans cette ville. Il consacra vingt-sept ans de son existence à l'œuvre du Petit Séminaire, dont quatorze comme supérieur, et il mourut en 1875 à Privas, où il dirigeait un externat.

Latiniste distingué, il avait conquis, après deux mois seulement d'études à Paris, le diplôme de licencié ès-lettres ; il avait mérité les éloges de la Faculté pour les épreuves écrites et notamment pour sa composition de vers latins.

A peine licencié, M. Monot se mit au travail pour parvenir au doctorat. Il avait choisi l'Unité pour sujet de sa thèse française et voici le plan général qu'il avait fait :

1° En quoi consiste l'Unité et comment elle peut se trouver dans les œuvres les plus complexes : exemples, œuvres de Dieu, œuvres des hommes.

2° L'unité est le premier caractère des chefs-d'œuvre dans tous les genres.... unité de sujet, unité de ton, unité d'intérêts ; exemples.



3° Les ouvrages qui portent l'empreinte du plus sublime génie sont monstrueux, s'ils manquent d'unité, exemples.

4° Comment on arrive à l'unité.

L'objet de la thèse latine était de prouver qu'il ne peut y avoir de vraie philosophie hors du christianisme ; il devait puiser ses preuves dans les faits et dans les raisons générales. Il devait ainsi apprécier, dans ce double travail, toutes les philosophies et toutes les grandes œuvres de l'éloquence et de la poésie.

Il ne recula pas devant ce labeur considérable qu'il devait mener de front avec sa classe. Moins d'un an après l'avoir entrepris, la thèse latine était achevée, la thèse française était plus qu'à moitié faite, quand en octobre 1851, M. Monot apprit que les deux sujets avaient été traités par un professeur de la Faculté de Montpellier ; il ne se sentit pas le courage de renouveler le grand effort qu'il venait de faire ; il abandonna donc les recherches soutenues et le travail personnel qu'exige le doctorat, pour se consacrer à peu près exclusivement à sa classe dont les circonstances n'avaient pas permis de le décharger.

La poésie latine avait pour lui un attrait particulier ; il traduisit en vers latins les fables de Florian et les plus beaux passages des tragédies de Corneille et de Racine. C'était une fantaisie de littérateur fin et délicat et une agréable distraction aux travaux du maître de la jeunesse.

Toutefois, il employa ses talents à d'autres œuvres plus utiles et plus importantes ; d'abord, à l'en-

seignement, qui était son devoir d'état, et où il fut un professeur excellent ; ensuite à la prédication. Certes, il ne fut pas un orateur au sens précis du mot ; il ne fallait pas attendre de lui les grands mouvements oratoires qui remuent profondément les auditeurs. Néanmoins, ses discours, bien ordonnés, écrits dans une langue étudiée, châtiée, tout imprégnée des auteurs du XVII[e] siècle, plaisaient autant par la solidité du fond que par la beauté de la forme.

M. Monot était trop pieux pour ne pas chercher dans sa prédication autre chose que des succès ; il voulait, avant tout, le salut de ses auditeurs, et il réussissait, avec des sermons d'une exquise forme littéraire, à persuader et à toucher les âmes auxquelles il s'adressait.

Elèves de collèges ou de pensionnats, membres de communautés religieuses, subissaient la pénétrante influence de cette parole claire et douce, qui parvenait à convaincre les âmes de la nécessité de servir Dieu et d'avancer dans le chemin de la perfection.

Il procédait, en éducation comme en prédication, surtout par la voie de la douceur, la plus conforme à son caractère. Il était, en effet, d'une bonté et d'une indulgence telles, qu'il craignait toujours de faire de la peine à qui que ce fût, et il poussait la longanimité jusqu'aux dernières limites, avant de prendre les mesures de rigueur imposées parfois aux supérieurs d'une maison d'éducation.

M. l'Abbé CLAPPE

François-Xavier Clappe, né à Annonay en 1812, fit au collège d'excellentes études littéraires qui étaient d'un heureux présage pour l'avenir. Après avoir suivi plusieurs années les cours du Grand Séminaire de Viviers, il céda à son attrait pour l'enseignement et y débuta en 1834-35 comme professeur de Cinquième ; l'année suivante, M. Tourvieille lui confia la classe de Quatrième et en 1836, il l'envoya à Paris. M. Clappe y passa huit mois, assistant aux cours de la Sorbonne, pour préparer l'examen de la licence ès-lettres. Malheureusement sa santé ne résista pas à un travail excessif ; il dut quitter Paris en Juin, deux mois avant l'époque fixé pour les épreuves de l'examen.

Trois mois plus tard, il était ordonné prêtre et nommé professeur de rhétorique. Pendant dix-huit ans, il occupa cette chaire avec une rare distinction. Dès les premières années, il s'acquit, avec l'estime de ses élèves, une réputation de maître habile, qui ne se démentit jamais. Il possédait, à un haut degré, l'art de stimuler les jeunes gens ; dans sa classe, l'émulation était ardente et soutenue, le travail presque passionné ; aussi les succès allaient croissant, et de nombreux diplômes de bacheliers venaient donner chaque année un nouvel éclat à la valeur de ces professeurs éminents chargés de la préparation immédiate, MM. Clappe, Polly et Raynaud.

M. Clappe ne fut pas seulement un excellent professeur, il se montra aussi prêtre zélé. Il eut le

goût des belles cérémonies religieuses ; pendant plus de vingt-cinq ans, et alors même qu'il était préfet des études, il aima à choisir, à former et à diriger les enfants chargés de jeter des fleurs ou de balancer l'encensoir devant le Très Saint Sacrement aux processions solennelles de la Fête-Dieu.

Pendant vingt ans environ, il exerça les fonctions, si délicates et si importantes dans un collège, de directeur de la Congrégation de la Sainte-Vierge. Enfin, pendant une vingtaine d'années aussi, il fut le père spirituel de la plupart des élèves du collège, surtout après la mort du vénérable M. Payan ; il rejeta les théories trop sévères de l'ancienne théologie gallicane plus ou moins infectée de virus janséniste, et amena peu à peu les élèves à la réception assez fréquente des Sacrements.

Sa direction spirituelle fut bonne et elle guida un certain nombre d'élèves du collège dans la voie du sacerdoce. Un d'entre eux, Monseigneur Roche, évêque de Gap, aimait à rappeler qu'il lui devait la conservation et le développement de sa vocation.

Le pieux prélat ajoutait qu'il lui devait aussi son goût pour l'éloquence sacrée. M. Clappe fut, en effet, un excellent prédicateur. Avec un style d'une grande pureté, d'une vraie éloquence et selon l'occasion d'un profond pathétique, il savait expliquer les vérités de la religion de la manière la plus orthodoxe et la plus saisissante. Il procédait surtout par tableaux ; il mettait dans la peinture des scènes bibliques, des couleurs, des tons parfaits de justesse et de force.

Sa voix grave, même un peu âpre, se prêtait

admirablement à la prédication de certaines vérités de la Religion, notamment des fins dernières. Un débit naturel, une action bien appropriée aux paroles, communiquaient facilement à l'auditoire les émotions vives que ressentait l'orateur ; plus d'une fois l'assemblée fut profondément troublée et presque terrifiée aux accents de cette voix qui rappelait les justes châtiments dont Dieu frappe les pécheurs obstinés, ou qui peignait d'une façon si tragique les souffrances des damnés.

De vrais retours à Dieu récompensèrent, plus d'une fois, les efforts et le zèle du prédicateur.

M. Tourvieille, nous l'avons dit, estimait que les professeurs ne devaient pas être dérangés de leurs occupations régulières par un ministère extérieur ; mais quand il eut reconnu les rares dispositions de M. Clappe pour la chaire, il l'autorisa, vers 1845, à donner quelques sermons à la paroisse, pendant l'année scolaire et l'encouragea à consacrer une partie des vacances à l'œuvre de la prédication. Dès cette époque et pendant plus de vingt-cinq ans, M. Clappe fut le prédicateur attitré des grandes solennités, dans les différentes églises de la ville et, pour l'entendre, on accourait des trois paroisses.

Les prédications de M. Clappe avaient fait dans les âmes une impression si profonde ; elles avaient été si bien goûtées et appréciées, qu'après sa mort, M. Laurent de Montgolfier demanda, au nom d'un groupe d'anciens élèves, la permission de publier à leurs frais les instructions de leur ancien maître et directeur. Ils voulaient conserver ce souvenir pré-

cieux à leur cœur, comme un secours plus précieux encore aux besoins de leurs âmes. Cette faveur leur fut refusée pour des motifs que nous ignorons.

En quittant la chaire de Rhétorique, M. Clappe remplit les fonctions de préfet des études, de 1855 à 1857 et de 1859 à 1862 ; à cette époque finit son ministère dans l'enseignement, au collège.

En même temps qu'il avait pris la direction des études, il avait été nommé aumônier du pensionnat des Religieuses Ursulines. Désormais et jusqu'à sa mort survenue en 1881, cette œuvre fut l'occupation principale de sa vie. Prié par les dignes religieuses de la maison de leur prêter son concours éclairé pour la direction des études, il leur rendit volontiers ce service. Son zèle trouva dans cette aumônerie un vaste champ pour s'exercer. Dieu sembla bénir ses efforts et un certain nombre de vocations religieuses, soigneusement éprouvées par l'aumônier, se développèrent heureusement dans les cloîtres de Ste-Marie.

Les instructions dominicales, tour à tour substantielles ou pathétiques, contribuèrent, nous n'en doutons pas, à maintenir aux élèves de cette maison la piété simple et forte qui les a toujours distinguées et qui est le caractère de l'éducation donnée par les Religieuses Ursulines.

M. l'Abbé CHAVANON

L'impression de cet ouvrage était déjà commencée, quand la mort a subitement frappé le doyen des anciens professeurs, M. l'abbé Chavanon et

nous a mis dans la triste nécessité de joindre sa biographie à celles de ses contemporains et amis du collège d'Annonay.

Sa vie et sa physionomie ont été retracées dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Viviers d'une manière si exacte, si juste en tout point, qu'il était impossible de faire portrait plus ressemblant.

Nous n'avions dés lors qu'à insérer dans notre travail cette page dûe aux souvenirs judicieux et à la plume expérimentée de M. l'abbé Battandier, vicaire général. Il a bien voulu nous y autoriser et nous l'en remercions sincèrement :

« M. l'abbé Chavanon dont nous avons eu le regret d'annoncer, vendredi, la mort, était né à Annonay, en Février 1816, au sein d'une chrétienne famille qui a compté plusieurs autres vocations sacerdotales dans ses rangs. Dès le berceau, il eut au cœur et garda toujours, très vif, ce culte de la ville natale qui demeure l'un des traits distinctifs des fils de l'antique et industrieuse cité. Enfant de chœur dans cette église de Notre-Dame qu'il devait tant aimer jusqu'à la fin de sa vie. il fut présenté vers 1829, à M. Duret, à Ste-Barbe, par M. Dégaches, curé d'Annonay, que sa précoce intelligence avait vivement frappé. Exceptionnellement doué, en effet, il eut vite conquis, parmi ses condisciples, une place d'honneur qu'il ne quitta plus ».

« Sa philosophie achevée en 1835-36, il entra dans la société de MM. les prêtres de St-Basile, fit son noviciat, puis fut appelé à enseigner les mathématiques au collège de Privas, de 1837 à 1840. Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement ici les

étapes de cette carrière active. Prêtre le 16 Juin 1840; professeur d'Humanités au collège d'Annonay de 1840 à 1844, il va, à ce moment, enseigner la Rhétorique au Petit-Séminaire de Vernoux, où il est appelé à exercer, pendant deux ans, les fonctions de supérieur. Esprit spéculatif et optimiste, touchant à peine aux réalités de la vie, il était peu fait pour le gouvernement des hommes, même sur ce théâtre modeste qu'est une maison d'éducation. Certes, dans cette charge de supérieur il eut eu les attentives et délicates tendresses du Père; mais l'autorité qui prévoit, qui veille et qui impose, avec, parfois son inflexibilité et ses nécessaires rigueurs, ne pouvait lui convenir. Il reprit donc, simplement, avec la modestie qui le distingua toujours, sa chaire de Rhétorique jusqu'en 1852, époque où il fut appelé à Annonay, à titre de préfet d'études et de professeur de Rhétorique. Un moment, maître de novices à Feyzin, il revint à Annonay où il demeura pendant d'assez longues années, chargé de la partie littéraire de la préparation au baccalauréat, en même temps que du service religieux de l'usine Blachier, jusqu'au jour où sa santé ébranlée le condamna, trop tôt hélas ! à la demi-retraite de Ste-Barbe ».

« Voilà la carrière active, avec la sèche nomenclature de ses dates. Mais que dire maintenant de l'homme, du prêtre et du maître? »

« Nul de ceux qui ont pu connaître M. l'abbé Chavanon pendant la période brillante de sa vie consacrée à l'enseignement, n'a oublié à coup sûr, cette figure douce, expressive et distinguée. Nul

qui n'ait admiré la merveilleuse variété d'aptitudes que la Providence semblait avoir accumulées dans cette intelligence et cette âme d'élite. Professeur de belles-lettres émérite, mathématicien à l'esprit pénétrant, artiste ayant à un rare degré le sens du beau, orateur disert et choisi, il mettait en œuvre, comme en se jouant, ces qualités de sa riche nature avec toute l'ingénuité d'une intelligence qui s'ignore elle-même, et tout à la fois la passion d'une âme éprise d'idéal ».

« Lequel de ses élèves ne se souvient de ces subites et superbes envolées par lesquelles il s'enlevait tout-à-coup lui-même, et ses jeunes auditeurs avec lui, devant une phrase ou un simple mot de Bossuet, une période de Cicéron, un vers d'Homère ou de Virgile ! Qui ne le voit encore, dans son cours de mathématiques, déroulant au tableau ses longues démonstrations algébriques ou autres, gardant sa lucidité impertubable au milieu des raisonnements les plus abstraits ; ou sous un autre aspect tout de contraste, dirigeant une répétition musicale avec sa belle tête qui se redressait, reflétant l'inspiration ou scandant avec une grâce singulière le rythme du morceau exécuté ! Qui ne se souvient aussi de cette parole veloutée plutôt qu'éclatante, persuasive, parfois un peu surabondante, mais jamais commune ? »

« Car il était maître dans la parole comme ailleurs. Ce n'était point la large et philosophique éloquence de M. Actorie, ou le pénétrant langage de cet ascète inspiré que fut le saint M. Déglesne, ni les vives et saisissantes images de M. Clappe,

ni la phrase trop étudiée peut-être de ce fin et charmant lettré que fut M. Monot, ni la parole si onctueuse du vénéré M. de Montgolfier. Et toutefois dans la sienne, il y avait un peu de toutes ces voix qui sonnent encore à nos oreilles d'enfant et viennent nous rappeler le souvenir de ces belles, graves et si sacerdotales figures de nos maîtres d'autrefois ».

« Prêtre ! Il le fut si bien lui-même, avec sa piété qui a gardé jusqu'au bout la fraîche candeur de ses premières années ! Une de ses joies, n'était-elle pas, dans sa vieillesse avancée, de venir, aux grandes solennités, assister aux offices de sa chère église de Notre-Dame ! Placé dans une stalle, le prêtre à cheveux blancs revivait là, les jours heureux de l'enfant de chœur du temps passé. Prêtre ! il le fut si bien encore par la transparente limpidité d'une âme gardée toujours pure de trop profanes contacts ; par une charité qui ne permit jamais — ce fut là encore un de ses traits distinctifs — à une parole méchante d'effleurer seulement ses lèvres ».

« Lui aussi vient de nous quitter, le dernier survivant de cette pléiade d'hommes de science et de grande vertu, dont nos prêtres qui ont dépassé l'âge mûr ont reçu les leçons et vu les exemples. En évoquant ici leur souvenir, nous nous rappelons une parole d'un éducateur de ce temps, qui ne fut pas des nôtres : « L'esprit de l'enfant, a dit un ancien ministre de l'Instruction publique, est un livre où le maître écrit des paroles dont plusieurs ne s'effaceront pas ». La réflexion est vraie, admirablement vraie. Puissent nos jeunes maîtres

d'aujourd'hui, en lui donnant une application vraiment chrétienne, s'en inspirer toujours dans la belle mission qu'ils remplissent, eux aussi, avec tant d'intelligence et de dévouement, et continuer ainsi les glorieuses traditions de leurs aînés ! »

« Nous nous permettrons d'exprimer ce vœu, en saluant ici la mémoire d'un maître qui aima tant la jeunesse et la science, et qui, jusqu'à sa dernière heure, est resté si pleinement un prêtre selon le cœur de Dieu ».

Il nous reste à dire quelques mots sur le concours précieux que nous a prêté M. Chavanon dans l'élaboration de notre travail.

Il avait connu tous les anciens maîtres du collége, sauf MM. Actorie et Vallon ; il avait vécu avec eux de longues années dans l'intimité de la vie de communauté. Sa mémoire toujours fidèle était un livre facile à feuilleter, car il était heureux de l'ouvrir.

C'était un plaisir pour lui de narrer les épisodes de sa vie de collège, de reproduire les traits saillants de la physionomie de ses confrères ; ce lui était une joie de parler de la maison où s'étaient écoulées soixante années de son existence, de rappeler les travaux et les vertus des prêtres de la paroisse et du collège pour lesquels il professait une si profonde vénération.

Nous avons largement profité des souvenirs qu'il avait consenti à dicter et à laisser reproduire à condition que l'auteur n'en fut pas nommé.

Si nous avons dû déférer à son désir et ne pas signaler les pages que nous lui avons empruntées,

nous avions du moins le droit et surtout le devoir d'indiquer sa collaboration.

M. l'Abbé Alphonse PAGÈS

Né à Malbosc en 1808, M. Alphonse Pagès fit ses études classiques à Annonay et sa théologie au Grand Séminaire de Viviers. Trop jeune pour être ordonné prêtre, il professa, de 1828 à 1830, la classe de Huitième, à Annonay. Il y revint, après son sacerdoce, en 1832, comme surveillant; il y professa la classe de Cinquième pendant deux ans et en 1835 il entra dans le ministère paroissial. Il remplit pendant huit ans les fonctions de vicaire dans divers postes; mais il fallait une règle à sa nature ardente et primesautière. Il le comprit et demanda une classe à M. Tourvieille en 1843; il fut nommé professeur de Quatrième et deux ans plus tard, professeur de Troisième. Il resta titulaire de cette chaire jusqu'en 1881, c'est-à-dire pendant trente-six ans. Quand il commença à se reposer, il avait soixante-treize ans et il comptait quarante-trois années d'enseignement; encore son repos ne fut-il pas complet et il se rendit utile, jusqu'à son dernier jour, dans l'exercice de quelques petites surveillances.

Professeur, il fut méthodique, exigeant, même sévère. Quel est celui de ses élèves, qui n'ayant pas appris ses leçons, n'a pas tremblé, une fois ou l'autre, avant d'entrer en classe? Il était inexorable et il lui arrivait parfois de dépasser la juste mesure dans les reproches et les punitions. Toute-

fois ce défaut, conséquence d'une grande vivacité de caractère, s'atténua avec le temps, grâce aux efforts qu'il faisait pour le dominer.

Son langage, parfois un peu rude, n'était point fait pour encourager les caractères timides et les mémoires rebelles. Il exerçait beaucoup cette faculté et certains de ses élèves lui ont reproché d'avoir excédé en ce point. Ce que nous pouvons dire par expérience, c'est qu'en sortant de Troisième, les élèves savaient généralement bien les trois grammaires, française, latine et grecque. A cette époque d'ailleurs, la Troisième n'était pas une classe littéraire, mais bien la plus élevée des classes de grammaire. Aussi pensons-nous que, sous ce rapport, M. Pagès a rendu à ses élèves des services que tous n'ont peut-être pas suffisamment appréciés.

Il était, comme son frère, d'une rare ponctualité pour remplir les diverses fonctions qui lui incombaient. Comme lui, il se levait toujours de très grand matin, faisait son oraison et il montait à l'autel à cinq heures et demie au plus tard, c'est-à-dire dès que son servant descendait du dortoir. Comme son frère encore, il se servait lui-même, faisait sa chambre où ne pénétrait jamais un domestique. S'il ne porta pas aussi loin que son frère l'esprit de pénitence et de mortification, il n'en donnait pas moins de beaux exemples ; à soixante-dix ans passés, il jeûnait rigoureusement tout le carême, bien qu'il eût à faire sa classe matin et soir.

Il n'était pas ennemi d'une franche gaieté ; il

passait volontiers quelques heures agréablement avec ses amis du collège ou de la ville, et pendant les vacances, avec les membres du clergé paroissial. Il aimait ces réunions fraternelles, qui lui procuraient un délassement aux fatigues du professorat et une distraction à la vie monotone de l'enseignement.

De 1843 à 1892, sa vie s'écoula dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels ; il ne fut jamais chargé, si ce n'est accidentellement, de ministères extérieurs. Son œuvre au collège peut donc se résumer en disant qu'elle fut celle d'un homme fidèle à ses devoirs de prêtre et de professeur.

M. l'Abbé BRAVAIS

Nous devons rappeler, dans cet historique, une figure bien annonéenne et bien sympathique, celle de M. l'abbé Bravais. De 1835 à sa mort en 1866, il n'interrompit l'enseignement de l'histoire naturelle au collège, que de 1859 à 1863, et, pendant ces quatre ans, il fut remplacé par M. l'abbé Frachon.

Né à Annonay en 1806, il sortit du collège en 1822. Ordonné prêtre en 1831, il vécut dans sa famille, se borna à rendre quelques services au clergé de la paroisse jusques vers 1850. Il remplit alors les fonctions d'aumônier des Pénitents du St-Sacrement jusqu'à sa mort. Après la mort de M. l'abbé Mignot, il fut nommé directeur de l'œuvre de la Propagation de la Foi et il devint le cha-

pelain, le protecteur et le père des petits orphelins qu'élève la conférence de St-Vincent-de-Paul, dont il était un des fondateurs.

Fils et frère de naturalistes, il eut, lui aussi, le goût, la passion d'étudier le grand livre de la nature à toutes ses pages et sous tous ses aspects. Dès la création du musée de l'Hôtel-de-Ville, il en avait été nommé le conservateur, ou plutôt l'organisateur ; c'est à ses soins intelligents qu'on fut redevable de sa belle ordonnance, de son excellente classification et de la plus grande partie de ses collections.

Ses propres recherches, ses relations et celles de sa famille, avaient procuré au Musée des spécimens fort rares et de véritables trésors scientifiques. Sa destruction, par l'incendie de la Mairie, le 31 Décembre 1870, eût été pour lui un chagrin véritable, car il avait conscience d'avoir doté sa ville natale d'une œuvre utile et son collège d'un véritable instrument de travail.

Professeur externe, il venait assidûment au collège donner les leçons fixées par le programme des études ; une pointe d'esprit vif, piquant, un peu malin, assaisonnait son enseignement qu'il avait l'art de rendre fort intéressant. Volontiers, on couchait dans l'herbier des fleurs cueillies sous sa conduite en promenade, analysées et classées sous son contrôle ; des papillons, des insectes, enrichissaient les collections privées, ou même celles du musée.

Après la leçon orale, on allait au musée, examiner les échantillons, que le professeur n'avait pu

transporter au collège, ou bien on se rendait au jardin botanique, où des plaques indicatrices faisaient connaître les noms des plantes, dont on étudiait les caractères spécifiques. Ces quelques lignes disent assez qur le collège avait à son service, un maître non seulement capable, mais digne d'éloges en tout point, dans la personne de M. l'abbé Bravais. Les évêques de Viviers, de Saint-Flour et de Tulle apprécièrent si bien ses mérites que pour récompenser ses travaux scientifiques et son zèle sacerdotal, ils le nommèrent chanoine honoraire de leur cathédrale.

M. l'Abbé FRACHON

Né à Annonay en 1818, Antoine Frachon se sentit, tout jeune encore, appelé au sacerdoce. Ordonné prêtre en 1843, il préféra au ministère paroissial celui de l'enseignement et il consacra vingt ans de sa vie à l'éducation de la jeunesse à Bourg-St-Andéol, à Aubenas, puis à Annonay, mais alors en qualité de professeur externe.

Aumônier des Religieuses du Sacré-Cœur à Annonay, de 1863 à 1865, il remplaça ensuite M. Bravais dans l'administration du musée, à l'aumônerie des Pénitents et à la direction de la Propagation de la Foi.

D'un caractère doux et bienveillant, d'une tendre piété, d'un jugement droit, l'abbé Frachon se montra maître habile et sage autant que directeur spirituel prudent et éclairé ; aussi tous ceux qui le connurent dans l'enseignement, maîtres et élèves,

conservèrent-ils pour lui des souvenirs d'estime et d'affectueux respect que le temps n'a point effacés.

Il s'intéressa à la jeunesse cléricale jusqu'à ses derniers jours, il attirait chez lui les aspirants au sacerdoce, il les charmait par son accueil plein de bonté, il les encourageait et souvent les aidait de sa bourse, non moins que de ses conseils paternels.

C'est au milieu de la jeunesse qu'il voulut célébrer ses noces d'or sacerdotales ; il choisit la chapelle du collège pour cette fête si touchante, qui fut rehaussée par la présence de son ami Mgr Robert, évêque de Marseille, et embellie par une brillante couronne de parents fidèles à leurs devoirs de chrétiens.

Cette cérémonie fut pour les élèves une éloquente prédication et pour les maîtres un témoignage bien doux de la reconnaissance et de l'affection du pieux vieillard.

Il voulut donner à ces derniers une nouvelle preuve de son affection en leur léguant sa chapelle, si aucun de ses neveux promu à la prêtrise dans les vingt années qui suivraient sa mort ne se présentait pour recueillir ce précieux souvenir.

M. Frachon mourut en 1896, à l'âge de soixante-dix-huit ans ; il était chanoine honoraire de Constantine.

Autres Maîtres

Dans le nombre des professeurs qui enseignèrent les langues étrangères, trois doivent trouver place dans ce travail, parce qu'ils consacrèrent un certain nombre d'années à cette œuvre.

M. Dillon enseigna l'anglais de 1829 à 1834 ; c'était un jeune Irlandais qui venait d'achever ses études dans un collège français. En 1835, il entra au service de la France, comme attaché de consulat, fut nommé successivement consul de France à Newcastle, aux îles Sandwich, à San-Francisco, et enfin, consul général à Taïti. Il conserva toujours d'excellentes relations avec le collège et y fit une longue visite, lorsque en 1845, il allait s'embarquer à Toulon, pour rejoindre son poste, aux îles Sandwich.

Il eut pour successeur M. Patrice Molony, né en 1813 à Killaloë (Irlande), qui étudiait la philosophie au séminaire des Irlandais à Paris, quand M. Dillon l'invita à le remplacer. Il enseigna l'anglais de 1834 à 1842 ; ordonné prêtre, il exerça pendant deux ans le saint ministère dans son diocèse d'origine, puis revint à Annonay et entra dans la société de St-Basile. Il professait depuis quatre ans au collège de Feyzin, lorsque Mgr de Charbonnel le décida à le suivre au Canada, avec l'autorisation de M. Tourvieilie. Il y passa sept ans dans les travaux du saint ministère et de l'enseignement. Rentré en France, il remplit différentes fonctions dans les maisons d'éducation ou au noviciat, remplaça M. O'Tool en 1878, et mourut deux ans après, en 1880.

Sa nature était vive, impressionnable, inconstante, son abord doux, modeste, prévenant. Sa tendre piété lui avait mérité, dans les premières années de son professorat, le surnom de Louis de Gonzague ; sa foi profonde et énergique, son cœur

généreux et dévoué, dénotaient bien en lui un vrai fils de l'Irlande.

M. O'Tool était aussi un fils de la catholique Irlande. Il ne quitta pas le collège de 1842 à la fin de 1878 et, pendant de longues années, il joignit l'enseignement de l'allemand à celui de sa langue maternelle. Comme M. Reynaud, il était laïque, habitait au collège et partageait la vie des professeurs. Il paraissait un peu raide et compassé dans sa conversation, ainsi que dans sa tenue toujours correcte et soignée ; il n'avait pas, en effet, les manières avenantes de M. Molony, mais bien plutôt la réserve froide et digne qu'on prête au caractère anglais. Fidèle à ses devoirs de professeur, il n'exerça à peu près aucune influence éducatrice sur les élèves, en dehors de l'exemple qu'il donnait d'une vie sincèrement et profondément chrétienne.

De 1840 à 1859, d'autres prêtres vinrent collaborer à l'œuvre de leurs anciens maîtres et consacrer quelques années de leur existence au collège où ils avaient fait leurs études.

Celui qui, parmi eux y travailla le plus, fut M. l'abbé Giraud, né à St-Julien-en-St-Alban en 1817. Il avait commencé ses études assez tard et ne fut ordonné prêtre qu'à l'âge de 37 ans. Il débuta par les fonctions de surveillant qu'il exerça successivement à l'Externat, à Ste-Barbe et au collège pendant sept ans. Il les remplit encore quelques années au collège de Privas, dont il devint économe. Après avoir été chapelain de Prades (1862-65), il vint à Ste-Barbe en qualité d'aumônier des Religieuses Ursulines et de celles de la

Providence pendant près de trente ans ; jusqu'à sa mort en 1891, il mena, sous les yeux de toute la ville, une vie d'édification et de dévouement aux âmes. Il allait d'un couvent à l'autre porter, avec des exemples d'une solide piété et d'une foi patriarcale, les enseignements de la vie religieuse, des paroles de paix, d'encouragement et de consolation.

Dur et sévère à lui-même, il était extrêmement doux pour les âmes qui lui étaient confiées ; ses manières étaient aussi charitables que sa physionomie était austère ; son passage fréquent dans les rues d'Annonay réalisait la prédication muette dont parlait St François d'Assise.

Saluons les noms de M. Robin et de M. Fombonne qui consacrèrent au collège les prémices de leur zèle, pendant un temps trop court au gré de M. Tourvieille. M. Robin mourra curé de Vienne et fondera dans cette ville l'Institution libre Saint-Maurice. M. Fombonne professera de longues années à l'école St-Thomas-d'Aquin à Oullins (Rhône), et dévouera sa vie à l'œuvre de l'éducation en France et en Algérie.

Comme les deux prêtres dont nous venons de parler, Mgr Roche professa quelques années au collège, où en 1845, il avait terminé brillamment ses études classiques commencées en 1839 à l'âge de onze ans. Il quitta le Grand Séminaire de Viviers après quatre ans d'études ; il venait d'atteindre l'âge canonique et avait été ordonné sous-diacre. Entré professeur dans la maison où il avait remporté de si beaux succès littéraires, il joignit des études personnelles sur l'éloquence de la chaire





M. RAYNAUD

à sa tâche quotidienne qui lui était facile ; car il professa d'abord la Cinquième et ensuite la Quatrième.

Il avait toujours senti un vif attrait pour la prédication ; élève des classes supérieures, il reproduisait fréquemment, mot à mot, grâce à une mémoire très heureuse, les instructions que M. Clappe ou M. Déglesne avaient données au collège. Professeur, il analysait les discours des grands orateurs chrétiens, en composait lui-même et se préparait sérieusement au ministère de la parole. Diacre en 1850, il fut encouragé par M. Tourvieille à prêcher d'abord au collège, ensuite à la paroisse. Pendant les vacances de 1850, il fut même adjoint à M. Déglesne et à deux autres prêtres qui donnaient les exercices d'une mission à St-Julien-le-Roux. Pendant trois semaines, il se livra avec une généreuse ardeur à la prédication ; malheureusement ses forces n'égalaient pas son courage ; la mission terminée, il dut s'aliter et se reposer pendant deux mois.

Parti d'Annonay en 1853, il conquit rapidement le diplôme de licencié ès-lettres ; en 1858, celui de docteur en théologie et il obtint au concours une place de chapelain à Ste-Geneviève. Successivement vicaire, aumônier de lycée et des Frères des Ecoles Chrétiennes, il prit rang parmi les prédicateurs les plus distingués de la capitale. En 1875, il succéda à Mgr Perraud dans la chaire d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, fut en 1879, sacré évêque de Gap et mourut en Octobre 1880, à Orléans, où il prêchait la retraite pastorale.

Pendant les quatre années qu'il professa à Annonay, il montra une intelligence ouverte, un noble et tendre cœur, un caractère sympathique, un zèle éclairé et un véritable esprit sacerdotal, c'est-à-dire, toutes les qualités qui, à Paris, lui méritèrent l'estime et la confiance des jeunes gens du lycée Louis-le-Grand.

Rappelons ici les noms des professeurs qui enseignèrent les beaux-arts. Nous n'avons pu retrouver le nom du maître de dessin attaché à la maison de 1802 à 1822. Le Père Raynaud, eut en 1867, pour successeur, un de ses anciens élèves M. Tony Monchovet. Peintre et musicien, le Père Monchovet, ainsi qu'on l'appelait familièrement, est encore présent à toutes les mémoires, avec sa tête d'artiste, sa physionomie empreinte d'une bonhomie qui n'allait pas sans malice.

Disons à sa louange qu'il fut un maître excellent et consciencieux. Il encourageait vivement les enfants qu'il reconnaissait véritablement doués pour la musique ou pour le dessin, mais n'hésitait pas à avertir les parents, si les enfants qu'on lui confiait manifestaient peu d'aptitudes pour les beaux-arts. Une telle conduite lui attira, à plusieurs reprises, des désagréments de la part même de ses amis, mais il ne put jamais s'en corriger. « En conscience, disait-il, je dois prévenir les parents qu'ils perdent *bêtement* leur argent ». Cette franchise avait d'autant plus de mérite que sa fortune était des plus modestes et ses ressources très limitées.

Cette délicatesse que certains pouvaient qualifier de scrupule, il l'apportait dans toutes ses relations

qui étaient pleines de charmes. Il avait beaucoup vu, beaucoup entendu, beaucoup retenu et beaucoup réfléchi ; aussi sa conversation était-elle fort intéressante.

C'était, par exemple, un vrai plaisir de l'entendre exercer sa verve gauloise et satirique sur les hommes et les choses de la politique ; il abondait souvent en traits heureux, en réflexions piquantes et originales, en jugements marqués au coin du bon sens et de l'expérience. Quoiqu'il plaisantât ainsi volontiers sur les politiciens, il n'en était pas moins profondément bon ; une douce indulgence et une patience véritablement chrétienne furent les qualités maîtresses de son caractère et lui gagnèrent les sympathies de tous ceux qui le connaissaient.

Nous ne pouvons guère que nommer les prédécesseurs de M. Monchovet comme professeurs de musique. Le plus ancien dont nous ayons trouvé le nom, était un alsacien, M. Bouchmann. Voici ce que nous en dit M. Tracol en Novembre 1836 :

« M. Bouchmann n'a plus une santé sur laquelle on puisse faire fonds, mais pour reconnaître les services qu'il nous a rendus depuis vingt-cinq ou vingt-six ans, il paraît qu'on lui fera une pension alimentaire. Il convient essentiellement à un établissement comme le nôtre de faire des bonnes œuvres, et surtout de ne point oublier des hommes qui se sont toujours montrés si empressés à nous obliger dans toutes les occasions, surtout quand leur conduite a été constamment religieuse et exemplaire ».

M. Bouchmann fut, cette année même, logé et nourri au collège comme les professeurs, mais malgré les soins qui lui furent prodigués, il mourut à la fin du mois de Janvier 1837. Son successeur M. l'abbé Duclos ne resta que pendant l'année scolaire 1836-37 et signala son passage au collège par la création d'une musique instrumentale. M. Doëtzer le remplaça jusqu'en 1853, où vint M. Duplâtre qui eut, comme M. Doëtzer, M. Dongier pour collègue. Le fils Duplâtre fut le prédécesseur immédiat de M. Monchovet.

Pour réaliser le *mens sana in corpore sano*, qui est le but de l'éducation, il faut parfois faire appel à la science et à l'expérience des médecins, qui deviennent ainsi d'indispensables collaborateurs de l'œuvre de l'enseignement. Nous devons donc payer un juste tribut d'hommages aux praticiens distingués, qui, pendant un siècle, donnèrent successivement ou conjointement, leurs soins intelligents et dévoués, aux maîtres et aux élèves de l'Institution d'Annonay. Nous n'aurons pour cela, qu'à reproduire les notes rédigées par M. Tracol.

Le premier de tous fut M. le docteur Duret, frère du fondateur de Ste-Barbe : voici ce qu'en dit le journal. « 1841, 20 Novembre : C'est aujourd'hui que nous avons assisté à l'enterrement de M. le docteur Duret, vieillard plus qu'octogénaire, dont la longue et laborieuse carrière s'est terminée par une mort édifiante et sainte. Cet homme de bien qui s'oubliait lui-même pour les autres, qui avait un si excellent cœur, emporte les regrets de la

ville et les nôtres en particulier. Il a constamment prodigué à nos élèves et à nous des soins vraiment affectueux et paternels. Il nous a donné toutes sortes de preuves de l'intérêt qu'il portait à l'œuvre qui nous réunit ; en un mot, on peut dire qu'il était pour le collège et pour chacun de nous, un véritable ami. M. le Supérieur avait eu soin de le recommander à nos prières, en nous rappelant les droits qu'il y avait acquis ; il l'a consolé et l'a assisté sur son lit de mort, il a été témoin de cette paix et de cette résignation admirable avec laquelle il a vu ses derniers moments ».

« M. le docteur Duret est un de ces hommes qui laissent des souvenirs que le temps ne saurait effacer. Lui qui avait travaillé avec tant d'application à conserver la mémoire des hommes recommandables auxquels notre pays a donné naissance, mérite bien que quelqu'un s'occupe maintenant de tracer sa biographie. Sans doute, on n'y manquera pas et un article nécrologique inséré dans quelques journaux nous instruira de plusieurs détails qui nous rendront sa mémoire plus chère ; mais combien de bonnes œuvres que sa modestie avait si bien cachées, et que l'on ne pourra découvrir ? »

Moins de deux ans plus tard, le 21 Avril 1843, M. Tracol écrivait : « M. Louis Bravais, médecin de notre maison, atteint depuis plusieurs mois d'une maladie extrêmement douloureuse, a succombé la nuit dernière, sans perdre cette résignation chrétienne et cet abandon tranquille entre les mains de Dieu, qui a si fort édifié tous ceux qui l'ont visité. On peut dire qu'il a fait la mort d'un saint, et que

toute la ville a pris part à ses souffrances et aux regrets qu'il laisse à sa famille ».

« Une femme, trois jeunes enfants et son vieux père, doivent surtout vivement ressentir la grandeur du sacrifice que la Providence leur impose ; Dieu a ses desseins, il faut les adorer. De toutes parts on a fait des prières pour une guérison que l'on ne pouvait humainement espérer. Si le miracle n'a pas été obtenu, on peut assurer que la patience de cet héroïque malade a été un miracle d'un autre genre et qu'il a donné des exemples qui ont couronné une carrière constamment édifiante et régulière. Ni le séjour de la Capitale, ni les autres dangers auxquels il a pu être exposé, n'avaient jamais altéré ses principes religieux. Il s'était conservé toujours le même, sans respect humain, et il n'a donné lieu à personne de se plaindre jamais de lui ».

« Il avait toujours conservé une tendre affection pour la maison où il avait été élevé et pour ses anciens maîtres, et toutes les fois qu'il avait pu nous obliger, il s'était montré plein d'empressement et de bon vouloir ».

« C'est un devoir pour nous de prier pour le repos de son âme, de témoigner tout l'intérêt possible à son vieux père et à sa famille, comme aussi de payer à sa mémoire le tribut d'éloges qu'elle mérite ».

Le docteur L. Bravais avait eu pour suppléant et successeur M. le docteur Alléon, auquel le journal du collège consacrait les lignes suivantes :

« 3 Mars 1851. — Nos élèves ont assisté ce

matin aux obsèques de M. le docteur Alléon, à qui nous devons tous une vive reconnaissance, pour les soins empressés et intelligents qu'il a donnés à la santé des maîtres et des élèves, pendant bien des années. Sa longue et douloureuse maladie a été pour lui un exercice de patience qu'il a rendu bien méritoire par les sentiments religieux dont il était animé ».

« C'est avec une foi vive qu'il a reçu les secours et les consolations de l'Eglise, et sa mort a été celle d'un bon et fervent chrétien. M. Alléon était un homme de bien, un homme instruit, plein d'activité, de zèle et de dévouement pour le bien de son pays. Il est fort regretté de tous ceux qui l'ont connu, comme on peut en juger par l'affluence de ceux qui remplissaient l'église ce matin, pour lui rendre les derniers devoirs et demander à Dieu le repos de son âme ».

« M. Garidel, qui était suppléant, va maintenant devenir titulaire pour le service de notre établissement. C'est un homme religieux et qui jouit de l'estime générale ».

Ce jugement ne peut qu'être ratifié par tous ceux qui ont pu apprécier, pendant de longues années le dévouement que M. Garidel apporta à l'exercice de la médecine. Il fut, comme ses prédécesseurs au collége, un homme de bien et un excellent chrétien.

Nous ne voulons pas terminer ce chapitre sur les collaborateurs de M. Tourvieille sans rappeler le souvenir de deux serviteurs modèles, qui restèrent fidèlement attachés à la maison. François Jouve

fut cuisinier à Ste-Claire ou au collège pendant plus de quarante ans, et huit ans au noviciat de Feyzin. Jean Villedieu, dit Petit Jean, remplit d'abord les fonctions d'infirmier, puis celles de commissionnaire pendant plus de trente ans. L'un et l'autre menèrent jusqu'à leur dernier jour, la vie si chrétienne qu'ils avaient pratiquée au collège, sous la direction de ces saints prêtres dont ils aimaient à se rappeler les vertus et la piété, MM. Payan et Déglesne.

CHAPITRE VI

Les faits

Le 25 Juillet 1822, le conseil municipal avait accordé pour trente ans, à MM. Tourvieille et Duret, la jouissance des bâtiments et du clos des Cordeliers. Par suite de nous ne savons quelles lenteurs ou formalités administratives, le bail ne fut définitivement signé et approuvé qu'en Décembre 1825. En voici les clauses :

« M. le Maire, en vertu de la délibération du 25 Juillet 1822, qui, jusqu'à présent, a eu son entière exécution en ce qui concerne l'enseignement, cède à MM. Tourvieille et Duret, à titre de bail, la jouissance de tous les bâtiments, cours, jardins et dépendances du ci-devant couvent des Cordeliers, pour en jouir gratuitement pendant trente années consécutives, qui ont commencé le 1er Novembre 1822 ».

« Cette cession est faite aux clauses et conditions suivantes : »

« 1° Les cessionnaires s'obligent à donner, pendant toute la durée de ce bail, et en considération d'icelui, l'enseignement, en se conformant aux statuts et règlements de l'Université, ainsi que jusqu'à ce jour ils l'ont pratiqué, en s'engageant à fournir des maitres de musique, de dessin et d'escrime, autant que le nombre des élèves pourra le permettre ».

« 2° Ils seront tenus de pourvoir à leurs frais,

sans répétition, à toutes les réparations locatives et d'entretien, etc. ».

« 3° Les cessionnaires s'obligent à faire faire à leurs frais, à l'aile méridionale des bâtiments, les réparations et constructions qui sont énoncées dans le devis dressé par le sieur Feugier, dont un double certifié par M. le Maire leur a été remis, qui se réserve de faire surveiller les travaux, concurremment avec les cessionnaires ; les uns et les autres auront la faculté de faire recevoir les ouvrages dont il s'agit par des gens de l'art. Attendu que, suivant le devis, le prix de ces réparations s'élève à dix mille francs, M. le Maire s'oblige à leur payer cinq mille francs en six payements égaux et annuels, dont le premier sera fait le 1er Juillet 1827, et, au moyen de ces payements annuels et sans intérêt, les cessionnaires s'engagent à parfaire les dix mille francs, et ils n'auront à la fin du bail, ni dans aucun temps, aucune répétition à faire au sujet des dites réparations, ni même à l'égard de toutes celles qu'ils se proposent de faire, notamment pour loger les maîtres et pour établir l'infirmerie, lesquelles réparations ne sont et ne doivent point être portées au devis précité ».

L'article 4 prévoyait que la chapelle du collège pourrait être prise pour la création d'une paroisse ; la ville s'engageait à en construire une autre pour le collège ; et les cessionnaires s'engageaient à faire dire tous les dimanches, dans leur chapelle, pour les fidèles, une messe dont l'heure serait déterminée entre eux et le curé de la paroisse.

« 5° Les cessionnaires pourront se donner des

successeurs, pris parmi les sujets de leur maison ; s'il leur convenait de les prendre ailleurs, ils seraient tenus, dans ce cas seulement, de se concerter avec M. le Maire et d'avoir son assentiment ».

« 6° Ils ne pourront, en dehors du cas prévu plus haut, subroger à leur place, en tout ou en partie, ni sous-louer ni destiner la dite maison et ses dépendances à d'autres objets qu'à l'enseignement. Ils pourront résilier le bail en prévenant six mois avant la Toussaint, sans indemnité. toutes fois que les réparations précitées auront été exécutées, ou tout autres en remplacement ».

« 8° Ils s'engagent à recevoir, pendant toute la durée de ce bail, les externes de cette ville et à leur donner les mêmes enseignements qu'à leurs pensionnaires, à les faire surveiller pendant l'étude et les récréations dans un local par eux choisi, même en dehors du collège, mais dans un local convenable, et le prix que chaque élève devra payer comme externe, sera fixé par les cessionnaires d'accord avec M. le Maire ».

Ainsi qu'on l'a vu au Livre Ier, la clause relative à l'Externat avait été exécutée dès 1822, et M. Tourvieille avait fait à ses frais, à la même époque, un dortoir au-dessus de la salle d'étude.

Le bail comportait l'élévation de l'aile méridionale, mais le maire, M. Giraud, et les deux supérieurs estimèrent qu'il serait plus à propos d'élever la partie du couchant, dont la façade est aperçue de la grande route et qui était beaucoup plus susceptible d'agrandissement. Placée entre les autres, de même hauteur, il en résulterait, pour l'ensemble

des bâtiments, une régularité, qui n'aurait pu s'obtenir en élevant toute autre partie de la maison. On pouvait d'ailleurs, à peu de frais comme on l'a fait plus tard, tirer un parti avantageux de l'aile méridionale, sans réparations majeures.

Les mesures à prendre pour l'exécution de ce nouveau projet le firent traîner en longueur, et ce ne fut qu'en Avril 1827, qu'on mit la main à l'œuvre. On éleva le bâtiment central de deux étages ; on construisit le grand escalier en pierre de Crussol ; la cheminée au bois de la cuisine fut supprimée, on installa à sa place un vaste fourneau, et les dortoirs de l'aile méridionale furent transformés en chambres pour les professeurs. On obtint ainsi, au rez-de-chaussée, huit classes s'ouvrant sur les deux cours ou sur le passage menant de l'une à l'autre ; de l'autre côté de l'escalier, on eut la cuisine et un vaste réfectoire, orné d'un beau Christ en carton-pierre, donné, à cette époque, par M. le comte de Vogüé.

Le premier étage contenait dix chambres ; le deuxième, deux vastes dortoirs et une infirmerie ; le troisième, la lingerie, l'étendage et un galetas qui furent, quelques années plus tard, transformés en dortoirs, quand le nombre des élèves eut augmenté.

Tout cela n'avait pu être fait, on le devine aisément, avec les dix mille francs du projet primitif. La ville ajouta huit mille francs, M. Tourvieille à peu près autant et, à la rentrée de 1828, tous les travaux indispensables étaient terminés.

Pendant les dix-huit mois que durèrent ces

constructions, on fut assez gêné ; plusieurs professeurs allèrent demeurer dans la maison Deschamp, ou dans d'autres maisons peu éloignées ; les élèves furent réunis dans l'aile du nord, où se trouvaient les dortoirs, la salle d'études et plusieurs classes. La cour et le jardin furent longtemps encombrés de matériaux ; deux carrières avaient été ouvertes dans le clos ; les ouvriers allaient et venaient de toute part ; il se faisait nécessairement beaucoup de bruit et les portes de clôture demeuraient souvent ouvertes. Malgré cela, l'ordre ne fut pas compromis ; tous ces dérangements ne portèrent aucun préjudice à la discipline des classes, non plus qu'aux progrès et à la bonne conduite des élèves.

Ce fut aussi par une providence toute particulière qu'il n'arriva aucun accident, dans une maison, qu'on travaillait à reconstruire, et qui était pleine de monde et surtout d'enfants, dont l'imprévoyance et l'irréflexion ne mettent péril à rien.

Le directeur du collége avait été, depuis 1802, l'administrateur d'une bibliothèque appartenant à la ville. Elle provenait du legs Fay-Gerlande, des bibliothèques des Récollets et des Cordeliers, qui avaient été nationalisées, suivant le langage de 1793, et de celle de M. Picansel laissée par testament à sa ville natale. La société de lecture, existant depuis quelques années, s'entendit avec la municipalité pour former à la mairie une bibliothèque publique avec les fonds de la ville et le sien propre. Le transfert fut opéré en Février 1826 et M. Tourvieille se trouva déchargé de toute responsabilité. La ville accordait aux professeurs la liberté

de se faire prêter les livres utiles à leur enseignement. Ce fut là une perte sérieuse pour les professeurs ; ils ne pouvaient aller commodément à la bibliothèque, chaque fois qu'ils avaient besoin de consulter un ouvrage. M. Tourvieille dut s'occuper d'en créer une pour la maison.

Le 16 Juin 1828, parurent les ordonnances du roi Charles X, sur les Petits Séminaires. L'article 2 de la première, portait que nul ne pouvait être ou demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans les écoles secondaires ecclésiastiques, s'il ne souscrivait la déclaration de n'appartenir à aucune congrégation religieuse, non légalement établie en France.

Cette mesure ne paraissait pas devoir atteindre la maison d'Annonay ; le conseil municipal autorisa donc l'emploi des 8000 fr. qu'il venait de voter pour l'achèvement des travaux commencés, bien qu'il sût que plusieurs des maîtres du collège faisaient partie d'une société. Mais cette société ne constituait pas une congrégation religieuse au sens où l'entendent l'Eglise, le gouvernement, les lois civiles et canoniques. C'est le jugement que porta le gouvernement sur cette question de fait, quand il reçut la déclaration suivante des membres de la société :

« Je soussigné, déclare n'appartenir à aucune congrégation religieuse approuvée par l'Eglise, soit reçue soit non reçue en France ; ne regardant pas comme congrégation religieuse dans le sens de l'ordonnance du 16 Juin, une société de quelques prêtres, connus dans le pays sous le nom de St-

Basile, patron de la paroisse où est situé le château de Maison-Seule, que Mgr l'Evêque de Mende avait affecté à une section de son Petit-Séminaire de l'Ardèche, lequel, depuis 1826, a été transféré à Bourg-St-Andéol ».

La Révolution de 1830 n'exerça aucune influence fâcheuse sur l'état du collège, ainsi que nous le révèle le journal de la maison.

« Cette commotion politique qui causa tant de malheurs, n'eut ici qu'un bien faible retentissement. grâce au caractère calme et tranquille de l'Annonéen. Quelques propos furent tenus contre nous par des gens sans principes ; mais d'ailleurs, il n'y eut pas de visites domiciliaires, ni aucune violence de ce genre ; la tranquillité régna constamment parmi les élèves et la règle ne cessa pas un instant d'être observée. La prudence et les sages mesures de nos respectables supérieurs avaient prévenu toute espèce de désordre et personne ne put raisonnablement se plaindre de nous. Toute politique avait été bannie de nos classes ; tout occupés de notre objet, nous nous contentions de gémir et de fermer les yeux sur les scènes affligeantes qui se renouvelèrent alors souvent sur différents points du Royaume. Les nouveaux magistrats qui nous furent alors donnés, se montrèrent animés, comme leurs prédécesseurs, d'un vif intérêt pour la prospérité de notre établissement et nous devons consigner ici le témoignage public de notre reconnaissance ».

En 1831, la ville renonça à vendre le terrain qu'elle possédait entre la route et la maison Mou-

reton et reçut en échange une partie du clos de ce propriétaire, contigu à celui du collège. Ce fut un échange très avantageux pour les maîtres et les élèves auxquels il procurait un peu plus d'air et d'espace. Dès l'année suivante, M. Tourvieille profita de cet agrandissement du clos pour y établir une cour moins enfermée, plus aérée que la cour intérieure. Cela demanda deux ans de travail, car il fallut déblayer une masse considérable de terrain. Il fit planter au-dessus de cette cour et du jardin potager, un certain nombre d'arbres, dont quelques-uns subsistent encore de l'autre côté du Boulevard, près de l'école libre de St-Denis.

Les reconstructions ou réparations indispensables avaient été faites en 1827-28, mais M. Tourvieille était continuellement obligé à des réparations moins importantes, soit pour achever ce qui avait été commencé, soit pour tirer un parti plus avantageux de ce qui n'avait pas été reconstruit, aussi l'annaliste du collège écrivait-il à ce propos : « Voilà trois ou quatre ans que les ouvriers travaillent en permanence dans la maison ».

Depuis que le local était plus approprié à sa destination, les élèves étaient plus nombreux ; ils étaient cent vingt-cinq pensionnaires en 1833-34 et il fallut faire deux salles d'étude et deux salles de récréation.

Signalons l'apparition en ville, en Décembre 1833, d'une épidémie de grippe ou influenza ; au collège, une trentaine d'élèves et quelques maîtres furent plus ou moins sérieusement atteints. Cette épidémie n'eut pas de gravité dans la maison ; non

seulement on ne licencia pas les élèves, mais on n'interrompit même pas les classes.

Le nombre des élèves s'accroissant, la ville dut aménager de nouveaux dortoirs et faire d'autres travaux utiles ; de 1832 à 1836, elle dépensa pour cet objet 15.000 fr., avancés par M. Tourvieille et qu'on devait lui rendre sans intérêts, à la fin du bail et par annuités. Toutefois, ces travaux étaient appliqués uniquement aux locaux servant de classes ou de logement aux élèves ; on ne s'occupait nullement de la chapelle, dont cependant la toiture et le clocher menaçaient ruine. M. Tourvieille proposa à la municipalité de pourvoir à ses frais aux réparations de la chapelle. Le conseil municipal accorda très volontiers, on le comprend, l'autorisation demandée. Le plan dressé par ordre et aux frais de M. le docteur Duret, comprenait l'agrandissement de la chapelle, la modification de la façade, qu'on mettait à l'alignement du reste du bâtiment et la construction de deux tours carrées au lieu du clocher primitif.

Tout cela devait coûter cher ; c'est pourquoi M. Tourvieille ouvrit une souscription et adressa aux anciens élèves l'appel suivant :

« Mars 1836.

« Monsieur,

« A de nouvelles réparations qui doivent se faire dans le courant de l'année aux bâtiments du collège, se joint un projet qui regarde notre chapelle, et qui nous est fort à cœur. Nous nous sommes engagés pour les dépenses qui ont rapport aux bâtiments. Quant à celles qui regardent la chapelle,

nous avons arrêté, avec quelques notabilités du quartier, de recourir à une souscription dont Dieu payera les intérêts et le capital. J'ai mis pour notre compte une somme de douze cents francs. Je dois encore faire un appel à la générosité de nos anciens élèves. Je sais, Monsieur, que les œuvres ne manquent pas, mais nos souvenirs s'attachent surtout à certains lieux. Celui dans lequel nous avons éprouvé de si douces émotions, où nous a été enseignée cette loi divine, qui, en préparant notre bonheur futur, fait encore celui de la vie présente, doit être bien cher aux cœurs comme le vôtre ».

« Nous nous féliciterons si vous voulez bien concourir à l'agrandir et à l'orner. Nos anciens élèves souscripteurs seront compris dans l'application du St Sacrifice qui s'offre tous les dimanches pour nos élèves présents, et cela aussi longtemps que nous resterons chargés de l'éducation de la jeunesse, dans la ville d'Annonay.... Veuillez agréer, etc. ».

Les souscriptions arrivèrent et suffirent à couvrir tous les frais ; nous avons retrouvé plusieurs lettres répondant favorablement à cet appel, une, entre autres, antérieure même à la circulaire, puisqu'elle est datée de Givors, 19 Février 1836 :

« J'apprends avec plaisir que vous construisez et améliorez vos bâtiments et que vous voulez aussi penser à votre chapelle. A cet égard, je serais très fâché que vous m'eussiez oublié, parce que Givors ne se trouve pas à proximité d'Annonay. L'amitié et les sentiments de reconnaissance, très heureusement, ne sont pas en *raison inverse du*

carré des distances, pour parler en mathématicien, je crois ».

« Je m'inscris donc au nombre de vos premiers souscripteurs. Je ne sais pas quel sera le chiffre de votre dépense. Une somme de trois cents francs vous paraîtra-t-elle suffisante ! Si elle ne vous paraît telle, augmentez-la, et, quelle qu'elle soit, soyez assuré que c'est avec joie que je coopérerai à votre bonne œuvre ».

M. Neuvezel, le premier préfet de la Congrégation de la Ste-Vierge en 1810, ne s'en tint pas à cette première souscription ; fabricant verrier, il envoya, un peu plus tard, les vitraux nécessaires aux deux chapelles latérales de l'église ; ils étaient fort beaux et produisaient un effet très agréable par le dessin et la vivacité des couleurs. M. Raynaud, de son côté, peignit pour la chapelle deux tableaux représentant, l'un, St-Antoine de Padoue et l'autre, St-Basile.

C'est en 1836 que M. de Montgolfier obtint de Mgr l'Evêque l'autorisation d'avoir une chapelle à Ste-Barbe.

Le vénérable M. Duret, qui était parfois privé par ses infirmités du bonheur de dire la Ste Messe et de faire sa visite au Très Saint Sacrement, put dès lors plus facilement satisfaire sa piété.

Jusqu'en 1835, les droits universitaires, dix-huit francs par élève, avaient été payés au recteur d'Académie. Les élèves de l'enseignement secondaire y étaient seuls assujettis, ceux de l'enseignement primaire n'y étaient pas tenus. Par le transfert au collège, de l'école française de Ste-

Claire, en 1826, M. Tourvieille, était, en réalité, le titulaire de deux écoles fondues en quelque sorte en une seule. L'administration académique, connaissant la situation, n'avait jamais exigé les droits universitaires pour les élèves de l'école française.

En 1835, cette perception fut attribuée aux fonctionnaires des finances qui imposèrent ces droits à tous les élèves du collège indistinctement. Les parents des élèves de l'école française protestèrent, ce fut en vain ; les formules administratives ne se prêtaient pas, paraît-il, à cette distinction. On ne trouva rien de mieux, pour éviter cet impôt aux familles, que de joindre au collège une école primaire, c'est-à-dire de donner un titulaire aux classes de français, considérées comme école primaire supérieure ».

L'abbé de Montgolfier subit, à Privas, les examens pour obtenir le brevet simple et le brevet supérieur, et continua à donner ses leçons de tenue des livres, d'arithmétique et de géométrie appliquée. Il y eut ainsi un directeur d'école de plus ; l'Etat ne reçut pas un centime de plus que par le passé, mais *la forme* était sauvée. Nous n'entendons pas ici blâmer le fonctionnaire qui remplissait son devoir en appliquant les règlements, mais bien le formalisme administratif si souvent tracassier, avec ses règles générales, absolues, inflexibles.

En 1836-37, le collège eut, pour la première fois, une musique instrumentale qui jouait à la chapelle les jours de grande fête. M. Tourvieille ne voulut pas la laisser sortir du collège, même pour la procession de la Fête-Dieu, que l'on faisait

alors dans le quartier et que l'on continua d'y faire jusqu'à la création de la paroisse de St-François. Bien lui en prit, ainsi qu'en témoignent les réflexions que M. l'abbé Déglesne a notées dans ses souvenirs :

« 25 Juillet 1837. M. Tavernier est venu demander à M. Tourvieille de permettre à notre musique de sortir pour contribuer aux fêtes de Juillet. M. Tourvieille a été vivement peiné de cette demande faite par un maire et un député qui s'est efforcé de nous rendre service si souvent : cependant, il a refusé et répondu qu'il n'avait pas voulu permettre que la musique sortît de l'église pour la procession de la Fête-Dieu ; que d'ailleurs il pourrait se faire que plusieurs élèves ne se souciassent pas de se prêter à des fêtes qui peuvent rappeler à quelques-uns que leurs parents ont perdu leur place ou d'autres avantages à cette époque ».

« J'ignore les autres motifs allégués à M. Tavernier, mais je dois observer combien il est nécessaire de nous renfermer entre nos quatre murs et de nous produire le moins possible au dehors, car, si on était allé à la procession ou à quelque autre fête semblabble, ce refus aurait paru encore plus pénible à M. le Maire ».

« Quelque changement qui arrive dans les affaires publiques, que le Seigneur nous éloigne toujours de ces manifestations qui, sans avoir aucun avantage, sont la cause de bien des inconvénients, et sont loin d'unir de plus en plus dans les liens de la charité ».

Le collège n'avait jamais eu la moindre difficulté avec l'Université, depuis que Napoléon l'avait instituée en 1808.

Recteurs, inspecteurs d'académie, inspecteurs généraux n'avaient jamais formulé le moindre blâme contre l'organisation et l'administration de l'Institution, divisée en trois sections : Collège, Ste-Barbe et Externat ; il n'en fut pas de même en 1843. Le 10 Mai, M. Tourvieille reçut du recteur une lettre annonçant que les inspecteurs généraux avaient été satisfaits des études, mais qu'ils avaient formulé des critiques, sur le plein exercice, sur Ste-Barbe et sur l'Externat. Il lui répondit le 13 Mai : « L'établissement d'Annonay, soit comme école secondaire, soit plus tard, comme Institution, a toujours, sans réclamation, joui du plein exercice. Nous sommes dans la 41me année de son existence, c'est bien le cas ou jamais de dire : *possession vaut titre*. Il est même fort probable que le titre légal doit se trouver dans les registres de l'Académie. Mon prédécesseur était, comme je le suis, pourvu de ses diplômes de bachelier ès-lettres et ès-sciences. L'établissement a d'ailleurs toujours marché avec le progrès des études ».

« En vérité, Monsieur, je ne conçois pas les difficultés élevées sur Ste-Barbe et sur l'Externat ».

« MM. les Inspecteurs ont donc considéré ces réunions d'externes comme formant des établissements distincts et indépendants, sous quelque rapport, de l'Institution. Mais, de leur nature, Ste-Barbe et l'Externat ne font qu'un avec l'Institution ; c'est si vrai que les enfants qui s'y trouvent sont

inscrits *jusqu'à un*, dans les tableaux pour la rétribution universitaire, et que tous, sans exception aucune, font leurs classes dans l'Institution ».

« Sous ce point de vue incontestable, comment ne serais-je pas dans la légalité ? J'ai si bien cru ne rien faire d'illégal, en faisant ce qui s'est toujours fait, ce que je dois même faire, d'après le bail passé avec la ville, qu'il ne m'est pas même venu dans la pensée de vous transmettre les noms des employés à cette œuvre extérieure, en très grande partie de zèle et de pure charité ».

« Mais, Monsieur, raisonnons la question, *seulement pour forme*, parce que, d'avance, je peux me reposer sur votre volonté bien connue pour le bien. Je me croirais aussi coupable, si je révoquais en doute celle de MM. les inspecteurs généraux dont j'ai eu tant de plaisir à recevoir l'honorable visite ».

« Il m'est permis de recevoir des externes. S'ils sont étrangers à la ville, ils peuvent aller se loger à l'hôtel, y manger, y boire, y étudier. S'ils sont de la ville, les parents peuvent s'entendre et réunir leurs enfants dans le même local pour les études et la récréation, sans que personne puisse leur trouver à redire ».

« Dans toutes les villes, il y a des étudiants en pension qui vont suivre les cours dans les établissements publics. Ces pensions sont tenues, tantôt par des hommes, tantôt par des femmes. Le fisc exige peut-être un impôt de leur part, mais jusqu'ici, l'Université ne leur a imposé aucune obligation ».

« Je reçois des externes, j'en ai le droit. Je leur

fais payer la rétribution, je le dois. Je les enseigne, c'est encore mon devoir. Si je m'enquiers comment ils passent leur journée, comment ils travaillent, comment ils se conduisent ; si je les fais surveiller dans la ville ; si je vais plus loin, si je fournis à une partie de leurs dépenses, si je rends ces dépenses aussi légères que possible, pour des familles, hélas ! peu fortunées, je fais une œuvre de surérogation qui n'est défendue par aucune loi ni règlement humain que je connaisse, et qui, je l'espère, ne sera pas sans mérite devant Dieu ».

« En théorie comme en pratique, je ne vois donc pas, Monsieur, ce qui aurait pu déplaire à MM. les inspecteurs généraux, dans la conduite que je tiens à l'égard des externes. On parle de régulariser, mais ces Messieurs, dans leur tournée, ont-ils trouvé quelque chose de plus régulier ? Ils savent, j'en suis certain, ce que sont de pauvres enfants livrés à eux-mêmes dans une ville. Ils connaissent leur dissipation, leurs désordres, leurs malheurs : ils les déplorent ».

« Ainsi, Monsieur, à votre avis, à celui de tous les hommes qui peuvent et veulent le bien de la jeunesse, les moyens que j'ai pris pour sauver les mœurs et assurer les études des élèves externes fréquentant mon Institution, méritent, je ne saurais le révoquer en doute, non la critique, mais, (passez-moi le mot), des éloges. *Date veniam... factus sum insipiens, vos me coegistis* ».

« Je livre, Monsieur, avec une confiance entière, ces réflexions et ma défense à vos bontés. Je sais tout l'intérêt que vous daignez porter à l'établisse-

-ment que je dirige. J'ai trouvé, en tout temps, bienveillante protection auprès de l'Académie de Nîmes. Non seulement, vous avez reconnu la droiture de mes intentions, mais vous m'avez encouragé, aidé à faire le bien jusqu'ici. Ce que vous avez fait dans le passé, est une garantie bien sûre pour l'avenir. Dans cette intime persuasion, j'ai l'honneur d'être, etc. »

M. Tourvieille, après une réponse aussi claire, aussi catégorique, pouvait espérer la paix ; il n'en fut rien. Pendant près de deux ans, il eut à lutter pour défendre ses droits et ceux de ses enfants. Appuyé sur la justice de sa cause, il ne recula point devant la tâche qui lui incombait et il combattit jusqu'à ce que le ministre lui eût rendu justice.

Nous croyons devoir retracer ici les principaux épisodes de cette affaire, qui était, pour M. Tourvielle, surtout une question de principe, car il lui eût été facile de remplir les conditions que voulait imposer M. Villemain.

En Juillet 1843, M. Tourvieille reçut par l'intermédiaire du recteur d'Académie une lettre du ministre l'invitant à lui présenter, dans un délai de quatre mois, deux titulaires pour Ste-Barbe et pour l'Externat, considérés comme succursales de l'Institution, sous peine de voir ces deux réunions d'enfants frappées d'illégalité. La question du plein exercice était passée sous silence : on avait probablement trouvé dans les Archives de l'Académie, les pièces officielles qui autorisaient l'établissement à user de ce privilège.

En adressant à M. le recteur sa réponse qui

devait être transmise au ministre, M. Tourvieille lui écrivait : « Vous avez parfaitement conçu le motif de la séparation de nos élèves. Pourrions-nous faire autrement sans voir nos peines perdues ? »

« Serait-il prudent de diviser ce qui a toujours été uni et de mettre deux chefs pour la même œuvre ? Je ne poserai pas cet antécédent qui pourrait donner des ennuis à mon successeur et paralyser le bien, aux dépens des élèves de la ville ».

« Un maître de pension est maître chez lui ; il est, sous bien des rapports, indépendant. Qui gagnerait à cette innovation ? Je l'ignore, je ne peux y voir qu'un mal ».

Voici maintenant la réponse de M. Tourvieille, qui devait être mise sous les yeux du conseil supérieur de l'Instruction publique :

« 21 Juillet 1843.

« Monsieur le Recteur,

« Après y avoir mûrement réfléchi, je crois devoir persister dans les affirmations de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 13 Mai ».

« Je regarde comme un principe incontestable, que la législation de l'Université ne s'étend que sur les réunions où il y a enseignants et enseignés. Celles où il n'y a ni maîtres ni élèves, quelle que soit leur fin, me paraissent indépendantes de son domaine. Tous les établissements, en France, sous quelque dénomination qu'ils existent, sur lesquels l'Université étend sa juridiction, renferment ces deux éléments nécessaires, maîtres et élèves ».

« Il n'y a point de maîtres, il n'y en a jamais

eu à Ste-Barbe ni à l'Externat ; c'est connu de notoriété publique. Il y a des élèves ? Oui, mais ils ne sont ni les élèves de Ste-Barbe, ni les élèves de l'Externat, mais les élèves de l'Institution. Ce qu'ils font à Ste-Barbe ou à l'Externat, ils pourraient le faire dans un hôtel ou chez tout particulier de la ville ; cela se fait à Paris, partout ailleurs, et sans contestation. Pas de décret, pas d'ordonnance, ni de règlement qui le défende, ni qui oblige ceux qui logent, nourrissent, surveillent même (si l'on veut), les étudiants, d'avoir le titre de maître de pension ».

« Thèse générale. En supposant même que ceux qui président, soit à Ste-Barbe, soit à l'Externat, fussent tout-à-fait hors de ma juridiction, je crois qu'ils seraient aussi hors de celle de l'Université. Ces assertions acquièrent encore une bien plus grande évidence, quand (dans toute la rigueur du mot) Ste-Barbe, l'Externat et l'Institution ne forment qu'un seul et même établissement. En effet, que sont tous les hommes qui président ces réunions ? Mes employés. J'ai inscrit leurs noms sur les tableaux envoyés à Nîmes. Si quelquefois ces noms ont été oubliés, cet oubli a été tout-à-fait involontaire, ou plutôt j'ignorais mes obligations à cet égard ».

« Qu'est la pension alimentaire de Ste-Barbe ? La pension des élèves de bien médiocre fortune ou sans fortune, de l'Institution. C'est si vrai que l'on a toujours pris la moyenne des deux pensions pour fixer par abonnement le taux de la rétribution universitaire ».

« Que sont les élèves de Ste-Barbe et de l'Externat ? Les élèves proprement dits de l'Institution ; tous, *jusqu'à un*, y sont enseignés ; pas une leçon ne se donne et ne s'est jamais donnée ailleurs. Tous *jusqu'à un seul* sont portés sur le tableau pour le droit universitaire, et tous payent, ou je paye pour eux, s'ils ne sont légalement dispensés. Et c'est avec bonheur, Monsieur le Recteur, que je profite de cette occasion, pour exprimer ma gratitude au Conseil Royal, qui, toutes les années, daigne accorder la dispense à bon nombre de mes élèves pauvres ».

« Mais pourquoi les élèves, soit de Ste-Barbe, soit de l'Externat, ne sont-ils pas réunis dans l'Institution ? Ce serait, Monsieur, l'objet de mes vœux les plus ardents, si cela était possible ; j'aurais beaucoup moins de peine pour la surveillance, et les sacrifices pécuniaires seraient moindres. Il y aurait une même cuisine pour les deux pensions ; et, sans compter les bâtiments de Ste-Barbe, j'aurais 700 francs de moins à payer pour l'Externat. Vous savez, Monsieur, les inspecteurs de notre Académie savent aussi, et MM. les Inspecteurs généraux ont vu que les bâtiments de l'Institution étaient fort insuffisants ».

M. Tourvieille continuait en exposant les raisons de la création de Ste-Barbe et de l'Externat que nous connaissons, puis il ajoutait :

« Voilà, Monsieur le Recteur, la vérité tout entière. Je me crois fondé à dire que je suis dans la légalité et j'ajoute que c'est l'exemple de mes prédécesseurs que j'imite ».

« L'établissement que je dirige est un des plus anciens : j'ai vieilli dans son sein. Que l'on consulte le dossier qui le regarde, soit avant, soit après la fondation de l'Université, et l'on se convaincra qu'il n'a jamais mérité censure sur aucun point. Il a regardé les règlements comme obligatoires et il s'y est conformé. Toujours en parfaite harmonie avec notre Académie, nous avons profité de sa bienveillance et de ses lumières pour rendre notre enseignement plus complet. Autrefois, M. de Fontanes, en témoignage de sa satisfaction, fit au chef qui m'a précédé, une remise de 1500 fr.; M. de Frayssinous m'a nommé officier d'académie. En un mot, nous avons jusqu'ici reçu de toutes les autorités civiles et religieuses, l'assurance honorable que nous remplissons les fonctions sublimes de notre position avec zèle et désintéressement. Assurément, l'intention de M. le Ministre, comme celle de ses prédécesseurs, est d'encourager, non d'affliger les hommes qui se dévouent à la tâche si rude de l'éducation de la jeunesse ».

« J'ose donc espérer, M. le Recteur, que son Excellence voudra bien me rendre justice et considérer désormais Ste-Barbe et l'Externat simplement comme sections de l'Institution, ainsi que le porte notre prospectus ».

« Dans cette confiance, j'ai l'honneur, etc ».

Le 15 Août, M. Tourvieille recevait copie d'une décision du Conseil Royal, maintenant la décision déjà prise. Il y répondit par une longue lettre, où il joignit d'autres arguments à ceux déjà employés ; nous n'en citerons que quelques passages.

« Après les explications que j'avais eu l'honneur de vous donner, je croyais que l'affaire en resterait là, et j'avais gardé pour moi toutes les sollicitudes. Voyant qu'elle se poursuit, je suis, Monsieur, profondément affligé d'avoir à la porter à la connaissance de l'autorité locale, qui s'y trouve intéressée bien plus que moi ».

« On me propose de faire ériger en pensionnat l'Externat et Ste-Barbe. Il peut s'établir à Annonay, un pensionnat, une Institution, tout ce qu'on voudra. Je n'ai ni le droit, ni la volonté de m'y opposer ; je n'ai jamais provoqué ni décliné la concurrence, mais je ne saurais concourir à affaiblir mon établissement, en divisant l'autorité et en la mettant sur trois têtes, tandis que jusqu'ici elle a reposé sur une seule ».

Il montrait la légalité de l'Externat imposé par la ville dans un bail revêtu de toutes les formalités légales.

« Ste-Barbe ne peut davantage être considérée comme école distincte de l'Institution. L'existence de cette réunion, en effet, peut être envisagée sous deux points de vue, savoir, comme ayant une vie indépendante ou dépendante de l'Institution ».

« Dans la première hypothèse, je la crois tout à fait étrangère à la législation universitaire, et, dans la deuxième, on ne peut reconnaître en elle qu'un même être avec l'Institution. En effet, sous le premier rapport, Ste-Barbe ne sera qu'une hôtellerie dont le maître loge, nourrit, etc. ceux qui se présentent. Les pensionnaires, dans l'hôtel, jouent ou étudient, font ce que bon leur semble ; pourvu



qu'ils ne troublent pas le repos public, aucune loi, aucun règlement ne s'enquiert de ce qu'ils font. Qu'ensuite ces pensionnaires aillent prendre leçon, ici ou là, hors de la pension, ceci leur est encore permis ».

« Donc, en supposant que la pension de Ste-Barbe ait une vie à elle, elle est entièrement hors de la législation universitaire. Le maître de cette pension sera dans la légalité, en payant patente. Je serai aussi dans la légalité en recevant les pensionnaires aux cours, en qualité d'externes, pourvu que je les inscrive dans les états trimestriels ».

« Si Ste-Barbe a sa vie tout-à-fait dépendante de l'Institution, comment pourrait-on la considérer comme un être distinct ? Or, que Ste-Barbe ne vive que de la vie de l'Institution, c'est un fait notoire. Le taux de la pension alimentaire est abaissé ; les élèves qui profitent de cette faveur sont dans un local séparé, voilà toute la différence. D'ailleurs, mêmes maîtres, même enseignement, même surveillance. Le chef de l'Institution n'a-t-il pas le droit d'avoir des pensions alimentaires à différents prix ? N'a-t-il pas le droit d'instituer des maîtres d'études, qui président aux exercices des élèves qui profitent de la faveur d'une deuxième pension, comme il institue ceux qui veillent sur les élèves de la première ? »

« Que les pensions alimentaires soient sur une même tête, cela est évident. S'il en était autrement, n'y aurait-il qu'un seul prospectus pour faire connaître le taux de ces deux pensions, et aurait-on pris la moyenne entre les deux pensions, pour

fixer les droits de la rétribution universitaire? La pension Ste-Barbe payant, l'un portant l'autre, à peine deux cents francs, le chef aurait-il consenti à ce que le droit fût fixé à dix-huit fr., tandis que le maximum n'eût été que de quinze francs? »

« Ainsi, Monsieur, pension alimentaire, maîtres, surveillants, tout repose sur le même chef, soit à Ste-Barbe, soit à l'Institution : il est donc impossible de voir dans ces réunions deux écoles distinctes ».

Aux arguments de droit et de raison, il ajoutait ceux de sentiment.

« Si M. le Ministre, sans égard à mes respectueuses observations, fermait Ste-Barbe et l'Externat, il frapperait profondément un père dans ses plus chères affections. Je me souviens de ce que disait Rollin, et je le mets en pratique : « J'acquitte une dette et j'enseigne à mes collaborateurs à l'acquitter à leur tour. Nous rendons à nos jeunes frères de médiocre fortune, ce que dans le temps nos bons maîtres ont fait pour nous ».

« Si la mesure désastreuse m'atteignait seul, elle serait plus supportable ; mais j'ai la certitude qu'elle portera la désolation dans bien des familles. Qu'en résultera-t-il? Les portes de l'Institution resteraient toujours ouvertes aux élèves externes ; mais ces pauvres enfants dispersés dans la ville, échappant à ma surveillance hors de l'établissement, les études seraient faibles, je pourrais dire mauvaises, les mœurs se corrompraient, les dépenses, pour des parents déjà bien gênés, s'augmenteraient : il y aurait mal pour tous, sans profit

pour personne ; et ce serait le cas de dire : *littera occidit* ».

Près d'une année se passa sans réponse à ces explications claires et loyales, mais une lettre adressée par M. Tourvieille à M. Tavernier, à la date du 23 Juin 1844, nous apprend que l'Inspecteur général Artaud, tout en paraissant satisfait de ses observations respectueuses, lui avait notifié le maintien des décisions du Conseil Royal de l'Université. M. Tourvieille priait donc M. Tavernier de voir M. St-Marc Girardin, M. le député Boissy d'Anglas et M. le Ministre, pour mettre fin à ce conflit.

Le 4 Août, il répondait à M. le Recteur qui lui communiquait une nouvelle décision du Conseil Royal, qui ne demandait plus qu'un seul titulaire pour Ste-Barbe et l'Externat, par une lettre dont voici quelques extraits :

« Il me reste un moyen : c'est de fermer ma deuxième pension et de lâcher dans la ville tous les élèves réunis à Ste-Barbe et à l'Externat. Il en résultera une grande perturbation dans les familles, beaucoup de mal pour tous, sans compensation d'aucun bien. Qu'y faire ? Je n'en serai point responsable ».

« Avant d'en venir à cette fâcheuse extrémité, je suis disposé à tout tenter. Ma vie tout entière est là pour attester du désir que j'ai toujours eu et que je conserve, de me conformer aux règles établies et d'éviter tout ce qui peut attirer des plaintes contre l'autorité ».

« J'ai déjà consenti à de grands sacrifices pour

accroître les bâtiments de l'Institution. La ville fera aussi tout ce qui dépendra d'elle pour venir à mon aide ; les plans de construction sont partis pour Privas depuis plusieurs mois ».

« Veuillez donc, M. le Recteur, me continuer vos bons offices et demander, pour Ste-Barbe et l'Externat, le *statu quo*, jusqu'à ce que je puisse réunir dans les mêmes bâtiments, tous les élèves qui se trouvent aujourd'hui, par nécessité, logés et nourris hors de l'Institution ».

Le *statu quo* fut accordé sur cette demande, appuyée par celle de M. Tavernier, maire et député, qui proposait de construire des bâtiments pour Ste-Barbe et l'Externat, dans les terrains du collège. Quand il fallut en venir à la réalisation de ce projet, le conseil municipal et le maire se rendirent facilement compte que, s'il y avait un emplacement suffisant pour l'édification des constructions nécessaires à Ste-Barbe et à l'Externat, l'espace devait manquer pour les cours : celles qui existaient étaient à peine suffisantes pour les cent cinquante pensionnaires de l'Institution.

M. Tavernier demanda donc, au nom de la ville, le *statu quo*, comme une faveur. M. Tourvieille le réclama au nom de la justice et du droit. Il fit, de nouveau, valoir les raisons que nous avons exposées, non seulement au Conseil Royal de l'Instruction publique, mais, par l'intermédiaire des députés de l'Ardèche, à M. Villemain lui-même. M. Seguin entretint de l'affaire le chimiste Thénard, membre du Conseil Royal ; ce dernier étudia longuement l'affaire, avec l'Inspecteur général

Arthaud qui, après avoir visité en grand détail tous les bâtiments du collège et de Ste-Barbe, en Juin 1844, avait fait un rapport favorable. Son opinion bien arrêtée, il parvint à la faire partager, sinon à la majorité du conseil, du moins à une très forte minorité et surtout au nouveau ministre, M. de Salvandy, qui se réserva de conclure. Ce dernier se fit adresser par l'Inspecteur et le Recteur de l'Académie, des rapports qui achevèrent de l'édifier sur cette situation.

Enfin, ce long et pénible débat fut clos par la lettre suivante du 27 Août 1845 :

« Monsieur,

« Je vous annonce que, sur les considérations présentées dans mon rapport du 20 Juin dernier et dans celui de M. Fourtaud, M. le Ministre, adoptant les conclusions de M. l'Inspecteur, en ce qui concerne votre Institution et ses annexes, a décidé que l'état de choses actuel, qui jusqu'à présent a offert des avantages réels, sans donner lieu à aucun inconvénient grave, sera provisoirement maintenu. En conséquence, vous continuerez de diriger l'Institution d'Annonay, ainsi que le pensionnat de Ste-Barbe et l'Externat qui en sont séparés, et vous ne serez pas tenu de présenter des maîtres brevetés, pour la direction de ces deux derniers établissements, dont vous conserverez d'ailleurs la haute surveillance ».

« Signé ; Nicot, recteur d'Académie ».

Nous avons donné une certaine importance au développement de cette affaire, pour montrer, d'une part, avec quelle force de logique, quelle

tenace énergie, M. Tourvieille sut défendre ce qu'il considérait comme son droit incontestable, et d'autre part, les difficultés auxquelles se heurtaient, sous le régime du plein exercice, qui était celui de l'arbitraire gouvernemental, le zèle et la bonne volonté des directeurs de collèges ecclésiastiques autorisés à présenter des élèves au baccalauréat. Remarquons d'ailleurs, que M. Tourvieille ne dut probablement son succès qu'à la retraite de M. Villemain, frappé d'aliénation mentale en Décembre 1844 ».

M. de Salvandy, en effet, n'était pas, comme son prédécesseur, engagé par une signature donnée, à une décision du Conseil Royal, dont la majorité était fort mal disposée à l'égard des collèges ecclésiastiques ; il n'avait pas encore comme M. Villemain, subi les attaques des catholiques, qui réclamaient si justement la liberté de l'enseignement inscrite dans la Charte. Il était donc libre de toute idée préconçue, dégagé des liens du passé, et dans de bonnes conditions d'impartialité. Il put ainsi étudier l'affaire à l'abri de toute influence et prononcer son jugement sur le seul examen des pièces fournies par M. Tourvieille et par les divers fonctionnaires de l'Université.

Nous avons vu, à propos des affaires de Ste-Barbe, que M. Tavernier voulait, d'accord avec M. Tourvieille, élever d'autres constructions : ils modifièrent leurs plans et les réduisirent à des proportions plus modestes, quand ils reconnurent l'impossibilité d'établir Ste-Barbe et l'Externat aux Cordeliers. Nous n'entrerons pas dans les détails

des améliorations qui furent faites. Nous nous bornerons à dire que MM. Lapierre et Tourvieille dépensèrent plus de cent mille francs de leur bourse aux constructions et aux réparations du couvent des Cordeliers.

La Révolution de 1848 n'eut aucun retentissement dans le collège, ainsi qu'en fait foi le journal de la maison :

« 29 Février 1848. — Nous venons d'envoyer aux familles, avec les lettres mensuelles des élèves, une note pour les rassurer sur les craintes qu'elles pourraient avoir dans les circonstances actuelles, et leur dire que notre ville était tout à fait calme ».

« Les études se poursuivent sans aucun obstacle, et il n'y a eu parmi nos élèves aucune effervescence ni mouvement ».

« La maison de Ste-Barbe, qui est voisine de celle de M. Tavernier, en a été quitte pour entendre le bruit qui se faisait ; mais on n'y a inquiété personne ni fait le moindre dommage ».

« Ceux qui avaient commis des dégradations chez M. Tavernier, ont été mis en prison ».

« M. le Supérieur a sagement défendu que l'on parlât politique aux élèves. Ils sont ici pour toute autre chose ; plusieurs d'entre eux, n'auront que trop dans la suite à s'immiscer, par devoir et par nécessité, dans les affaires politiques ».

« On ne peut comprendre qu'un gouvernement croule si brusquement, alors qu'il se croyait si bien affermi, et que, contre toute prévision, un autre lui succède, sans qu'il résulte de cette crise, les excès et les collisions sanglantes qu'une telle révolution

faisait pressentir. Sans doute, il y a eu du sang versé ; mais qu'est-ce que cela, en comparaison de ce qu'on pouvait craindre ? La Religion et ses ministres sont respectés. Adorons les desseins de Dieu ».

« L'année scolaire 1847-48 laissera dans ma mémoire de pénibles souvenirs, écrivait le 4 Juillet 1848, M. Tourvieille à M. le Recteur d'Académie ».

« En Novembre et Décembre, nous avons été sous l'influence de la grippe, de la rougeole et de la varioloïde. Après cinq mois de parfaite santé, est survenue, au commencement de Juin, une fièvre printanière et deux de mes chers enfants, qui se trouvaient sous l'impression de chagrins de famille, ont été emportés à trois jours de distance par la fièvre cérébrale. Les parents se sont alarmés, pas ceux de la ville, mais ceux qui sont éloignés. J'ai prié les docteurs de faire un rapport : j'ai l'honneur de vous le transmettre ».

Dans leur rapport du 27 Juin, les docteurs Bravais, Desgrand, Alléon et Garidel, constataient qu'il y avait en ville et au collège des cas de fièvre inflammatoire bilieuse, généralement de peu de durée, quoiqu'elle eût amené la mort, par fièvre cérébrale, de deux frères qui avaient appris la mort d'un frère aîné dans leur famille ; ils ajoutaient qu'elle n'était pas contagieuse et ne se communiquait pas d'élève à élève.

Le 9 Juillet, M. Tourvieille adressa aux parents la circulaire suivante :

« L'épidémie de la fièvre inflammatoire et de la petite vérole, prend une nouvelle intensité dans la

ville et au collége et s'étend dans la campagne. Nous avons eu au collège quelques nouveaux cas de fièvre, dont les parents ont été informés sans délai. J'ai laissé partir tous les élèves qui m'ont été demandés par leurs familles ».

« Je craindrais de démoraliser ceux qui restent, en les retenant ici sans fruit pour leurs études, puisque les maîtres, par prudence, ne pourraient exiger d'eux des devoirs complets ».

« Je vous prie donc, Monsieur, de venir prendre votre fils, ou de donner des ordres pour son départ. Les classes continueront jusqu'au 15 et la rentrée aura lieu le 1er Octobre. La distribution des prix se fera à la rentrée ».

Une douzaine de malades restèrent au collège après le licenciement et guérirent assez rapidement. Malheureusement, quatre de leurs condisciples, partis légérement atteints, ou même complètement indemnes, succombèrent dans leurs familles quelques jours après y être rentrés.

Ste-Barbe et l'Externat, non seulement ne perdirent aucun de leurs élèves, mais n'en eurent pas même un seul d'atteint, bien qu'ils fussent en contact journalier, dans les classes, avec leurs condisciples du collége. Ce fait singulier corrobora bien l'opinion des médecins, affirmant que cette fièvre n'était pas contagieuse.

Lorsque M. Tourvieille s'engageait, en 1846, dans une construction assez coûteuse, il était moralement sûr d'obtenir un nouveau bail. Il avait constamment trouvé, dans l'autorité municipale, encouragement, bienveillance et protection ; la

ville, de son côté, n'avait eu qu'à se louer de son zèle, de son activité et de son dévouement. Les deux contractants de 1822 avaient l'un et l'autre intérêt à continuer leurs relations ; aussi, malgré les changements politiques, n'y eut-il rien de changé dans les rapports du collège et de la ville. Un nouveau bail fut conclu en temps utile et définitivement légalisé le 3 Février 1832, avec les observations et les modifications suivantes :

L'administration municipale constatait que M. Tourvieille avait fait des sacrifices considérables pour approprier convenablement à leur destination les bâtiments communaux.

Elle constatait ensuite que, pour être plus spécialement utiles aux jeunes gens de la ville d'Annonay, les directeurs du collège avaient annexé à leur établissement, depuis le 1er Octobre 1830, une école préparatoire pour les élèves qui se destinent à la pratique du commerce, de l'industrie, des arts et de l'agriculture, dans laquelle un grand nombre d'élèves de la ville avaient été admis, moyennant une rétribution bien inférieure au taux que paye la généralité des élèves, et que quelques-uns même avaient été reçus gratuitement. M. Tourvieille et ses associés s'engageaient à recevoir gratuitement parmi les externes, cinq élèves sortant des écoles primaires d'Annonay, qui suivraient les cours de l'école préparatoire, annexée à l'Institution.

Ces élèves devaient être désignés par une commission composée du maire d'Annonay, du président du tribunal de commerce, du juge de paix et

de trois professeurs du collège choisis par le chef de l'Institution.

La ville s'engageait à fournir une subvention annuelle de 4.400 francs, qui devait être portée à 5.000, après l'extinction des rentes viagères payées par la ville à Mme Malleval, Religieuse Ursuline, et à Mme Noirot, ancienne domestique de M. Malleval.

Les conditions du contrat furent toujours scrupuleusement exécutées par les directeurs du collège : nous relevons, par exemple, à la date du 10 Février 1854, une note ainsi conçue : « D'après les calculs faits pour répondre à une série de questions adressées par M. le Recteur, il résulte que nous avons 64 élèves au collège, 78 à Ste-Barbe, 39 à l'Externat. Rabais accordés : à 23 élèves du collège, 1843 fr.; à 57 de Ste-Barbe, 6128 fr.; à 25 de l'Externat, 2020 francs ».

Ne retenons que ce dernier chiffre ; si nous en retranchons 600 francs, prix des cinq bourses créées par la ville, nous voyons que les directeurs favorisaient largement les enfants d'Annonay, puisqu'ils leur accordaient encore 1420 francs de remises, ce qui eût fait douze bourses complètes, ou vingt-quatre demi-bourses. Une autre note nous apprend que, sur les 6.128 francs de faveurs faites à des écoliers de Ste-Barbe, 460 francs avaient été appliqués à des enfants d'Annonay. Ce qui se pratiquait, la deuxième année du bail, se pratiquait encore trente ans plus tard, nous pourrions en donner les preuves, chiffres en mains.

Nous ne croyons pas que la ville ait jamais payé

plus de 1400 fr. de subvention ; probablement Mme Noirot vivait encore à l'expiration du bail ; mais nous savons que la ville a refusé, en 1880, d'exécuter complètement le contrat qui la liait encore pour deux ans.

Si le bail qui était la loi des deux parties fut rompu d'un commun accord en 1867, ainsi que nous le verrons plus tard, les clauses relatives à l'école française, aux bourses et à la subvention, avaient été maintenues et devaient être observées jusqu'en 1882.

A la fin de 1852, on changea l'uniforme des élèves qui était celui fixé par Napoléon en 1812. A l'habit français, on substitua la tunique bleu foncé avec liseré rouge ; le pantalon et le képi étaient de même couleur, avec liseré rouge : le képi portait une abeille, emblème du travail, et la plaque du ceinturon, les armes et la devise de la ville : *Cives et semper cives.*

Le dernier fait intéressant l'histoire du collège fut la proclamation de son supérieur au grade de chevalier de la Légion d'honneur. La remise de la décoration n'eut lieu que plus tard, le 5 Novembre 1854, comme nous l'apprend M. Tracol :

« Hier, Monseigneur donna, devant tous les professeurs et les élèves réunis, la décoration de la Légion d'Honneur à M. le Supérieur qui avait désiré la recevoir de Sa Grandeur. Un élève fit un compliment de circonstance à Monseigneur, qui lui-même, adressa une allocution à la nombreuse assistance. M. le Supérieur prit aussi la parole et les musiciens de la ville, qui avaient eu l'obligeance

de se rendre à la cérémonie, exécutèrent de joyeuses fanfares. On s'était réuni pour cela à six heures et demie dans la salle de récréation et on n'est sorti que pour la prière du soir ».

« On a offert le punch aux musiciens ».

« Aujourd'hui, lundi, il y a eu grand congé et quelque chose d'extraordinaire à dîner ».

CHAPITRE VII

L'enseignement

Examiner les conditions, les programmes et les méthodes d'enseignement, à l'Institution secondaire d'Annonay, de 1822 à 1859, c'est présenter en raccourci, un tableau de l'enseignement secondaire en France à cette époque.

Etablissement de plein exercice, l'Institution était, à ce titre, placée sous la direction et le contrôle absolu de l'Université. Une fois au moins chaque année, l'Inspecteur d'Académie venait au collège ; il y passait une semaine environ, visitait les classes, interrogeait les élèves, examinait leurs devoirs, leurs cahiers, contrôlait absolument l'enseignement et la manière dont il était donné. Voici à ce sujet deux ou trois notes du journal prises à quelques années d'intervalle.

« Avril 1837. — M. Fourtaud, Inspecteur de l'Académie de Nîmes, est arrivé le vendredi 13 Avril, et a commencé tout de suite l'examen des classes. Comme il était fatigué de la grippe, il n'a pu donner aux élèves des hautes classes autant de temps qu'il s'était proposé de le faire. Il a été complimenté le 19 avant son départ et les classes ont été vacantes le soir. Il a donné des encouragements flatteurs aux maîtres et aux élèves, et a témoigné qu'il était fort content de la maison ».

« 1841. 17 Février. — M. Fourtaud, Inspecteur de l'Académie de Nîmes, arrivant de Paris,

est venu pour examiner les classes. Il sera logé au collège et commencera demain ».

« 23 Février. — M. l'Inspecteur a terminé à onze heures et demie sa visite des classes. Rien n'a été dérangé dans l'ordre des exercices de la maison. Il a commencé par la huitième et s'est transporté successivement dans chaque classe pendant le temps que les professeurs passent avec les élèves. Il a donné deux heures dans chacune ».

« Les mathématiques ont été examinées le dimanche après Vêpres, et la philosophie, le mardi soir. M. Fourtaud est resté environ trois heures dans cette dernière classe. Dans toutes, il a parlé aux élèves d'une manière intéressante et toujours en insistant sur les principes religieux, de manière à ne rien laisser à désirer ».

« Les élèves ont été interrogés sur les matières de l'examen du premier trimestre qu'ils avaient subi dernièrement. Plusieurs n'ont pas très bien répondu sur les leçons à réciter, mais le résultat a été satisfaisant. Pour toutes les classes, M. l'Inspecteur a voulu avoir le programme des matières de l'examen, ainsi que les noms et prénoms des élèves rangés par divisions ».

« Le mardi, on avait invité quelques amis de la maison à dîner avec lui. Le mercredi, jour de son départ, pendant la récréation du dîner, on lui a fait un compliment en vers latins. Il y a répondu en faisant l'éloge de la maison, qu'il a appelée *maison modèle*, et celui de M. le Supérieur, en particulier ».

« Il a accompagné tout cela de conseils très sa-

ges et très utiles pour nos jeunes gens, leur promettant qu'ils trouveraient en lui un véritable ami, lorsqu'ils iraient se présenter au baccalauréat ».

Chaque année aussi, deux inspecteurs généraux, un pour les lettres, l'autre pour les sciences, visitaient la maison, mais leur inspection était ordinairement assez sommaire ; nous en trouvons une preuve dans ces lignes écrites par M. Tourvieille à M. le Recteur d'Académie, à propos des deux inspecteurs qui soulevèrent la question de Ste-Barbe.

« 20 Mai 1843. — Je suis charmé que MM. les Inspecteurs généraux aient été satisfaits. M. Beudant seul a pu prendre quelque idée de l'enseignement des sciences physiques et mathématiques, parce qu'il n'a interrogé que les élèves qui suivent ces classes ».

« M. Ducret, dans une heure et demie, a parcouru toutes les classes, depuis la philosophie jusqu'à la huitième. Il y a là trop peu de temps pour juger de pauvres écoliers naturellement timides et qui ont besoin de quelque temps pour sortir un peu de la frayeur qui les suffoque ».

Cette visite avait été si courte, que ces messieurs n'avaient pas eu le temps, paraît-il, de demander à M. Tourvieille des explications sur les annexes de l'Institution, c'est pourquoi il écrivait, le 15 Août, à M. le Recteur :

« J'aurais su bien bon gré à MM. les Inspecteurs généraux de m'avoir fait part de leur manière de voir sur Ste-Barbe et l'Externat. Etant sur les lieux, je les aurais édifiés, et il m'est permis de penser qu'ils auraient été satisfaits des raisons que

j'aurais fait valoir auprès d'eux, raisons qui établissent, selon moi, qu'il n'y a rien d'irrégulier dans l'organisation des élèves fréquentant l'Institution ».

Les visites du Recteur d'Académie étaient plus rares, elles revêtaient, par là même, plus d'importance, elles étaient une fête pour les élèves auxquels elles apportaient toujours un congé extraordinaire.

La rétribution universitaire établie par Napoléon exista jusqu'en 1850, où la loi Falloux accorda enfin la liberté d'enseignement primaire et secondaire. Le taux en fut maintenu à Annonay à dix-huit francs, taux basé sur la moyenne des deux pensions du collége et de Ste-Barbe : toutefois les gouvernements de la Restauration et de la Monarchie de Juillet furent plus généreux que celui de Napoléon, pour les élèves de Ste-Barbe ; ils accordèrent, chaque année, de vingt-cinq à trente dispenses, au lieu de dix à douze.

En échange de cet impôt spécial et de cette dépendance absolue de l'Université, l'Institution jouissait, depuis 1808, du droit d'accorder le certificat de stage indispensable à tout candidat au baccalauréat. Ce certificat ne pouvait être délivré qu'aux élèves qui avaient fait leur rhétorique et leur philosophie dans un lycée, dans un collége communal, dans une Institution de plein exercice, ou dans leurs familles avec un précepteur. C'était la négation complète de la liberté inscrite dans les Droits de l'Homme et dans la Charte de 1830. M. Cousin, qui appliqua cette législation, comme

ministre de Louis-Philippe, le reconnaissait loyalement, plus tard, dans son livre *Sur l'Allemagne* et il demandait qu'on pût se présenter à l'examen du baccalauréat « sans autre certificat d'études que les connaissances dont on fait preuve ».

Les programmes d'études de l'Institution étaient ceux des lycées, puisqu'elle dépendait complètement de l'Université. Sous M. Actorie, les études étaient limitées, pour les langues, au français et au latin. Dès 1822, M. Tourvieille créa un premier cours de grec, puis un second et un troisième à l'usage des candidats au baccalauréat ; ces cours n'étaient qu'un expédient pour les besoins des élèves des classes supérieures ; on introduisit définitivement le grec dans les programmes à partir de la classe de sixième, en 1826, de façon à se conformer exactement aux nouveaux programmes de l'Université.

En 1829, M. Tourvieille joignit au cours d'Italien un cours d'Anglais et un cours d'Espagnol ; en 1834, un cours d'Allemand, et en 1835, les cours des diverses branches de l'histoire naturelle.

Les méthodes d'enseignement furent celles que l'on pratiquait déjà, et que nous trouvons encore recommandées dans une circulaire de M. Villemain, en date de Novembre 1842.

« Le conseil, en laissant pour le choix des textes grecs et latins, une diversité suffisante, n'a pas cru devoir les multiplier beaucoup ; il recommande avant tout l'explication approfondie, et sous toutes les formes, de quelques-uns des ouvrages qu'il a désignés, et rappelle à ce sujet que, pour la con-

naissance des langues mortes, rien ne peut remplacer l'exercice fidèle et assidu de la mémoire, appliqué à l'étude de morceaux bien choisis, bien compris et textuellement récités ».

« Je ne puis donc que vous inviter, M. le Recteur, à prescrire à cet égard dans toutes les classes de grammaire, d'humanités et de lettres, l'usage trop souvent négligé des leçons, en attachant, s'il le faut, quelques distinctions spéciales au succès de ce travail qui, lorsqu'il a pour but les textes étendus et remarquables par des beautés originales, devient une épreuve de savoir et d'intelligence, autant qu'une inspiration durable pour le talent ».

« A ce point de vue et sous d'autres rapports, la même recommandation et la même méthode doivent être suivies pour l'étude de notre langue. Les modèles français que le Conseil indique, ne doivent pas être seulement analysés et expliqués dans toutes leurs parties par le professeur : ce qu'ils renferment de plus pur et de plus élevé, doit être rendu familier à la mémoire des élèves, et former leur diction et leur goût, en même temps que les beautés morales dont ces ouvrages sont remplis, agissent sur leurs esprits pour une fin plus haute ».

Le Ministre demandait aussi pour les langues vivantes, que l'enseignement n'en fût pas seulement usuel, mais savant et littéraire.

On voit par là, quel était le courant d'idées qui régnait à cette époque, dans l'Université. Il ne faudrait donc pas juger les maîtres de ce temps avec les idées qui ont cours à notre époque, utilitaire avant tout.

Il ne faudrait peut-être pas, non plus, critiquer si fort la méthode, fondée sur l'emploi prépondérant de la mémoire et sur l'usage des leçons mot-à-mot, puisque elle avait en sa faveur l'autorité d'hommes aussi compétents que ceux qui composaient le Conseil Royal de l'Instruction publique. L'opinion de MM. Saint-Marc Girardin, Cousin, Villemain, doit avoir, il nous le semble du moins, autant de poids que celle des réformateurs de notre époque.

Dans tous les cas, la liberté des professeurs était à peu près entière pour le choix des auteurs, et complète pour le genre des devoirs à donner, du moins dans les maisons de plein exercice. Le baccalauréat, avec ses exigences tyranniques d'aujourd'hui, n'enserrait pas encore le maître dans des limites d'où il ne pouvait sortir. Le professeur de Belles-Lettres enseignait la littérature sans préoccupation d'examen. Il mettait en œuvre les moyens qu'il jugeait les plus propres à procurer à ses élèves la pureté du goût, le sens littéraire, l'amour du vrai, du bien et du beau. Il pouvait exercer leur imagination, leur jugement, en variant les genres de composition, en encourageant les œuvres personnelles.

Nous avons dit, à propos de M. Raynaud et de M. l'abbé Bravais, de quelle façon pratique et intéressante ils enseignaient les sciences mathématiques, physiques et naturelles. On nous permettra d'y ajouter quelques mots au sujet de la chimie.

Les jeunes gens comprenaient si bien l'importance de cet enseignement pratique, de ces manipulations appliquées aux corps et à leurs diverses

transformations ; l'esprit d'observation y trouvait tant d'occasions de s'exercer, qu'on était disposé à subir toute autre pénitence plutôt que le renvoi du laboratoire.

Dans une ville industrielle, ces cours pratiques eurent un véritable succès ; plus d'un élève, ses études terminées, revenait au collège pour faire une année d'analyse, sous la direction du P. Raynaud. Quelques-uns même en sentaient la nécessité, dès le collège, et l'on vit parfois de jeunes Annonéens, sans aucun goût pour la littérature ou pour les arts, apporter une ardeur extrême aux cours théoriques et pratiques de physique et de chimie.

Les inspecteurs d'Académie tenaient ces cours en haute estime. Un Inspecteur général écrivait en 1843 : « On ne peut trouver mieux, sinon à l'Ecole des Mines de St-Etienne et à l'Ecole Centrale ».

La crainte des dangers possibles est peut-être la raison qui empêche généralement les directeurs de collège de laisser opérer eux-mêmes des jeunes gens de quinze à dix-huit ans. Nous croyons cette crainte exagérée, pourvu que le professeur prenne les mesures de prudence nécessaires ; car depuis quatre-vingts ans que M. Raynaud a inauguré cette méthode à Annonay, on n'a eu à déplorer aucun accident grave. Sans doute, l'inexpérience et la maladresse ont cassé plus d'un tube ou d'une cornue ; il y a eu des mains légèrement brûlées ou écorchées, mais que sont ces petits inconvénients en comparaison des avantages de la méthode pratiquée par M. Raynaud et suivie par ses successeurs ?

A leur arrivée dans un laboratoire de faculté ou d'école industrielle, les élèves d'Annonay ne perdent pas des heures d'autant plus précieuses qu'elles sont plus mesurées, à apprendre les procédés, les tours de main, les petits secrets des manipulations ou à faire des expériences élémentaires.

Ceci nous rappelle l'étonnement d'un vieux professeur de faculté, recevant dans son laboratoire un élève d'Annonay, bachelier ès-sciences de seize ans, qui voulait étudier la chimie. Il découvre que le jeune homme sait manipuler, qu'il a fait les expériences élémentaires, qu'il a même fait des analyses pendant un an, et cela dans une institution libre de province ! Dès ce moment, le collége d'Annonay fut pour lui le premier des colléges : peut-être n'avait-il pas tort, sous le rapport de la chimie pratique.

M. Tourvieille ne négligeait aucun moyen d'instruction qui pouvait être vraiment utile ; ainsi il permit à plusieurs reprises, à des maîtres étrangers, de donner, pendant un temps même assez long, des leçons de lecture publique, de débit et de déclamation ; ces leçons furent suivies assidûment par la plupart des élèves des classes supérieures, qui étaient à même d'en tirer un sérieux profit.

Il ne dédaignait même pas la mnémotechnie ; Ainsi, en 1834-35, un professeur en donna quatorze leçons où assistèrent régulièrement une centaine d'élèves. A la dernière leçon qui fut une séance publique, quelques-uns des élèves répondirent d'une façon remarquable aux questions qui leur furent posées et prouvèrent par leur exemple

que ces méthodes ingénieuses pouvaient utilement seconder la mémoire naturelle.

Les moyens d'émulation furent les mêmes sous la direction de M. Tourvieille que sous celle de M. Actorie. Notons cependant une modification apportée à l'institution de l'Académie. A dater d'une époque que nous ne pouvons préciser, mais certainement postérieure à 1840, l'Académie ne fut plus une société fermée, une petit cénacle, où l'on n'entrait que par la voie du concours ; elle se composa de tous les élèves d'Humanités, de Rhétorique et de Philosophie.

M. Tourvieille continua à encourager l'application aux devoirs des vacances, par une distribution de prix spéciale, faite dans le courant de l'année scolaire ; il y mettait toujours un peu de solennité. Il attachait une extrême importance à la distribution des prix de la fin de l'année et tâchait de lui donner le plus d'éclat possible. Elle était présidée ordinairement par le maire ou par un de ses adjoints ; mais on sut aussi appeler à cet honneur d'autres notabilités (1). C'est ainsi que Mgr de Bonald, alors évêque du Puy, la présida en 1837 ; Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, accorda cet honneur à son vieux collège, et le recteur de l'Académie de Nîmes, M. Nicot, lui donna cette preuve de son estime en 1845 et en 1847. La présence de ces personnages distingués par leurs vertus, leurs mérites et leurs talents, était un encouragement pour les élèves et notamment pour les membres de

(1) Voir aux pièces justificatives N° 6. Liste des Présidents des Distributions de Prix.

l'Académie qui avaient l'ambition de lire ce jour-là les compositions, fruits de leurs laborieux efforts.

Quand le baccalauréat eut acquis la valeur réelle que nous lui connaissons ; quand il fut devenu la clef indispensable pour ouvrir toutes les carrières libérales, il fut un puissant élément d'émulation, d'ardeur au travail, quoique puissent en dire ses détracteurs.

Cet effet utile ne se produisit d'ailleurs qu'assez tard vers 1835, à l'Institution d'Annonay.

Créé en 1808, le baccalauréat n'était guère qu'un titre honorifique, sauf pour les membres de l'Université ; encore n'était-il pas exigible pour les maîtres qui enseignaient déjà à cette époque ; il leur était délivré sans examen après dix ans d'enseignement.

Une ordonnance royale du 15 Février 1815, disait que les Facultés délivreraient, après examen, les grades qui étaient ou qui seraient exigés pour les diverses fonctions ecclésiastiques, politiques et civiles ; toutefois, elle resta à peu près lettre morte jusqu'en 1820. Une autre ordonnance, qui fut comme la charte du baccalauréat, le rendit dès lors obligatoire pour certaines études et pour quelques carrières. Cette ordonnance de 1820 donna à cet examen de fin d'études, des sanctions qui en accrurent l'importance, qui l'élevèrent à la hauteur d'une institution sociale. C'est à cette ordonnance qu'il faut faire remonter cet état de choses que des hommes d'esprit, la plupart transfuges de l'Université, ont irrévérencieusement appelé le *mandarinat.* L'examen écrit ne commença sé-

rieusement qu'en 1840, avec la version latine; jusque-là, l'examen était purement oral, car on ne pouvait prendre au sérieux l'épreuve établie en 1830; qui consistait à écrire instantanément un morceau français de sa composition ou la traduction d'un passage latin. Le système d'examen oral était assez original. Toutes les matières étaient divisées en trois séries : 1° Auteurs français, latins, et grecs ; 2° Histoire et géographie ; 3° Philosophie, à laquelle on joignit, en 1840, les mathématiques et les sciences physiques. Le sort indiquait sur quelle série le candidat devait être interrogé. Un questionnaire formulait par numéros, toutes les questions que l'on pouvait poser. Ce système d'interrogation dura, avec quelques modifications, jusqu'en 1864. Les programmes primitifs étaient assez élastiques, puisqu'ils s'étendaient à tout ce que l'on enseigne dans les hautes classes des collèges royaux, disait l'ordonnance de Février 1820. En 1840, M. Cousin détermina une liste d'auteurs français, grecs et latins, et fit un choix pour le reste des matières.

Les programmes d'Histoire et de Géographie étaient fort étendus, puisqu'ils comprenaient l'histoire ancienne, celle des Grecs et des Romains et l'histoire de l'Europe jusqu'en 1789, la géographie physique et politique du monde entier et la géographie ancienne des temps historiques.

Quand M. Cousin eut ajouté les sciences mathématiques et les sciences physiques, on trouva généralement le programme trop chargé et M. Tourvieille écrivait à ce sujet, en mai 1843, au recteur



de l'Académie de Nîmes : « Je pense et je dis que le programme restant tel, si les examinateurs n'usaient d'indulgence, il n'y aurait pas cinquante élèves par an qui sortiraient de l'épreuve dans la France entière ».

M. le recteur lui répondit quelques jours plus tard : « Je conviens que le programme scientifique du baccalauréat, surtout pour les questions de physique, est bien chargé. Le temps des classes tel qu'il est mesuré, permet à peine aux élèves de tout étudier, du moins tant que le cours de philosophie reste limité à une seule année. Aussi peut-on demander que le programme soit réduit. Mais, en attendant, c'est toujours un devoir, pour les Facultés et les Commissions, de soutenir l'élément scientifique et de ne point se départir du mode d'interrogation qui a été prescrit. Seulement, la mesure d'indulgence à apporter dans l'appréciation des réponses, doit être plus grande que si le cercle des questions était moins étendu ».

En 1852, M. Fortoul, ministre de l'Instruction publique, imagina un nouveau plan d'études connu sous le nom de *bifurcation*. En voici l'économie : à la fin de la classe de quatrième, les élèves devaient opter pour les lettres ou pour les sciences ; ils formaient ainsi deux sections qui n'avaient qu'un petit nombre de cours communs, sauf la dernière année où, littéraires et scientifiques, suivaient le même cours de logique.

M. Tourvieille adressa alors aux parents des élèves des classes supérieures la circulaire suivante : « Monsieur, il est indispensable pour nous de

classer nos élèves, à partir de la troisième inclusivement, selon que les parents les destinent à subir les épreuves, soit du baccalauréat ès-lettres, soit de celui ès-sciences. La bifurcation vient de se faire dans les lycées ; elle est devenue nécessaire, afin que les élèves puissent être préparés avec espoir de succès à l'un ou à l'autre des examens qui les attendent à la fin de leurs études classiques ».

« Le programme du baccalauréat ès-lettres est peu chargé en ce qui concerne les mathématiques, mais il l'est beaucoup pour les auteurs latins, grecs et français, en prose et en vers, ainsi que pour l'Histoire et la Géographie. Outre la version exigée jusqu'à présent, les élèves auront encore à traiter un sujet en français ou en latin, selon que le sort en décidera ; quatre heures leur sont données pour cette composition. »

« Le grec et la composition latine sont supprimés pour le baccalauréat ès-sciences ; toutefois l'examen oral sur les auteurs latins et français, et les compositions dans cette dernière langue, tout cela est commun pour les aspirants à l'un et à l'autre des deux baccalauréats. En compensation du grec et de la composition latine, les aspirants au baccalauréat ès-sciences sont examinés sur des matières dont voici le programme sommaire : Arithmétique — Algèbre — Géométrie — Trigonométrie rectiligne — Notions sur les Courbes usuelles, Géométrie descriptive — Nivellement — Cosmographie — Physique — Chimie — Mécanique — Zoologie et Physiologie animale — Botanique et Physiologie végétale — Géologie.

Ils sont aussi examinés sur une langue vivante, l'Anglais ou l'Allemand ».

« Tous les élèves qui font cette année leur Troisième, auront cet examen à subir, après la Philosophie, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire 1855-56. Jusqu'à cette époque, l'examen des mathématiques, pour le baccalauréat ès-sciences, sera un peu moins chargé, mais il le sera toujours beaucoup ».

« Je suis persuadé, Monsieur, que vous partagerez notre opinion, et que vous penserez comme nous que les élèves ont assez à faire pour se préparer à l'une ou à l'autre de ces deux épreuves. Si vous tenez à ce que Monsieur votre fils se prépare au baccalauréat ès-lettres, il n'aura à voir, en fait de mathématiques, que l'Arithmétique et la Géométrie plane avec quelques questions de Physique. Tout le reste de son temps sera employé aux autres matières exigées, et ses études seront dirigées dans ce sens. Si, au contraire, vous voulez qu'il se dispose au baccalauréat ès-sciences, il faut, de nécessité, que nous lui fassions quitter le grec, et, qu'en l'occupant spécialement des sciences sur lesquelles il aura à répondre, nous nous bornions à lui faire suivre, pour le latin et le français, les cours communs aux élèves qui aspirent à l'un ou à l'autre des baccalauréats ».

« Veuillez, Monsieur, nous répondre sans délai, en nous faisant connaître la détermination que vous prenez à l'égard de M. votre fils ».

Il devint nécessaire de remanier le plan d'études de la maison et de le mettre en harmonie avec les

nouveaux programmes, sinon de l'Université, puisque la loi Falloux avait fait de l'Institution de plein exercice, une maison libre, du moins avec ceux du baccalauréat. On sait que cette réforme de la bifurcation souleva, pour plusieurs motifs, de très légitimes et de très graves objections. Celle-ci en particulier, qu'il fallait, dès la fin de la quatrième, décider en quelque sorte, la destinée future des enfants, la rendait odieuse et presque impossible aux parents. Les professeurs de l'Université eux-mêmes la subissaient avec peine, pour diverses raisons et l'appliquaient avec regret.

Elle causa de sérieuses difficultés aux établissements libres, qui n'avaient pas à leur disposition les caisses de l'Etat, pour pourvoir à l'augmentation du personnel des maîtres et qui n'avaient pas, non plus, un nombre suffisant d'élèves, candidats au baccalauréat, pour justifier la création de classes spéciales.

Certaines maisons se contentèrent de préparer au baccalauréat ès-lettres et envoyèrent ailleurs les candidats aux sciences. A Annonay, on suivit le programme fixé, pendant quatre ans, puis à la rentrée de 1856, on revint à l'ancien système, comme l'indique cette note du journal :

« 1856. Octobre. — Décidément nous ne nous occuperons plus de la bifurcation. Nos classes sont organisées de façon à ce que nos élèves, en arrivant au terme, puissent se présenter aux épreuves de l'un ou de l'autre baccalauréat ».

« L'expérience nous a suffisamment démontré que la suppression du grec ne rendait pas plus

habiles, pour les sciences, ceux qui renonçaient au baccalauréat ès-lettres ; et nous avons pensé que ce serait leur rendre un mauvais service que de ne pas fournir à tous nos élèves les moyens d'atteindre les deux diplômes. On verra donc le grec en troisième et au-dessus, comme avant ce qui avait été essayé pour la bifurcation ».

M. Tourvieille pouvait, grâce à la loi Falloux, supprimer dans sa maison un système que l'expérience lui montrait défectueux et que condamnaient la plupart des professeurs de l'Université. Ces derniers durent le suivre jusqu'à ce qu'un des leurs, M. Duruy, arrivé au ministère de l'Instruction publique en juin 1863, recula d'abord la bifurcation d'une année, en la reportant à la fin de la classe de troisième, puis, en 1864, la supprima complètement. Il ramena le baccalauréat à l'examen des matières étudiées en rhétorique et en philosophie, avec les compositions principales de ces deux classes : version et composition latine, dissertation philosophique en français. Les quatre ou cinq systèmes de baccalauréat ès-sciences institués par M. Fortoul étaient réduits à deux, dont l'un était spécial aux étudiants en médecine.

Ce système d'examen mena directement à ce qu'on a appelé le *chauffage*. Grâce à quelques répétitions, les élèves les plus intelligents faisaient en un an la Rhétorique, la Philosophie et réussissaient à l'examen. Le but de l'éducation classique qui est le développement harmonieux de toutes les facultés intellectuelles, n'était donc pas atteint. Les meilleurs sujets acquéraient sans doute des notions su-

perficielles de philosophie, mais leur jugement, leur raison, ne recevaient qu'une formation hâtive, incomplète, par là même insuffisante.

Pour remédier à cet inconvénient, un décret de 1874 scinda l'examen du baccalauréat en deux parties, l'une subie après la Rhétorique et l'autre après la Philosophie.

Ce système a duré jusqu'en 1890, avec quelques modifications de détail. L'examen écrit de Rhétorique comprenait en 1874, une version latine et une composition latine, remplacée en 1880 par une composition française. Celui de philosophie comprenait une dissertation française et une version de langues vivantes, qui fut reportée, en 1880, à l'examen de Rhétorique et remplacée par une composition de sciences.

En 1890, le baccalauréat ès-sciences fut supprimé ; un seul baccalauréat fut institué et divisé en deux parties. L'examen subi à la fin de l'année de Rhétorique est commun à tous les candidats ; la deuxième partie est scindée en philosophie lettres et philosophie mathématiques. C'est en quelque sorte la résurrection de la bifurcation, mais reculée à un âge où parents et élèves peuvent sérieusement faire leur choix.

Après cette excursion dans le domaine du baccalauréat et de ses multiples transformations, qui nous a paru intéressante et nécessaire dans l'historique d'un collège, on peut se demander quels furent les résultats obtenus par les élèves de l'Institution secondaire d'Annonay.

Pour répondre à cette question, il nous suffit de

citer quelques chiffres empruntés au journal qui a fidèlement enregistré les résultats des examens depuis 1836 :

1836,	6	admis sur	7	candidats.
1837,	5	»	6	»
1839,	10	»	10	»
1842,	2	»	12	»

A propos de ce dernier examen, M. Tracol fait les réflexions suivantes : « Nos jeunes gens n'ont pas été heureux pour leurs examens ; ils étaient au nombre de 12 ; avec eux, 10 autres venus d'ailleurs se sont aussi présentés. Sur 22, trois seulement ont été admis, savoir deux de nos élèves : M. Raynaud, du Puy et M. Merle, de Vienne, et avec eux, un prêtre. Tous les autres ont été ajournés. Nous avons été bien peinés, parce qu'il y avait eu de leur part émulation et travail. Il faut espérer qu'une deuxième épreuve leur vaudra ce diplôme qu'il n'est pas bien facile d'obtenir ».

En 1843,	7	admis sur	10	candidats.
En 1845,	4	»	8	»

M. Tracol ajoute en note : « M. le recteur nous annonce que les admissions du baccalauréat ont été, à cette session d'Août, de 35 sur 100. Nîmes a eu seulement 12 élèves admis sur 40. Nous n'avons pas à nous plaindre, puisque la moitié de nos candidats est sortie avec honneur de ces épreuves ».

En 1851, M. Tracol écrivait : « Il résulte de ce que nous avons appris des épreuves du baccalauréat pour nos élèves, qu'il y en a eu 9 de reçus sur 15, ce qui doit être regardé comme très satis-

faisant. Le total des admissions dans les diverses facultés, donne cette année une moyenne bien moindre que ci-devant, c'est-à-dire seulement de 12 à 15 pour 100 ».

Si nous examinons les résultats, après l'introduction de la bifurcation, nous trouvons :

1854,	4	admis sur	7	candidats.
1855,	8	»	9	»
1856,	2	»	7	»
1857,	9	»	10	»
1858,	2	»	6	»

Après, comme avant la bifurcation, la moyenne des succès obtenus s'élevait donc entre 65 et 70 pour 100, c'est-à-dire qu'elle était supérieure de beaucoup à la moyenne générale qui varie entre 40 et 50 pour 100. Ces succès en disent plus que nous ne saurions le faire, sur le niveau des études ; ils indiquent un travail réel et soutenu, un enseignement sérieux et solide, une direction ferme et intelligente ; ils font, en un mot, l'éloge des maîtres et des élèves.

Ces succès eussent été plus nombreux encore, si les aspirants à l'état ecclésiastique, élèves de Ste-Barbe pour la plupart, se fussent présentés aux épreuves du baccalauréat ; ce diplôme n'avait pour eux aucune valeur, aucune utilité, à moins qu'ils ne se destinassent à l'enseignement. Aussi allaient-ils généralement faire leur cours de philosophie au grand séminaire ; le nombre des candidats au baccalauréat que l'Institution aurait pu présenter, se trouvait, par le fait même, notablement diminué.

D'autre part, les Annonéens de cette époque, pas

plus que ceux d'aujourd'hui, n'éprouvaient le moindre attrait pour les fonctions publiques ; ils entraient très rarement dans les administrations de l'Etat ; un petit nombre embrassait les carrières militaires ou libérales ; la plupart se destinaient au commerce ou à l'industrie, de sorte que la majorité considérait ce titre comme inutile et improductif. Pour beaucoup, c'était un luxe absolument superflu, car la mode, la vanité et l'amour-propre n'avaient pas encore réussi à faire du baccalauréat une obligation de convenance pour ceux qui n'en avaient pas besoin à l'entrée de leur carrière.

Toutefois, si le nombre des candidats au baccalauréat était restreint, le nombre des travailleurs était grand, et, pour n'être pas consacrée par l'estampille officielle, la science n'en était pas moins en honneur parmi les élèves de l'Institution.



M. l'Abbé Jos.-M.-Jul. ACTORIE, Supérieur

CHAPITRE VIII

L'éducation

Faut-il prendre à la lettre les éloges et le titre de *maison-modèle* que l'Inspecteur d'Académie, M. Fourtaud, donnait à l'Institution d'Annonay? Nous hésitons à affirmer que ce fût là l'expression adéquate de la vérité, et volontiers nous faisons bien large, ici, la part de l'amplification oratoire.

Cependant, ce jugement nous paraît tirer une valeur particulière du caractère et des fonctions mêmes de celui qui l'a formulé. Habitués à comparer les divers établissements de leur ressort, obligés d'apprécier par devoir d'état les hommes et les institutions, les Inspecteurs d'Académie sont généralement impartiaux, pondérés dans l'expression de leur opinion, modérés dans leurs critiques, et surtout peu enclins à l'exagération dans les louanges, même pour les membres du corps auquel ils appartiennent.

Quoi qu'il en soit, la parole de M. Fourtaud s'appliquait à l'éducation, non moins qu'à l'instruction, puisqu'elle était générale ; nous devons donc rechercher quel était le genre d'éducation donné par M. Tourvieille et par ses collaborateurs, quels étaient les moyens employés pour atteindre la fin qu'il se proposait.

Disons-le, sans crainte d'être démenti par les faits et par les souvenirs de ceux qui ont reçu cette éducation ; elle était de celles qui forment les hom-

mes, qui les préparent aux luttes et aux épreuves de la vie. Elle était forte, austère, même rude. M. Tourvieille n'avait pas l'intention de former de bons petits jeunes gens, religieux sans doute, mais élégants, maniérés, des hommes de salon, en un mot : mais bien des hommes de travail, de devoir et de vertu solide. Il l'a dit et répété souvent, surtout dans ses discours de distributions de prix.

Il n'était pas seul à penser ainsi. M. l'abbé de Montgolfier écrivait, à une date que nous ne pouvons absolument préciser, probablement en 1856-57, année qu'il passa à Ste-Barbe, une note dont nous extrayons quelques passages, relatifs à la question qui nous occupe :

« Si je ne me trompe, on peut diviser la société en quatre classes. La première est celle des hommes les plus honorables, composée de l'ancienne noblesse, des hommes riches en dehors des affaires, des hommes de lettres distingués, des magistrats haut placés, des riches propriétaires ».

« Cette classe met une grande importance à une brillante éducation, à une piété solide, à des connaissances de la littérature, de l'histoire, de la géographie, du droit civil, du grec et du latin ».

« Mais ces hommes sont peu accoutumés au travail, et leur position les mettant en dehors de cette vie laborieuse, qui est nécessaire pour vivre, à la plupart des hommes, ils ne regardent pas le travail comme bien nécessaire à leurs enfants ; ils n'y tiennent pas. Au sortir du collège, la vie de leurs enfants est tout-à-fait désœuvrée, vie de société et

de chasse ; ils ne s'en inquiètent pas, c'est leur élément ».

« Ce sont les Pères Jésuites qui sont chargés de cette classe d'élèves. Leurs collèges sont en rapport avec cette éducation ; il y a de l'aisance, du luxe, des soins minutieux pour les enfants et bonne table. Les enfants y sont élevés en grand, selon leur leur condition ».

« Les enfants qui sont élevés dans ces maisons ne prennent pas l'amour de la vie laborieuse, si précieuse pour celui qui doit gagner sa vie par son travail. Malheur aux familles de commerçants qui, séduites par l'apparence de cette brillante éducation, se pressent d'y mettre leurs enfants ! Elles les trouvent, il est vraï, à la fin de leurs études, religieux, bien élevés, mais impropres au travail, sans volonté ni pouvoir pour s'y appliquer sérieusement. Déjà bien des commerçants regrettent de n'avoir pas fait donner une éducation plus ferme et plus vigoureuse à leurs enfants ».

« Nous n'avons nullement à nous occuper de cette classe ».

« La seconde classe est composée de bons négociants, de commerçants, d'industriels et de quelques employés, tous gens laborieux et qui gagnent leur vie en travaillant du matin au soir. Il y a quelques ouvriers parvenus à une certaine aisance qui doivent leur fortune à leurs bras et à leur intelligence et qui sont habitués au travail ; il y a enfin quelques rares propriétaires fortunés, que j'appellerais échappés à la première classe ».

« C'est la classe qui nous arrive. Evidemment,

l'éducation de cette classe doit être en rapport avec leurs besoins. La plupart de ces enfants reprendront le travail dès que leurs études seront achevées ; leur vie sera, comme celle des gens de commerce et d'industrie, une vie simple, frugale et de privations. Or, pour qu'ils se trouvent toujours bien chez eux, il faut que, par leur éducation, ils aient été formés à cette vie simple et dure ; il faut qu'ils sachent se servir eux-mêmes, et se passer de mille petites fantaisies ».

« L'éducation de cette classe doit être solidement chrétienne, car elle est plus exposée que les autres aux revers et aux grandes croix de la vie, et surtout, c'est là que se trouvent encore les restes d'une malheureuse philosophie qui fait tant de mal ».

« Si donc nous avions le malheur de vouloir élever cette classe d'après le système des Pères Jésuites, nous nous ferions un grand tort et nous ferions un tort incalculable aux jeunes gens qui nous seraient confiés ».

M. Tourvieille fut un véritable éducateur. Il a laissé en manuscrit les principes qu'il a enseignés aux maîtres et appliqués aux enfants pendant son long ministère auprès d'eux. Nous en citerons quelques traits, les plus caractéristiques, les plus propres à montrer comment il comprenait et pratiquait l'œuvre de l'éducation :

« Entré au mois de Mars 1802, dans la première maison ecclésiastique ouverte dans le diocèse, je n'en suis jamais sorti. Pendant cinquante-trois ans, j'ai suivi toutes les phases de cet établissement, qui, en moyenne, a compté 200 à 250 élèves

et qui est allé même à près de 400, pendant plusieurs années. Il n'est pas de fonction que je n'aie remplie, selon les circonstances, dans l'éducation de la jeunesse ; je puis assurer que ma vie s'est passée, fondue avec celle des élèves. Je les ai étudiés de fort près, dans leurs exercices religieux, dans les études, en classe, en récréation, au réfectoire et dans les dortoirs. Les ayant observés à tout âge et dans toutes les classes, les occasions de reconnaître et de constater leurs caractères divers et leurs inclinations bonnes et mauvaises, se sont présentées si souvent, que j'ai dû être à même d'apprécier, avec une certitude morale, ce qui favorise, dans l'enfance, l'adolescence et les premières années de la jeunesse, le développement du bien et du mal ».

« J'ai cru devoir profiter de toutes les observations que j'ai recueillies et que tant de circonstances m'ont offertes. Pour ne pas les laisser sortir de ma mémoire et pouvoir m'en servir utilement en divers temps, j'en ai pris note dans mon journal, et quand mes occupations me l'ont permis, j'ai réuni toutes celles qui se rapportaient au même emploi. Il me semble avoir à peu près complété, autant qu'il a été en moi, ce que je crois utile à savoir et à faire pour chacun, dans l'éducation de la jeunesse, de manière à ce qu'elle réponde aux vues de Dieu, de l'Eglise, des familles et de la société ».

« J'ai donc fait des règles pour les différents emplois de la maison ».

« Pour que Dieu soit glorifié dans un établis-

sement consacré à l'éducation de la jeunesse, que l'esprit et le cœur des élèves y soient cultivés, il faut qu'il y règne une discipline prévoyante, sage et ferme, qùe chacun sache et fasse ce qu'il doit faire. S'il règne la moindre incertitude dans les obligations de chacun ou la moindre négligence à les accomplir, le relâchement ne manque pas de s'introduire et tout est perdu. Or, c'est sur le chef d'un établissement et sur son assistant, que pèse le devoir sacré de veiller au maintien général de la discipline dans tous ses points et de la part de tous ses employés ».

« Ainsi il est évident que le chef et son assistant doivent se bien pénétrer de l'ensemble de tous les règlements et du dispositif de chacun d'eux en particulier ».

« Peut-être pourra-t-on dire que l'on trouve dans Quintilien, Rollin, Fénelon, Mgr Dupanloup et dans bien d'autres auteurs, tout ce qu'un chef, un professeur et autres personnes employées à l'éducation de la jeunesse, doivent savoir et faire pour s'acquitter dignement de leurs devoirs. Dieu nous garde d'avoir la sotte vanité de prétendre vouloir jeter plus de lumière, ou donner des règles plus sûres sur les matières que ces auteurs ont traitées ».

« Nous reconnaissons tout le mérite de ces sages Mentors de la jeunesse, et nous les avons pris pour guides et pour maîtres. Mais ces auteurs savants et judicieux, en transmettant leurs sages livres au public, ont dû se tenir à une certaine hauteur, être sobres de détails et laisser à la pers-

picacité de leurs lecteurs, la tâche d'ajouter ce qu'ils avaient sous-entendu ».

« Je ne me trouve point dans le même cas ; ce sont des leçons données en famille ; c'est un aîné qui parle à ses frères, c'est un père qui ouvre son cœur à ses enfants et qui, loin de redouter d'être trop explicite dans les règles qu'il leur transmet, craint, au contraire, de retenir quelque vérité utile ».

Le long préambule, auquel nous avons emprunté ces citations, est suivi de trois chapitres consacrés : le premier, aux devoirs généraux communs à tous les maîtres ; le deuxième, aux devoirs particuliers de chacun, et le troisième, aux récompenses et aux punitions. M. Tourvieille traite toutes ces questions d'une façon positive et pratique, en professionnel expérimenté, et non pas en théoricien ; il ne fait pas de hautes spéculations, ni de la psychologie transcendentale ; il se tient terre-à-terre ; il sait ce que sont les enfants, et il indique d'une manière claire et précise, comment il faut les traiter, dans tel et tel cas particulier, pour faire vraiment œuvre d'éducation.

Voici d'abord ce qu'il exige du supérieur :

« Le supérieur doit être un homme de Dieu, mort à lui-même, instruit, versé dans l'administration, plein de zèle, d'activité et de dévouement. Il comprendra que toutes ces qualités lui sont nécessaires, s'il se fait une juste idée de sa responsabilité ».

« C'est sur lui que repose l'observation des règles, au spirituel et au temporel, et Dieu lui en

demandera compte. Il aura à répondre devant Lui : 1° des maîtres, 2° des élèves, 3° de tous les employés. Il aura à répondre à l'Eglise, à la société et aux familles, de l'éducation et de l'instruction religieuse et autre, reçue sous sa direction par tous les élèves confiés à sa sollicitude ».

« Pour remplir ses devoirs d'une manière méritoire devant Dieu et devant les hommes, le supérieur ne doit écouter ni ses goûts, ni ses penchants, mais être mort à lui-même. Sa volonté devant être contrariée à chaque moment de la journée, s'il est sensible aux impressions de la nature, comment pourra-t-il s'acquitter de ses obligations ? »

« En sa qualité de chef, il a des ordres à donner à tous ses inférieurs. Avant de les donner, il réfléchira plus ou moins, selon l'importance de ce qu'il aura à prescrire, eu égard aux forces morales et physiques de ceux qui doivent exécuter ce qu'il commandera, afin de ne pas revenir sur ses prescriptions, comme ayant été faites avec légèreté et sans prudence, ce qui affaiblit et détruit l'autorité ».

« Il ne suffit pas de savoir commander, mais il est d'une nécessité absolue de s'assurer par soi-même de l'accomplissement des ordres donnés. Il faut donc que le chef ait l'œil à tout, se trouve partout, non pour tout faire, mais pour s'assurer que tout se fait. Sans cette activité qui rend le supérieur, comme une autre Providence, présent partout dans l'établissement qu'il dirige, soit par oubli, soit par négligence ou mauvais vouloir, bien des choses, qu'il croira faites, resteront en arrière ».

« Le supérieur doit aussi avoir les yeux ouverts

sur l'administration temporelle ; les maisons se perdent souvent par une mauvaise gestion. Le bon ordre en tout fait que chacun se trouve bien et que les établissements prospèrent ; le *laisser aller* mène sans délai au relâchement et à la ruine. Un supérieur négligent ne s'apercevra souvent de ce malheur que quand il sera impossible d'y remédier, et quels reproches n'aura-t-il pas à se faire ? »

M, Tourvieille trace ainsi les devoirs du professeur :

« Le professeur a sa part de responsabilité, et cette part est grande, dans l'éducation des élèves confiés à la maison où il est employé. Sa sollicitude doit s'étendre plus ou moins sur les besoins religieux, moraux et physiques de ses enfants ; il doit leur former l'esprit et le cœur, sans négliger de donner à leur corps un tempérament sain et robuste ».

« Il leur doit l'instruction religieuse et profane. Il doit avoir devant lui, non pas seulement le présent des élèves, mais leur avenir. Il faut qu'il se dise que l'enfant confié à ses soins sera, dans la suite, homme d'Eglise ou d'épée, ou de robe, ou de négoce, homme public placé en lumière, occupant un rang plus ou moins distingué parmi ses concitoyens, et revêtu d'une autorité sur eux. Or, quel malheur, si les hommes que la Providence a désignés pour être sur le chandelier, dans le sacerdoce ou dans les autres vocations, ne brillaient par l'éclat des vertus et des connaissances dont ils doivent être ornés pour s'acquitter dignement de leurs importantes obligations ! Quel affreux malheur,

s'ils n'apportent dans l'Eglise ou dans le monde que de viles ou de mauvaises habitudes ! »

« Il faut d'abord qu'un professeur soit un homme de foi, de piété et de règle ; il doit vaquer, avec une exactitude scrupuleuse à tous les exercices religieux communs et particuliers. Il doit également se soumettre avec la plus édifiante ponctualité à toutes les règles prescrites aux professeurs ».

« Qu'il n'oublie jamais les préceptes de St Paul à son cher disciple Timothée : « *Exerce teipsum ad pietatem, exemplum esto fidelium in verbo etc...* » S'il est pieux, il formera des élèves à son image. S'il est laborieux, les élèves aimeront le travail. S'il est grand zélateur de la règle, il la fera pratiquer à ses écoliers. Comment pourrait-il leur parler sans honte de la piété, s'ils le voyaient, en ce qui le regarde, traiter les choses de Dieu avec une scandaleuse légèreté, dissipé à l'église, etc...? Comment oserait-il, sans rougir, les forcer au travail, s'ils le voyaient perdre son temps pendant l'étude ? Ainsi donc, que pour des motifs d'honneur et de conscience, il soit si saint, si régulier que personne, et à plus forte raison, aucun de ses écoliers, ne puisse lui adresser le reproche : « *Medice, cura teipsum* ».

« Entrons maintenant dans le détail et voyons ce qu'un professeur doit faire avant, pendant et après la classe ».

Suivent plusieurs pages de prescriptions techniques et de conseils pratiques fort détaillés. Nous y relevons, établi comme une règle applicable dans toutes les classes, ce principe général : le profes-

seur parlera peu et fera beaucoup parler ses écoliers. Cette remarque indique bien le désir de M. Tourvieille, d'obtenir des élèves la plus grande somme possible de travail personnel.

« Devoirs généraux des surveillants ».

« La surveillance est la Providence d'une maison d'éducation ; elle suit l'élève en tout temps et en tout lieu : durant les exercices religieux, en étude, en classe, au réfectoire ; elle l'accompagne jusqu'au lit, où il va prendre son repos, et devient pour lui, comme un second ange gardien, pendant la nuit ».

« Son active et incessante sollicitude s'étend sur l'esprit et le cœur de l'enfant, sur sa santé, ses manières, sa tenue ; elle a l'œil toujours ouvert sur ses sociétés et sauvegarde ainsi sa foi et son innocence ».

« Que le supérieur mesure donc le mérite que doit avoir un préfet de surveillance, pour s'acquitter dignement de son emploi, sur l'importance des fonctions qui lui sont confiées auprès des élèves ; qu'il choisisse entre mille un professeur de belles-lettres, mais entre dix mille un préfet de surveillance ».

« Cela veut dire qu'à ses yeux et dans son estime, le préfet de surveillance, par l'importance de ses fonctions, tiendra le premier rang parmi ses collaborateurs, et sera le second après lui ou le préfet des études, qui ne fait qu'un avec lui ».

« Ainsi, par une appréciation tout à fait juste aux yeux de la raison et de la foi, sont réfutés les jugements faux de certaines personnes qui regar-

dent la surveillance comme le dernier emploi d'une maison et comme incapables d'autres fonctions ceux qui en sont chargés ».

Citons quelques lignes, sous forme d'examen, relativement à la vigilance que doit exercer un surveillant ; on verra par là dans quels minutieux détails entrait M. Tourvieille :

« Quand j'exerce ma surveillance, ne m'arrive-t-il pas, si c'est en étude, de n'apporter qu'une bien médiocre attention à ce qui se passe parmi les enfants ? de m'appliquer exclusivement à des études particulières et de ne remplir le devoir de mon état que par distraction ? »

« Si les écoliers perdent leur temps, je deviens responsable de cette perte irréparable et obligé à restituer aux parents les sacrifices des pensions devenus inutiles par ma faute ».

« Pendant les récréations, mon devoir est d'aller et de venir, de me trouver partout, de tout voir et de tout entendre. Ne m'arrive-t-il pas de me séquestrer dans un coin de la cour ; de me placer au milieu d'un groupe qui m'entoure et qui se propose de faciliter les échappées de quelque camarade ; de me mêler à des amusements, à des discours tenus par quelques-uns, laissant les autres dans un espèce d'abandon ; de me promener avec des confrères et de me préoccuper tellement de la conversation, que je néglige d'avoir l'œil à tout ? S'il arrive des accidents, qui en répondra ? qui au moins doit en répondre devant Dieu et devant les hommes ? »

Citons quelques réflexions sur les pénitences et sur la manière de les donner.

« Tous les moralistes enseignent que, pour bien juger de la bonté ou de la malice d'un acte, il faut le considérer dans toutes ses circonstances ».

« Ces circonstances sont au nombre de sept : *Quis ? quid ? ubi ? quibus auxiliis ? cur ? quomodo ? quando ?*

« *Quis ?* C'est un enfant qui est sorti de son devoir et non pas une personne dont la raison est parfaitement formée ; donc la faiblesse de son âge plaide en sa faveur et ce qui pourrait être très répréhensible dans un homme fait, peut n'être qu'une légèreté dans lui ».

« C'est un enfant, mais quoique j'appelle de ce nom tous ceux qui sont sous ma conduite, cependant depuis huit ans jusqu'à vingt ans et plus, il y a des différences considérables qui en établissent d'aussi grandes dans les manquements ».

« C'est un enfant, mais tous les enfants du même âge, n'ont ni le même caractère ni les mêmes dispositions, ni la même ouverture d'esprit, ni, par conséquent, le même jugement et la même malice. De là, l'obligation pour moi, de faire l'étude la plus sérieuse des penchants et des dispositions des élèves qui sont à ma charge. Sans connaître ce qu'ils sont pour l'esprit et pour le cœur, je ne puis juger de la gravité ou de la légèreté de leurs fautes ; et je serai toujours injuste en les corrigeant avec trop de sévérité ou avec trop d'indulgence ».

« *Quid ?* Un enfant paraît coupable ; mais qu'a-t-il fait ? A-t-il manqué d'honnêteté envers ses condisciples, de respect envers ses maîtres, d'application en étude, de piété envers Dieu ? »

« Chaque faute doit avoir sa peine ; c'est à moi de bien discerner l'une, afin de bien appliquer l'autre. N'ai-je pas sur ce point de justes reproches à me faire ? »

« *Quibus auxiliis?* L'enfant, en s'écartant de son devoir, a-t-il cherché à faire des complices ? a-t-il abusé de sa force ? de son esprit ? Par contrainte ou par séduction, a-t-il porté ses camarades à mal faire ? Il est bien évident que celui qui ne se contente pas de faire le mal, mais qui y porte les autres, se rend responsable du scandale qu'il donne etc... »

« *Cur?* L'enfant a transgressé un point de la règle ; que s'est-il proposé en le violant ? Je sais bien que je dois punir l'action extérieure, quand elle est désordonnée ; mais ne puis-je pas tenir compte de l'intention qui en fait la malice ? »

« *Quomodo?* Un enfant s'est rendu coupable ; est-ce avec préméditation, par pure malice, de sang froid ? ou bien est-ce par légèreté, vivacité, etc ?...

« *Ubi et quando*? Les lieux et les temps peuvent être bien différents et méritent bien d'être considérés à part. Si un enfant fait une faute avant d'être bien formé à la règle, il doit être traité avec plus de ménagements qu'au milieu de l'année, etc ».

« Je suis juge. Or, il est du devoir d'un juge d'être équitable, impassible comme la loi, n'écoutant que cette dernière et la suivant en tout point, sans qu'aucune considération personnelle influe sur la sentence que la justice seule doit prononcer ».

« Je suis accusateur ; il est du devoir de l'accu-

sateur et des témoins de ne dire que ce qu'ils ont vu, la vérité, rien que la vérité, toute la vérité ».

« Le juge et l'accusateur sont encore obligés de permettre à l'accusé de se justifier ; ce n'est pas même assez pour eux de permettre cette justification, il faut qu'ils la favorisent de tout leur pouvoir ».

« Je suis maître ; il est du devoir d'un maître de donner l'exemple en tout. Il est donc tenu, par la douceur de ses mœurs, la modération de son caractère, ses gestes, le ton de sa voix, l'honnêteté et la sagesse de ses paroles, d'apprendre aux élèves ce qu'ils devront pratiquer eux-mêmes par la suite ».

« Je suis médecin vis-à-vis de mes élèves ; la première attention du médecin consiste à s'insinuer dans la confiance de celui qu'il veut guérir ; il observe ensuite le cours de la maladie, et attend le moment favorable pour appliquer l'appareil ou administrer le remède ».

« Les remèdes physiques opèrent leur effet, indépendamment de la volonté du médecin ou du malade ; mais les remèdes pour l'âme sont sans fruit, toutes les fois que le cœur les repousse : aussi, la première attention du médecin spirituel doit tendre à s'emparer de l'affection de celui qu'il veut guérir, afin qu'il consente à prendre le remède qui peut produire cette guérison ».

« Je suis père des enfants confiés à mes soins. Or, un bon père aime les enfants qu'il corrige et il les corrige, parce qu'il les aime, et en les corrigeant, ses entrailles sont émues de tendresse et de compassion pour eux ».

« Enfin, je suis ecclésiastique, je dois être au moins maître religieux. Or, un maître religieux doit toujours, et surtout lorsqu'il corrige, avoir Dieu en vue, parler en son nom et se proposer, dans les pénitences qu'il inflige, d'amener le coupable à résipiscence, pour lui faire expier, aux yeux du Seigneur, la faute qu'il a commise ».

Ces grands principes établis, M. Tourvieille formulait quelques règles au sujet des punitions.

« 1° Avant de punir, examinez la faute dans toutes ses circonstances ».

« 2° La faute reconnue, avant de punir, demandez-vous quel avantage il en résultera pour le coupable ou pour la discipline générale ».

« 3° Recherchez en quel temps et comment vous devez vous y prendre pour rendre la correction plus profitable, si vous croyez avantageux de la faire ».

« 4° Graduez vos corrections selon les fautes. Si un geste, un signe suffisent pour faire rentrer dans le devoir un enfant qui s'oublie, gardez-vous de parler. S'il ne faut qu'un mot de douceur, retenez le reproche. S'il faut une réprimande sévère, faites la, mais possédez bien votre âme en la faisant, et n'employez jamais de paroles dures, impolies ou choquantes ».

« Veillez, dans les pénitences que vous donnez, à l'honneur de l'enfant qui doit les faire ; les parents n'entendent pas que leurs fils soient diffamés ».

« Veillez à l'honneur de l'enfant ; l'avantage de la correction en dépend. Si vous effacez dans le cœur d'un élève tout sentiment d'honneur, la peine



que vous lui ferez subir, l'abrutira, loin de le rendre meilleur, etc...»

Nous avons cru devoir citer de longs extraits des principes généraux et des règles détaillées qui inspirèrent M. Tourvieille dans son rôle d'éducateur. Il ne les a définitivement codifiés qu'en 1855, à l'âge de soixante-quinze ans, comme le résultat de sa longue expérience, mais il les avait appliqués en tout ou en partie depuis un grand nombre d'années. Est-ce à dire pour cela que l'exécution ait toujours répondu parfaitement à la théorie enseignée de vive voix aux maîtres par le supérieur? Répondre affirmativement serait méconnaître la nature humaine qui a souvent des défaillances, même chez les meilleurs. Mais, malgré les imperfections inévitables, l'œuvre d'éducation faite sous la direction de M. Tourvieille fut grande, belle et bonne.

Pour sa part, il y prit peine. Pendant une quinzaine d'années, il remplit les fonctions de supérieur et de préfet des études. Il voyait, surveillait et contrôlait tout par lui-même. Ainsi il notait le tempérament physique et moral de chaque élève, son caractère, ses aptitudes intellectuelles, ses fautes plus ou moins graves, les vues de ses parents pour l'avenir et leur degré de fermeté, pour savoir le secours qu'il pouvait en attendre. Il pouvait alors employer pour chacun les moyens les plus propres à le diriger dans ses études, à le mettre et à le maintenir dans la voie du devoir et d'une vie chrétienne.

Après la mort de M. Lapierre survenue en 1837,

ses confrères l'ayant élu supérieur de la société des Prêtres de St-Basile, il s'était donné un coadjuteur en nommant un préfet des études ; néanmoins il voulait être au courant de tout, comme l'indique cette note du journal, datée du 23 janvier 1838 :

« On rendra compte à M. le supérieur, le jeudi matin, de ce qui se passe dans les classes. Pour cela, chaque professeur doit avoir un livret, dans lequel il placera, en face du nom de chaque élève, les observations particulières qui le concernent, comme aussi les pénitences qu'il aura méritées. On se rendra, l'un après l'autre, chez M. le supérieur, de manière que celui qui sort avertisse le suivant, par ordre de classe ».

Il prenait, comme il convient, toutes les décisions importantes, mais il ne le faisait jamais, sans avoir préalablement consulté non seulement le préfet des études, mais même les anciens de la maison.

Il conserva, en la modifiant à peine sur quelques points de détail, la règle que M. Actorie lui avait transmise après l'avoir reçue de M. Picansel ; il s'attacha même à en garder, malgré l'affaiblissement des mœurs, l'esprit austère qui venait de Mgr d'Aviau.

Il ne craignait pas de parler sévèrement aux parents qui, par faiblesse, favorisaient l'inexécution de la règle. Qu'on en juge par cette lettre du 22 Décembre 1855 :

« Monsieur,

« Mesurez sur l'attachement que je porte à votre famille depuis au moins cinquante ans, le

chagrin que vous me donnez. Je vous avais autorisé à prendre vos enfants pour le contrat de mariage, ils devaient rentrer tout de suite. Le lendemain, on devait les prendre pour aller servir la messe des noces et les faire également rentrer sans délai. C'est tout ce que je pouvais accorder, sans détruire une règle qui a fait le succès des élèves de votre ville et assuré le fruit de nos pénibles travaux. Non seulement les élèves et les maîtres sont scandalisés, mais j'ai même déjà reçu des plaintes de la ville. Ainsi, dans l'établissement comme au dehors, on a été et on est formalisé de ce que j'ai pu vous faire une concession refusée jusqu'ici à tout le monde ».

« Cinquante-cinq ans ne m'ont rien appris, ou je me trompe fort, Monsieur, si votre conduite peut être profitable à vos enfants; la tendresse paternelle et maternelle est une vertu; la faiblesse, non ».

« Vous connaissez mes devoirs; je dois au moins les connaître. Le vénérable abbé Déglesne, dont la sainte vie ne sortira jamais de votre mémoire, malgré sa charité, blâmerait mon silence, si je ne vous manifestais tout le déplaisir que vous m'avez fait, et les embarras que vous allez me donner ».

La sévérité de M. Tourvieille l'obligea parfois à se justifier, pour des mesures pénibles au cœur des parents, qui ne jugeaient pas les fautes de leurs enfants aussi graves qu'il les jugeait lui-même. Nous en trouvons une preuve dans le journal, en Décembre 1856. M. Tourvieille avait renvoyé un domestique qui avait apporté de l'eau-de-vie à un élève;

on avait trouvé le flacon à moitié plein dans le bureau de ce dernier, qui reconnaissait avoir payé le domestique pour lui faire cette commission en contrebande. M. Tourvieille le renvoya à son père.

« Cette malheureuse affaire a donné beaucoup d'ennuis à M. le Supérieur, parce que le père de l'élève a trouvé que la peine n'était pas proportionnée à la faute ; il a écrit plusieurs lettres et il a fallu entrer dans des explications capables de justifier la conduite tenue à l'égard de son fils. Tout ce que M. le Supérieur a cru pouvoir faire, a été de lui proposer de recommander son fils à Privas et de le recevoir ici l'année prochaine, pour faire sa philosophie ».

Quand il renvoyait un élève, M. Tourvieille prenait toutes les précautions pour éviter tout scandale qui pût porter atteinte à l'honneur des familles ; on peut en juger par cette lettre de Février 1838 :

« Tenant la place des parents, nous en partageons les sollicitudes, et seuls nous voudrions en avoir les chagrins. Cela n'est pas possible ».

« Ce début vous fait comprendre, Monsieur, que j'ai l'âme brisée, parce que je suis forcé de vous annoncer que nous ne pouvons nous charger plus longtemps de l'éducation de M. votre fils. Le jeune homme ne fait plus pour un collège, du moins tel que le nôtre ».

« Vous trouverez dans ma lettre des pièces de vers de sa façon ». Suivaient des explications sur la conduite du jeune homme ; puis M. Tourvieille ajoutait : « Pour qu'il me soit possible de rendre encore un dernier service à M. A., il faut que vous

ayez la bonté de m'écrire, courrier par courrier, de vous l'envoyer sans le moindre délai. Il partira comme étant rappelé par ses parents et la flétrissure sera évitée ».

« Dans l'amertume où la conduite de votre fils m'a placé et que j'appréhendais depuis si longtemps, je ne puis que vous dire que les bons conseils, et des conseils pleins d'amitié, lui ont été prodigués, mais les passions n'ont jamais raisonné ! »

M. Tourvieille tâchait encore de rendre service à ceux de ses pauvres enfants qu'il avait été obligé d'éloigner : il portait même la condescendance jusqu'à leur répéter les explications déjà données à leurs parents, afin de les faire rentrer en eux-mêmes. Voici, en effet, quelques extraits d'une longue lettre à un de ces malheureux enfants :

« 14 Mai 1844. — Vous savez, mon petit ami, que voilà six mois d'écoulés, (et je ne reviens pas sur l'année dernière, qui, certes, a été loin d'être satisfaisante), vous savez ce qui s'est passé et ce que je vous ai dit dans chaque visite mensuelle ; vos notes d'étude, de surveillance et de classe, ont constamment provoqué, de ma part, de bien graves observations. Quel compte, mon enfant, en avez-vous tenu ? Pas le moindre amendement. Qu'avez-vous pu penser et faire pendant toute l'étude et pendant toute la classe ? en étude, en ne travaillant pas ; en classe, en n'écoutant pas ? Jugez-vous ».

« Faut-il donc que je martyrise les surveillants et les maîtres, en les condamnant à donner leurs soins à un élève qui n'en veut nullement profiter ?

Comprenez-vous donc le mauvais exemple que vous avez donné à vos condisciples par votre oisiveté, et le dérangement que vous avez causé, soit en étude, soit en récréation, soit en classe ? »

« Après tout ce qui m'avait été dit, soit de Ste-Barbe, soit de l'Externat, soit d'ici, réunissez tout cela à votre insurmontable inapplication ; n'ai-je pas dû prendre la détermination de laquelle vous aviez été si souvent prévenu, quelque coûteuse qu'elle fût à mon cœur ? Je l'ai prise, la conscience m'en faisait un devoir. Madame votre mère est venue me parler, elle n'avait pas beaucoup à faire pour exciter ma compassion. Plût à Dieu que les enfants comprissent combien les cœurs des parents et le nôtre ont à souffrir de leur mauvaise conduite ! J'ai donc promis à Madame votre mère, afin que votre sortie fût inaperçue et ne pût vous nuire, qu'il vous serait permis de fréquenter la classe jusqu'à la fin de Mai. Dans cet intervalle, Madame votre mère devait prendre ses mesures. Ce qui s'est passé à l'Externat, ne me fait pas revenir sur ma promesse. Je ne refuse pas même, si cela peut obliger vos parents, d'y ajouter jusqu'à la fin de la Retraite, qui aura lieu vers le milieu de Juin ».

« Vous voyez, mon ami, que, sans méconnaître mes obligations les plus sacrées, je ne puis aller plus loin. Je désire bien vivement que vous rentriez en vous-même et que vous profitiez de tout ce que des parents qui vous aiment et ne soupirent que pour votre bonheur, peuvent vous dire en cette occasion ».

« Vous nous avez entendu répéter bien souvent les conseils que vous receviez de votre chrétienne famille ; ces conseils, nous l'espérons, ne seront pas sans fruit, dans le reste de votre vie. Nous vous les réitérons avec amitié en vous embrassant ».

Une vraie bonté d'âme s'unissait chez M. Tourvieille, on le voit d'après ces lettres, à une juste sévérité, née de la conviction que l'éducation est, avant tout, œuvre de discipline et d'autorité. Il voulait cette discipline forte, cette autorité absolue et ne négligeait rien pour cela. Il n'était même pas éloigné de croire que la correction manuelle pouvait être nécessaire à certaines natures, pour vaincre leurs mauvais penchants et les amener á subir le joug d'une discipline indispensable à tout homme vivant en société. Il ne lui eût pas répugné d'appliquer le système de correction employé dans l'Université avant la Révolution, et qui est encore en vigueur en Angleterre et en Allemagne, car nous savons que, dans les dernières années de sa vie, il lui arriva parfois de caresser, à l'aide de sa canne, les mollets de quelques paresseux ou étourdis.

La vie était dure au collége, avons-nous dit, et la mollesse était loin d'y régner en souveraine maîtresse. On en jugera par ce petit fait qui fut presque un événement et qui fit époque dans les légendes du collège. En Février 1842, le surveillant signala un abus que l'autorité supérieure déclara fort grave. Quelques sybarites avaient poussé l'amour du confort jusqu'à se procurer des coussins pour s'asseoir en étude. On découvrit dans quel-

ques bureaux le corps du délit jusque là jalousement soustrait aux regards inquisiteurs du préfet d'étude. Inutile de dire qu'ils disparurent aussitôt et que Messieurs les Sybarites durent, comme leurs condisciples, user sur les bancs le fond de leurs culottes. Peut-être entendit-on, pour justifier la mesure prise, quelques phrases énergiques sur l'éducation spartiate ; nous n'oserions l'affirmer, car nous n'en avons pas trouvé mention dans l'histoire, c'est-à-dire dans le journal qui nous a conservé le souvenir de ce mémorable événement.

Un autre point de règle qui nous paraît aussi bien démodé et qui fut observé cependant jusque vers 1860, était la défense de porter des montres. On les considérait, sans doute, comme des objets d'amusement et surtout de vanité et on prévenait le mal possible par ce moyen radical.

Ce désir d'empêcher l'entrée de la vanité au collège, se manifeste encore dans la mesure que prit M. Tourvieille d'imposer aux élèves un costume d'été journalier, composé de pantalon, redingote, gilet en drap ou satin croisé bleu. « Cette mesure, lisons-nous dans le journal, en faisant disparaître la bigarrure dans les vêtements des élèves, sera aussi moins dispendieuse pour les parents qui se prêtent parfois trop facilement aux fantaisies de leurs enfants ».

Elle fut mal comprise ou mal interprétée par certains parents et M. Tourvieille adressa à ce sujet une circulaire dont voici la teneur :

« 30 Avril 1848. — Nos principes n'ont jamais varié dans aucun sens ; nos élèves le savent. Nous

nous sommes efforcés, dans tous les temps, de leur inculquer, avec l'amour de la vertu, celui de l'ordre, de l'économie et du travail. Quand nous avons réglé dernièrement l'uniforme d'été quotidien, nous n'avons pas prétendu augmenter les dépenses des familles, mais les diminuer, en mettant un obstacle invincible aux fantaisies de leurs enfants, auxquelles trop souvent on ne sait pas résister ».

« Pour répondre aux observations qui nous ont été faites, nous dirons que nous n'avons pas entendu soumettre, pour cette année, à l'uniforme, les élèves déjà pourvus d'habits d'été. Nous n'avons pas entendu, non plus, obliger les parents à faire habiller leurs enfants à Annonay ; ils peuvent le faire dans leur localité. Nous n'exigeons que la forme et la couleur du costume ».

Cette mesure excellente en soi fut-elle maintenue les années suivantes ? Nous l'ignorons ; il est possible que M. Tourvieille ait échoué sur ce point, comme il échoua dans la question du tutoiement.

L'article 21 de la règle était ainsi conçu : « Le tutoiement est interdit à nos élèves, tant à l'égard de leurs condisciples qu'à l'égard de leurs parents et même des domestiques. MM. les professeurs ne laisseront point partir les lettres où ils remarqueront ce défaut de respect ».

Le dernier point de cet article était peut-être observé, mais le premier ne l'était guère, puisque nous lisons, dans le journal, à la date du 10 Avril 1849 :

« M. le Supérieur a réuni aujourd'hui les pensionnaires pour leur donner différents avis, entre

autres, celui d'observer avec plus d'exactitude l'article du règlement, qui défend le tutoiement. Cet article était tombé en désuétude dans les rapports des élèves entre eux ; M. le Supérieur a manifesté l'intention de le remettre en vigueur et a donné les raisons de cette mesure ».

M. Tourvieille parla en vain, il ne put déraciner cette habitude qui commençait à se répandre et à se généraliser dans tous les collèges.

Il avait essayé trois ans auparavant, en 1846, de combattre l'usage du tabac qui s'introduisait même au collège, en contrebande bien entendu, et il avait adresssé aux parents la circulaire suivante :

« Depuis quelques années, nos élèves, pendant les féries, sont témoins d'un usage qui se généralise et s'étend jusqu'à l'enfance, je veux dire celui de fumer. Les familles le désapprouvent et le condamnent ; mais quelques-unes, peut-être, ne le repoussent pas avec assez d'énergie. Les enfants, en vacances, ne sont pas toujours sous les yeux du père et de la mère, et, dans la société de leurs camarades, ils imitent ce qu'ils voient faire. A leur retour au collège, ils arrivent abondamment pourvus de cigares et d'allumettes chimiques. Or, cet usage de fumer est intolérable dans toute maison d'éducation, et il n'a jamais été souffert dans la nôtre. Nous avons regardé comme un devoir grave pour nous, de veiller à ce que les élèves confiés à nos soins fussent préservés de l'une de ces habitudes que l'on regrette, presque toujours trop-tard, de s'être imposées ».

« Non seulement, nous avons constamment pros-

crit parmi eux cette habitude, comme contraire à la bonne tenue et préjudiciable à la santé, au moins à leur âge ; mais nous avons encore reconnu qu'elle entraîne, dans un collège, un danger permanent d'incendie. N'est-il pas évident que les allumettes chimiques peuvent s'enflammer par un frottement inaperçu et devenir l'occasion d'un malheur, dont la possibilité seule effraye l'imagination ? Un enfant sur le point d'être surpris se débarrasse d'un cigare à demi brûlé ; n'est-il pas encore évident que ce bout de cigare enflammé peut mettre le feu à tels objets sur lesquels il est lancé ? »

« Tous ces motifs ont été assez puissants pour nous déterminer à nous réserver, à nous seul, depuis quelques années, la punition d'un enfant qui aurait enfreint ce point de discipline ; et, plus tard, à le rendre passible d'une amende de vingt francs, prise sur ses menus plaisirs ».

« Avant de faire part de ces mesures aux familles, nous avons dû attendre pour en apprécier l'effet. Aujourd'hui l'expérience est faite ; elle a répondu à nos vœux ».

« Nos élèves sont informés qu'une circulaire est envoyée à leurs parents. Vous voudrez bien, Monsieur, ne pas oublier, dans la première lettre à votre fils, de lui dire que vous l'avez reçue. Nous ne saurions douter de votre approbation à tous les moyens que notre sollicitude nous inspire dans l'intérêt de nos chers élèves. Ces moyens, approuvés et justifiés par la sagesse de tous les pères, feront une impression plus efficace sur l'esprit de leurs enfants ; et, dans cette circonstance, comme

dans toute autre, nous serons heureux de pouvoir toujours nous appuyer sur un pareil concours ».

La plupart des parents accueillirent favorablement cette circulaire et approuvèrent la mesure prise. Quelques-uns qualifièrent vertement cette mauvaise habitude ; qu'on en juge :

M. L. dit à son fils que cet usage n'est réservé qu'à des goujats.

M. H. l'appelle un vice.

D'après Mme B. « un fumeur est indigne d'être reçu en bonne société ».

Selon M. de R. « les estaminets sont l'unique lieu pour l'emploi de la pipe et du cigare ».

M. A. dit qu'en Suisse le Vorort a infligé une amende à la jeunesse au-dessous de vingt-cinq ans, qui fume en public. « Fumer, ajoute-t-il, est de mauvais ton, quoi qu'on en dise ».

M. de S. « Je m'estimerai très heureux si les précautions de M. Tourvieille te préservaient de cette funeste habitude ».

M. R. « Tu sais que je suis l'ennemi de cette mauvaise habitude, que je t'ai toujours défendu de fumer sous les peines les plus sévères, car, qu'y a-t-il au monde de plus dégoûtant qu'un fumeur ? »

« La lettre aux familles est très bien, écrivait M. le Recteur d'Académie, j'approuve hautement l'esprit, les précautions. Il n'y a qu'une chose moins heureuse : c'est la répression pécuniaire, les vingt francs. Au lieu d'argent donné, d'amende, j'aurais mieux aimé une peine morale, par exemple, la privation de partie ou totalité des vacances ; malgré cette petite critique, j'applaudis ».

L'excellent Recteur avait raison de préférer une répression morale, mais n'existait-elle pas déjà sous forme de pensum à écrire? nous le croyons, et l'amende n'était peut-être qu'un complément plus sensible aux jeunes gens dont elle vidait la bourse. D'autre part, priver un élève d'une partie ou de la totalité de ses vacances, eût été certainement dépasser la mesure ; le retenir quelques jours, c'était, la plupart du temps, obliger les parents à venir le chercher à Annonay, par conséquent, à faire des frais que leur évitait le départ en commun, sous la direction d'un maître. N'oublions pas, en effet, qu'en 1846, les chemins de fer n'existaient pas ; qu'il fallait prendre les voitures publiques ou les bateaux du Rhône, et que bien des parents n'auraient pas consenti à laisser leurs enfants partir seuls du collège.

Peine morale, peine fiscale, remontrances paternelles, empêchaient-elles bien les amateurs du fruit défendu de fumer quelques cigares ou cigarettes? Nous croyons volontiers que tout cela eut un effet utile et réduisit le nombre des fumeurs précoces, mais nous croyons aussi que tout cela ne corrigea pas les professionnels, s'il y en avait à cette époque ; ils se cachèrent un peu plus et probablement n'en fumèrent guère moins.

Ils avaient d'ailleurs sous les yeux, pendant les vacances, des exemples qui leur permettaient de trouver peu fondées les remontrances paternelles. A cette époque, en effet, nous dit l'historien du Cercle Littéraire d'Annonay, les jeunes membres du Cercle, (c'étaient leurs aînés du collège) récla-

maient énergiquement le droit de fumer dans les salles et, plutôt que de se priver du cigare et de la pipe, se séparaient de leurs anciens et fondaient une autre réunion.

Pourquoi donc, disaient les collégiens, qualifier cet usage, d'habitude de mauvaise compagnie, indigne d'un homme bien élevé ? Tout cela, c'était bon pour le collège et pour le Père Tourvieille. Mais en vacances, on pouvait bien se permettre un cigare ou une cigarette, comme les jeunes gens du Cercle ! Il fallait suivre la mode, se conformer aux idées du jour et non à celles du passé, que représentait M. Tourvieille !

Il est certain que M. Tourvieille était fortement attaché au passé, et notamment aux anciennes pratiques religieuses, dans lesquelles il avait été élevé. Sa résistance aux innovations se montra clairement dans sa conduite au sujet de la mitigation des rigueurs du Carême. En 1846, Mgr Guibert, usant d'un indult du St-Siège, avait permis le gras, quatre jours par semaine pendant le Carême, qui jusqu'alors comportait l'abstinence depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à Pâques. M. Tourvieille ne jugea pas à propos d'user de cette permission dans la maison, et il s'en ouvrit à Monseigneur en ces termes :

« Monseigneur,

« ...La concession de l'abstinence a dû coûter beaucoup à votre piété. Hélas ! ceux en qui il reste encore un peu de foi, ne peuvent qu'être profondément attristés de voir que les saintes institutions apostoliques s'en vont. On retient, il est vrai, la loi

du jeûne, sa jumelle, si l'expression m'est permise ; mais les enfants qui naissent ensemble se survivent rarement. Il est aussi bien à craindre que les observances séculaires du Carême disparaissent successivement. Je sais, Monseigneur, que nous sommes condamnés à obéir, à ce qu'on se plait aujourd'hui à appeler la *nécessité des temps*. Grand mot ! Dure et triste nécessité ! »

« M. l'abbé de Montgolfier me demande ce que nous ferons ; « nous ne sommes pas en peine, me dit-il, de nous procurer du maigre ». Je lui réponds que notre Carême se fera, Dieu aidant, comme il s'est toujours fait. J'ai déja conféré avec nos docteurs médecins. Le gras sera autorisé, sans aucune difficulté, en faveur des maîtres et des élèves dont la santé le réclame, le reste de la communauté fera maigre. Je conseille à M. de Montgolfier d'en faire autant. La chaîne de l'abstinence une fois rompue dans les maisons, il sera difficile de la renouer. Que feraient d'ailleurs les élèves de Vernoux, ceux de Ste-Barbe et grand nombre de ceux qui sont pensionnaires dans l'Institution ? maigre, s'ils étaient dans leurs familles ! Certes, les parents des premiers ne vont pas tous les jours à la boucherie ».

M. Tourvieille ne céda sur ce point que quatre ans plus tard, et en quelque sorte par nécessité, ainsi que nous l'apprend une note du journal du 13 Février 1850 :

« Monseigneur l'Evêque ayant accordé cette année, comme les années précédentes, certaines permissions générales pour l'usage des aliments gras,

et M. le Supérieur voulant éviter l'inconvénient de deux ordinaires, que les besoins de quelques professeurs et de plusieurs élèves auraient rendus nécessaires, il a été réglé qu'on ferait généralement gras à dîner quatre jours de la semaine. C'est la première fois, si je ne me trompe, qu'un pareil adoucissement à la pénitence du Carême est accordé à la Communauté, et il est fâcheux que les circonstances l'aient amené ».

Ce sentiment de regret avec lequel M. Tourvieille se résignait à profiter de la permission accordée, était partagé par plusieurs des maîtres, ainsi qu'en témoignent la conduite de M. Pagès aîné, qui ne voulut jamais en user, et ces lignes de M. Déglesne, datées du 17 Février 1850 :

« Ce jour, 1er Dimanche du Carême, on a, pour la première fois et la première année, depuis l'existence de la maison, fait faire gras à toute la Communauté, les jours accordés par Monseigneur pendant le Carême ; mais seulement à dîner, afin de conserver, dans un souper maigre, quelque trace de pénitence, comme cela se pratique dans les familles chrétiennes, mais on fera maigre toute la semaine sainte ».

« A Ste-Barbe, M. Charmant, supérieur, n'a pas fait faire gras généralement à sa pension ; il l'a permis à ceux qu'il a cru en avoir besoin, au nombre de vingt environ. Il est bon que ces jeunes élèves du sanctuaire s'accoutument à l'abstinence et conservent l'usage de donner, dans leurs paroisses, le bon exemple de l'observation des lois de l'Eglise, même lorsqu'ils pourraient s'en dispenser, surtout



M. CHARMANT

dans les paroisses qui conservent la foi et où les gens de la campagne font maigre presque toute l'année ».

S'il ne flattait pas le corps, M. Tourvieille lui accordait du moins tout ce qui peut être utile au développement des forces physiques. Chaque année, pendant les trois mois d'été, un maître venu de Lyon ou de Valence, enseignait tous les jours la gymnastique qui donne aux membres de l'adresse et de la souplesse, et à l'âme du sang-froid dans certains dangers. Des maîtres d'escrime et même d'équitation contribuaient aussi à l'éducation physique des élèves et à la préparation aux écoles militaires.

M. Tourvieille employa les mêmes méthodes que ses prédécesseurs pour la formation de l'âme et de la volonté, nous n'avons pas à y revenir ; nous indiquerons seulement les modifications qui furent apportées à certaines institutions.

En 1835, la Congrégation de la Ste-Vierge, établie primitivement sous le titre de Notre-Dame du Mont-Carmel, fut érigée sous le vocable de l'Assomption de Notre-Dame et affiliée à la Congrégation primaire de Rome.

En 1836, un bref de Sa Sainteté Grégoire XVI érigea canoniquement à Rome, la confrérie des Saints-Anges, à laquelle on fit affilier aussi celle qui était déjà établie au collège, afin que ses membres profitassent des indulgences accordées aux membres de cette confrérie. Dès que les associations de la Propagation de la Foi et de la Ste-Enfance furent instituées, elles trouvèrent dans les

professeurs et dans les élèves de nombreux adhérents. Chaque année, la somme des cotisations s'élevait entre quatre cents et cinq cents francs, et cela sans préjudice de la quête pour les pauvres, faite au commencement de l'hiver. Le journal du collège porte à la date du 23 Janvier 1839 : « J'ai appris que M. Clappe, chargé comme directeur des congrégations, de l'œuvre de la Propagation de la Foi, a établi cette année dix-huit dizaines dans l'établissement ».

Cela faisait déjà la somme de 468 fr., et il n'est pas question de la Ste-Enfance qui n'existait pas encore au collège, ainsi qu'on le verra dans les les lignes suivantes du journal, à la date du 1er Janvier 1869 :

« Ce fut le 22 Juillet 1844, que M. l'abbé Jammes, ancien élève du collège, chanoine de Paris et grand zélateur de la Ste-Enfance, passant à Valence, écrivit à M. Tourvieille, qu'il ne pouvait venir jusqu'à Annonay et lui recommanda l'œuvre, en lui adressant diverses publications qui la faisaient connaître ».

« Il ajoutait que Monseigneur le Nonce en était le promoteur zélé, et que Mgr de Janson, évêque de Nancy, fondateur, comptait déjà cinquante-six évêques qui l'avaient accueillie plus ou moins solennellement ».

« Depuis le 1er Septembre 1845, j'ai envoyé chaque année une certaine somme qui, jusqu'au 21 Mars 1851 inclusivement, s'est montée à 1456 francs ».

« Les sommes que j'ai envoyées depuis, jusqu'à ce

jour, vont environ à 2180 francs au moins, si je ne me trompe, ce qui ferait un total de 3636 francs ».

Cela donne une moyenne d'environ 240 francs.

L'âme et le corps recevaient donc, dans l'Institution, toutes les satisfactions que doit leur procurer une véritable éducation. Mais le cœur n'était-il pas oublié dans cette maison où régnait une règle austère et inflexible ?

M. Tourvieille était trop bon psychologue pour négliger ce point capital de l'éducation ; il avait reçu, d'ailleurs, en cette matière d'excellentes leçons de son prédécesseur et il était trop avisé pour n'en avoir pas profité.

Ajoutons qu'il était trop attaché à son œuvre d'apostolat, pour ne pas chercher, par tous les moyens, à rendre ses enfants heureux et contents.

Pendant sa direction, il n'y avait pas encore de vacances au premier Janvier et à Pâques ; l'année scolaire était longue ; il fallait la couper, en quelque sorte, par des fêtes destinées à rompre la monotonie des journées scolaires, toutes à peu près semblables. Le lendemain de Noël, le 1er de l'an, la St-Charlemagne, le Mardi Gras, le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte, étaient des jours de grand congé. La Semaine Sainte, les élèves assistaient à l'office des Ténèbres au collège, et à la Passion à l'église paroissiale ; le cours des idées était changé pendant quatre ou cinq jours, de même que l'horaire du règlement ; cette semaine aux classes plus courtes apportait ainsi un délassement dans les études.

Aux jours de grande fête religieuse, la musique jouait à la chapelle pendant les offices ; c'était un petit évènement qui réjouissait musiciens et auditeurs.

La distribution des prix de devoirs des vacances avait lieu à une époque variable de l'année, que M. Tourvieille choisissait suivant les circonstances. C'était l'occasion d'une séance semi publique, présidée tantôt par M. le curé, tantôt par une autre personne distinguée, étrangère à la maison. Les élèves y lisaient des devoirs qu'ils avaient soigneusement faits et corrigés, et ils attendaient avec impatience cette journée, toujours terminée par une promenade.

La fête de M. Tourvieille était évidemment la fête principale du collège ; elle tombait d'ailleurs à une époque de l'année qui en favorisait l'éclat, et en facilitait singulièrement la célébration, le 29 Juin, fête de St-Pierre.

Supérieur, professeurs et élèves partaient généralement après déjeûner et ne rentraient que pour la prière du soir et le coucher. Cette journée passée toute entière à la campagne, avec les repas pris sur l'herbe des prairies ou à l'ombre des bois, avait pour les jeunes internes un charme inexprimable. Les élèves de notre époque qui ont des vacances ou des sorties si fréquentes, ne peuvent guère comprendre la joie de leurs anciens, aux jours assez rares de grand congé et en particulier au jour de la fête du Supérieur.

Quelques congréganistes obtenaient la permission d'aller ce jour-là, en pèlerinage au tombeau de

St-François-Régis, sous la conduite de M. le directeur de la Congrégation et de quelques autres professeurs. Dieu sait s'ils étaient enviés et s'ils faisaient des jaloux ; c'était d'ailleurs une grande récompense accordée seulement aux plus fervents des congréganistes.

Il arriva plusieurs fois à M. Raynaud de partir pour le Pilat à deux ou trois heures du matin, avec quatre ou cinq de ses chimistes, jeunes gens solides et robustes, préalablement autorisés par leurs parents à faire cette course intéressante, mais pénible. Ils rentraient le soir assez tard, ayant marché au moins douze heures, lassés, mais contents de leur journée et de leur salutaire fatigue. S'ils n'avaient pas, comme le jeune Bravais, leur ancien au collège, assisté au lever du soleil sur les grandes Alpes parées de leur étincelant manteau de glaciers, ils avaient joui néanmoins d'un beau spectacle, propre à enchanter leurs regards et à élever leur âme vers l'Auteur de la création.

Des journées comme celles-là faisaient oublier bien des petites misères inhérentes à la vie du collège.

Les visites des anciens élèves de l'Institution qui revenaient voir leurs maîtres et leur vieux collège, contribuaient encore à donner du cœur au travail et à développer les meilleurs sentiments de l'âme humaine. On était fier de voir Auguste Bravais, enseigne, lieutenant de vaisseau, capitaine de frégate, membre de l'Institut, venir familièrement chez M. Tourvieille, ou chez M. Raynaud ; on était heureux de l'entendre recommander le travail

et la bonne conduite à ceux qu'il appelait ses chers et jeunes camarades ; on était même plus disposé à mettre en pratique ses conseils, si souvent entendus déjà, et qui semblaient avoir plus de force dans sa bouche que dans celle des maîtres habituels.

Assez souvent, l'ancien était un prêtre qui disait la messe de communauté et prêchait ; s'il avait quelque chose de particulièrement intéressant, il faisait, dans la grande salle, ce que nous appellerions une conférence. C'est ainsi qu'on entendit l'abbé Galho parler, vers 1846, de sa vie de missionnaire aux Indes, et dix ans plus tard, de son apostolat auprès des soldats français, au siége de Sébastopol.

Professeur à Montréal, l'abbé de Charbonnel se plaisait à retracer la physionomie et les qualités de cette forte race des Français du Canada, toujours énergiquement attachés à leur foi et à leur langue, qui ont su, au prix de mille sacrifices, conserver leur caractère national et assurer le respect de leurs droits.

L'abbé Bruyère, aumônier du lycée de Strasbourg, captivait tout son auditoire, en contant les vieilles coutumes si pittoresques et les légendes si touchantes de l'Alsace catholique.

L'abbé de Barjac, missionnaire apostolique, venait, en 1841, de prêcher le Carême à Genève. Passant à Annonay, il exposait au collége les progrès surprenants, opérés depuis trente ans par le catholicisme, dans la Rome protestante, où il avait trouvé près de huit mille catholiques.

Ces récits de leurs anciens, toujours édifiants,

pleins de faits nouveaux pour de jeunes Français, semés d'anecdotes curieuses et piquantes, procuraient aux élèves un agréable délassement et obtenaient le plus vif succès.

Quand il s'agissait de Mgr Donnet, la réception, tout en restant un peu une fête de famille, revêtait, on le comprend, le caractère de solennité qui convenait. Il y avait alors musique instrumentale, chœurs, cantate et compliments appropriés à la circonstance. M. Tourvieille était un habile metteur en scène, il avait l'art de tout préparer de la manière la plus parfaite, sans qu'il y parût la moindre recherche, le moindre effort.

Les réceptions qu'il faisait à son ancien élève, devenu son supérieur dans la hiérarchie ecclésiastique et resté son ami, étaient toujours marquées au coin du bon goût, de la délicatesse et du tact le plus exquis ; elles constituaient, pour les maîtres et pour les élèves qui en étaient témoins, d'excellentes leçons de respect et de savoir-vivre.

En répondant aux compliments, le Prélat ne manquait jamais d'adresser, avec la plus grande bonté, aux élèves et aux maîtres, des paroles d'encouragement et l'expression de sa reconnaissance à l'égard des éducateurs de son enfance. Au collège des Cordeliers, disait-il, je me sens chez moi, dans ma famille ; je ne puis rien refuser à mon professeur de Mathématiques, pas même un grand congé pour mes chers petits camarades.

En 1847, il voulut poser, entouré d'un groupe des plus petits élèves, devant un artiste de passage, qui le photographia avec l'appareil primitif de cette

époque, le daguerréotype. On devine combien auraient voulu être des plus petits pour avoir l'honneur de figurer dans le groupe et combien l'artiste dut tirer d'exemplaires pour satisfaire à toutes les demandes. C'est dans une de ces réceptions, qu'il rappela les succès scolaires de son condisciple Julien Tracol, toujours le premier de sa classe, tandis qu'il ne pouvait lui-même jamais atteindre que le second rang.

Ces paroles aimables, sorties de la bouche d'un prince de l'Eglise, les hommages qu'il rendait à ceux qui avaient formé sa première jeunesse, n'étaient-ils pas, pour son jeune auditoire, une bonne leçon d'amitié vraie et de sincère reconnaissance ?

Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre qu'en donnant les appréciations et les jugements de trois anciens élèves, qui ont suivi dans le monde des carrières bien différentes.

Le R. P. X... de R..., nous écrivait en 1900 : « Les vieux souvenirs rappelés par votre aimable lettre me sont restés bien chers ; je vous remercie des détails que vous me donnez sur le collège où j'ai fait mes quatre dernières classes (1844-1847)».

« Le collège d'Annonay, au temps du monopole universitaire, a permis à bon nombre de familles de soustraire leurs enfants aux dangers que pouvaient présenter les lycées. Les élèves y venaient nombreux, du Midi et du Centre. La piété y était en honneur ; il y avait une congrégation dont Auguste de Montgolfier était préfet ; j'avais l'honneur d'être son premier assistant ; rien que de ma

classe, nous sommes entrés trois chez les Jésuites ».

« Les classes marchaient bien, et tous les ans, la moisson des diplômes était abondante. J'ai gardé très bon souvenir de tous mes professeurs ; mais parmi eux, le P. Raynaud, comme nous disions alors, occupait un rang exceptionnel dans l'estime et la confiance des élèves ; son infatigable dévoûment et sa méthode d'enseignement très sûre, lui valaient cette bonne renommée ».

« Je souhaite aux successeurs des vénérables Basiliens qui furent mes maîtres, de perpétuer, un siècle encore, les glorieuses et très chrétiennes traditions de la maison, pour la gloire de Dieu et le bien de la France ».

Ecoutons maintenant la voix d'un universitaire distingué, M. Duranton, de Vidalon, qui fut, de longues années, professeur de philosophie au lycée du Puy et Inspecteur d'Académie.

Il rédigea, pour sa famille, le journal de ses dernières retraites annuelles et dans une biographie sommaire qui lui sert de préface, nous relevons ces lignes écrites en 1893 :

« La vie de collège, malgré son caractère de turbulence juvénile, d'inspirations fiévreuses et impatientes à secouer le joug de la règle et des maîtres, ne fit qu'affermir des sentiments et des croyances, dont les principes avaient été avec le plus grand soin déposés au fond de mon âme ».

« La divine Providence m'avait accordé la plus insigne faveur, en confiant l'œuvre de mon instruc-

tion et celle bien plus grande de mon éducation chrétienne, à des maîtres d'élite, comme étaient les maîtres Basiliens, et au milieu d'eux, dans la maison de Ste-Barbe, leur supérieur, le savant et pieux abbé Auguste de Montgolfier. Il fut pour ma jeunesse un guide à l'affection toujours en éveil et constante, à la sévérité toujours tempérée par le cœur et le souci du bien à faire. J'ai gardé, signé de ce maître vénéré, un des bulletins classiques, envoyés chaque semestre aux familles. Je le reproduis textuellement :

« Notre Joseph est aussi ardent au jeu qu'à l'étude ».

« Mai 1840. J'avais alors seize ans ».

« Dans cette maison d'éducation qui existe encore aujourd'hui, sous la direction habile de la même Congrégation, dans cette atmosphère d'études littéraires les mieux conduites, d'exercices religieux on ne peut plus discrets et fortifiants, mon âme eut, autant que mon intelligence, à se louer des leçons reçues et des exemples donnés ».

Enfin, un éminent magistrat, qui devait terminer sa carrière comme conseiller à la Cour de Cassation, M. Alexandre de Lagrevol, écrivait en 1875, à M. Tracol, les impressions qu'il avait éprouvées dans une visite à Annonay :

« Je ne saurais vous dire quelle a été ma joie de vous revoir. En vous parlant, en écoutant votre douce parole, je me sentais reporté à ces belles années de ma jeunesse écoulées dans la maison d'Annonay, années si loin de nous par le temps, mais encore si présentes par le souvenir. Je me

rappelle ces maîtres dévoués et savants, parfaits en toutes choses, auxquels je dois le peu que je sais, le peu que je suis. Leur éducation, forte et vigoureuse, visait à faire des hommes et des chrétiens ; à nous seuls la faute si nous ne le sommes pas ».

« Je revoyais en vous mon professeur de Rhétorique,. mon maître d'éloquence, celui qui ouvrit mes lèvres à la parole publique, qui m'apprit à lire, à comprendre, à admirer les œuvres d'Homère et de Virgile, de Démosthène et de Cicéron, d'Horace et de Térence, de Tite-Live et de Tacite ».

« Tout-à-coup je me sentis comme entouré de grandes ombres, chères et vénérées. Je crus apercevoir, se pressant autour de moi, avides de revoir leur disciple, autrefois enfant aux cheveux blonds, aujourd'hui presque vieillard aux cheveux gris, ces grandes figures que l'on ne retrouve plus : les Lapierre, les Tourvieille, les Polly, les Payan, les Déglesne, amis d'outre-tombe, que la mort et le temps ont pu nous ravir, mais qu'ils ne pourront jamais nous faire oublier. Mon imagination brûlante me retraçait tous les détails de la vie de collège, tous les soins paternels de nos maîtres, leur dévoûment, leur patience, leurs leçons, leurs justes sévérités, nos espiégleries, nos fautes, nos succès et nos bonnes petites actions ».

« Tout ce passé à la fois plein de douceur et de consolation, se redressait, se déroulait dans ma pensée. Je n'étais plus dans les temps présents, je vivais dans les souvenirs ».

« Voilà, cher Maître, les sentiments et les émotions qui ont rempli tout mon cœur pendant les

trop courts instants passés avec vous. Combien il m'a été pénible de rompre cette chère vision, pour rentrer dans les tristesses de la vie actuelle et revenir à mes cinquante-six ans ! »

CHAPITRE IX

Les résultats

Les maîtres d'Annonay ont-ils formé, avec le système d'éducation précédemment exposé, des hommes et des chrétiens ?

Les faits répondent, nous ne craignons pas de le dire, d'une façon péremptoire à cette question. Négociants et industriels, hommes de l'art et hommes de loi, prêtres et soldats, ont tenu honorablement leur place dans le monde. Grâce aux habitudes de travail régulier contractées de bonne heure, ils ont pu appliquer aux études spéciales de leurs différentes carrières, leurs facultés intellectuelles déjà développées par les efforts quotidiens du collège ; grâce à l'esprit d'ordre et de méthode qu'on leur avait inculqué, ils ont su généralement bien conduire leurs entreprises et faire leur chemin dans la vie.

Formés à une vie simple et laborieuse, ils en ont donné l'exemple à leurs enfants, à leurs employés, à leurs ouvriers ; car, qu'elle qu'ait été leur situation de fortune, aucun, ou à peu près aucun, ne s'est abandonné aux charmes et aux plaisirs d'une vie inutile et oisive.

Ils ont aimé la vie d'intérieur, la vie de famille avec ses devoirs austères, avec ses peines inévitables et ses vertus cachées. Les joies simples du foyer domestique suffisaient à contenter ces cœurs formés à l'amour de ce qui est vraiment beau et bon.

On peut leur rendre aussi cette justice, qu'ils ont bien rempli leur devoir social ; commerçants et industriels ont entretenu, avec leurs employés, avec leurs ouvriers, ces relations cordiales d'amitié qui vont se perdant de plus en plus, dans notre siècle. Médecins, ils ont souvent négligé d'envoyer la note de leurs honoraires et discrètement oublié la pièce de cinq francs sur un coin de la table ou de la cheminée du pauvre.

Ce sont eux qui ont fondé à Annonay la conférence de St-Vincent-de-Paul, qui sont allés porter aux indigents, aux malheureux, des paroles de consolation en même temps que des secours matériels.

Ils se sont ingéniés à leur procurer du travail, ils ont aidé les Dames de la Miséricorde, leurs épouses ou leurs mères, à remplir leur ministère de charité tendre et compatissante.

En 1820, les chrétiens fidèles à leurs devoirs étaient peu nombreux dans la bourgeoisie des villes, à Annonay comme ailleurs ; on le vit bien en 1822, quand il fut question au conseil municipal, du nouveau bail pour le collège. A cette époque, cette ville comptait, d'après l'auteur du Cercle Littéraire d'Annonay « *nombre de gens très bien, ni trop, ni trop peu cléricaux* ». Ils n'avaient peut-être pas de grands vices, mais ils avaient certainement peu de vertus chrétiennes ; ils se contentaient de mener une vie honnête, selon la morale du monde ; et la morale de l'Evangile leur était, dans la pratique, beaucoup moins familière qu'il n'eût été convenable.

Elevés à la fin de l'ancien régime ou pendant la Révolution, ils avaient reçu une éducation plus ou moins voltairienne; quelques-uns croyaient faire une grande concession aux idées religieuses, réveillées dans la bourgeoisie par le *Génie du Christianisme*, en envoyant leurs fils au collège en qualité d'externes ou d'internes. Ceux-ci y reçurent une éducation religieuse qui produisit des fruits, et si, au fruit on reconnaît l'arbre, on peut dire que l'arbre était bon. Ces jeunes gens fondèrent à leur tour des familles plus chrétiennes, où la foi passa du cœur des pères au cœur des enfants; c'est ainsi que, dès le second tiers du siècle, la bourgeoisie annonéenne commença à présenter une physionomie religieuse, bien différente de celle qu'elle avait vers 1820.

Cette amélioration de l'esprit chrétien dans la haute société de la région annonéenne, fut certainement l'œuvre de l'Institution, non moins que des efforts des mères et des épouses, élevées aux Ursulines ou au Sacré-Cœur.

Ce fut une œuvre de longue haleine; chaque année, le groupe d'hommes chrétiens s'accroissait de quelques unités, tandis que l'autre diminuait, par la mort ou par d'heureux retours à la religion, et, à mesure que le nombre des vrais croyants augmentait, la ferveur croissait aussi. C'est ainsi que nous avons pu voir ces types de vrais chrétiens qui s'appelaient : Numa Chapuis, Eugène Lioud, Mathieu Frachon, Jacquemet-Bonnefont, Servonnet, Ferdinand Bechetoille, Charles et Auguste de Montgolfier, Alfred de Soras, Auguste Ribes,

Emile de Montgolfier, René de Canson. Combien d'autres mériteraient de trouver place dans cette liste d'hommes d'honneur et de vertu, à côté de ces quelques Annonéens que nous avons personnellement connus.

Rappelons, du moins, les noms de ces catholiques fervents du Midi et de la Hte-Loire, qui furent élèves de l'Institution : de Félix, Barcilon, Reynard, Hilarion de Roux, de Ribains, de Chaumeil et de Lagrevol.

Malheureusement, tous n'ont pas ressemblé à cette élite. Ce fait, d'ailleurs, ne peut surprendre un observateur sérieux et réfléchi qui connait la légèreté de l'enfant et l'influence du milieu social.

L'action du maître sur l'âme et la volonté de l'enfant est bien moins efficace qu'on ne se l'imagine généralement. Sans doute, elle s'exerce puissamment sur un petit nombre d'âmes qui s'ouvrent largement et volontiers à ses leçons et à ses exemples ; mais combien qui restent inviolablement fermées, par suite de défiance irraisonnée, de sentiments sinon hostiles, du moins peu bienveillants, puisés dans une première éducation, au sein même de la famille. Combien plus encore ne laissent aucune prise à l'influence du maître, par suite de la légèreté de l'enfance, de la mobilité de cet âge, qui rend certaines natures absolument insaisissables.

D'autre part, le jeune homme quitte le collège au moment où sa personnalité commence à se dessiner, où la raison prend plus de force, ou enfin il devient vraiment susceptible d'une formation sérieuse. L'enseignement secondaire, en effet, pas

plus que l'enseignement primaire, ne peut former complètement un homme, il ne faut pas se le dissimuler ; il prépare l'enfant à devenir un homme ; il ouvre plus ou moins son intelligence et la dispose à acquérir les connaissances utiles pour la vie ; il fortifie un peu sa volonté par la pratique de la discipline ; il éveille et développe les sentiments les plus nobles de son cœur, mais tout cela n'est que le commencement de l'éducation. C'est de dix-huit à vingt-cinq ans que l'homme complète sa formation, sous le triple rapport physique, intellectuel et moral.

Dans l'œuvre de l'éducation d'un homme, l'enseignement secondaire jette les fondations ; si elles sont profondes, larges et bien assises, l'édifice qui s'élèvera pourra être beau et solide ; mais il n'aura pas nécessairement ces deux qualités ; cela dépendra de l'architecte et des matériaux employés.

L'architecte, c'est le jeune homme lui-même ; il prend les matériaux dans le milieu qui l'entoure, dans la société qui l'environne ; ce sont : les conversations, les lectures, les cours, les spectacles, les relations, les compagnies habituelles.

Si, par légèreté, par négligence ou par méfiance, son âme ne s'est pas suffisamment ouverte à l'action salutaire de ses premiers instituteurs chrétiens ; s'il n'a pas déjà maîtrisé par des efforts constants et énergiques ses passions naissantes ; s'il n'a pas fortifié sa volonté dans la pratique du bien, il subira facilement les pernicieuses influences du monde et de ses plaisirs, si puissantes sur l'esprit d'un jeune homme. La supériorité de son intelli-

gence, si elle n'est pas contenue par la foi, en fera une victime de l'orgueil ou de l'ambition, et il ira grossir le nombre des indifférents ou même des ennemis de la religion.

Il serait étonnant que, sous ce rapport, l'Institution d'Annonay eût été plus favorisée que les autres établissements religieux, et qu'aucun de ses élèves n'ait été infidèle aux leçons et aux exemples de foi et de vertu reçus au collège. Mais, Dieu merci, ces lâches et ces déserteurs ont été peu nombreux, en comparaison du nombre des fidèles, des croyants, des pratiquants qui ont été légion.

Le plus grand nombre des externes et des internes de l'Institution, ont donc été de bons chrétiens, nous pouvons l'affirmer, et un certain nombre d'entre eux ont imité leurs condisciples de Ste-Barbe et voulu consacrer leurs talents et leur fortune au service de Dieu, dans la vie sacerdotale ou religieuse.

Dans cette seconde période de l'Institution, comme dans la première, des fils de la noblesse ou de la bourgeoisie ont répondu à l'appel de Dieu qu'ils avaient entendu dans leurs années de collège. Les exemples donnés par MM. Picansel, Duret, des Essarts, Donnet, de Charbonnel, ont été suivis par MM. de Montgolfier, Mante, Déglesne, Bechetoille, Bravais, Frachon, Marthoret, de Saléon, de Barjac, du Sert, Redon, Raynard. Nous nommons seulement ceux qui sont allés recevoir dans l'autre vie la récompense de leurs travaux et de leurs sacrifices.

Leur entrée dans le sacerdoce apportait à l'E-

glise des avantages d'une incontestable utilité. Humbles et fervents, ces prêtres gagnent plus vite les cœurs ; l'aisance de leurs manières aplanit souvent bien des difficultés dans leur ministère auprès des riches ; le sacrifice de leur fortune et de leur personne leur vaut l'estime et l'affection des pauvres, mieux disposés, par la connaissance qu'ils ont de leur désintéressement, à recevoir et à pratiquer leurs bons conseils.

Nombreux aussi ont été, pendant cette période, les élèves de l'Institution qui ont tout quitté, famille et patrie, pour embrasser l'état religieux ou la vie du missionnaire, pour se dévouer aux ministères les plus pénibles, les plus ingrats, auprès des populations les plus abandonnées. Longue serait la liste de ces héroïques soldats de Jésus-Christ, si nous pouvions la former d'une manière complète ; intéressante aussi, car on y trouverait probablement des religieux de tous les ordres et des missionnaires sous tous les climats.

Le clergé séculier continua à recruter de nombreux et excellents sujets dans l'Institution ; nous ne croyons pas exagérer, en fixant au tiers des prêtres ordonnés pour le seul diocèse de Viviers, de 1822 à 1859, le nombre de ceux qui avaient fait à Annonay leurs études secondaires, et nous ne parlons pas de ceux appartenant aux diocèses voisins.

Plusieurs d'entre eux ont été chargés des paroisses les plus importantes de leurs diocèses. MM. Elie Redon, Jacquemet, Lafuma, ont été vicaires généraux à Avignon, à Viviers et à Oran ; trois

enfin ont été promus aux honneurs de l'épiscopat ; ce sont NN. SS. Roche, mort évêque de Gap en 1880 ; Robert, évêque de Marseille, décédé en 1901 et Balaïn, archevêque d'Auch.

L'annuaire militaire ne nous offre qu'un petit nombre d'élèves de l'Institution parvenus aux grades supérieurs de l'armée. Ce sont : le général Effantin, les colonels Frachon et Desruols, de l'artillerie, et de Colonjon, de la cavalerie.

Nous ne connaissons guère, avec Auguste Bravais, que deux autres polytechniciens, M. Louis Frachon, le futur directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, et M. Cachan, d'Aubenas ; sorti de Rhétorique à l'âge de quinze ans et demi, en 1834, avec les prix de physique et de chimie, ce jeune homme entrait à l'école en 1836, le premier sur huit cents candidats et sur cent vingt-cinq admis. Il avait, devant lui, semble-t-il, les plus belles espérances d'avenir, quand la mort le frappa à sa seconde année d'école, au printemps de 1838.

Nous remarquons dans les rangs de la magistrature : MM. Faudon, Marcellin, Malens, conseillers de cour d'appel, et M. Alexandre de Lagrevol, conseiller à la Cour de Cassation.

Nous pourrions ajouter les noms de magistrats consulaires, investis par la confiance des négociants et des industriels, des fonctions honorables sans doute mais toujours laborieuses et souvent délicates, de juges ou de présidents de tribunaux de commerce. Nous ne le ferons pas, pas plus que nous ne citerons les noms d'un grand nombre d'élèves qui se sont distingués dans l'industrie, les beaux-

arts, le commerce et l'agriculture, la médecine et le barreau. Il nous suffit d'avoir prouvé, par quelques exemples pris dans les fonctions publiques de l'ordre le plus élevé, que, sous M. Tourvieille comme sous M. Actorie, l'Institution d'Annonay avait contribué à former d'excellents citoyens capables de remplir les plus hautes charges dans la société, aussi bien que des chrétiens fidèles et des prêtres instruits et vertueux.

L'influence du collège s'étendit et rayonna bien au-delà d'Annonay, grâce à la société de St-Basile dont il fut, ainsi que nous l'avons vu au commencement de ce livre, l'origine et le berceau. Ses membres, en effet, dirigèrent les institutions secondaires de Maison-Seule, remplacée en 1828 par celle de Privas ; de Feyzin, qui subsista de 1827 à 1847 ; enfin de Toronto, au Canada, ainsi que les petits séminaires de Vernoux et de Bourg-St-Andéol, qui leur furent successivement confiés par Mgr Guibert en 1844 et 1846. Ces diverses œuvres d'apostolat par l'enseignement furent en définitive, des filles de l'œuvre d'Annonay et constituent un des résultats les plus importants de la fondation du collège ; nous devions donc les signaler.

L'établissement de la communauté de la Providence fut, en quelque sorte, l'œuvre de MM. Duret, Tracol et Tourvieille, presque autant que celle des Demoiselles Lioud qu'ils dirigèrent et aidèrent dans leur fondation, pendant plus de 40 ans.

MM. Actorie, Duret et Tourvieille, furent, depuis 1824, supérieurs des Religieuses Ursulines,

qui eurent pour aumôniers, de 1803 à 1881, MM. Lapierre, François Polly et Clappe.

De 1810 à 1832, les prêtres du collège furent chargés de dire la Ste-Messe dans la chapelle de l'Hôpital et de diriger les Religieuses Trinitaires qui le desservent.

Rappelons le service si pénible de l'annexe de Toissieux, fait par M. Polly, de 1815 à 1845.

Mentionnons aussi l'aumônerie des Religieuses du Sacré-Cœur, desservie successivement par MM. Payan, Déglesne et Pagès, de 1832 à 1854 ; la direction spirituelle des Frères des Ecoles chrétiennes, et le service dominical des chapelles de Gourdan et de Vidalon.

En Octobre 1851, un professeur, M. Chavanon, commençait, à l'usine de tissage de soieries de Rochebrune, un ministère qu'il devait continuer, à peu près sans interruption, pendant une période d'environ vingt-cinq ans. Limité d'abord à deux messes par semaine, ce service fut doublé en 1858, quand les Religieuses de la Ste-Famille furent appelées à la direction morale de l'usine ; il devint alors une œuvre d'apostolat vraiment consolante pour une âme sacerdotale, mais aussi, bien absorbante à certains jours.

N'oublions pas la création et la direction par M. Tracol, de 1822 à 1832, de la société de St-Louis de Gonzague en faveur des jeunes filles de la paroisse d'Annonay, qui se ramifia dans d'autres paroisses et qui précéda la congrégation de la Ste-Vierge.

Si nous ajoutons à tous ces ministères que nous

appellerons réguliers, des retraites pastorales, des retraites à des communautés ou à des collèges, des missions, des prédications extraordinaires données à Annonay ou ailleurs, nous pourrons conclure en toute vérité que l'Institution d'Annonay a vérifié (au moins dans une large mesure) cette parole du St Jésuite Canisius : « Fonder un collège, c'est sauver une province de l'irréligion ».

LIVRE III

Directions de MM. Actorie et Soulerin

CHAPITRE I

Direction de M. Actorie

A la mort de M. l'abbé Tourvieille, la société de St-Basile comptait à peine vingt-cinq membres qui élurent, pour leur supérieur, M. l'abbé Joseph-Marie-Julien Actorie, parent du fondateur et premier supérieur de l'Institution d'Annonay. On ne pouvait faire un meilleur choix ; M. Actorie était vraiment, sous tous les rapports, le plus digne et le plus capable de remplacer M. Tourvieille.

Pendant les cinq années de son administration, il fit de grandes choses, sinon pour le collége, du moins pour sa communauté, puisqu'il établit, sur des bases solides, le noviciat, et il s'occupait activement d'organiser une maison d'études pour la formation des jeunes maîtres, lorsque la mort vint brusquement interrompre son œuvre.

Il n'entre pas dans notre plan d'insister sur ce point et nous devons nous borner à considérer dans M. Actorie, l'éducateur de la jeunesse. Pour cela, nous marquerons les principales étapes de sa vie, en étudiant successivement le professeur, l'orateur,

l'écrivain, l'homme et le supérieur de collège.

Joseph-Marie-Julien Actorie, naquit à St-Jean-en-Royans (Drôme) le 16 Avril 1803, de parents sincèrement chrétiens. Sa vertueuse mère disait que, dès l'âge le plus tendre, il s'était montré très pieux ; qu'il aimait à être employé dans les cérémonies religieuses ; qu'enfin il donnait des preuves non équivoques de vocation à l'état ecclésiastique.

Vers l'âge de dix ans, il commença ses études classiques au collège de sa paroisse natale, dirigé par le curé, M. l'abbé Mouralis. En 1816, il entra en 3[me] à l'Institution d'Annonay, et, dès son arrivée, se révéla comme devant être un brillant élève. Ses heureux débuts ne furent pas démentis ; dans la classe de Rhétorique, il remportait les premiers prix de discours latin, de discours français et de poésie française. Il avait, entre autres concurrents, le futur évêque de Toronto, Armand de Charbonnel ; ce dernier, à la vérité, ne travaillait avec beaucoup d'application, ainsi qu'il l'avouait plus tard, que les jours de composition ; dans ces conditions, il ne pouvait, malgré ses talents, être un émule bien redoutable ; aussi, devait-il se contenter des accessits à la fin de l'année scolaire.

M. Actorie suivit au collège le cours de philosophie et débuta en même temps dans la carrière de l'enseignement, en remplissant les fonctions de second surveillant. Dès l'année suivante, on lui confia la classe de sixième ; il montra, malgré sa jeunesse, de si rares aptitudes pour l'enseignement et pour la conduite des enfants, qu'on n'hésita pas, après lui avoir imposé un stage de quatre ans dans

les classes de grammaire, à le faire monter dans la chaire de seconde. Il n'avait que vingt-un ans ; trois ans plus tard, en 1827, il était nommé professeur de Rhétorique à l'Institution de Feyzin que créait, cette année même, M. l'abbé Lapierre, professeur de philosophie au séminaire de Grenoble et ancien professeur à Annonay. M. Actorie qui avait été ordonné prêtre en Décembre 1826, à l'âge de vingt-trois ans et demi, devait lui succéder en 1831 à la tête de cette maison d'éducation ; pendant seize ans, il y dépensa ses forces et ses talents, et il la ferma en 1847, à cause des fièvres intermittentes qui sévissaient dans le pays.

Après avoir passé un an à Annonay, occupé à la formation intellectuelle et pédagogique des jeunes professeurs, il fut nommé supérieur à Bourg-St-Andéol, puis à Aubenas, après le transfert du petit séminaire dans cette ville. En 1859, il revint à Annonay comme supérieur du collège et supérieur général de la Communauté ; il mourut à Feyzin en Octobre 1864, au cours d'un voyage qu'il projetait de faire à Tours auprès du vénérable Mgr Guibert.

Professeur pendant onze ans, il posséda, dès le premier jour, l'autorité d'un maître, ainsi qu'en ont témoigné plusieurs de ses élèves ; nous laisserons à l'un d'entre eux, M. l'abbé Filhol, le soin de faire l'éloge de son professeur d'Humanités.

« Quoiqu'il fût monté encore fort jeune dans la chaire de professeur, car il lui arriva souvent de voir dans sa classe des écoliers aussi âgés que lui, ses rares talents de plus en plus développés par un

travail assidu, l'élevèrent au rang des maîtres les plus expérimentés. Son enseignement était plein de vivacité et de charme ; le ton avec lequel il faisait ressortir les beautés que renfermaient les chefs-d'œuvre littéraires, remplissait d'enthousiasme l'imagination de ceux qui l'écoutaient, et excitait dans le cœur une noble émulation qui ne pouvait que tourner au profit des études. Personne, parmi ses élèves, ne doutait de sa capacité et encore moins de la bonté de son âme ; c'est pour cela que tous étaient si heureux, disons même si fiers de recevoir ses leçons et que tous étaient pénétrés pour lui d'une profonde estime et d'une affection vraiment cordiale. C'est ce que peut affirmer avec assurance celui qui écrit ces lignes, puisqu'il a eu l'insigne avantage de passer deux ans sous ce maître si habile et si justement chéri, dont il ne perdra jamais le souvenir ».

Nous emprunterons un autre témoignage à Auguste Bravais. Professeur à la Faculté des sciences de Lyon, de 1841 à 1845, il entretenait, par un échange de fréquentes visites, les relations d'une solide et profonde amitié avec son ancien professeur qu'il jugeait ainsi : « M. Actorie dirigeait sa classe avec cette heureuse harmonie de la fermeté et de la douceur, qui tempère l'autorité du maître par la bienveillance de l'ami, et qui fait que les enfants, tout en comprenant qu'ils ont à obéir, se soumettent sans peine, parce qu'ils se sentent aimés ».

M. Actorie possédait parfaitement les littératures classiques, les sciences mathématiques élémentaires

et la philosophie qui était son étude de prédilection. Professeur de Rhétorique à Feyzin, il acquit bientôt une grande réputation auprès des élèves, non seulement par la façon dont il interprétait les chefs-d'œuvre anciens et modernes, et par l'art qui semblait naturel chez lui, de les faire goûter à ses jeunes auditeurs, mais encore par la facilité et l'éloquence de sa parole dans la chaire de vérité. Dès ses débuts, il avait révélé l'orateur qu'il devait être plus tard, quand des études approfondies et la maturité de l'âge eurent développé ses remarquables dispositions pour la parole publique. Il avait reçu, en effet, les dons nécesssaires à l'orateur : imagination vive, sensibilité exquise, rapidité de conception, facilité d'élocution, voix forte, claire, souple et harmonieuse. Il avait acquis, dans le commerce assidu des grands esprits de l'antiquité et des temps modernes, un riche fonds de connaissances littéraires, philosophiques et théologiques. Il l'avait fécondé par ses propres réflexions, et il savait l'employer à l'instruction et à l'édification du prochain.

Il parlait une langue sobre, forte, nerveuse et précise. Nous avons dit : il parlait et non pas, il écrivait ; car il ne composa qu'un très petit nombre de sermons.

En 1837, M. Tourvieille l'ayant prié de donner, pour la seconde fois, sur la communion indigne, un sermon dont il avait gardé un excellent souvenir, il lui répondit : « Je ne puis aller prêcher à Annonay par la raison que je n'ai rien à prêcher. Je crois vous avoir dit plusieurs fois que je n'avais

pas de sermons. Je ne me connais au monde que trois sermons ; encore, si je voulais les prêcher, je crois que je devrais commencer par les refaire. C'est vous dire assez que je n'ai d'instruction sur l'indigne communion, ni par écrit, ni même par notes. Si je me souviens bien, le fonds de celle que vous avez entendue, était composé d'idées assez communes que je n'avais cherchées nulle part, parce qu'on les trouve partout ; probablement, un autre jour ou à une autre heure, je les aurais très pauvrement développées, il ne m'en reste pas grand souvenir ».

Il avait alors trente-quatre ans et s'il n'avait encore écrit que trois sermons, il n'a pas dû en écrire beaucoup plus, quoiqu'il ait prêché de nombreuses retraites dans les collèges ou dans les communautés et des retraites pastorales. Il abordait la chaire de vérité après avoir condensé ses idées dans des plans sommaires que nous avons retrouvés. Une page de notes substantielles, d'idées fortement enchaînées, lui suffisait pour de longues instructions. Un de ses auditeurs nous a conservé le souvenir de quelques retraites prêchées par M. Actorie. « Avec quelques notes, il savait composer des sermons d'une heure, qui paraissaient n'avoir duré que quelques instants, trop courts au gré de nos désirs. Nous sortions instruits, édifiés, et le mot se présente sous la plume, enthousiasmés ; instruits par une argumentation magistrale, édifiés par les sentiments d'une piété et d'une onction toute divine. L'enthousiasme naissait du souffle qui avait emporté l'orateur et son auditoire

avec lui, tantôt vers ce champ de bataille des erreurs modernes, dont il nous ouvrait l'horizon tout entier, tantôt dans cette atmosphère pure, plus calme de la vie sacerdotale et de la perfection religieuse ».

S'il n'écrivit pas de sermons, il écrivit cependant beaucoup. Il avait fait, la plume à la main, des études personnelles de philosophie et de théologie, qui avaient donné à la fois à son esprit plus d'étendue et plus de profondeur ; il s'était livré, dans les moments de liberté que lui laissait la direction de l'Institution de Feyzin, à la composition de l'ouvrage qu'il publia en 1846 et qu'il projetait dès 1831.

Il rappelait tout cela en 1850 à M. Tourvieille. « On m'a fait prêcher huit fois la retraite en onze ans ; j'ai pu le faire, tant bien que mal, sans me répéter. Eh bien, si je suis capable de quelque chose, c'est à la composition de mon ouvrage que je le dois ».

« A ce propos, je rappelle que je n'ai pas reçu le moindre encouragement ; on m'a plutôt détourné autant qu'on a pu. Vous vouliez me faire prêcher ; si j'avais pris le goût de la prédication, je ne serais pas resté avec vous ; d'un autre côté, si j'avais écrit mes sermons, j'aurais prêché la retraite une fois, voilà tout. On ne récite pas deux fois la même leçon devant les mêmes auditeurs ».

Préparées par une sérieuse méditation, bien divisées et pleines de doctrine, les instructions de M. Actorie possédaient toutes les qualités de l'improvisation. La phrase sans recherche et sans

apprêt était toujours littéraire, noble et digne. Sa parole passait tour à tour par tous les tons convenables au sujet ; calme et tranquille dans le récit d'un fait, dans l'exposé d'une doctrine, elle s'animait dans la discussion et vibrait parfois dans des mouvements d'une grande beauté oratoire. Les inflexions de la voix et le geste secondaient puissamment l'effort de la parole, pour pénétrer jusqu'au plus intime de l'âme de ses auditeurs et pour leur transmettre les sentiments qu'il éprouvait lui-même.

Il excellait surtout à instruire admirablement et il déduisait, avec une clarté et une méthode parfaite, les preuves des vérités qu'il annonçait. Le pathétique n'était point dans son genre ; il parlait néanmoins avec beaucoup d'onction, et cette onction, il la puisait dans sa piété à la fois tendre et solide.

La seule chose qui lui coûtât pour prêcher ou parler en public, c'était, du moins dans les dernières années, la fatigue corporelle, car un asthme opiniâtre, compliqué d'une tumeur volumineuse à la gorge, lui rendait de plus en plus difficile le jeu des voies respiratoires.

Si M. Actorie ne laissa pas de sermons à sa mort, il laissa du moins l'ouvrage auquel nous avons déjà fait allusion : « *De l'origine et de la réparation du mal* ». C'était une réfutation des erreurs de Lamennais et de P. Leroux, renouvelées de Bayle et de Voltaire, qui, eux-mêmes, avaient emprunté aux manichéens et à d'autres hérétiques leurs objections contre la Providence,





M. SOULERIN, Superieur

relativement à l'existence du mal sur la terre.

M. Actorie avait divisé son ouvrage en trois livres. Il montrait, dans le premier, quelle est l'étendue relative du bien et du mal ; dans le second, comment le mal est nécessaire, de quelle manière il sert à l'augmentation du bien ; que la mort de Jésus-Christ suppose la création des corps, la désobéissance de l'homme, la transmission de son péché et la chute des anges ; dans le troisième, il traitait de la limitation du mal ; il expliquait comment l'épreuve est partout et démontrait que la philosophie antichrétienne conduit au socialisme.

Nous ne saurions énumérer toutes les études importantes et intéressantes qui entrent dans ce cadre ; contentons-nous d'observer que le plan de l'auteur embrasse toutes les questions de la théologie qui concernent la destinée de l'homme dans ce monde et dans l'autre, les plus hautes spéculations de la métaphysique, et tout ce qui, dans les sciences humaines, concerne les causes finales.

C'est un bon livre que celui que son auteur peut résumer ainsi : « Ce qu'on était en droit de nous demander, c'est-à-dire la justification des principaux actes de la Providence et l'explication des grandes phases de l'existence du genre humain, nous l'avons fait ».

« Nous avons démontré que le bien l'emporte immensément sur le mal.... que le plus grand bien ne pouvait se réaliser que par le mal.... et que ce mal nécessaire a été restreint dans les plus étroites limites ».



Le critique littéraire de la *Gazette de Lyon* formulait son appréciation sur cet ouvrage dans les termes suivants :

« Après avoir lu notre premier article sur le plan et l'exécution du bel ouvrage de M. l'abbé Actorie, on doit comprendre que, si le style est l'homme, la grandeur, la noblesse, l'élévation des pensées a dû produire une forme remarquable par un style ferme, énergique, nerveux, en un mot, toujours en harmonie avec la sublimité du sujet. En effet, l'auteur, qui s'est constamment tenu éloigné des subtilités métaphysiques, a répandu une clarté constante dans l'expression de sa pensée, et cette clarté n'est point verbeuse et languissante, mais au contraire pleine de force et de rapidité. Dans la discussion, M. Actorie dit tout ce qu'il veut sans embarras : dans les élans de son cœur vers l'Auteur de toutes vérités, qu'il a voulu défendre contre l'insulte des sophistes, son style s'élève avec son âme et s'empreint quelquefois d'éloquence et de poésie. Mais, chose remarquable, et qui fera lire cet ouvrage par ceux dont l'esprit redoute le plus, en fait de religion, les discussions scientifiques, la piété la plus tendre y trouvera un aliment substantiel à son amour envers son Créateur. L'auteur a su mettre dans ses paroles un pathétique qui a provoqué les larmes de plus d'un lecteur. Voilà une qualité bien rare dans les meilleurs apologistes, presque toujours plus occupés de convaincre l'esprit que de parler au cœur. Ce n'est pas à dire que M. Actorie ait mis dans sa phrase cette poésie continue qui nuit si souvent à

l'exactitude de l'expression philosophique, et qui n'est propre qu'à rebuter les logiciens, son livre est écrit avec sagesse et sobriété : on voit que l'auteur s'est formé à l'école des grands écrivains du XVIIe siècle, avec lesquels son style semble lui donner une sorte de parenté, quoiqu'il ne ressemble à aucun d'eux en particulier et qu'il se montre partout aussi indépendant dans sa parole que dans sa pensée ».

Mgr Lyonnet disait à l'auteur, que son ouvrage n'était pas écrit pour un jour, mais qu'il était du nombre de ceux qui restent.

Le prélat exagérait peut-être ; mais il est incontestable que l'ouvrage eut du succès, car, publié en 1846, il dut être réimprimé en 1852, et cependant le public de penseurs auxquels il s'adressait, était assez restreint.

L'auteur fut hautement félicité par plusieurs évêques et reçut des lettres élogieuses de Laurentie, de Chateaubriand, du comte de Chambord et de Sa Sainteté le Pape Pie IX.

M. Actorie avait travaillé à la composition de deux autres ouvrages que ses occupations et ses infirmités ne lui permirent pas d'achever.

Rappelons, à propos de la valeur intellectuelle de M. Actorie, une anecdote qui donne la meilleure idée du jugement qu'on en portait.

Lors du Concile provincial d'Avignon (1849), où il assistait en qualité de théologien de Mgr Guibert, il faisait partie de la congrégation présidée par Mgr Thibaut, évêque de Montpellier, avec lequel il eut à lutter à plusieurs reprises sur différents

sujets. Le prélat fut si frappé de la clarté d'exposition, de la dialectique et de l'éloquence de son adversaire, que, dans son enthousiasme, il s'écria : « C'est comme le bœuf qui trace son sillon droit, large et profond ». La scène et le mot ne rappellent-ils pas les luttes des savants théologiens scolastiques du moyen-âge ?

Mgr Thibaut sut apprécier non seulement le mérite, mais aussi le caractère de M. Actorie et il conçut pour lui une affection et une estime qu'il lui conserva toujours depuis. Les lettres qu'il lui adressa, les marques de confiance qu'il lui prodigua, en témoignent hautement.

Il l'avait nommé chanoine honoraire de sa cathédrale et invité à prêcher la retraite pastorale de son diocèse. Il lui adressa, à la réception de son ouvrage, ces lignes charmantes :

« Je viens vous remercier de votre gracieux souvenir. Oui, je vous lirai avec grand bonheur ! Entre nous deux se sont établis des rapports que, pour mon compte, je sais devoir être ceux de l'amitié. On va vite en ces voies, lorsqu'on y entre poussé par un besoin de mutuel échange sous le double rapport de l'esprit et du cœur. Je doute que j'aie, en vous lisant, à ratifier le jugement sévère que vous portez sur votre œuvre. Dans tous les cas, je vous sais déjà trop pour ne pas vous faire ce genre d'honneur ».

« Il y aurait bien quelque chose qui irait mieux qu'une lettre en compte-rendu d'impressions ; ce serait une causerie de huit à dix jours, à l'entrée du Carême, par exemple. Est-ce que vous ne

pourriez pas vous permettre cette fugue ? Le cœur, si vous le consultez, aura des paroles amies en réponse à la question que vous pose, cher et digne collègue d'argumentation, le signataire de ces lignes, lequel vous est, avec la plus vive affection, et à toujours, un ami dévoué ».

M. Actorie aimait trop la vérité pour n'être pas sensible au genre d'honneur que l'évêque de Montpellier voulait lui faire et pour n'en être pas flatté ; mais il repoussa les honneurs et les avantages du monde quand ils lui furent présentés. A plusieurs reprises, on essaya de le tirer de sa solitude, de cette retraite obscure, où, pensait-on, ses rares talents étaient enfouis ; il fut sourd aux sollicitations de ses amis. En 1829, Monsieur de Polignac lui offrit la direction du lycée du Puy, quoiqu'il fût à peine âgé de 26 ans ; Monseigneur Chatrousse et Monseigneur Lyonnet lui offrirent la charge de grand vicaire, mais il préféra sa modeste cellule à tous ces avantages, afin de rester fidèle à ce qu'il considérait comme sa vocation spéciale, ainsi qu'en fait foi une lettre qu'il adressait en 1831 à M. Tourvieille.

Littérateur, philosophe, théologien, ayant un attrait marqué pour les études spéculatives, M. Actorie possédait à un degré moindre le sens des réalités, le jugement pratique, la dextérité dans les affaires, qui furent les qualités maîtresses de M. Tourvieille. Il était homme de cabinet plutôt qu'homme d'action ; il se plaisait à voir les choses de haut, dans leur ensemble ; il saisissait d'un seul coup d'œil les situations les plus complexes, mais

il était moins habile que d'autres dans les détails d'exécution et n'aimait guère à s'y employer : il avait conscience de cette infériorité et s'en excusait volontiers.

Citons à ce propos quelques-unes de ses lettres à M. Tourvieille, elles le peindront parfaitement.

« 15 Février 1841. — Je mettrai à bien négocier beaucoup de zèle et peu de dextérité. Je ferai ce que je pourrai ».

« 14 Février 1844. — Je vous remercie de vos avertissements ; je ne suis pas homme d'action par tempérament ; j'ai besoin plus qu'un autre d'être stimulé de temps en temps. Vous voyez que je vous parle naïvement. Je ferai ce que je pourrai pour remplir mon devoir. Je demande tous les jours à Dieu de me donner le zèle de ma place ».

« 3 Avril 1847. — Convenez, M. le Supérieur, vous qui êtes l'homme positif par excellence et qui m'insinuez tout doucement que je ne le suis guère, convenez que cet état de choses ne peut durer ».

« De tous les membres de la Communauté, j'étais peut-être, naturellement, le moins propre aux affaires. J'avais beaucoup étudié l'homme et très peu les hommes ; je commence à les connaître ».

Mesurant les autres à sa propre mesure, M. Actorie aimait à les croire bons, sensibles, généreux et sincères ; l'évidence des faits pouvait seule lui dessiller les yeux ; mais si sa bienveillance naturelle lui rendait l'amitié et l'affection faciles à l'égard des nobles caractères, sa franchise et sa loyauté lui défendaient de montrer des sentiments

qu'il n'avait pas. Ainsi, parlant d'un professeur dont il réclamait le changement, il écrivait en Août 1844 :

« Il a besoin d'être éloigné de sa famille et de moi, avec qui il n'a jamais sympathisé ; c'est probablement ma faute, car je n'ai pas encore appris et peut-être n'apprendrai-je jamais le : « *Qui nescit dissimulare, nescit regnare* ». Je ne crois pas avoir été malhonnête à son égard, mais je n'ai jamais pu lui témoigner une confiance et une affection que je ne sentais pas ».

Son amitié, une fois acquise, était à l'épreuve de toutes les vicissitudes : toutefois, il ne la donnait pas du premier coup, ni au premier venu, et ce n'était pas dans une seule entrevue qu'on pouvait juger des qualités de son cœur ; mais il était impossible à ceux qui avaient vécu dans son intimité, de ne pas aimer cette âme si bienveillante, si droite, si candide, et de ne pas s'attacher sincèrement à elle. Nous sommes heureux de pouvoir fortifier ce que nous avons dit du caractère de M. Actorie par le jugement de M. de St-Albin, rédacteur au journal l'*Union*, qui avait connu M. Actorie à Rome, en 1863.

Le 12 Novembre 1864, il écrivait à M. Achille Actorie une lettre de condoléance, où nous relevons ces lignes intéressantes :

« J'espérais bien n'avoir pas dit à M. Actorie un adieu éternel ici-bas, quand nous nous séparâmes le soir dans l'escalier de la Minerve ».

« J'ose dire que Dieu m'a fait la grâce de rencontrer quelques grands saints dans ma vie ;

mais jamais la piété ne m'a paru aussi aimable qu'en M. Actorie. Quelle indulgence sans faiblesse ! Quelle aménité dans le caractère ! et aussi quelle grâce dans l'esprit ! Je l'ai connu quelques semaines seulement ; mais, dès les premiers jours, j'avais reconnu en lui l'idéal du chrétien. Sans doute Dieu pouvait apercevoir quelques taches qui échappaient à nos yeux, mais je ne saurais imaginer une piété plus aimable et plus charmante que celle de M. Actorie. Je n'oublierai jamais ce temps bien court que nous avons passé ensemble à Rome...... Un des traits qui m'ont le plus charmé dans l'aimable figure de M. Actorie, c'est son courage, son courage intrépide que n'altérait jamais sa douceur. J'entends encore les conseils de prudence que vous inspirait votre tendresse fraternelle, un peu partout, à Rome, et particulièrement dans cette maison où nous avons déjeûné, près de St-Paul-hors-les-murs, et où tout vous était suspect. Il vous résistait avec douceur, mais il vous résistait. Il était prêtre comme on était chevalier, il était sans peur et sans reproche ».

Dans un article paru quelques jours après la mort de M. Actorie, le même journaliste disait : « Quand l'art de bien dire est porté à sa perfection, il semble que l'écrivain parle comme tout le monde et tout naturellement, sans effort, sans recherche, sans étude. Tel était en M. Actorie l'art de bien faire. Il a emporté dans la tombe le secret de sa vertu, et j'ignore quels combats il put jamais avoir à soutenir contre lui-même. Rien en lui ne révélait la guerre et la victoire ; tout inspirait, au con-

traire, la douceur et la paix. Les moins semblables à cet aimable chrétien sentaient en lui un ami qui prêtait son charme à la vérité en la leur présentant ».

« Il m'a été donné de le rencontrer sur la route de Rome et de vivre avec lui à Rome, pendant un temps bien trop court. Je l'ai vu comme il arrive toujours dans la vie de voyage, même à Rome, en présence de toutes sortes de personnes. Il était plein de bonne grâce, même pour les moins gracieux ; mais l'agrément de ses discours ne semblait tendre qu'à rendre irrésistible la force de la vérité. Jamais prêtre ne fut plus prêtre que lui, et je me souviens que comme il était question d'aller voir Naples (au royaume d'Italie) et qu'on parlait de la prudence de prendre un costume laïque : « Je ne quitterai jamais ma soutane ! » s'écria-t-il. Un de mes compagnons de voyage insistait souvent pour qu'il parlât avec plus de précautions devant les inconnus ; il accueillit toujours ses instances avec son inaltérable douceur, mais il parlait toujours avec la même hardiesse ».

« Après sa piété, sa filiale soumission à l'Eglise et au St-Siège, le trait le plus frappant de M. Actorie, c'était son amour pour la France. Comme nous visitions les musées du Vatican et que j'étais émerveillé de retrouver à toutes ces portes, à toutes ces grilles qui s'ouvraient devant nous, notre fleur de lys : « Est-il étonnant, me dit-il, que chez la mère tout rappelle la fille aînée ? »

A cette parole rapportée par M. de St-Albin, nous en ajouterons une autre qui exprime, en style

lapidaire l'impression que lui produisait Rome ; nous la trouvons dans la lettre qu'il écrivait à ses confrères d'Annonay, deux jours après son arrivée dans la Ville Eternelle :

« Rome est un couvent et un musée ; c'est la ville de la religion et des arts ; qui saurait bien Rome, serait le plus habile homme du monde, en théologie, en histoire et en poésie. L'Eglise de St-Pierre est, à elle seule, un cours de doctrine, une histoire de christianisme et un poème épique ».

M. Actorie joignait à des manières distinguées un commerce tout-à-fait agréable ; il apportait dans tous ses rapports une extrême délicatesse. Egal ou inférieur, il accueillait avec plaisir les remarques ou les observations qu'on voulait lui faire. Ainsi le 21 Juin 1845, il demandait à M. Tourvieille ce qu'il décidait relativement au manuscrit de son ouvrage qu'il achevait de corriger : « Voulez-vous nommer quelqu'un pour en faire l'examen ? Assurément je serai toujours très disposé à recevoir les conseils d'un confrère et d'un ami ; ceux que M. Déglesne et vous m'avez donnés sont très bons, je vous en remercie de nouveau et je tâcherai d'en profiter ».

En Septembre 1853, il avait prêché la retraite pastorale à Bordeaux et celle des confrères à Annonay. M. Tourvieille lui avait fait quelques observations à propos de la dernière, il lui répondit : « Vous m'avez nettement exprimé votre pensée pour la retraite et je vous en remercie de nouveau très cordialement. Ajoutez-y, je vous en prie, quand vous le pourrez, ce que vous aurez appris

de Bordeaux. J'ai besoin, pour ma gouverne, de savoir si l'on a été content ou mécontent. Mgr l'Archevêque vous dira carrément la vérité, j'en suis sûr, si vous la lui demandez. Vous pouvez me la dire à moi-même sans ménagements et ne craignez pas que je m'en offense : j'y reconnaîtrai plutôt votre amitié et je vous en conserverai une sincère reconnaissance. La vérité affaiblie ou gazée ne fait que m'embrouiller ».

Dix ans plus tôt déjà, le 7 Novembre 1842, il exprimait les même sentiments quand il écrivait à M. Tourvieille : « Vous ne devez pas craindre de me dire nettement et catégoriquement tout ce que vous croirez nécessaire ou utile de me représenter ou de me faire connaître. Je désire trop vivement que l'autorité s'établisse parmi nous dans la plénitude de ses droits, pour n'être pas résolu à en faciliter l'exercice, autant que je le pourrai, particulièrement en ce qui me concerne. Je ne ferai donc aucune remarque sur le rapport qui a éveillé votre sollicitude ; je me borne à dire qu'on était mal informé, que j'étais incapable de permettre un pareil abus et celui que l'on incrimine, trop délicat, pour en avoir seulement la pensée ».

L'obéissance ne coûtait guère, on le voit, à sa haute raison ; elle coûtait moins encore à son esprit de foi, comme le montre la lettre du 11 Janvier 1841, où il entretient M. Tourvieille de l'ouvrage qu'il voulait composer, après en avoir patiemment réuni les matériaux : « Je désire entreprendre cette tâche pour la gloire de Dieu et pour mon salut. Comme il est fort possible que je

n'obtienne aucun succès, je désire au moins ne pas perdre le fruit de ma peine, et si je dois être inutile aux autres, me rattraper pour moi de la manière la plus avantageuse. C'est pour cela, Monsieur le Supérieur, que je soumets mon projet à votre approbation. Je désire que l'obéissance sanctifie mon travail, afin d'être toujours assuré du dédommagement le plus précieux ».

Le respect de l'autorité était, chez M. Actorie, profondément affectueux, et il était exprimé parfois d'une manière un peu humoristique. On peut en juger par ce passage d'une lettre écrite, en Octobre 1853, à M. Tourvieille malade : « Je vous assure que vos lettres, écrites ou dictées, me feraient plus de mal que de bien, et je crois accomplir un acte de piété filiale, en vous le disant nettement. C'est vous assassiner que de provoquer vos lettres, en vous donnant de nouvelles préoccupations ; je ne veux pas tremper dans ce meurtre. Je ne suis pas sur un lit de roses, mais j'aime beaucoup mieux avoir plus de peine et vous en donner moins. Nous sommes tous dans ces sentiments ».

La sensibilité de sa nature si bonne et si impressionnable lui imposait une cruelle souffrance, chaque fois qu'il avait à dire quelque chose de désagréable ou qu'il avait à annoncer une mauvaise nouvelle. En Juin 1842, il écrivait à M. Tourvieille, à propos d'un jeune professeur, auquel il avait dû notifier son ajournement pour l'ordination : « Vous finirez par m'endurcir ; vous m'avez fait faire, pour l'abbé P..., un sacrifice auprès duquel les autres seront peu de chose. Ce cher

abbé a bien pris ce que j'avais à lui dire ».

En 1841, il lui écrivait au sujet de la mort d'un élève de l'Institution d'Annonay : « J'ai bien pris part à votre chagrin ; j'ai compris, peut-être mieux qu'un autre, tout ce que la perte d'un nouvel élève a dû vous faire de mal. Je parlerais avec beaucoup plus de vérité, en disant que je me suis mis à votre place et que j'ai eu le tort de juger vos sentiments par les miens. Vous vous contentez de faire ce que vous devez, et malgré la sensibilité de votre cœur, vous savez ensuite vous résigner aux évènements. Je suis, je crois, moins sensible que vous, et je ne sais ce que je deviendrais après une pareille catastrophe. Je me sentirais plus fort pour supporter la perte de l'enfant que la douleur des parents. Je n'ai pu encore me rendre raisonnable sur une pareille question de responsabilité. Si Dieu m'envoyait une telle épreuve, il me donnerait aussi, je l'espère, la force de la porter. Il y a eu un temps où j'en serais devenu fou ».

Le 6 Février 1858, il écrivait d'Aubenas, après avoir renvoyé un élève du petit séminaire : « On ne s'accoutume jamais à cela ; il faudrait n'avoir point de cœur. J'ai donc passé quelques jours bien pénibles ; aujourd'hui même il y a eu dans ma chambre une scène déchirante, je n'avais jamais rien vu de pareil. Pauvres parents ! Vous pouvez du reste être tranquille sur le bon ordre de la maison, l'autorité n'a pas été compromise un seul instant ».

M. Actorie n'était pas homme, en effet, à laisser péricliter entre ses mains les droits de l'autorité ; il n'éprouva jamais beaucoup de peine à faire

régner l'ordre et la discipline dans les maisons qu'il dirigea. Si quelques maîtres sous ses ordres ne possédaient pas toujours l'autorité nécessaire pour en imposer à leurs élèves, M. Actorie savait y suppléer par son autorité personnelle. Néanmoins, il savait par expérience tout ce que, avec de pareils maîtres, on peut avoir à redouter pour la discipline d'une maison. A M. Tourvieille qui lui en proposait un pour la rentrée des classes en 1839, il écrivait respectueusement : « Il me semble que vous êtes trop persuadé que notre maison va toute seule. Si j'ai moins d'embarras que vous et M. Fayolle, croyez que j'ai bien mes misères, moi aussi ».

Au mois de Décembre 1852, il avait dû remplacer un excellent surveillant, entré dans le ministère des paroisses, par un jeune séminariste. Il écrivait à ce propos : « M. X..., a été ordonné sous-diacre aux Quatre-Temps de la Noël dernière, et il avait l'âge requis depuis quelques jours ; c'est vous dire qu'il ne peut avoir encore, ni une grande expérience, ni une grande maturité. Cependant, comme il est plein de bonne volonté et ne manque pas de caractère, je crois que nous marcherons ».

« J'en suis quitte pour me faire rendre compte tous les soirs de ce qui s'est passé dans la journée, et pour payer plus souvent de ma personne, ou plutôt, pour prêter un peu plus de mon autorité au nouveau surveillant, car je n'ai pas besoin de modifier mon système. Il n'y a rien de saillant depuis le départ de M. C..., la maison marche comme ci-devant ».

S'il savait former et diriger les jeunes maîtres, les aider de son ascendant, il savait aussi les encourager, leur dire les paroles qui consolent et relèvent dans les moments d'ennui et de découragement ; il étudiait leur caractère et s'ingéniait à les prendre par leur côté sensible ; ainsi il écrivait de l'un d'eux : « Il est susceptible, mais il le sait, et avec un ton d'amitié, on peut tout lui dire ». Il était habile à se concilier l'affection de ses collaborateurs, et si l'autorité de sa parole et son talent imposaient à tous le respect et l'obéissance, la bonté de son cœur les lui attachait plus facilement encore. Il aimait à répéter : « Il faut que l'autorité soit forte, mais il faut aussi qu'elle soit bienveillante et paternelle ». Ce fut le caractère de son gouvernement ; il était très bon pour ses élèves comme pour ses collaborateurs, mais en même temps, très ferme. Si ses procédés étaient accompagnés de ménagements et de douceur, ses décisions, une fois prises, étaient irrévocables ; son cœur saignait chaque fois qu'il devait prononcer une expulsion, mais il ne tergiversait pas avec le devoir.

Son âme de prêtre et de père goûta parfois des consolations bien vives, dans ce ministère toujours pénible et souvent ingrat de l'éducation : « Mon cœur est inondé de joie, écrivait-il le 16 Avril 1842, et non seulement le mien, mais aussi celui de tous mes bons confrères. La bénédiction de Dieu est visiblement descendue sur notre pauvre maison de Feyzin. Qu'il soit éternellement béni et loué de sa miséricorde ! Tous les jours, j'en vois quelque nouveau trait ; j'ai beau m'attendre à tout depuis

quelque temps, je suis toujours surpris de quelque nouvelle merveille de la grâce ».

« Encore ce matin, on est venu m'annoncer, pièces en mains, la conversion d'une pauvre tête sans cervelle, et me donner l'espoir de celle d'un autre élève que j'ai été obligé de foudroyer hier, à cause d'une faute dont il s'était rendu coupable. *Spiritus ubi vult, spirat :* il choisit ceux auxquels je ne pensais pas et auxquels je n'aurais pas cru pouvoir penser raisonnablement. La Ste-Vierge a parlé, je n'en doute pas, et l'Esprit est descendu à sa prière ; il agite visiblement toute cette masse. Les conversions se font, en général, par le ministère des élèves, c'est-à-dire des congréganistes et des nouveaux convertis ; mais les maîtres ne s'épargnent pas, surtout M. P... qui est admirable ».

Comme M. Actorie se proposait, avant tout, de faire de bons chrétiens des enfants qui lui étaient confiés, il ne négligeait aucun moyen pour y parvenir.

C'est pourquoi il tenait, à juste raison, à leur inspirer le respect d'eux-mêmes et d'autrui, ainsi que nous l'apprend une des premières lettres qu'il écrivit du Petit Séminaire de Bourg-St-Andéol, le 29 Novembre 1848 :

« Je vous dirai que j'insiste beaucoup sur la règle contre le tutoiement et les sobriquets ; j'attache à cette règle, dont je sens toute la sagesse, une extrême importance : lorsque les enfants se respecteront, ils respecteront encore plus leurs maîtres et les bonnes mœurs ; il me semble que ce n'est pas un médiocre avantage que de pouvoir placer un *vous* entre deux polissons ».

« Tout le monde me prédit que je ne réussirai pas. Nous verrons bien. J'ai pour principe qu'on fait des enfants ce qu'on veut, *moraliter loquendo*. J'ai fini cependant par persuader ces Messieurs qui m'ont promis leur concours ».

Une lettre du 25 Mars suivant nous fait connaître les résultats obtenus : « Le tutoiement a presque généralement disparu, de l'aveu de ceux qui me disaient qu'il ne fallait pas tenter cette expérience, qui, selon eux, ne réussirait pas. Les sobriquets s'en vont de compagnie. Ce n'était pas là un but pour moi, c'est un moyen pour arriver à autre chose ».

L'esprit de foi animait les pensées de M. Actorie, dictait ses paroles et réglait toutes ses actions. Le but qu'il se proposait d'atteindre par l'éducation, c'était la formation de chrétiens et de séminaristes. Pour cela, il ne redoutait ni les épreuves, ni les croix.

En 1843, les fièvres intermittentes dues aux eaux stagnantes qu'une mauvaise administration avait laissé s'accumuler dans la plaine, commençaient à sévir dans le village de Feyzin et notamment au collège situé directement au-dessus du foyer d'infection. Après avoir donné des renseignements à ce sujet, M. Actorie ajoutait :

« Dieu merci, le courage ne nous manque pas, ni l'espérance. Il faut des épreuves, je le comprends mieux que jamais ; il me semble, grâces à Dieu, que celle que nous subissons en ce moment, loin de me dégoûter de ma vocation, m'y attache davantage. J'ai grand besoin qu'il en soit ainsi et que

cette disposition aille croissant ; je sens qu'il me manque beaucoup de choses pour être à la hauteur de mes devoirs. *Ora pro me* ».

Ces sentiments reviennent souvent dans ses lettres, nous en citerons encore une, intéressante à plus d'un titre.

Mgr Guibert avait transféré, en 1852, le petit séminaire de Bourg-St-Andéol à Aubenas ; le conseil municipal de cette ville avait cédé provisoirement les bâtiments du collège, jusqu'à ce que la construction du petit séminaire fût achevée. Une partie de la population avait vu cette mesure de mauvais œil et avait conservé sa confiance au directeur du collège, qui avait établi une pension où il recevait un certain nombre d'élèves.

Les séminaristes venus de Bourg-St-Andéol avaient apporté à Aubenas l'excellent esprit qui les animait ; dès les premiers jours de la rentrée, M. Actorie avait prêché la retraite et son éloquence lui avait conquis, sur les anciens élèves du collège d'Aubenas, l'ascendant qu'elle lui avait obtenu à Feyzin et à Bourg-St-Andéol. Les cent trente pensionnaires et les soixante externes se pliaient volontiers à la discipline et au travail, sauf quelques rares exceptions, ainsi qu'on devait s'y attendre, après la fusion d'éléments aussi disparates. M. Actorie le constatait ainsi :

« 10 Janvier 1853. — L'ordre règne et la discipline est respectée ; pour vous en donner une idée, il me suffira de vous dire que soixante-douze élèves ont passé les deux premiers mois sans pénitence et mérité la grande inscription ».

« Voici le revers de la médaille : »

« On continue à nous faire une guerre aussi acharnée qu'elle est déloyale et ignoble par les moyens que l'on emploie ; c'est vous faire comprendre quel genre d'ennemis nous avons en tête. Cela ne peut durer longtemps. Je viens de frapper un grand coup en renvoyant un élève qui, depuis longtemps, faisait le métier de monter la tête à ses camarades ; l'effet a été prodigieux. Nous nous doutions bien de ce qui se tramait, mais, jusqu'à présent, nous n'avions pu surprendre personne. Je dois ajouter, pour votre satisfaction, que l'honnête famille a reconnu et déclaré que j'avais fait mon devoir, et que le coupable n'avait que ce qu'il méritait ».

« J'espère que nous nous conduirons toujours de manière à avoir pour nous les honnêtes gens. La concurrence nous sert à deux fins ; elle écume notre pot et nous fait veiller de plus près à notre affaire. Ne vous inquiétez pas trop ; il faut bien que l'œuvre de Dieu soit traversée ; si nous n'avions rien à souffrir, j'aurais peur ».

Tout en prenant les moyens que lui suggérait son zèle, pour procurer à ses chers enfants une éducation vraiment forte et solidement chrétienne, M. Actorie ne conservait pas au même degré que M. Tourvieille, l'attachement aux vieux usages, aux anciennes traditions ; il savait, mieux que lui, céder à propos aux exigences du jour et faire aux idées nouvelles les concessions compatibles avec une bonne éducation.

C'est ainsi que, dès 1841, il avait établi à Feyzin

la sortie du premier jeudi du mois et il devait s'en justifier auprès de M. Tourvieille : « J'ai eu beau faire, il m'a fallu finir par accorder une sortie ; c'est ce qu'on fait aux Minimes, à Oullins et partout autour de nous. Dans un temps où les enfants sont maîtres, il est impossible que nous ne gardions que les épines ». A la même époque, il avait accordé une sortie de trois jours à l'occasion de la fête de Pâques et pour la même raison.

Tel était l'homme d'éducation qui prit, en Octobre 1859, la direction de l'Institution d'Annonay. Il continua l'excellente œuvre de son prédécesseur, en employant les mêmes méthodes, d'accord avec MM. Clappe et Malbos, qui se succédèrent comme préfets des études et qui furent, à ce titre, chargés des détails d'exécution.

Il ne fit au règlement que de légères modifications ; les unes répondaient à des circonstances particulières, et les autres, aux désirs manifestés par les parents d'accorder à leurs enfants ce qu'ils pouvaient trouver dans d'autres établissements.

C'est ainsi que, dès Octobre 1859, il retarda le lever, pendant l'hiver, jusqu'à cinq heures et demie ; il établit la sortie du premier jeudi de chaque mois ; il permit aux pensionnaires de la ville d'aller dîner chez eux le premier Janvier, à condition de rentrer à cinq heures, pour les Vêpres et la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

Pour la première fois, le 21 Novembre 1859, la promenade se fit musique en tête, et dès lors, ce fait se renouvela à toutes les promenades extraordinaires.

Ces innovations qui feraient sourire les écoliers du XXe siècle, habitués aux vacances du premier de l'An et de Pâques, furent favorablement accueillies, on le comprend sans peine, par les élèves et même par les familles ; mais elles parurent à tout le moins hardies et singulières aux anciens de la maison, MM. Raynaud, Pagès et Tracol. Ce dernier le dit nettement à propos de la promenade en musique. « La chose était nouvelle et a étonné plusieurs d'entre nous. Il paraît que cet usage existe en beaucoup d'établissements fort recommandables ».

La division de la paroisse d'Annonay amena quelques changements dans les exercices religieux. Depuis le mois de Février 1859, la chapelle des Cordeliers servait d'église à la paroisse de St-François, ce qui constituait une gène considérable pour le collège. M. Actorie réduisit le nombre des messes chantées à celui des grandes fêtes et supprima le chant des Complies tous les dimanches.

Depuis l'établissement de l'Institution à Annonay, les élèves allaient, la semaine sainte, chanter l'office des Ténèbres à la paroisse. A dater de 1860 et jusque vers 1880, les élèves de Ste-Barbe et de l'Externat continuèrent seuls à aller chanter l'office à l'église de Notre-Dame. M. Actorie ne crut pas devoir y envoyer les élèves du collège situé sur une autre paroisse, et ils psalmodièrent l'office avec chant des Lamentations, dans la chapelle des Cordeliers.

Le collège faisait une procession du St-Sacrement le jeudi de l'octave de la Fête-Dieu sur la

place des Cordeliers, le quai Bertrand et la rue du Rhône ; elle fut supprimée et le collège assista à celle de la paroisse de St-François, le dimanche suivant.

M. Actorie modifia, dès la rentrée de 1859, l'organisation des classes de français. Il créa un cours divisé en cinq classes, comprenant, avec l'enseignement primaire, celui des langues vivantes et les éléments pratiques des mathématiques et des sciences physiques. Les élèves de cinquième année suivaient, en dehors de leurs cours spéciaux, les mêmes cours de mathématiques et de sciences que leurs condisciples de l'enseignement classique ; quelques-uns même passaient en philosophie, et apprenaient, dans une seconde année de chimie pratique, à faire les analyses élémentaires sous le P. Raynaud ; toutefois cette organisation ne fut complètement réalisée qu'en 1861, c'est-à-dire au fur et à mesure que certains élèves devinrent capables d'entrer dans une classe supérieure.

Signalons, d'après le journal du collège, une autre innovation :

« 17 Juillet 1861. — M. l'économe est parti ce soir, emportant le manuscrit du programme de la distribution des prix, pour le faire imprimer. C'est la première fois que l'on se décide à donner cette publicité au palmarès, dont l'exemplaire unique demeurait, après la cérémonie, enfermé dans les archives ».

« On a aussi adopté un nouveau mode pour adjuger les prix. Il y en a un pour chacune des matières ».

« Les frontispices qui sont adaptés aux livres à

distribuer, ont été et seront désormais imprimés en français. On ne donne point d'attestation particulière pour l'accessit, la mention qui est dans le programme devant suffire ».

« Une autre innovation que l'on a jugée nécessaire, pour que les examens fussent terminés avant l'impression du programme, a été de placer les examens de classe au 15 du mois ; ils étaient ainsi terminés le 17. On occupera les élèves jusqu'à la fin, en leur donnant un travail autre que la préparation des examens, et ceux qui auront été en défaut sur certaines matières auront le temps d'y revenir ».

L'expérience prouva bientôt que cette innovation était peu pratique et, deux ans plus tard, on remit de nouveau l'examen aux derniers jours de l'année classique ; seulement on ne le fit pas compter pour le prix, tant qu'on n'eut pas la facilité de faire imprimer le palmarès à Annonay.

Dès 1860, M. Actorie s'occupa d'aménager une salle d'étude pour les externes, qui avaient déjà une cour sur une terrasse de l'ancienne maison du Peloux ; il fit ensuite élever sur cette même terrasse une vaste et haute maison qui fournit, pour les élèves de Ste-Barbe, trois magnifiques dortoirs pouvant contenir plus de cent vingt lits. Cette construction put être utilisée à la rentrée de 1862, et permit d'établir, dans une portion des bâtiments de Ste-Barbe devenue libre, les Religieuses de la Providence, qui furent chargées de la cuisine, de la lingerie et de l'infirmerie de cette maison, comme elles l'étaient déjà de ces divers

services au collège, depuis deux ou trois ans.

Mgr Delcusy avait nommé M. Actorie supérieur de cette communauté et de celle des Religieuses Ursulines. Ces bonnes Religieuses surent apprécier le dévouement et l'expérience de M. Actorie, qui ne se ménageait pas à leur service, et elles recevaient comme des oracles ses sages avis et ses précieux encouragements. Il avait, du reste, pratiqué déjà de longues années ce ministère, en qualité de supérieur des Religieuses Ursulines de St-Symphorien d'Ozon (Isère), et bien qu'il ne fût plus à Feyzin, il était encore leur supérieur, quand l'insalubrité de leur monastère obligea ces Religieuses à s'établir à St-Cyr au Mont-d'Or (Rhône). Ce fut par ses soins et sous ses yeux, que fut faite une nouvelle rédaction des règles données par M. Tourvieille aux Religieuses de la Providence, et qui devaient être mises à l'essai pendant une dizaine d'années, d'après l'ordre de Mgr Guibert.

Mgr Delcusy, auquel M. Actorie les présenta, lui laissa toute liberté pour les faire imprimer ; mais le prudent supérieur ne crut pas le moment encore venu, et ce ne fut que dix ans plus tard, qu'elles reçurent l'approbation épiscopale et l'*imprimatur*.

Honoré de l'estime et de l'amitié de Mgr Guibert qui, pendant une dizaine d'années, l'avait vu à l'œuvre dans les petits séminaires, qui avait apprécié ses mérites, ses vertus sacerdotales et son dévouement à l'Eglise, M. Actorie professait pour ce sage et saint prélat une vénération profonde, une confiance sans bornes, une affection vraiment

filiale. Aussi à peine avait-il été nommé supérieur de la Société de St-Basile, qu'il était allé à Tours, pour ouvrir à Sa Grandeur son cœur et son âme, demander ses conseils, et recevoir ses avis sur la direction à donner à l'œuvre et sur les moyens à employer afin de l'étendre et de la fortifier.

En Octobre 1864, il manifesta à Sa Grandeur l'intention d'aller lui rendre visite et il en reçut une lettre dont nous extrayons les passages suivants : « J'avais bien appris que votre santé était un peu dérangée, mais j'étais loin de penser qu'il y eût une de ces maladies qui conduisent jusqu'aux portes de l'éternité.... Puisque vous êtes maintenant rétabli, on peut parler tout à l'aise du danger auquel vous avez échappé. Je pense que notre bon saint Martin, pour lequel vous avez montré tant de zèle, n'aura pas été étranger à votre guérison. Il faut maintenant faire un pèlerinage à son tombeau pour le remercier et lui demander l'affermissement de cette santé, si nécessaire à l'œuvre qui vous est confiée ».

« Venez me voir quand vous voudrez avec votre compagnon de voyage. Vous serez reçu avec l'affection que vous me connaissez. Si vous venez pour la St-Martin, je serai obligé probablement de vous faire coucher au Séminaire pendant les deux jours où les évêques sont chez moi ; mais cela est un petit inconvénient, puisqu'il n'y a qu'une rue entre l'Archevêché et le Séminaire. Vous serez témoin d'une très belle cérémonie ».

La maladie à laquelle Mgr Guibert faisait allusion était une attaque d'apoplexie, qui avait frappé

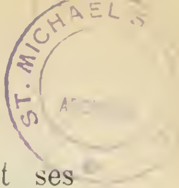
M. Actorie au mois de Mai précédent et qui avait mis, pendant plusieurs jours, sa vie en danger. Il était parfaitement remis et en pleine santé quand, le 11 Octobre, il partit d'Annonay, avec son frère Achille, pour se rendre à Tours.

Il ne voulut point passer devant Feyzin, sans voir ses confrères et ses chers novices ; c'était, dans sa pensée, un arrêt de quelques heures : c'était dans les desseins de Dieu, le terme de son voyage et la fin de sa vie. Il fut frappé dans la nuit d'une congestion cérébrale, et, malgré tous les secours de l'art, il rendit son âme à Dieu le 28 du même mois. Il fut inhumé dans le clos de cette maison de Feyzin où il avait tant travaillé, prié et souffert, où il avait établi le noviciat, qui devait être fermé seize ans plus tard, et où sa dépouille mortelle repose encore à côté de celle de son cher ami, le bon père Coupat et de M. Barnavon, un de ses meilleurs auxiliaires, aux petits séminaires de Bourg-St-Andéol et d'Aubenas.

Nous ne saurions mieux terminer ces pages consacrées à la mémoire de M. Actorie, qu'en citant quelques extraits des lettres écrites à l'occasion de sa mort par des prélats qui l'avaient intimement connu.

Mgr Chatrousse, évêque de Valence écrivait : « M. Actorie était si supérieur en tout genre ! Il ne l'était pas seulement par son titre, il l'était surtout par sa piété, par son instruction, par sa capacité ».

« C'est une véritable perte pour votre Société qu'il dirigeait avec tant de sagesse, il possédait



mieux que qui que ce soit, son esprit et ses traditions ».

« Pour moi, je perds en lui un bon diocésain, et surtout un vieil ami ; j'étais heureux quand, en traversant notre ville, il pouvait me donner quelques instants ; il avait tout à fait remplacé pour moi le vénérable et excellent M. Tourvieille ».

Son ancien condisciple, Mgr de Charbonnel écrivait :

« Je puis donner à votre grande douleur cette consolation que la confiance intime qu'il avait bien voulu me donner en plusieurs circonstances et notamment à la dernière retraite, m'avait fait admirer en lui beaucoup d'humilité et de délicatesse de conscience. Il me semble aussi qu'il était sous l'impression de sa fin prochaine ; il n'a donc pas été surpris et notre bon Sauveur l'aura trouvé prêt à rendre compte de son administration et des grands talents dont il l'avait richement doté ».

« Je l'aimais autant que je l'estimais et je me plaisais à penser au bien qu'il faisait et qu'il ferait encore à la tête de votre belle œuvre. Que les desseins de Dieu sont impénétrables ! Heureusement que vos traditions sont fortement enracinées et que votre esprit est excellent ».

Son Eminence le cardinal Donnet écrivait de son côté : « Le coup qui a frappé votre chère Congrégation, m'a atteint moi-même au plus sensible de mon cœur ; j'étais si loin de m'attendre à une semblable nouvelle ! Il me semble qu'il n'y a que quelques jours que je serrais les mains de ce vénérable M. Actorie, qui était pour moi le survivant de ces

vieux maîtres dont la mémoire m'est si précieuse, et le continuateur des vertus et des mérites de son oncle, votre premier Supérieur, le père d'une génération à laquelle je suis fier d'appartenir ».

« Votre douleur est donc la mienne et mes prières s'unissent aux vôtres et à celles de vos confrères. Veuillez être mon interprète auprès d'eux et les assurer de la constance de mon affection et de mon dévouement pour cette maison d'Annonay, qui me rappelle les affections les plus douces et les souvenirs les meilleurs de ma vie ».

Mgr Dabert : « Cette perte est grande pour votre pieuse Société ; elle est grande aussi pour le clergé de Viviers, dont il était, par sa science et par son talent de parole, un des plus beaux ornements ».

Enfin, Mgr Guibert : « La nouvelle de la mort de votre digne supérieur a été foudroyante pour moi comme pour vous. J'attendais ce cher M. Actorie ; j'avais fait préparer son appartement et celui de son frère. Quand je vis qu'il n'arrivait pas au jour marqué, je commençai à éprouver quelques inquiétudes, mais j'étais loin de m'attendre à cette terrible nouvelle. Elle m'a paru tout d'abord comme un rêve et je n'en suis pas encore bien revenu ».

« Vous savez combien j'étais attaché à ce cher supérieur ; c'était pour moi un véritable ami. Indépendamment des services qu'il avait rendus à mon diocèse, quand j'étais à Viviers, il s'était établi entre lui et moi, des liens d'une véritable affection, à cause de la communauté de nos idées. Il avait d'ailleurs de si grandes et de si belles

qualités ; je n'ai pas rencontré de vertu plus pure, plus sincère, plus solide. C'était le type du véritable prêtre de Jésus-Christ ».

« Votre Congrégation fait une perte immense, je ne dis pas irréparable, parce que Dieu, dans sa bonté, répare tout. Il vous restera toujours ses exemples et ceux de vos anciens supérieurs ».

Nous ne pouvons, dans cet historique, séparer les deux frères qui travaillèrent de longues années à la même œuvre ; c'est pourquoi nous consacrerons quelques lignes à M. Achille Actorie.

Né à St-Jean-en-Royans en 1813, il fit ses études classiques à Annonay et à Feyzin. Sans entrer dans l'état ecclésiastique, il professa plusieurs années les classes de Grammaire dans cette dernière maison, dont il devint économe en 1838.

Quand l'Institution de Feyzin fut fermée, M. Tourvieille lui offrit les fonctions de sous-économe à Annonay, c'est-à-dire, la surveillance des divers services matériels de la maison ; M. Achille seconda et soulagea ainsi l'économe, M. Polly, qui était en même temps professeur de philosophie et aumônier des Religieuses Ursulines. Nommé économe en 1856, il remplit cet emploi jusqu'en 1869 ; à cette époque, la mort d'un de ses frères le ramena au pays natal pour prendre soin de ses neveux et pour veiller sur leurs intérêts. Il mourut vers 1890.

M. Achille Actorie fut un auxiliaire précieux pour l'Institution d'Annonay. Absolument dévoué à ses intérêts, fort entendu en affaires, il lui rendit par son expérience et son savoir-faire, d'importants services.

Bon, aimable, complaisant, plein de tact, il n'avait pas de peine à se faire aimer et estimer, par la manière dont il remplissait ses fonctions toujours délicates et par l'aménité et la délicatesse de ses rapports avec les professeurs, les parents et les élèves.

La nature de ses occupations ne lui permit pas d'exercer sur les enfants une influence éducatrice aussi considérable que celle de son ami, le P. Raynaud ; néanmoins, il savait, quand l'occasion s'en présentait, donner comme lui, un bon conseil, faire une observation paternelle qui était généralement bien reçue.

Comme le P. Raynaud, il vécut toujours en excellent chrétien et sa présence quotidienne à la messe de communauté, ses communions assez fréquentes étaient un bel exemple pour les jeunes gens et un véritable apostolat.

Il nous faut maintenant revenir sur nos pas pour parler du successeur de M. l'abbé de Montgolfier à la tête de la pension Ste-Barbe.

André Charmant, né à Annonay en 1802, avait interrompu le cours de ses études au collège et s'était livré au commerce pendant trois ou quatre ans. S'il faut en croire les souvenirs de M. Tracol, « ses premiers essais ne furent pas infructueux et ceux qui l'initiaient aux affaires, observant son ardeur au travail, son esprit d'ordre et de méthode, son tact, son savoir-faire, en un mot ses remarquables dispositions pour le commerce, lui présageaient le succès, la fortune ».

Ils se trompaient comme se trompa le chirur-

gien qui, au conseil de revision, voyant le corps frêle et chétif du jeune Charmant, le déclara impropre au service militaire, et annonça sa mort pour la prochaine chute des feuilles.

Dieu avait d'autres desseins sur ce jeune homme ; il lui réservait de longues années de travail auprès de la jeunesse, avec tout le succès que peut ambitionner le cœur d'un prêtre.

A la suite de la mission de 1821, André Charmant résolut de consacrer complètement sa vie au service de Dieu et des âmes ; il revint au collège continuer ses études et les acheva en 1824. Entré dans l'enseignement, il professa d'abord à Maison-Seule, puis fut nommé économe à Privas, en 1828. Il y remplit cette fonction pendant treize ans, à la satisfaction de tous, grâce à ses aptitudes, à son esprit fin et délié, à son caractère doux et aimable ; il mérita d'avoir son nom associé à celui de M. Fayolle dans la mémoire de tous ses anciens élèves.

Il fut ensuite envoyé comme professeur à la Grande-Sauve (Gironde) et après avoir été directeur des jeunes maîtres à Annonay, il fut nommé, en 1841, supérieur de Ste-Barbe, où il mourut le 21 Mars 1878.

Il possédait les qualités nécessaires pour bien remplir ce ministère et remplacer convenablement les deux saints prêtres, MM. Duret et de Montgolfier, qui l'avaient précédé.

S'il n'avait pu se livrer longtemps à l'enseignement à cause de la faiblesse de sa santé, il avait montré, comme économe, des talents

d'administrateur bien précieux pour une maison aussi pauvre que Ste-Barbe.

D'autre part, il avait appris à gouverner les jeunes gens à l'école de cet excellent éducateur que fut M. l'abbé Fayolle et avait mis ses exemples à profit.

Doué d'un jugement droit, d'un rare bon sens, d'un caractère calme et réfléchi, il unissait, dans son gouvernement, une sage fermeté à une douceur proverbiale. Il avait un grand esprit de foi, une piété vive et tendre, un zèle ardent pour le service de Dieu et en particulier pour le recrutement des vocations ecclésiastiques. Sans être orateur, il avait, dans son âge mûr, prêché avec succès plusieurs retraites, dans des collèges ou des communautés religieuses. Il sut toujours, par sa parole publique ou par des entretiens privés, entretenir à Ste-Barbe l'esprit de ferveur et de piété qui doit être la caractéristique d'un petit séminaire.

Il nous est doux de donner ici le jugement d'un de ses anciens élèves en confirmation des lignes qui précèdent : « Pendant les trente-quatre ans que M. Charmant a administré Ste-Barbe, il ne s'est pas départi un seul instant de l'esprit que son saint fondateur y avait établi ; esprit de foi, de piété et de paternité ».

« Toujours bon, toujours affable, M. l'abbé Charmant gagnait tous les cœurs. Il n'est pas un de ses anciens élèves qui n'ait gardé de lui le plus affectueux souvenir. Sa santé, quoique frêle et débile, ne l'empêchait pas de remplir minutieuse-



Collège du Sacré-Cœur d'Annonay

ment ses fonctions. Grâce à ses bons exemples, à ses paternelles exhortations, la maison de Sainte-Barbe est encore ce qu'elle a été depuis sa fondation : une pépinière de prêtres animés de l'esprit de leur saint état, qui lui sont en partie redevables de leur vocation ».

Nous n'avons rien à ajouter à ce suprême hommage rendu à son ancien supérieur par un cœur reconnaissant.

Après la mort de M. l'abbé Actorie, le collège fut dirigé pendant quelques mois, par M. l'abbé Joseph Malbos, qui avait remplacé M. l'abbé Clappe, comme préfet des études en 1862. Après avoir été supérieur du petit séminaire de Vernoux, de 1870 à 1880, il revint terminer sa vie dans la retraite, à Annonay, où il mourut en 1884. Professeur, il avait enseigné plusieurs années dans les Institutions d'Annonay et de Privas, avant d'aller en Amérique, où il passa six ou sept ans. Avec une intelligence vive, pénétrante, primesautière, il comprit rapidement la langue, l'esprit, les habitudes et les mœurs de ce pays : aussi devint-il un précieux auxiliaire de M. Soulerin dans l'administration du collège que ce dernier avait fondé à Toronto (Canada), et de Mgr de Charbonnel, dans le service des missions, auquel M. Malbos consacrait son zèle pendant la plus grande partie des vacances.

Doué d'une remarquable facilité d'élocution, il eût parlé une langue très littéraire et aurait même pu devenir un orateur, s'il eût voulu s'astreindre à écrire plus souvent, au lieu de se livrer ordinaire-

ment aux hasards de l'improvisation, après une préparation sommaire.

Préfet des études, il possédait, avec les connaissances littéraires et scientifiques qu'exigeait cette fonction, l'expérience des enfants et la fermeté nécessaire pour les conduire ; aussi M. Soulerin, qui avait précédemment apprécié ses qualités, lui conserva-t-il la confiance que lui avait montrée M. Actorie et lui laissa-t-il à peu près complètement la direction du collège, quand il y revint comme supérieur en 1865.

CHAPITRE II

Direction de M. Soulerin

Jean-Marie Soulerin, né à Ailhon (Ardèche), en 1807, était parent de M. Tourvieille, qui l'amena très jeune au collège d'Annonay, où il fit des études aussi solides que brillantes. Lauréat des classes de lettres et des cours de sciences, il débuta dans l'enseignement à Annonay, professa deux ans la Philosophie au Séminaire de Grenoble, ensuite la Rhétorique ou la Philosophie pendant dix ans à Feyzin, et devint directeur des études à Annonay, de 1842 à 1852. Il partit alors pour le Canada et fonda à Toronto un collège-séminaire, sous les auspices de l'évêque du diocèse, Mgr de Charbonnel. Revenu comme supérieur général des prêtres de St-Basile, au collège d'Annonay, en Juin 1865, il y mourut au mois d'Octobre 1879.

Nous essaierons de retracer sa physionomie morale et intellectuelle, à l'aide de jugements portés par des hommes graves, bien placés pour le connaître et pour l'apprécier.

Le 4 Août 1836, M. Actorie, son supérieur et son ancien professeur d'Humanités, écrivait à M. Tourvieille : « J'ai à vous faire une proposition qui ne me semble souffrir aucune difficulté ; il s'agit de l'abbé Soulerin et du désir que nous aurions qu'il vous accompagnât dans votre voyage d'Italie. Il a examiné ses ressources financières et il s'est convaincu qu'il était en mesure de supporter les

frais de ce voyage. Il ne vous demande qu'une chose que vous ne pouvez poliment lui refuser, c'est l'honneur d'être en votre compagnie ».

« Sérieusement, je tiens beaucoup à ce qu'il soit de la partie ; j'y vois pour lui et pour la maison de Feyzin beaucoup d'avantages. Je me bornerai à vous en indiquer un. L'abbé Soulerin n'a vu le monde que par le trou d'une aiguille ; il est aimé et respecté de tous les élèves qu'il instruit, et il ne fait jamais de pas de clerc ; il n'ose pas se lancer, il n'a pas encore sur notre monde l'ascendant d'un homme fait ; il n'a pas assez de contenance pour son mérite et pas assez de hardiesse pour le mettre en œuvre. Je crois que la timidité l'empêche de s'attaquer rondement à quelques élèves qu'il pourrait, je crois, gagner mieux qu'un autre ; faites-lui voir le Pape et les cardinaux, et alors il n'aura plus peur de personne ».

Cette demande si chaleureusement faite ne fut pas accueillie, nous ne savons pour quelle raison. M. Soulerin dut attendre jusqu'en 1844 pour voir l'Italie ; il y accompagna alors un élève du collège, M. d'Aigremont ; l'année suivante, il visita avec lui l'Angleterre et la Belgique et il écrivit d'une façon fort intéressante le journal de leur voyage.

En Novembre de cette même année 1836, M. Tourvieille l'envoya à Paris avec M. Clappe, pour préparer l'examen de la licence ès-lettres. M. Clappe, nous l'avons déjà dit, interrompit ses études pour des raisons de santé, et M. Soulerin, qui avait d'abord tenté l'épreuve au mois de

Mars 1837, échoua une seconde fois à la session de Juillet de la même année.

Nous avons trouvé deux lettres se rapportant à ce fait ; elles nous ont paru assez intéressantes pour être publiées. La première émane de M. l'abbé Bourdillon. Il n'appartenait pas à la société de St-Basile, et quand il avait appris le prochain départ de MM. Clappe et Soulerin, il avait prié M. Tourvieille de le remplacer et avait accompagné ses deux amis à Paris. Simple clerc, il avait suivi les cours de la Sorbonne et passé l'examen de la licence ès-lettres, sans se faire connaître comme ecclésiastique. Il écrivait à M. Raynaud :

« Je ne vous dirai pas que je suis licencié, M. Soulerin a eu l'attention de vous l'annoncer ; la mésaventure de ce cher confrère m'a ôté tout le plaisir de ma réussite. Il paraît que son costume et son air ecclésiastiques lui ont fait grand tort, car hier encore, on m'a dit à la Sorbonne, qu'il avait très bien répondu et que ses compositions étaient assez bonnes ; qu'au reste, il s'en était fallu de bien peu qu'il ne fût reçu ».

« Pour ma part, je n'ai qu'à remercier Dieu d'un succès auquel j'avais bien moins de droits, ne pouvant compter que sur quelques réminiscences de latin et de grec et sur le soin que j'avais eu de ne pas faire connaître ma vocation aux examinateurs. *Quelques-uns de ces Messieurs ont pour les ecclésiastiques une antipathie qu'ils savent mal déguiser* ».

La deuxième lettre était adressée à M. Tavernier, maire d'Annonay, par un des examinateurs,

M. St-Marc Girardin, son collègue à la Chambre des Députés :

« Mon cher collègue,

« Vous savez déjà le mauvais succès de M. Soulerin. Je l'ai vivement défendu et soutenu, et cela *par esprit de Justice*, car il avait très bien répondu à son examen oral. Je suis fâché de n'avoir pu le faire recevoir, et je ne vous écris aujourd'hui que pour vous prier de faire savoir à ce professeur que la Faculté a regretté de ne pouvoir l'admettre, et que le doyen surtout a fait remarquer les progrès qu'il avait faits depuis le dernier concours de licence. J'ai pensé que ce témoignage pourrait être agréable à M. Soulerin, et je vous prie de le lui transmettre ».

L'accusation portée par M. Bourdillon était-elle fondée ? Nous ne voudrions pas l'affirmer ; nous nous contentons de mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès, observant toutefois, qu'en 1837, la lutte était déjà vive entre les adversaires et les défenseurs du monopole universitaire. Quelques professeurs de la Sorbonne avaient été dénoncés, dans la presse ou à la tribune des Chambres, pour la doctrine antichrétienne qu'ils enseignaient dans leurs cours publics.

Cet état des esprits ne pourrait-il pas expliquer, soit l'attitude peu bienveillante, nous ne disons pas injuste, d'un examinateur, soit le jugement défavorable du jeune licencié ?

Quoi qu'il en soit de ce fait, nous tenons à déclarer, d'après notre expérience personnelle et celle de nos confrères, que les professeurs des Facultés

constituent actuellement, pour l'enseignement secondaire, un jury absolument à l'abri de toute suspicion, digne de l'estime et de la confiance de tous.

Depuis la loi de 1850, comme avant cette loi, les élèves de l'Institution d'Annonay ont toujours proclamé l'absolue impartialité de leurs examinateurs et ce nous est une véritable satisfaction de rendre en leur nom ce témoignage public aux professeurs des Facultés de la région du Sud-Est.

Revenons, après cette digression, à M. l'abbé Soulerin.

Le 2 Janvier 1847, M. Tourvieille, adressant à M. le Recteur de l'Académie de Nîmes, ses souhaits de bonne année, lui disait : « Voilà quarante-quatre ans que je suis dans l'enseignement, soit comme professeur, soit comme chef. J'ai payé de ma personne et, si j'ose le dire, payé mon tribut. L'âge emporte sinon la volonté, du moins les forces. Il me reste un devoir, et vos bontés passées me permettent, Monsieur, de compter sur toute votre bienveillance pour m'aider à le remplir ».

« Je pense à me donner un successeur qui fasse prospérer un établissement qui a absorbé ma vie entière ».

« J'ai porté mes vues sur l'abbé Soulerin. A l'âge de vingt ans, je lui ai donné la classe de Philosophie. Un an plus tard, il a été envoyé à Grenoble pour professer le même cours à soixante-dix élèves ; c'était en 1828 ; depuis, il a toujours enseigné la Rhétorique ou la Philosophie. Depuis cinq ans, je l'ai auprès de moi en qualité de

censeur. Il s'acquitte de sa charge avec zèle et distinction. Il est bachelier ès-lettres et ès-sciences, il a enseigné l'Anglais et l'Italien. C'est un sujet complet et tel que fort peu peuvent lui être comparés. Vous connaissez, Monsieur, sa doctrine en fait de littérature. Il est très estimé dans la ville et des parents qui m'ont confiés leurs enfants ».

Le 18 Février, M. Tourvieille écrivait encore à M. le Recteur : « J'éprouverai quelque difficulté de la part du sujet sur lequel j'ai porté mes vues. Sans m'être ouvert à lui, je sais que le fardeau ne lui sourit pas : non seulement il ne désire pas la première place, mais il la redoute. Je suis très satisfait de la manière dont il mène les études et conduit les élèves. Il a la confiance de tous les professeurs. Je suis persuadé, malgré tout cela, que je trouverai de la résistance dans sa modestie. Si, vers le commencement du Carême, vous daigniez, Monsieur, nous honorer de votre visite, aidé par vous, j'espère que nous lèverons d'abord ici cet obstacle ».

Ce projet ne se réalisa pas, nous ignorons pourquoi ; au mois d'Août 1852, M. Soulerin s'embarquait au Hâvre avec trois de ses confrères, pour aller rejoindre Mgr de Charbonnel et M. Molony au Canada. Il y passa treize ans, occupé aux travaux de l'enseignement, à ceux du saint ministère à la cathédrale de Toronto ou à la paroisse du collège, enfin, à l'administration du diocèse.

Voici le jugement que portait sur lui Mgr de Charbonnel, dans des lettres de diverses époques :

« 18 Novembre 1852. — M. Soulerin a déjà conquis l'estime de tous ceux qui l'ont vu : quelle raison et quel calme dans cette âme bonne et simple, forte et élevée ! »

« 19 Septembre 1853. — Comme ami, son conseil m'est on ne peut plus cher, je lui trouve tant de cette bonhomie qui a des promesses spéciales ».

« 21 Janvier 1856. — C'est un vrai trésor que notre Soulerin ».

Mgr de Charbonnel confirmait ses jugements peu après cette dernière lettre par un acte qui donnait la mesure de son estime et de sa confiance pour le Supérieur du collége St-Michel. Partant de Toronto pour un voyage en Europe qui devait durer deux ans, il le nommait administrateur de son immense diocèse.

Cette charge lourde et difficile en tous temps et en tous pays, l'était bien davantage dans cette contrée et à cette époque. En cinq ans d'une administration à la fois active et prudente, Mgr de Charbonnel avait créé beaucoup d'œuvres catholiques, indispensables au milieu d'une population en grande majorité protestante : églises, écoles, orphelinats et hôpitaux ; à son départ, tout cela, quoique organisé solidement, avait besoin d'être soutenu, pourvu de ressources ; l'administrateur devait porter un œil attentif sur ces diverses œuvres.

Monseigneur avait amené de France et de Belgique un certain nombre de prêtres, auxquels il avait confié, après deux ou trois ans de séjour, des missions ou paroisses importantes ; or, la popula-

tion catholique, à peu près toute irlandaise, professait une préférence marquée, assez naturelle d'ailleurs, pour les prêtres de sa nationalité, et cette question de races suscitait quelquefois des embarras et des difficultés qu'il fallait savoir résoudre avec beaucoup de tact et une sage prudence.

M. Soulerin ne se montra pas inférieur à sa tâche. Bien qu'il dût s'occuper de la direction du collège, établi provisoirement en location, et de la construction des bâtiments qu'on élevait à cette fin en dehors de la ville, il trouva le temps pour suffire à ses multiples obligations, et il remplit ses devoirs d'administrateur à la satisfaction des fidèles et du premier Pasteur du diocèse.

Aussi quand, en 1860, ce dernier quitta définitivement son diocèse pour embrasser la vie religieuse dans l'ordre de Saint-François, c'est encore à M. Soulerin qu'il remit l'autorité et les pouvoirs d'administrateur, jusqu'à la nomination de son successeur.

L'œuvre que M. Soulerin avait fondée en Septembre 1852, à Toronto, avait prospéré sous sa direction aussi habile que ferme et intelligente ; il l'avait développée peu à peu et lui avait acquis une juste réputation parmi les catholiques du Haut-Canada et des Etats-Unis. Lui-même avait mérité et obtenu les sympathies de toute la population catholique et l'un de ses collaborateurs, M. Malbos, rentré en France avant lui, pouvait lui écrire : « Elèves, professeurs, public, vous estimaient, aimaient et vénéraient ». Ce n'était pas de

la flatterie, car le même prêtre écrivait à un de ses amis : « M. Soulerin était admirable au milieu des difficultés, il a fait merveille à Toronto ».

Les qualités maîtresses de M. Soulerin pourraient se résumer ainsi, d'après les documents que nous avons cités : une intelligence ouverte et cultivée, un jugement droit, un caractère grave et calme, une volonté ferme et une grande connaissance des hommes et des choses. Depuis 1836, il avait vu le monde autrement que par le trou d'une aiguille ; ces trente années lui avaient fourni de nombreuses occasions, dont il avait profité, d'acquérir de l'expérience, d'exercer ses talents et de développer ses qualités naturelles.

Il en est une à laquelle nous devons d'autant plus rendre hommage, qu'elle paraissait moins sous l'apparente froideur de son caractère ; c'était la bonté d'âme.

Sa nature un peu timide éprouvait comme une sorte de gêne et de pudeur à exposer aux regards ses sentiments intimes ; il n'était donc guère expansif et cette réserve pouvait tromper sur la tendresse de son cœur, fort grande en vérité ; nous ne serons contredit par aucun de ceux qui ont eu le bonheur de vivre en sa compagnie, surtout pendant les quinze dernières années de sa vie.

Ce fut le 16 Juin 1865, à onze heures et demie du matin, que M. Soulerin, descendant de la voiture publique, et sans prendre le temps de changer de costume et de se reposer, fit son entrée dans la cour intérieure du collège, où, maîtres et élèves étaient réunis pour le recevoir solennellement.

L'attente des élèves fut quelque peu déçue. M. Soulerin était d'une taille au-dessous de la moyenne ; son costume de clergyman, c'est-à-dire, pantalon, longue redingote fermée avec collet romain et chapeau haute forme, ne contribuait pas à lui donner du prestige ; fatigué des suites d'une traversée pénible et d'un long voyage en chemin de fer, il répondit en quelques mots simples et courts au compliment de bienvenue que lui adressèrent les élèves.

Rien de tout cela ne rappelait le port et le geste magnifique de M. Actorie, qui frappait et saisissait son auditoire dès les premières paroles ; aussi, malgré l'octroi d'un grand congé, l'accueil des élèves fut marqué au coin de la surprise, de l'étonnement, mais non de l'enthousiasme, et finit même par tourner à la froideur.

Un des musiciens demanda, au nom de ses camarades, la permission de sortir pour le congé, musique en tête. Ignorant, sans doute, l'usage introduit par M. Actorie et se rappelant les principes de M. Tourvieille sur ce point, M. Soulerin crut devoir refuser. La déception des élèves fut alors complète ; le nouveau Supérieur n'arrivait pas du premier coup, à conquérir leur estime et leur affection.

Il lui fallut toutefois peu de temps pour effacer de leur esprit cette mauvaise impression, et dès qu'il eut pris réellement contact avec eux par la lecture des notes dans les classes, ce léger nuage fut dissipé.

Revenons maintenant au collège et notons les faits plus ou moins importants de son histoire, qui peuvent intéresser.

Nous copions dans le journal les pages suivantes relatives à l'inondation qui dévasta Annonay le 22 Octobre 1865 :

« Nous avons eu dans la soirée, un de ces désastres qui feront époque dans les fléaux, dont notre ville a été jamais le théâtre et l'objet. A la suite d'un orage et d'une forte pluie, vers 6 heures, une trombe d'eau a inondé toute la localité. Dans un instant, tous les réverbères ont été éteints ; l'eau qui descendait des hauteurs de St-Denis ou des environs, a envahi, avec les eaux de la rivière, la place des Cordeliers qui est devenue un étang ».

« Bientôt la cour d'entrée du collége, l'église, la sacristie, la loge du portier, la cuisine, le réfectoire, etc., ont été inondés. Les tonnerres, les éclairs, l'obscurité, le fracas des eaux qui entraînaient tout sur leur passage, présentaient un spectacle tellement effrayant, qu'on ne peut guère s'en faire une idée ».

« L'eau remplissait toute la chaussée, montait sur le trottoir de la rue Montgolfier, en face du collége, quoiqu'elle soit en pente. Un bazar en planches, qui était sur la place, fut emporté en quelques instants et l'eau entraînait çà et là les caisses et les planches. Enfin, tout était dans la consternation, surtout dans nos quartiers et sur les bords des rivières. Les inondations de 1840 n'étaient rien en comparaison... »

« Nous avions emporté en toute hâte les vases sacrés et les ornements qui sont dans les crédences de la sacristie. La sainte Réserve avait été transportée du maitre-autel à la chapelle des congrégations ».

« A 9 heures du soir, la pluie continuait encore, mais l'eau avait commencé à décroître, nos enfants avaient pu pénétrer au réfectoire, à l'heure du souper, grâce aux efforts que firent nos domestiques pour leur frayer le passage ».

« Le lendemain, nous avons reconnu que les voûtes des classes qui sont sur la cour d'entrée, avaient un peu cédé. Le mur intérieur qui sépare le grand corridor de nos chambres, étant sans doute moins solide que les murs extérieurs, laissa apercevoir une lézarde assez grande dans la chambre de M. le Supérieur. D'où il faut conclure, aussi bien que de plusieurs autres observations, que ce mur avait dû s'affaisser quelque peu, par suite de l'eau entrée dans les classes. La cour d'entrée était pleine de vase et tout à fait impraticable. On s'est mis au travail pour réparer ces malheurs, qui ne sont rien, quand on pense à ce qui est arrivé sur les voies publiques, dans les fabriques, dans nombre de maisons particulières, dont une, par exemple, s'est écroulée au-dessous de Ste-Barbe ».

L'année scolaire 1865-66 marqua la fin de l'enseignement de M. Raynaud. Son âge et sa santé réclamèrent impérieusement le repos que ce vaillant avait peine à s'accorder après quarante-quatre ans d'un labeur vraiment considérable et d'un rare dévouement à l'éducation de la jeunesse.

En Août 1866, il se retira dans la commune de Prades, près Vals-les-Bains, où il avait une partie de sa famille, et où il avait contribué largement à relever un ancien pèlerinage à la Ste-Croix.

« On sait, nous dit le journal, que M. Raynaud a fait bâtir à ses frais la charmante petite église gothique du calvaire de Prades, la chapelle de N.-D. des Sept Douleurs et reconstruire les stations de pèlerinage ».

« Il emporte dans sa retraite les regrets de tous les élèves qui ont eu l'avantage de le connaître et de l'apprécier, avec notre vive reconnaissance et les sentiments d'affection que son excellent cœur lui mérite si bien de la part de tous ceux qui l'ont connu et surtout de nous, avec qui il a vécu comme un frère de si longues années ».

Le 12 Août 1866, l'église de St-François fut consacrée et livrée au culte. Le service paroissial s'était fait dans la chapelle de l'établissement pendant sept ans, non sans gêne et sans difficultés.

Quelques jours plus tard, on cessa même d'y célébrer, le dimanche à 9 heures, la messe à laquelle le collège était obligé, d'après les conventions de 1822 et de 1852, en faveur des habitants du quartier.

Le journal nous explique l'origine du fait qui ne se produisit d'ailleurs qu'avec l'agrément de l'autorité municipale.

« M. le curé de St-François désirant attirer, autant que possible, tous ses paroissiens à la nouvelle église, a pensé qu'il vaudrait mieux que la messe qu'il leur donnait à huit heures et demie, fût placée à neuf heures, et celle du collège supprimée ».

« Cet arrangement nous débarrasse nous-mêmes d'un assujettissement auquel nous sommes heureux

de pouvoir nous soustraire, en même temps qu'il éloigne de notre église le mouvement et le concours des gens du dehors. Nous sommes aujourd'hui vraiment chez nous, quoique nous laissions la porte de l'église ouverte, pour favoriser la piété des fidèles ».

Quand il écrivait ces lignes, M. Tracol était sur le point de quitter ces vieux bâtiments qu'il avait fréquentés ou habités depuis 1808, c'est-à-dire, près de soixante ans. M. Soulerin venait, en effet, d'acheter aux Religieuses du Sacré-Cœur, le couvent qu'elles avaient construit en 1854 sur la colline St-Denis, et quelles avaient quitté à la fin de l'année scolaire 1864-65.

Laissons encore parler M. Tracol :

« Une affaire du plus haut intérêt pour nous, vient de se conclure par un nouveau trait de cette Providence toute particulière qui nous a conduits jusqu'ici ».

« Notre dernier supérieur avait compris combien il importait à l'avenir de notre œuvre, qu'elle fût établie chez elle, dans une propriété qui l'affranchît de toute dépendance. Pour cela, tantôt on avait pensé à faire l'acquisition d'un local, du côté de la Recluzière, pour y placer les nouvelles constructions, tantôt à tirer parti des bâtiments de Sainte-Barbe, en les augmentant et en les régularisant du mieux possible, de manière à y établir tout le personnel des différentes sections de maîtres et d'élèves. Ces deux projets présentaient de grands et sérieux inconvénients, et surtout d'énormes dépenses. D'autre part, l'avenue du chemin de fer

projetée, allait nous ôter une partie de notre clos déjà si étroit et troubler notre solitude ».

« Les Dames du Sacré-Cœur, ayant décidément fermé leur établissement de St-Denis, les vues de notre Supérieur et du conseil de la Société se sont portées sur cette maison si bien à notre convenance et que la Providence mettait à notre disposition ».

« Nous aurons là une maison toute neuve qu'il sera facile d'approprier aux exigences d'un établissement comme le nôtre, dans un local tout-à-fait salubre, avec tout l'espace qu'on peut désirer, à l'entrée de la ville et à portée de toutes les communications ».

L'acquisition une fois faite, M. Soulerin négocia avec l'administration municipale la résiliation du traité. Moyennant une somme de 75.000 francs payés à MM. Soulerin et Charmant, contractants de 1852, la ville rentra en possession de son immeuble, considérablement augmenté et complètement transformé.

En soixante-cinq ans, la ville y avait dépensé une cinquantaine de mille francs, tandis que MM. Lapierre et Tourvieille y avaient fait pour plus de 150.000 francs de travaux, sans parler des réparations locatives qui étaient à leur charge.

Les résultats de cette convention furent on ne peut plus avantageux pour la commune d'Annonay. Dès Octobre 1869, elle installa, dans l'ancien couvent des Cordeliers, l'école des Frères placée dans un local fort étroit, près de l'église Saint-François.

Après l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, au mois de Janvier 1871, ces locaux abritèrent les divers services municipaux, justice de paix, bibliothèque, caisse d'épargne, etc. ; puis, les écoles de garçons et de filles, laïques et congréganistes. Si l'administration n'avait eu ces bâtiments à sa disposition, elle n'aurait pu évidemment établir ces écoles, loger les maîtres et les maîtresses, avec la somme de cinq mille francs par an, qu'elle donna aux directeurs du collège pour les quinze ans de bail restant à courir, de 1867 à 1882.

Dès les premiers mois de 1867, les ouvriers commencèrent à aménager la maison du Sacré-Cœur pour sa nouvelle destination ; on acheta une partie d'une propriété voisine, de manière à avoir au midi une vaste cour pour la division des petits ; tous les travaux indispensables furent terminés au mois d'Août, et, dès la distribution des prix, on commença le déménagement.

Ce ne fut pas un petit travail et il ne se fit ni sans fatigues, ni sans embarras, plus particulièrement pour l'économe, M. Achille Actorie, qui y présida et qui dut tout régler et tout surveiller.

Ce ne fut pas non plus sans peine et sans déchirement de cœur, que les anciens maîtres quittèrent le couvent des Cordeliers ; le journal en fait foi :

« 28 Juillet 1867. — La distribution des prix a eu lieu aujourd'hui, dimanche. Ce sera, sans doute, la dernière fois que pareille fête aura lieu dans cette cour, qui en a vu tant d'autres semblables depuis plus de soixante ans ».

« Notre sortie de cette antique maison (avant

nous couvent des Cordeliers), où tant de souvenirs nous attachaient, nous affecte sensiblement; mais il faut se soumettre aux dispositions providentielles qui ont amené cette détermination ».

« Dans le sermon du dimanche qui suivait la fête de N.-D. du Mont-Carmel, notre confrère, M. Chavanon, a vivement intéressé et ému son auditoire, en rappelant sommairement et avec le langage du cœur, ces traditions et ces impérissables souvenirs que nous emportons religieusement, pour les transmettre à ceux qui viendront après nous. En changeant de maison, nous ne devons pas changer d'esprit, de mœurs et de coutumes ; ce sont nos pères qui doivent vivre dans leurs enfants ; leurs exemples doivent animer et diriger toute notre conduite. *Mementote præpositorum vestrorum* ».

La chapelle des Cordeliers resta à la disposition des élèves de Ste-Barbe et de l'Externat, qui vinrent chaque jour y entendre la sainte messe jusqu'en 1870-71, où la chapelle de Ste-Barbe agrandie put les recevoir. Alors on acheva le déménagement du mobilier de l'église des Cordeliers ; on enleva les autels et les colonnes du maître autel qu'on utilisa au Sacré-Cœur pour la chapelle des Congrégations ; les stalles furent données à l'église St-François qui avait déjà reçu les deux grands tableaux ornant encore le chœur.

Voici les réflexions suggérées à M. Tracol par cet abandon complet et définitif de la vieille église des Cordeliers : « On ne peut vraiment, sans avoir



le cœur malade, voir défaire et démolir ce qui avait été construit et édifié par nos pères, par nous, avec tant de peines et de sollicitudes, durant un si grand nombre d'années ».

« Pauvre église où nous avons laissé tant de souvenirs ! Peut-être sera-t-elle détruite tout-à-fait pour faire place au boulevard dont on a le projet. En attendant, elle servira probablement de dépôt pour des marchandises et objets divers ».

Quelle douleur c'eût été pour le pieux vieillard, s'il avait vu détruire son église, non pour un boulevard, mais pour mettre un théâtre à sa place.

M. Soulerin améliora peu à peu l'installation matérielle du Sacré-Cœur. En 1869, il y fit amener les eaux de la ville, ce qui exigea une canalisation assez dispendieuse, puisqu'elle partait de la place de la Recluzière. Il fit ensuite construire un gymnase et, en 1872, la salle des exercices, avec le cabinet de physique et la chapelle des Congrégations au-dessus.

En Décembre 1868, on installa à la tribune de la chapelle un orgue destiné à soutenir les voix et à rehausser l'éclat des cérémonies religieuses. Cette innovation fut énergiquement blâmée par M. Raynaud, dans une lettre adressée à M. Charmant.

M. Raynaud ne comprenait rien à la conduite de son cher cousin Soulerin. Ce dernier avait sûrement importé d'Amérique des idées de nouveautés et de progrès, propres à détruire l'esprit de simplicité et d'austérité, qui avait été la caractéristique de l'éducation du collège depuis soixante-cinq ans !

Le vieux professeur avait eu déjà à gémir sur les

concessions faites par le cher cousin aux idées et aux mœurs du jour. N'avait-il pas appris à Pâques de 1867, que les élèves avaient, pour la première fois, une semaine de vacances ! Ainsi, M. Soulerin réalisait ce que M. Actorie lui-même n'avait pas osé : il modifiait sérieusement le vieux règlement de M. Picansel, si jalousement conservé par ses prédécesseurs !

En réalité, M. Soulerin n'était, pas plus que M. Actorie, un révolutionnaire qui allait porter une main sacrilège sur l'œuvre des Picansel, Actorie, Lapierre et Tourvieille. L'un et l'autre se bornèrent à mettre le vieux règlement de 1802, un peu mieux en harmonie avec les idées qui avaient cours dans la société, en fait d'éducation.

Qu'ils trouvassent ces idées justes ou fausses, dignes de blâme ou d'encouragement, peu importait ; ils devaient les appliquer, au moins dans une certaine mesure, sous peine de voir décliner de plus en plus l'œuvre qui leur était chère, car certaines familles trouvaient les directeurs du collège en retard avec ce qu'on appelait le progrès du jour.

Les mœurs publiques s'étaient encore amollies, depuis que M. Guizot l'avait constaté en 1845 ; l'amour paternel avait revêtu une nouvelle forme et réclamait pour les enfants un peu plus de bien-être et de liberté, ainsi que des adoucissements à la vie rude et austère du collège.

Quelle que fût l'opinion des directeurs d'institutions sur cette évolution des idées, ils étaient bien obligés d'en tenir compte et de se plier aux désirs

ou aux exigences des parents qui leur confiaient leurs enfants.

Voilà ce qu'avait peine à comprendre le bon P. Raynaud dans sa retraite de Prades et ce que M. Soulerin comprenait fort bien.

Il rétablit, en 1869, le mode d'attribution des récompenses de fin d'année usité sous l'administration de M. Tourvieille. Les prix ne furent plus accordés aux élèves les plus forts dans chaque genre de devoirs, mais à ceux qui occupaient les premiers rangs dans un classement général établi sur l'ensemble des compositions hebdomadaires.

Le jour de la distribution des prix, M. Soulerin exposa, en maître expérimenté, les raisons pédagogiques de ce retour à l'ancien système et des modifications qu'il y avait apportées.

Cette méthode, pensait-il, encourageait l'enfant à ne négliger aucun des exercices institués pour développer, dans une heureuse harmonie, ses facultés intellectuelles et pour lui faciliter la connaissance des langues et des littératures classiques. Elle favorisait davantage la culture générale de l'esprit et contribuait à écarter ces sortes de spécialisations hâtives, trop souvent filles d'un caprice, d'un engouement passager, toujours nuisibles à l'équilibre des facultés et par là même à une véritable éducation.

M. Soulerin avait trop l'expérience des enfants ; il connaissait trop l'importance des jeux en éducation, pour ne pas les favoriser de tout son pouvoir. Il se montra tout-à-fait novateur en ce point, ainsi que le prouve ce passage du journal, de Juillet

1869 : « Monsieur le Supérieur, toujours empressé de fournir aux élèves tout ce qui peut servir à leurs amusements pendant les récréations, leur a donné, depuis un certain temps, le moyen de s'exercer aux courses en vélocipède. Cela, joint au gymnase, aux jeux de boules, et à tant d'autres jeux de leur goût, ne leur permet pas de rester inactifs, ce qui est très essentiel sous tous les rapports ».

Le vélocipède était alors une nouveauté ; ses roues, de diamètres un peu différents, étaient de fer et de bois sans caoutchouc et ne pouvaient permettre de grandes vitesses. Les constructeurs de ces machines primitives n'avaient probablement pas d'autre ambition que de fabriquer une machine d'amusement pour la jeunesse. Ils ne pensaient probablement pas à créer un instrument de sport, ni un appareil de locomotion usuel et vraiment utile pour un grand nombre : et y eussent-ils pensé, il leur fallait attendre les progrès de la fabrication de l'acier et du caoutchouc, pour réaliser leurs idées.

En tout cas, les jeunes pédaleurs du collége. en 1869, ne se préoccupaient pas du tout de l'avenir réservé à leur machine ; leur unique souci à son sujet était de ne pas laisser passer leur tour d'inscription, sans en user, car ils étaient nombreux déjà les fervents de la pédale !

Dans les premiers jours de l'année scolaire 1869-70, eut lieu au collége une bien touchante cérémonie. M. Soulerin avait conçu la pieuse pensée de transférer dans l'enceinte du Sacré-Cœur les restes mortels des anciens maîtres. Il voulait

réunir, dans une même tombe, les ossements de ces prêtres qui, animés d'un même esprit, d'un même zèle, d'un même dévouement, avaient uni et consumé, dans une œuvre commune, leurs talents, leurs forces et leur vie entière.

Les nouvelles générations de maîtres et d'élèves devaient, lui semblait-il, ce tribut de prières et d'hommages, aux fondateurs de l'Institution et aux ouvriers de la première heure. Leur œuvre avait pu changer de local, descendre de St-Symphorien aux Cordeliers, et monter des Cordeliers à la colline St-Denis, ce n'était pas moins leur œuvre qui subsistait avec le caractère qu'ils lui avaient donné, de modeste simplicité et de travail silencieux. Maintenant qu'elle était fixée dans un local lui appartenant, ils y avaient bien droit à une place.

La cérémonie tout intime, à laquelle on avait invité seulement les parents des défunts, eut lieu le 11 Novembre et fut présidée par Mgr O'Farell évêque d'Hamilton (Canada). « Après la messe pontificale, lisons-nous dans le journal, M. Chavanon, dans une allocution qui a vivement ému et intéressé son auditoire, a retracé les vertus de ceux qui étaient l'objet de nos regrets et de nos souvenirs, et il a parfaitement trouvé, pour caractériser chacun d'eux, les traits auxquels nous les avons tous reconnus ».

Empruntons encore au journal ce qu'il dit de l'année scolaire 1869-70.

« La distribution des prix, cette année, avait été fixée au vendredi 29 Juillet ; mais les élèves ayant demandé, de leur propre mouvement, que la somme

qu'on aurait dépensée pour leur donner ces prix, fût envoyée à l'armée du Rhin pour le soulagement des blessés, M. le Supérieur s'est prêté de grand cœur à cet acte de charité et de patriotisme. En conséquence, une somme de cinq cent cinquante francs a été versée par l'économe pour cet objet. Comme la cérémonie du 29 était supprimée, les élèves ont dû rentrer dans leurs familles le 28 ».

L'année scolaire 1870-71, s'ouvrit et se continua tristement au milieu des angoisses de la patrie, partagées par tous, maîtres et élèves. On ne pensait guère à jouer pendant les promenades et les récréations, dans la division des grands ; les plus âgés parlaient de s'engager, les têtes se montaient à cette pensée, et un jour de fin Octobre, deux élèves d'Humanités s'échappèrent pour réaliser le désir de tant d'autres. Ils se rendirent à Valence, puis à Nîmes, afin de signer un engagement pour la durée de la guerre. Refusés par les commandants de recrutement qui exigèrent leur acte de naissance et le consentement de leurs parents, ils furent obligés de rentrer dans leurs familles et ensuite au collège, où maîtres et élèves les reçurent cordialement et tâchèrent de les consoler de leur patriotique équipée.

Les premiers jours de Décembre, ils rendirent, associés à toute la population de la ville, avec le plus profond regret, les honneurs suprêmes à un de leurs condisciples, sorti du collège en 1865, M. Régis Rouveure. Entré dans le commissariat de la marine, à sa sortie de l'Ecole Polytechnique en 1869, il avait donné sa démission en Mai 1870

et avait été nommé capitaine de Mobiles.

« Le 26 Novembre, lisons-nous dans le livre d'or de l'Ardèche, il fut tué presque à bout portant, dans la forêt de Bizy, au moment où, surpris et enveloppé avec sa compagnie par un détachement de Bavarois, il chargeait l'épée haute ces ennemis, et entraînait ses hommes en leur criant : *En avant !* »

« Malgré la brillante résistance de ses compagnons d'armes et les efforts admirables du sergent Belle pour arracher son corps à l'ennemi, les Allemands purent enlever le capitaine Rouveure et firent prisonnier le brave sergent, blessé de nombreux coups de lance et de bayonnette, et onze hommes ».

« Ils rendirent bientôt les restes mortels de cet officier qui avait glorieusement succombé, et auquel ils avaient rendu tous les honneurs funèbres, dans leur camp, en même temps qu'à un officier bavarois tué par nos mobiles. Lorsqu'ils remirent le corps du capitaine Rouveure, son cercueil était orné d'une immense couronne de chêne, et ce fut un jeune prince de Saxe, officier supérieur de cavalerie, qui, à la tête d'un détachement, fut chargé de rendre ces dépouilles mortelles ».

Associons à cet hommage rendu à ce capitaine de vingt-trois ans, mort pour la défense de la patrie, les anciens élèves qui ont partagé son sort glorieux en tombant sous les plis du drapeau. Ils furent assez nombreux ; nous avons le regret de ne pouvoir en citer que quelques-uns.

Edmond de Gailhard, de Bollène (Vaucluse)

sorti du collège en 1842, capitaine en 1855 est tué à coups de bayonnette sous les murs de Sébastopol.

Francisque Boissonnet, d'Annonay, sorti du collège en 1840, entré à St-Cyr en 1841, fut nommé, en 1843, sous-lieutenant de Chasseurs à pied. Il fit campagne à Rome en 1849, puis en Algérie et passa capitaine aux Chasseurs de la Garde Impériale. Nommé chevalier de la Légion d'Honneur après Magenta, il fut grièvement blessé à Solférino et mourut quelques jours plus tard aux ambulances de Carpendolo.

Urbain Chérézy, de Bessas, sorti du collège en 1863, de St-Cyr en 1867, meurt en activité de service en 1869.

Octave Ménage, d'Annonay, sergent de mobiles, meurt pendant la campagne de Normandie en 1870.

Marius Machon, de Tain (Drôme), engagé en 1871, à sa sortie du collège, dans l'infanterie de marine, conquit rapidement ses galons de sous-officier, puis ses épaulettes en de nombreuses et périlleuses campagnes au Sénégal. Il prit part à la première campagne du Tonkin, après la mort du commandant Rivière ; il y fit un pénible séjour de trois ans et revint capitaine. Un an plus tard, il partit au Cambodje d'où il fut rapatrié après un an de séjour ; mais consumé par la fièvre, il mourut en touchant la terre de France.

Louis de Montgolfier, du Pouzin, sorti du collège en 1869, lieutenant de vaisseau, meurt en cours de campagne à l'escadre du Levant.

Les douloureux événements de 1870-71 furent,

en partie, retracés au collège par la bouche de deux anciens élèves qui en avaient été les témoins et presque les victimes.

Dans les premiers jours de Juin 1871, M. l'abbé Paul Gard séminariste qui, pendant la guerre, avait occupé à Ste-Barbe la chambre où était mort son oncle, M. l'abbé Déglesne, et qui était rentré au séminaire St-Sulpice dans le courant de Février, vint raconter à ses camarades du collège les scènes de la Commune auxquelles il avait assisté.

Il leur dit son arrestation à la préfecture de police, où il était allé demander un passe-port, son séjour de près de deux mois à la prison de la Roquette, l'appel des premiers otages, leur passage entre les rangs du peloton d'exécution, sous la fenêtre de sa cellule, l'appel de la deuxième série des victimes, ses adieux à son confrère, le jeune séminariste Seigneret, les émotions et les sentiments de ceux qui restaient et attendaient leur tour d'être conduits à la mort, leur sortie de la prison, la difficulté de trouver une retraite sûre, leur rentrée à la Roquette et enfin leur délivrance par l'arrivée des troupes versaillaises à la prison.

L'abbé Gard avait à peine fini ses émouvants récits, qui avaient occupé plusieurs séances, quand arriva M. l'abbé Galho, aumônier militaire, chevalier de la Légion d'Honneur. Il retraça, de sa parole chaude, colorée et vibrante, l'héroïsme de nos soldats sur le champ de bataille de Sedan, leurs souffrances dans les camps de l'Allemagne, où ils étaient prisonniers, son expulsion de la ville où il

partageait le sort de nos soldats et son renvoi en France ; il leur dit aussi le courage des jeunes troupes de l'armée de l'Est qu'il était allé rejoindre, leur internement en Suisse, l'accueil hospitalier que ce pays leur avait fait et les consolations que son cœur de prêtre avait reçues de ces cœurs de soldats, pendant ses huit mois de campagne ou de captivité.

Les plus jeunes élèves eux-mêmes étaient émus au récit de tant de malheurs privés et publics ; aussi comprirent-ils sans peine la raison qui motiva l'absence de tout éclat et de toute solennité à la distribution des prix.

Au commencement du Carême de 1872, une conférence de St-Vincent de Paul fut créée parmi les élèves du Sacré-Cœur. Ses membres, choisis uniquement dans les classes supérieures, avaient pour mission de visiter chaque semaine deux ou trois familles pauvres et de patronner les petits garçons de l'orphelinat. Trois délégués allaient le lundi, à l'école des Frères, lire les notes de travail et de conduite que ces enfants avaient méritées la semaine précédente. Ce n'était pas un spectacle banal, parfois, de voir le président, étourdi de dix-sept ans, moraliser très sérieusement un espiègle de dix ans, et, lui passer, selon l'expression de l'un d'entre eux, les justes remontrances qu'il venait d'empocher pour son propre compte.

En 1875, une seconde conférence fut fondée parmi les élèves de Ste-Barbe et de l'Externat. Ces deux associations charitables puisaient leurs ressources dans les cotisations de leurs membres

et dans les loteries auxquelles ils intéressaient leurs condisciples plus jeunes et leurs parents. Elles constituaient un excellent moyen d'éducation religieuse et sociale ; elles développaient aussi l'esprit d'initiative et d'organisation parmi les élèves, et les tirages des loteries leur procuraient un agréable passe-temps pendant les soirées d'hiver.

C'est aussi vers 1872 que recommencèrent, après une interruption de quelques années, les pèlerinages annuels des congréganistes à Lalouvesc. Plus tard, le but fut changé ; au lieu d'aller au tombeau de St-François-Régis, les congréganistes portèrent leurs hommages à Marie, dans son vieux sanctuaire lyonnais, quand un changement dans l'horaire du chemin de fer leur en eut rendu l'accès plus facile.

Notons, en 1872, l'ouverture dans le chœur de la chapelle, jusque-là fort obscure, de trois fenêtres qui donnèrent un peu plus de lumière et qui rendirent visibles les six tableaux peints par MM. Raynaud et Bardin. Notons aussi, en 1874, la décoration polychrome de la chapelle, qui exigea plusieurs mois de travail, pendant lesquels on célébra les offices religieux dans la salle des exercices.

Ce fut en Octobre 1877, qu'on ouvrit dans un local attenant à l'Externat la petite classe, dite Juniorat, à l'usage des élèves de six à neuf ans, qui y reçurent les soins et l'enseignement proportionnés à leur âge.

M. Raynaud revint de sa retraite de Prades, où il avait complètement achevé l'œuvre qu'il avait

entreprise de la réparation du Calvaire, et il se fixa au collège en Octobre 1873, auprès de son cher cousin et ami, M. Soulerin. Il continua à édifier maîtres et élèves par sa vie de travail et de piété ; il consacrait son temps à l'organisation de la section minéralogique du musée et à la peinture ; quelquefois, il prenait dans son atelier le fils de quelqu'un de ses anciens élèves, candidat au baccalauréat, et il lui faisait subir des examens toujours fort redoutés. Quand il avait témoigné sa satisfaction, le candidat pouvait affronter tranquillement les épreuves, il ne risquait pas de trouver un juge plus difficile.

M. Raynaud mena plusieurs années cette vie pieuse et retirée, entouré du respect et de l'affection de ses amis du collège et de la ville. Mais vers la fin de l'année 1877, ses forces diminuées et affaiblies par l'âge, faisaient pressentir sa fin prochaine ; les infirmités avaient insensiblement miné sa robuste constitution et il rendit son âme à Dieu, le 9 avril 1878.

Citons, pour la dernière fois, le journal auquel nous avons fait tant d'emprunts :

« Le bon M. Raynaud, à qui ses élèves donnaient avec raison le beau titre de Père, après nous avoir laissé à tous l'exemple de la foi la plus vive et de l'humilité la plus profonde, nous a été enlevé après trois semaines de grandes souffrances. Durant toute sa maladie, il a été d'une patience toute chrétienne, ne cessant de prier et de se résigner à la volonté de Dieu. Malgré des douleurs aigües et une très grande oppression, il a toujours voulu

recevoir les sacrements à genoux. Aussi, quoique laïque, a-t-il laissé au milieu de nos confrères un souvenir de foi et de piété qui ne s'effacera jamais ».

On fit pour M. Raynaud, ce qu'on n'a jamais fait pour les professeurs décédés au collège ; on adressa des invitations pour ses funérailles, et la chapelle se trouva trop étroite pour contenir l'assistance émue des anciens élèves empressés à rendre les derniers devoirs à leur maître vénéré.

En accompagnant au cimetière la dépouille mortelle de cet homme de bien, en unissant leurs prières à celles de l'Eglise, pour le repos de son âme, ils ne crurent point donner une preuve suffisante de leur attachement à cet ami dévoué.

Un grand nombre d'anciens élèves trop éloignés n'avaient pu lui rendre ce suprême devoir et désiraient manifester leur reconnaissance à son égard, par un témoignage public et durable. Il se forma donc, presque spontanément, un comité ayant pour but de perpétuer la mémoire du P. Raynaud, en lui élevant un monument dans l'enceinte du collège.

Convenait-il de lui élever ce monument dans le cimetière du collège, où il reposait à côté de son oncle, M. Tourvieille, de ses amis, MM. Lapierre, Déglesne, Polly, Payan, Pagès, etc. ? On ne le crut pas. Il avait mené au milieu d'eux une vie humble et cachée ; c'était, croyait-on, rendre à son amour de la modestie, un hommage délicat, que de ne pas distinguer sa tombe de celles des prêtres dont il avait partagé les travaux et la vie.

Les membres du comité décidèrent donc d'honorer et de conserver le souvenir de M.

Raynaud, par la fondation de prix d'honneur qui porteraient le nom de leur maître vénéré.

Une souscription, ouverte parmi ses élèves et amis, avait produit plus de sept mille francs ; le comité employa une partie de cette somme à acheter deux cents francs de rente 3 %, destinés à la fondation à perpétuité de quatre prix : un pour chacune des classes que le P. Raynaud avait professées : mathématiques, physique, chimie et dessin.

Le comité fit ensuite placer, dans le parloir de l'Institution, un petit monument exécuté d'après le plan d'un élève de M. Raynaud, M. Borione, architecte. Il consiste en une belle plaque de marbre noir, surmontée d'ornements en marbre blanc, magnifiquement encadrée de vieux chêne.

La partie supérieure porte cette inscription :

« A la mémoire de Louis Tourvieille Raynaud, professeur au collège d'Annonay de 1820 à 1867 (1), né le 15 Novembre 1797, mort le 9 avril 1878, fondation à perpétuité de quatre prix à l'Institution des Prêtres de St-Basile ».

« Hommage de regrets et de reconnaissance de ses anciens élèves et amis ».

A la place d'honneur qu'ils méritent à si juste titre, sont gravés les noms de deux princes de l'Eglise : S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux ; S. E. le cardinal Guibert, archevêque de Paris. Viennent ensuite les noms de cinq évêques : Mgr Bonnet, évêque de Viviers ; Mgr

---

(1) Il y a une erreur de date, M. Raynaud a professé exactement de 1822 à 1865, c'est-à-dire pendant 41 ans.

Bourret, évêque de Rodez, honoré plus tard de la pourpre cardinalice; Mgr Robert, évêque de Marseille; Mgr Balaïn, évêque de Nice, devenu depuis archevêque d'Auch; Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto.

Au-dessous des évêques et placés par ordre alphabétique, se trouvent les noms d'environ trois cents souscripteurs, tous amis, la plupart anciens élèves de M. Raynaud. L'industrie, le commerce, le clergé, l'armée, la magistrature et toutes les carrières libérales y sont noblement représentées par des noms connus et respectés de tous (1).

A cette magnifique fondation, témoignage de vénération pour M. Raynaud, témoignage de solidarité et d'encouragement pour les nouvelles générations d'élèves, vint bientôt s'en joindre une autre, non moins précieuse pour le collège.

Mgr Robert, évêque de Marseille, fonda à perpétuité, pour le repos de l'âme de tous les maîtres et élèves du collège, quatre messes annuelles dont une doit être chantée dans l'Octave de la Commémoraison des défunts. Ces messes sont annoncées le dimanche précédent et célébrées devant toute la communauté réunie dans la Chapelle du collège.

L'ordonnance de cette fondation expose les raisons qui l'ont motivée.

Le pieux prélat voulait « montrer en quelle estime il avait toujours eu le collège d'Annonay, où la divine Providence lui avait permis d'être élevé dans des principes solidement chrétiens ».

---

(1) On trouvera aux pièces justificatives la liste des souscripteurs et les noms des premiers membres du Comité Raynaud.

« Il voulait donner à ses anciens condisciples et à ceux qui les avaient remplacés, un signe de la fraternelle sympathie qu'avaient su lui inspirer ses maîtres vénérés ».

« Il souhaitait surtout de reconnaître, du mieux qu'il était en son pouvoir, les obligations qu'il avait contractées envers les éducateurs dévoués de son enfance ».

Mgr Robert ne pouvait reconnaître et acquitter d'une manière à la fois plus religieuse et plus délicate, la dette de reconnaissance de l'écolier.

C'est le 23 Avril 1879, que fut célébré l'office anniversaire pour le repos de l'âme de M. Raynaud et que fut inauguré le monument qu'on lui avait élevé.

Un grand nombre d'anciens élèves, répondant à l'appel du comité, étaient venus prier pour leur ancien maître et prendre part à la fête de famille qui leur avait été annoncée.

L'office religieux terminé, les élèves et leurs anciens se rendirent, aux accords de la fanfare, dans le parloir où est placé le monument. Avant de procéder à sa bénédiction, M. Fayolle, archiprêtre d'Annonay, laissa échapper de son cœur d'éloquentes paroles. Il rendit hommage à la reconnaissance des élèves pour M. Raynaud et pour le collège ; il rappela les mérites de M. Raynaud comme professeur ; il retraça ses vertus de chrétien et révéla quelques-unes de ses œuvres de charité.

M. Etienne Frachon, président de la commission des anciens élèves, rendit compte de ses travaux

et de l'emploi qu'elle avait fait des sommes versées par les trois cents souscripteurs. La cérémonie d'inauguration fut suivie d'un banquet servi dans une salle d'étude, où plus d'un convive avait passé, quelques années plus tôt, des heures moins agréables que celles qui réunissaient, en ce moment, des camarades séparés depuis un temps plus ou moins long.

Au dessert, M. Frachon fit l'historique sommaire du collège ; il rappela les services rendus par cet établissement d'instruction secondaire à toute la région et en particulier à la ville d'Annonay ; il dit les vertus et les mérites de ses maîtres, et, après avoir exprimé la reconnaissance de tous les anciens élèves à leur égard, il fit des vœux pour la prospérité du collège.

M. l'abbé Hilaire, directeur des études, remercia, en excellents termes, la commission et tous les souscripteurs, de leur sympathie pour le collège et de leur générosité pour les enfants qui les avaient remplacés sur les bancs du collège.

Le directeur des études avait parlé au nom des maîtres et de M. Soulerin, trop faible pour pouvoir prendre la parole.

Quoique atteint de graves infirmités, M. Soulerin put assister aux différentes cérémonies, mais il eut de la peine à supporter les émotions de cette journée. Sans doute, elles étaient douces à son cœur, mais elles réveillaient trop vivement en lui le souvenir de ceux qu'il avait tant aimés, les Tourvieille, les Raynaud, les Actorie, les Déglesne, pour ne pas l'impressionner jusqu'au plus intime de son âme.

Ses pressentiments, communiqués ce jour-là à plusieurs reprises, d'une façon émue, ne le trompaient pas ; quelques mois plus tard, le 17 Octobre 1879, il rendait son âme à Dieu.

Nous arrèterons notre travail à cette date, car on n'écrit pas l'histoire du présent ; d'ailleurs, les quelques faits intéressant le collége, depuis une vingtaine d'années, sont encore dans la mémoire de tous. Mais, avant de terminer, nous voulons du moins saluer d'un pieux et affectueux souvenir les maîtres et les élèves qui ont quitté la terre dans ces dernières années.

MM. Fayolle, supérieur du Collège de 1879 à 1898, Demeure, Ozil, Vaschalde, Monin, Mollier, Meyzonnier, avaient consacré à l'éducation de la jeunesse, dans l'Institution d'Annonay, de longues années de leur existence. Doués de talents et de caractères bien différents, ils contribuèrent, par leur zèle et par leur dévouement, chacun dans la sphère de ses fonctions, à faire traverser à l'Institution une période critique et à la faire vivre au milieu des plus grandes difficultés.

Les travaux et les soins des maîtres qui se sont succédé depuis la mort de M. Tourvieille, pas plus que ceux de leurs prédécesseurs, n'ont été infructueux. De 1859 à ce jour, l'Institution a élevé de nombreux jeunes gens qui ont dignement marqué leur place dans les rangs de la société ; elle a donné aussi à l'Eglise d'excellents chrétiens, des prêtres et des religieux d'une rare vertu.

Adressons ici nos respectueux hommages à quelques-uns d'entre eux, qui peuvent servir

de modèles de vie laborieuse et chrétienne.

Joseph de Montgolfier, sorti du collège en 1865, mourut en 1880 à l'âge de trente-deux ans, docteur ès-sciences physiques, professeur de chimie à la faculté d'Alger.

Auguste Bertrand mourut en 1874, à l'âge de vingt-trois ans, alors qu'il terminait ses thèses de doctorat ès-lettres. Il se hâtait de conquérir ce diplôme avec la noble ambition et le généreux désir de servir l'Eglise et la France, dans les Universités libres que la République allait enfin permettre de fonder.

Félix de Lagarde, bachelier à seize ans, entré un des premiers à l'école Polytechnique en 1878, fut nommé Ingénieur des Ponts-et-Chaussées en 1882; il avait alors vingt-deux ans. Après deux ou trois ans de service dans l'administration, il partit à Panama comme ingénieur divisionnaire. Il ne put résister que quelques mois à un labeur écrasant et aux atteintes des fièvres tropicales. A l'hôpital, il édifia par sa fervente piété les Religieuses de St-Vincent de Paul qui le soignaient, et il mourut dans les sentiments de foi qu'il avait reçus dans sa famille, qu'il avait fortifiés au Collège et toujours conservés dans le monde.

Camille Borione était une nature charmante, d'une délicatesse et d'une sensibilité exquises, richement pourvue de tous les dons qui font l'artiste. Il mourait, à vingt ans à peine, d'une longue et douloureuse maladie, en faisant à Dieu le sacrifice de sa vie avec la plus admirable générosité.

Nommons encore l'héroïque abbé Ernest du Sert

allant, malgré la maladie qui le minait, porter aux cholériques du Midi de l'Ardèche, des secours et des consolations ; les P.P. Verdier et Gibert, de la Compagnie de Jésus, mourant, l'un et l'autre, à la force de l'âge, usés par les travaux et les fatigues de l'apostolat.

Signalons enfin deux missionnaires des Pères Blancs d'Alger. Le P. Reynaud avait rapidement appris l'arabe littéraire et l'arabe usuel ; aussi, fut-il chargé d'enseigner cette langue à ses jeunes confrères. Il consuma, dans ce labeur obscur de la préparation de ses frères à l'apostolat, les forces et la vie qu'il désirait tant consacrer directement au salut des pauvres africains.

Plus heureux que lui sous ce rapport, son condisciple le P. Georges Chomérac vit enfin, après plus de quinze ans d'études ou d'enseignement, réaliser sa suprême ambition. Il partit en 1898 pour le centre de l'Afrique, et il sacrifia joyeusement sa vie pour ses chers noirs du Victoria Nyanza, sur les bords duquel il mourut au mois de Juin 1900.

Une Institution qui produit en grand nombre des hommes de ce caractère et de cette vertu, doit inspirer confiance ; il semble qu'elle ait force et vigueur pour espérer, sans témérité, de longs jours d'existence. Mais l'avenir est connu de Dieu seul, et nous ignorons le sort que le XX[e] siècle réserve à notre chère et vieille Institution.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, nous pouvons affirmer que les maîtres actuels sont et restent fidèles aux leçons et aux exemples de leurs devan-

ciers. Ils s'attachent à conserver l'esprit de la maison, à le défendre contre les entraînements irréfléchis de la mode et contre l'énervement de la discipline, qui fléchit partout à notre époque. Ils sauront adopter avec discernement ce qui, dans les nouvelles méthodes, paraîtra le mieux convenir à l'instruction et à l'éducation de jeunes Français, conformément aux aspirations et aux besoins du temps. Ils garderont avec un soin jaloux les traditions du collège : culture énergique de la volonté, amour du travail, préparation virile aux devoirs sociaux et formation sérieuse aux vertus chrétiennes.

Tant que les circonstances et la confiance des familles le leur permettront, ils continueront, avec le même zèle, leur œuvre aussi modeste que laborieuse, soutenus par cette consolante pensée qu'ils servent utilement l'Eglise et la Patrie.

FIN

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous reproduisons les pièces avec l'orthographe des originaux.

Liberté AMPLIATION **Egalité**

EXTRAIT DES REGISTRES

des Délibérations des Consuls de la République.

PARIS, le 5 frimaire an 11 de la République

Une et Indivisible

Les Consuls de la République, vu la loi du 11 floréal an 10, l'arrêté du 4 messidor, les procès-verbaux de Visites et l'Etat Général des Ecoles du Dép[t] de l'Ardèche, que le préfet a jugées susceptibles d'être déclarées écoles Secondaires, sur le Rapport du ministre de l'Intérieur, Arrêtent ce qui suit :

ART. 1[er]

L'Ecole des Citoyens Hactorie et Lapierre à St-Simphorien (1[er] arrond[t]) est érigée en Ecole Secondaire.

Leurs élèves seront admis dès la présente année à concourrir aux places gratuites des Licées.

ART. 2

Le ministre de l Intérieur est chargé de l'Exécution du présent arrêté qui sera inséré au Bulletin des Lo'x.

Le Premier Consul,
Signé : BONAPARTE.

Par le Premier Consul, le Secrétaire d'Etat,
Signé : HUGUES B. MARET.
Contre Signé, Signé : CHAPTAL.

Pour Ampliation conforme, le Ministre de l'Intérieur,
Signé : CHAPTAL.

Pour Ampliation, le Conseiller d'Etat chargé de direction et de la surveillance de l'Instruction publique,
Signé : FOURCROY.

Pour Copie conforme, le Secrétaire général de la Préfecture du Dép[t] de l'Ardèche,
Signé : DELOR.

Pour Extrait conforme, le Sous-Préfet,
P.-J.-M. BAUDE.

La pièce ci-contre était accompagnée de la lettre ci-jointe du Sous-Préfet de Tournon se rapportant à cet arrêté :

Liberté **Egalité**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

PREMIER ARRONDISSEMENT

TOURNON, *le 22 nivôse An 11e de la République française.*

LE SOUS PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE TOURNON,

AU MAIRE A ANNONAY,

Je vous adresse cijoint, Citoyen, l'arrêté des Consuls du 5 fre der qui èrige en Ecole Secondaire, le pensionnat du Cen Hactori.

Je ne doute pas que ce Bienfait ne soit pour les Chefs de cette Ecole et pour les élèves un nouveau motif d'émulation. Vous voudrez bien veiller à ce que l'Enseignement soit exactement conforme aux dispositions de l'art. 6 de la loi du 11e floréal an 10, et que l'arrêté cijoint soit mis à exécution.

Je vous salue,

P.-J.-M. BAUDE.

(1)

Extrait des Minûtes de la Secrétaireri d'état

Au quartier général impérial du Pont de Brique près Boulogne, le 7 fructidor an 12e.

NAPOLÉON, Empereur des Français, sur le Rapport du Ministre de l'Intérieur,

Décrète ce qui suit :

ART. 1er

Les Maisons d'éducation particulières, cy après désignées, sont seules authorisées à prendre, ou à conserver, le titre d'écoles secondaires dans le département de l'Ardèche ;

Scavoir :

L'école de M. Gérard, } à Tournon.
Celle de M. Soutanier, }
Celle de M. Actory, à Annonay.
Celle de M. d'Amblard, à Largentière.

Les élèves de ces écoles seront admis à concourir aux places gratuites des Lycées.

ART. 2

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décrèt.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'empereur, le Secrétaire d'Etat,
Signé : HUGUES B. MARET.

Pour copie conforme, le Ministre de l'Intérieur par intérim,
Signé : PORTALIS.

Pour ampliation, le Conseiller d'Etat directeur général de l'Instruction publique,
Signé : FOURCROY.

Pour copie conforme, le Secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche,
Signé : DELOR.

Pour copie conforme, le Sous-Préfet du 1er arrond.
Signé : P.-J.-M. BAUDE.

(2)



Annonay, le 1er May 1804.

JEAN-BAPTISTE DE CHABOT, par la Miséricorde Divine et l'autorité du saint Siége Apostolique, Évêque de Mende.

Certifions que la chapelle du collége d'Annonai a été autorisée par le décret de sa majesté impériale du 22 fructidor an 12 dont l'extrait a parte *in qua* est tel qu'il suit :

Ministère des cultes, décret impérial du 22 fructidor an 12,

NAPOLÉON empereur des Français sur le rapport du ministre des cultes décrette : art. 1er, il est permis de faire exercer le culte dans les oratoires et chapelles ci-après désignées, Dépt de l'Ardèche :

Dans la chapelle dépendant du Collége à Annonai

Le ministre des cultes est chargé de l'exécution du présent décret. Signé NAPOLÉON. Par l'empereur, le secrétaire d'état signé HUGUES MARET. Pour extrait conforme, le ministre des cultes.

Lequel extrait nous certifions être conforme à l'extrait original qui est resté entre nos mains. A Annonai sous notre sceau et la signature de notre vic. gén. le 1er may 1804.

LÉORAT PICANSEL, vic. gén.

« Avril 1806.

« NAPOLÉON Empereur des Français et Roi « d'Italie,

« Sur le Rapport de notre Ministre de « l'Intérieur,

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1er

« L'Ecole secondaire particulière établie à Annonai, « Département de l'Ardèche, est convertie en Ecole secon- « daire communale, à la charge par ladite Ville de remplir « les conditions prescrites par les arrêtés des 30 Frimaire « an 11 et 19 Vendémiaire an 12.

ART. 2

« Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution « du présent décret.

« Signé : NAPOLÉON.

« Par l'Empereur, Le Secrétaire d'Etat, signé HUGUES « B. MARET. Pour copie conforme, Le Ministre de l'Inté- « rieur, signé CHAMPAGNY. Pour ampliation, Le Conseiller « d'Etat à vie Directeur Général de l'Instruction publique, « signé FOURCROY ».

Pour Ampliation

Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Ardèche.

(Signature illisible)

(4)

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, ce 26 Août an 1806.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

En vertu de l'Arrêté du 19 vendémiaire an 12,

ARRÊTE ce qui suit :

Le sieur LAPIERRE
est nommé Directeur de l'Ecole secondaire communale de la ville d'Annonay, département de l'Ardèche.

Signé : CHAMPAGNY.

Pour copie conforme :

Le Conseiller d'état à vie Directeur général de l'Instruction publique,
FOURCROY.

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE

DISTRIBUTIONS DES PRIX

MM.

1833 Peyron, adjoint au maire d'Annonay.
1834 Tavernier, maire d'Annonay.
1835 id.
1836 Nicot, recteur de l'Académie de Nimes.
1837 Mgr de Bonald, évêque du Puy.
1838 Peyron, adjoint.
1839 id.
1840 Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux.
1841 Docteur Alléon, adjoint.
1842 Tavernier, maire d'Annonay, député.
1843 Docteur Alléon, adjoint.
1844 Tavernier, maire d'Annonay.
1845 Nicot, recteur de l'Académie de Nimes.
1846 Tavernier, maire d'Annonay.
1847 Nicot, recteur de l'Académie de Nimes.
1848 Pas de distribution.
1849 Frachon, maire d'Annonay.
1850 id.
1851 id.
1852 Comte Boissy d'Anglas, député.
1853 Frachon, maire d'Annonay, conseiller général.
1854 id.
1855 Comte Boissy d'Anglas, député.
1856 Frachon, maire d'Annonay, conseiller général.
1857 id.
1858 id.
1859 id.
1860 id.
1861 id.

1862 Comte Boissy d'Anglas, député.
1863 Frachon, maire d'Annonay, conseiller général.
1864 id.
1865 id.
1866 id.
1867 id.
1868 id.
1869 id.
1870 Pas de distribution.
1871 id.
1872 Charles Chapuis, maire d'Annonay.
1873 id.
1874 Lacaze, maire d'Annonay, conseiller général.
1875 id.
1876 id.
1877 id.
1878 Riboulon, maire d'Annonay.
1879 Adhéran, adjoint.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

pour la Fondation

DES PRIX RAYNAUD (*)



Son Eminence le Cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.
Son Eminence le Cardinal Guibert, archevêque de Paris.
Sa Grandeur Monseigneur Bonnet, évêque de Viviers.
Sa Grandeur Monseigneur Robert, évêque de Marseille.
Sa Grandeur Monseigneur Bourret, évêque de Rodez.
Sa Grandeur Monseigneur Balaïn, évêque de Nice.
Sa Grandeur Monseigneur de Charbonnel, ancien évêque de Toronto.

Messieurs

Achille Actorie, propriétaire à St-Jean-en-Royans (Drôme).
Laurent Amodru, docteur médecin, à Paris.
Edouard Aynard, banquier à Lyon.

Raymond Baboin, ancien conseiller général de la Drôme, à St-Vallier.
Valéry Baratier, notaire à Aubenas.
Comte de Barberin-Barbérini, propriétaire à Aix.
Charles Barcilon, notaire à Carpentras.
Gustave Barcilon, substitut à Privas.
Augustin Barcilon, avocat, conseiller général, à Carpentras.
Louis Bechetoille, propriétaire à Annonay.
André Bechetoille, banquier à Annonay.
Ferdinand Bechetoille, propriétaire à Annonay.
Félix Bechetoille, négociant à Annonay.
Léopold Bechetoille, membre de la Chambre de Commerce d'Annonay.

(*) Les noms marqués d'une † sont ceux d'élèves décédés que leurs mères ou leurs veuves voulurent associer à leurs condisciples dans l'œuvre destinée à perpétuer la mémoire de M. Raynaud.

Victor Bechetoille, négociant à Lyon.
† Laurent Bechetoille, banquier.
Antoine Benassy, propriétaire à Genève.
Jules Beraud, négociant à Carpentras.
Emile Bertrand, négociant à Annonay.
Abel Bertrand, négociant à Annonay.
Louis Bertrand, minotier à Annonay.
De Bimard, propriétaire à Chabeuil.
Louis Binet, négociant à Annonay.
Joseph Blachère, propriétaire à Thueyts.
Urbain Blachon, propriétaire à Saint-Chamond.
Louis Blachon, propriétaire à St-Julien-Molin-Molette.
Henri Blanc, capitaine d'Etat-major à Marseille.
Laurent Boirayon, propriétaire à Annonay.
Mathieu Boissonnet, négociant à St-Chamond.
Etienne Boissonnet, à Annonay.
A. Bonhomme, propriétaire à Pradelles.
Eugène Bonnemain, chef de gare à Rives.
Casimir Bonnet, propriétaire aux Claustres, près St-Félicien.
Emile Bonnet, agréé au Tribunal de Commerce à Annonay.
Prosper Borione, architecte à Annonay.
Hippolyte Bourdillon, propriétaire a Biol (Isère).
Victor Bravais, docteur-médecin à Lyon.
Louis Fournat de Brézenaud, à Quintenas, près Annonay.
Breysse Laugier, propriétaire au Puy.
Prosper Buisson, propriétaire à La Louvesc.
Charles Buisson, docteur-médecin à Satillieu.
Firmin Buisson, conseiller général, La Louvesc.
Etienne Buyat, député de l'Isère, à Chaponay.

Jean Caillet, ancien curé d'Andance, à Ardoix.
Auguste de Camaret, propriélaire à Perne.
Louis de Canson, maire de Davézieux.
René de Canson, maire de Colombier.
A. Catalon, pharmacien à Annonay.
Etienne Chabaud, propriétaire à Annonay.
Maurice Chaix, substitut à Riez.
Louis Challéat, propriétaire à Satillieu.
Gustave Chapuis, notaire honoraire, Annonay.
Louis Chapuis, employé du télégraphe à Lyon.
Henri Chapuis, prêtre Sulpicien à Baltimore.

Léon Chapuis, notaire à Annonay.
Emile Charlon, ingénieur des mines à Saint-Jean-du-Gard.
Auguste Charlon, ingénieur des mines à St-Germain-la Sametet.
Chastel, ancien professeur à St-Bonnet.
Claude Chavanon, prêtre, à Annonay.
Johanys Chavanon, vicaire à Lavoulte.
Gabriel de Chazotte, propriétaire, St-Félicien.
Michel de Chazotte, propriétaire à Arlebosc.
Pierre Chirollet, curé à Roiffieux.
De Chaumeils la Coste, propriétaire à Pradelles.
Adrien Chomel, prêtre, professeur.
Chomel-Giraud, propriétaire à Annonay.
† James Chomel, propriétaire à Annonay.
Siméon Chomel, docteur-médecin à Annonay.
Benjamin Chomel, substitut à Bourg.
Camille de Clavière, juge de paix à Lamastre.
Maurice de Clavière, caissier de la Banque de France à Annonay.
Léo Clozel de Lestrange, propriétaire à Bozas.
Michel de Colonjon, agréé au Tribunal de Commerce à Annonay.
Adrien Coste, notaire à Avignon.
Henri Coste, curé au Thor (Vaucluse).
S. Couderc, propriétaire à Aubenas.
Ferdinand Courbon, avocat à St-Etienne.
Louis Courbon, juge de paix à Bourg-Argental.
Désiré Court, propriétaire à Rives.
Louis Courtial, propriétaire à Dornas.
J. Courty, juge d'instruction à Nyons.
Louis Craponne, propriétaire à Beaurepaire.

Pierre Deglesne, propriétaire à Annonay.
Eugène Deglesne, propriétaire à St-Symphorien de-Mahun.
Eudoxe de Glo de Besses, docteur-médecin à Montfaucon.
Clément de Glo de Besses, juge de paix à St-Agrève.
Henri de Glo de Besses, juge de paix à Vernoux.
Auguste Delarbre, adjoint à Annonay.
Louis Demeure, prêtre, supérieur de Ste-Barbe à Annonay.
Louis Deriard, négociant à Valence.
Antoine Deschamps, sous-préfet à Die.
J.-F. Deschanel, à Largentière.
Francisque Deschaux, négociant à Annonay.
Louis Desgrand, propriétaire à Lyon.

Désiré Deshières, avoué à Tournon.
Joseph Desmartin, chanoine titulaire à Viviers.
Pierre Doncieux, pharmacien au Péage-de Roussillon.
Achille Dubreuil, avoué et maire à Yssingeaux.
Louis Ducultil, négociant à Lyon.
Henri Ducros, curé à Dornas.
Charles Dufaure de Citres, propriétaire à Dunières.
Anatole Dufour, notaire à Annonay.
Louis Duprat, à Avignon.
Charles Duret, propriétaire à Annonay.

E. Effantin, colonel au 8e de hussards.
Lucien Effantin, inspecteur de l'enregistrement à St-Etienne.

Henri Falque, propriétaire à St Hippolyte, près Carpentras.
Albéric de Faucher, prétre à Mazas.
Victor Faudon, conseiller à la cour de Nimes.
L. Faure de la Varenne, propriétaire à Yssingeaux.
Paul Fayolle, curé-archiprêtre d'Annonay.
Adrien Fayolle, supérieur de l'école cléricale à Périgueux.
C.-H. de Félix, propriétaire à Avignon.
Sébastien Filhol, propriétaire à Annonay.
D Fillhiat.
Gabriel Fontaine, percepteur de St-Jean, à Tournon.
Armand Forel, propriétaire à Morges (Suisse).
Mathieu Frachon, membre de la Chambre de Commerce à Annonay.
Etienne Frachon, notaire honoraire, ancien maire d'Annonay.
Antoine Frachon, chanoine honoraire de Constantine, à Annonay
Gabriel Frachon, négociant à Annonay.
Etienne Frachon, à Annonay.
Xavier Frachon, caissier du Crédit Lyonnais, à Annonay.
Auguste Freydier, notaire à St-Chamond.

Raphaël Gaillard, propriétaire à Lamastre.
Francisque Gaillard, greffier de la cour d'appel à Nîmes.
Odon Gaillard, docteur-médecin à Valence.
Joseph Gaillard, ancien notaire à Tournon.
Paul Gard, propriétaire à Annonay.
Henri Gard, à Paris.
Paul Gard, prêtre à Paris.

Germain Gard, à Paris.
Jules Garidel, docteur-médecin à Annonay.
Adolphe Garin, pharmacien à Condrieu.
Comte de Gaudemaris, propriétaire à Dame de-Venise.
Joseph Gauger, ingénieur à Paris.
Laurent Giraud, propriétaire à Annonay.
Jules Giraud, banquier, président du Tribunal de Commerce d'Annonay.
Johanys Giraud, docteur-médecin à Annonay.
Ferdinand Giraud, négociant, secrétaire de la Chambre de Commerce d'Annonay.
Benjamin Giraud, propriétaire à Annonay.
Victor Girodon, prêtre à Anty, près Annonay.
Alphonse Girodon, propriétalre à Anty, près Annonay.
Louis Graillat, pépiniériste a Annonay.
Joseph Guérin, propriétaire à Carpentras.
Emile Guérin, propriétaire à Carpentras.

Joseph Hilaire, prêtre, directeur du collège à Annonay.
Basile Hours, prêtre à Feyzin.
Jean-Antoine Hours, notaire honoraire à Avignon.

Marius Jacquemet-Bonnefont, pépiniériste, membre de la Chambre de Commerce à Annonay.
Joachim Jassoud, pharmacien à Menton.
André Joannard, négociant, membre de la Chambre de Commerce à Annonay.
Marius Joannard, négociant à Annonay.
Victorin Joannard, négociant à Grenoble.
Henri Johannot, fabricant de papiers. membre de la Chambre de Commerce à Annonay.
Théodore Joly, architecte à Annonay.

Gaston Lacaze, ancien maire d'Annonay.
Paul Lafont, négociant à Mariac.
F. Lafuma, prêtre à Miserghein (Algérie).
Marc-Antoine Lagier, propriétaire à Lyon.
Alexandre de Lagrevol, conseiller à la Cour de Cassation à Paris.
Joseph Lauriol, notaire à Vallon.
Henri Léorat, propriétaire à Bayonne.
Marquis Théodore de Lestrange, à St-Alban, près Annonay.

Emile de Lhermuzière, propriétaire à St-Félicien.
Amédée Lioud, négociant à Lyon.
Léonce Lioud, manufacturier à Cusset.
Fernand Lioud, négociant à Annonay.
Adolphe Lioud, négociant à Annonay.
Eugène Lombard, notaire à Caromb.
Charles de Longevialle, à Langeac.
Ch. de Longueville.
Franck Lucquet, fabricant de papiers à Vidalon lès-Annonay.

Jules Malens, sénateur de la Drôme à Anneyron.
Henri de Malleval, propriétaire à Langogne.
Antoine Manobre, chanoine titulaire à Avignon.
Eugène Marcellin.
Emile Marion, ancien secrétaire du Sénat, à Paris.
Auguste Marthoret, négociant à Annonay.
† Albert Marthoret, propriétaire à Annonay.
Victor Martin, propriétaire à Ucel, près Aubenas.
Joseph Martin, supérieur du collège à Blidah (Algérie)
Marze frères, à Aubenas.
Meyzonnier, prêtre, professeur de philosophie au collège, à Annonay.
Eugéne Meyzonnier, négociant à Annonay.
Siméon Mignot, propriétaire, à Annonay.
Henri Mignot, propriétaire, à Annonay.
Vincent Mignot, membre de la Chambre de Commerce à Annonay.
Camille Mignot, négociant à Annonay.
Félix Mignot, négociant à Annonay.
Adolphe Mignot, fabricant de papiers à la villa des Pins, près Annonay
Louis Mignot, propriétaire à Annonay.
Emile Mignot, propriétaire à Annonay.
Alfred Mignot, propriétaire à Annonay.
Edouard Mirabel, notaire à Chalancon.
Adrien de Missolz, propriétaire à Anty; près Annonay
Albin de Missolz, propriétaire à Anty, près Annonay.
Auguste de Missolz, propriétaire à Anty, près Annonay.
Léon de Missolz, agent de change à Lyon.
Victorin Mollier, prêtre, économe du collège d'Annonay.
Auguste Montagnac, propriétaire à Védenne.

Raoul de Montigny, avocat à Blidah.
Marius Montchovet, notaire, conseiller général de la Loire, à Bourg-Argental.
Tony Montchovet, professeur à Annonay.
Laurent de Montgolfier, vice-président de la Chambre de Commerce à Annonay.
Paul de Montgolfier, fabricant de papiers à Annonay.
Louis de Montgolfier, propriétaire à Annonay.
Eugène de Montgolfier, membre de la Chambre de Commerce à Annonay.
Charles de Montgolfier, fabricant de papiers à St-Marcel, près Annonay.
Auguste de Montgolfier, fabricant de papiers, maire à Saint-Marcel, près Annonay.
Amédée de Montgolfier, fabricant de papiers à Isola du Liri, près Naples.
Fernand de Montgolfier, fabricant de papiers à Isola du Liri, près Naples.
Armand de Montgolfier, fabricant de papiers à Annonay.
Emile de Montgolfier, fabricant de papiers à Grosberty-lès-Annonay.
Etienne de Montgolfier, fabricant de papiers à Annonay
Joseph de Montgolfier, préparateur de chimie au collège de Louis-le-Grand à Paris.
Pierre de Montgolfier. fabricant de papiers à Teilly, près Bourg-Argental.
Bernard de Montgolfier, fabricant de papiers à Grosberty-lès-Annonay.
Valéry de Montgolfier.
De Moret Durosoy, propriétaire au Péage de-Roussillon.

Charles Nicod, membre de la Chambre de Commerce à Annonay
Maurice Nicod, agréé au Tribunal de Commerce à Annonay.
Alexandre Nublat, négociant à Annonay.

Philippe Paret, propriétaire à la Côte-St-André.
Marcel Paret, conseiller général de l'Isère, à la Côte-St-André.
Jean Paret. négociant, président de la Chambre de Commerce à Annonay.
Arthur Paret. propriétaire à Annonay.
Adolphe Paret, négociant à Annonay.

Tony Pélissier. négociant à Annonay.
Comte Jules du Peloux, à St-Romain-la-Schalme.
Jean Pennes, vicaire à Avignon.
Gabriel Peyron, conseiller à la cour de Nîmes.
Charles Peyron, avoué à Lyon.
P. Pignat, notaire à Satillieu.
Alphonse Polly, propriétaire à St-Symphorien de-Mahun.
Henri Polly, propriétaire à St-Symphorien-de-Mahun.
Emile Ponson, négociant à Annonay.
Joachim Pouly, notaire à Annonay.
Etienne Prévost, supérieur du noviciat de St-Basile à Feyzin.

Pierre Ranc, supérieur du petit séminaire à Aubenas.
Henri Ranchon, imprimeur à Annonay.
Elie Redon, propriétaire à Avignon.
Hippolyte Redon, directeur de la succursale de la Banque de France à Valence.
Victor Redon, à Marseille.
Etienne Reynard Lespinasse, à Marseille.
Louis de Ribains, propriétaire à Pradelles.
Flavien Ribes, négociant à Annonay.
† Auguste Ribes, membre de la Chambre de Commerce à Annonay.
Auguste Riboulon, maire d'Annonay.
Alexandre Robert, négociant à Paris.
Arthur Robert, notaire aux Vans.
J. Rouchier, chanoine titulaire à Viviers.
† Régis Rouveure, capitaine des mobiles de l'Ardèche à Annonay.
Victor Rouveure, négociant à Annonay.
Daniel Royer, curé de Davézieux.

Louis de Saléon, curé-archiprêtre à Satillieu.
Salce frères, à Aubenas.
Schwich frères, à Lyon.
Stanislas Seguin, propriétaire à Annonay.
Charles Seguin, à Paris.
Louis Seguin, vicaire à Annonay.
Auguste Seguin, propriétaire à Lyon.
Etienne Seguin, fabricant de papiers à Vidalon-lès-Annonay.
Louis du Sert, prêtre à Annonay.

Gabriel du Sert, pépiniériste à Annonay.
Ernest du Sert, vicaire à Villevocance.
Eugène du Sert, propriétaire à Villevocance.
Charles-Auguste Serve, avocat à Annonay.
Auguste Servonnet, propriétaire à Châtinais.
Antoine Servonnet, propriétaire à Châtinais.
Louis Sisteron, avocat à Grenoble.
Comte de la Sizeranne, à Tain.
J.-Marie Soulerin, supérieur général des prêtres de St-Basile à Annonay.
Henri Soulier, docteur-médecin à Lyon.
Alphonse de Soras, propriétaire à Annonay.

Louis Tailhand, docteur-médecin à Aubenas.
Ferdinand Tourvieille, ingénieur à Yssingeaux.
Gaston Tourvieille, propriétaire à Thueyts.

Jean-François Vaschalde, prêtre, professeur de théologie à Annonay.
Adrien Vacher, propriétaire à Prades.
Jules Verdier, prêtre de la Compagnie de Jésus à St-Etienne.
Justin Verger, capitaine de cavalerie en retraite à Lyon.
Frédéric Verny, négociant à Aubenas.
Alexandre Verny, négociant à Aubenas.
Théodore Véron de la Combe, à St-Didier-la-Seauve.
Eugène de Veyrans, notaire à Tournon.
Vidon frères, négociants à Annonay.
Arthur de la Villardières, propriétaire à la Fiéte (Isère).
Eugène Villedieu à Berzème près les Vans.
Louis Vincent, propriétaire à la Gorge de Chavanay.
Auguste Vincent, propriétaire à la Gorge de Chavanay.
Pierre Viornery, docteur-médecin à Pélussin.

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III. — *Directions de MM. Actorie et Soulerin*

PIÈCES JUSTIFICATIVES